



**Thèse Présenté
par CHÉRIF Sadia**

Université de Bouaké

**Lecture sociologique de la formation
du prix d'achat du kilogramme de
régimes de palme dans la filière palmier
à huile en Côte d'Ivoire**

Le 30 janvier 2009



Université de Bouaké

UFR Communication, Milieu et Société
Département d'Anthropologie et de Sociologie

Lecture sociologique de la formation du prix d'achat du kilogramme de régimes de palme dans la filière palmier à huile en Côte d'Ivoire

THÈSE NOUVEAU RÉGIME
Pour obtenir le grade de
Docteur en sociologie
Option : Sociologie économique

Présentée et soutenue publiquement par :

CHÉRIF Sadia

Le 30 janvier 2009

Directeur de thèse : AKINDÈS Francis, Professeur des Universités

JURY :

M. Jérôme ALOKO-N'GUESSAN	Directeur de Recherches, Université de Cocody	Président
M. Francis AKINDÈS	Professeur des Universités, Université de Bouaké	Directeur de thèse
M. Roch Yao GNABELI	Maître de Conférences, Université de Cocody	Membre
M. Noël ADJO Guébi	Maître de Conférences, Université de Bouaké	Membre
M. Alfred BABO	Maître-Assistant, Université de Bouaké	Membre

UNIVERSITE DE BOUAKÉ
UFR Communication, Milieu et Société
Département d'Anthropologie et de Sociologie

**Lecture sociologique de la formation du
prix d'achat du kilogramme de régimes de
palme dans la filière palmier à huile en Côte
d'Ivoire**

Par CHÉRIF Sadia

**Thèse nouveau régime présentée
Pour obtenir le grade de
Docteur en Sociologie
Option : Sociologie économique**

Liste des sigles et abréviations

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

Liste des sigles et abréviations

ACDI :	Agence Canadienne de Développement International
AIPH :	Association Interprofessionnelle de la filière Palmier à Huile
ANADER :	Agence Nationale d'Appui au Développement Rural
APPCI :	Association des Planteurs de Palmier à huile de Côte d'Ivoire
APROMA :	Association des Produits à Marché
BIRD :	Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement
BM :	Banque Mondiale
BNETD :	Bureau National d'Études Techniques et de Développement
C. I. :	Côte d'Ivoire
Caistab :	Caisse de stabilisation
CIRAD-CP :	Département « cultures pérennes » du Centre de coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement
CIRES :	Centre Ivoirien de Recherches Économiques et Sociales
CNRA :	Centre National de Recherche Agronomique
CNUCED :	Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement
CODESRIA :	Conseil pour le Développement de la Recherche en Sciences Sociales en Afrique

COOPABLI :	Coopérative des Planteurs de Palmier à Huile de Blidouba
COOPEBAC :	Coopérative Élaéicole du Bas-Cavally
COOPLATO :	Coopérative des Planteurs de Palmier à huile de Toumanguié
COOPPHA :	Coopérative des Planteurs de Palmier à Huile d'Anguédedou
CPPH :	Collectif des Producteurs de Palmier à Huile
CREMIDE :	Centre de Recherches Micro économiques de Développement
CSSPPA :	Caisse de Soutien et de Stabilisation des Prix des Produits Agricoles
DOPA :	Direction des Organisations Professionnelles Agricoles
EAI :	Ensemble Agro-industriel
FCFA :	Franc de la Communauté Financière Africaine
FCSH :	Fédération Canadienne des Sciences Humaines
FENACOPAHCI:	Fédération Nationale des Coopératives des Planteurs de Palmier à huile de Côte d'Ivoire
FER-Palmier :	Fonds d'Extension et de Renouveau du Palmier à Huile
FIRCA :	Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricoles
FMI :	Fonds Monétaire International
ha :	hectare
IFI :	Institutions Financières Internationales
IIAO :	Institut Industriel de l'Afrique de l'Ouest

IRD :	Institut de Recherche pour le Développement
Kg :	Kilogramme
Km :	Kilomètre
LESOR :	Laboratoire d'Économie et de Sociologie Rurales
MINAGRA :	Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales
NSE :	Nouvelle Sociologie Économique
OCL :	Oléagineux, Corps gras et Lipides
ONU :	Organisation des Nations Unies
OPA :	Organisation Professionnelle Agricole
ORSTOM :	Institut Français de Recherche Scientifique pour le Développement en Coopération
OTG :	Organe Transitoire de Gestion
PALMCI :	Palmier de Côte d'Ivoire
PALMEHANIA :	Coopérative des Planteurs de Palmier à Huile d'Éhania
PAS :	Programme d'Ajustement Structurel
PCA :	Président du Conseil d'Administration
PHCI :	Société des Plantations et Huilerie de Côte d'Ivoire
PI :	Plantation Industrielle
PIB :	Produit Intérieur Brut
PMEA :	Petites et Moyennes Entreprises Agricoles
PV :	Plantations Villageoises ; Planteurs Villageois ; Procès Verbaux
PVD :	Pays en Voie de Développement

PVP :	Planteurs Villageois de Palmier
SAFIPAR :	Société Africaine de Financement et de Participation
SERFA :	Secrétariat permanent de Restructuration des Filières Agricoles
SFI :	Société Financière Internationale
SIPEF-CI :	Société Internationale de Plantations et de Financement en Côte d'Ivoire
SITCOG :	Société Ivoirienne de Transformation des Corps Gras
SOCFIN :	Société Financière des Caoutchoucs
SODE :	Sociétés d'État
SODEPALM :	Société pour le Développement et l'Exploitation du Palmier à huile
SOGB :	Société des caoutchoucs de Grand Béréby
TRITURAF :	Société Ivoirienne de Trituration de Graines Oléagineuses et de Raffinage d'Huile Végétale
UEMOA :	Union Économique et Monétaire Ouest Africain
UQAM :	Université du Québec à Montréal
US \$:	Dollars des Etats-Unis d'Amérique

Liste des tableaux et figures

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

Liste des tableaux

Tableau 1 : Système de prix utilisé jusqu'en fin 99.....	64
Tableau 2 : Analyse fonctionnelle de la filière palmier à huile post privatisation ..	72
Tableau 3 : Coopératives fonctionnelles dans le secteur palmier en 2005.....	75
Tableau 4 : Localisations des coopératives agréées	76
Tableau 5 : Principaux agro-industriels de la 2 ^{de} transformation	82
Tableau 6 : Logique marchande VS logique coopérative	90
Tableau 7 : Prix d'achat perçu par les planteurs depuis 1966.....	110
Tableau 8 : Hausse en pourcentage des charges des usiniers	115
Tableau 9 : Coûts de production des planteurs par EAI (FCFA).....	124
Tableau 10 : Prix de revient moyen des planteurs (FCFA/kg)	125
Tableau 11 : Décrets fixant le prix d'achat du régime de palmier villageois	158
Tableau 12 : Coopératives concurrentes sur les EAI à partir de 1998.....	160
Tableau 13 : Participation de l'État ivoirien au capital des repreneurs de Palmin industrie.....	178

Liste des figures

Figure 1 : Évolution du prix d'achat au planteur avant la privatisation de Palmin industrie.....	54
Figure 2 : Cours mondiaux de l'huile de palme brute entre 1992 et fin 1998	63
Figure 3 : Évolution comparée du prix d'achat et des prélèvements (1966-2001) ..	100
Figure 4 : Évolution des prélèvements des usiniers d'octobre 1999 à mars 2000 ...	113
Figure 5 : Prix d'achat au planteur entre avril 1997 et décembre 2001.....	114
Figure 6 : Production d'huile de palme en Côte d'Ivoire et quantité exportée en 1998-2000.....	130
Figure 7 : Marché ivoirien de l'huile de palme brute.....	144
Figure 8 : Production d'huile de palme brute par agro-industrielle en Côte d'Ivoire	145

A Toi Ma mère

Qui, très tôt, annonça que son fils était professeur à l'Université

Mais, qui ne prendra, malheureusement, pas part à ma soutenance

Parce que trop tôt disparue

Je te dédie cette thèse.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

Remerciements

Remerciements

“La souffrance n'est pas le désespoir.

Car souffrir est endurer, endurer est espérer”

(Porée 2002).

Au moment de soutenir cette thèse, ma thèse, je me souviens de nos premières années d'insouciance à l'Université de Bouaké en tant que première promotion de cette institution. Ces années furent marquées principalement par l'expression « Qui l'eut cru ! » qui désignait le caractère extraordinaire d'un événement dans la vie d'un étudiant de cette époque : la réception d'un mandat tant attendu, une bonne note à un examen, l'admission en année supérieure, etc.

La réalisation de cette thèse représente à mes yeux un fait incroyable et extraordinairement positif étant donné que rien ne m'y prédestinait et aussi et surtout, en raison des nombreuses difficultés que j'ai dues surmonter afin de la mener à terme. Cela a été rendu possible grâce au soutien d'un certain nombre de personnes à qui je tiens à exprimer toute ma gratitude ; je crains d'ailleurs que les mots ne me manquent pour remercier convenablement tous ceux et celles qui ont contribué à me soutenir durant ce long parcours au doctorat.

La rédaction d'une thèse ne pourrait se faire sans un encadrement de qualité. Je désire d'abord remercier mon directeur de thèse, Professeur Francis Akindès, qui a toujours été disponible et compréhensif face à mes contraintes personnelles. Par sa grande rigueur et ses attentes toujours élevées, il est en grande partie responsable de la réalisation de cette thèse. Je lui dis aussi merci pour avoir eu confiance en moi. Je pense que c'est dans l'optique de manifester cette confiance qu'il n'a pas hésité à m'intégrer dans le programme palmier à

huile du C.I.R.A.D./Université de Bouaké et à me coopter au sein de son dynamique Laboratoire d'économie et de sociologie rurales (Lesor). Principalement je lui adresse mes remerciements pour avoir accepté d'assurer ma formation de sociologue à travers l'intérêt manifeste exprimé à toutes les étapes de la réalisation de ce travail de recherche.

Mes remerciements vont également à l'endroit d'autres professeurs et enseignants qui ont contribué à l'achèvement de cette thèse que ce soit par leurs commentaires critiques ou encouragements : Affou Yapi Simplicite, Guiblèhon Boni, Babo Alfred, Kouamé Yao Séverin, Bah Henri, Marie J. Bouchard (UOAM). Je voudrais exprimer ma gratitude au Docteur Emmanuelle Cheyns, agroéconomiste et chercheur au CIRAD. En effet, grâce à ses conseils et orientations, elle m'a permis de surmonter certains biais liés à la recherche de terrain, notamment, l'enclichage.

Merci également à toute l'équipe du LESOR qui a su m'accepter parmi ses membres et me fournir un climat de travail stimulant. Cet environnement de travail a contribué grandement à briser l'isolement tout au long de la période de rédaction. Je pense particulièrement à Aka Adié Frédéric qui m'a formé à l'utilisation de l'outil informatique ; et à mon cher ami Konan Kouassi (Kwessou) qui a toujours été là à mon écoute et m'a encouragé quand j'étais souvent atteint par le découragement : il m'a sans cesse exhorté à progresser.

Ayant bénéficié pleinement de la collaboration des acteurs du milieu où s'est déroulée mon étude, je tiens à leur dire merci. Je remercie donc sincèrement tous les collègues d'acteurs de la filière palmier à huile, et en particulier l'équipe du CPPH désormais Fenacopah-ci. Merci aussi à tous les Présidents de coopératives du secteur palmier et aux planteurs qui ont participé à mon étude. Par leur confiance et leur générosité, ils m'ont guidé au cœur de leur expérience. J'ai pris beaucoup de plaisir à les connaître et le voyage fut fascinant.

Mais je désire surtout remercier mes proches qui ont su me soutenir au quotidien depuis plusieurs années. D'abord merci à mon père El Hadj Bakary Chérif, mes oncles Bleu Théophile et Mamadou Émile et à mon cousin Bleu Faustin Mesmin pour m'avoir accordé leur compréhension et leur confiance dans la poursuite de mes ambitions. Il faut bien l'accepter, il n'est pas toujours aisé d'expliquer la volonté de poursuivre de longues études de thèse dans une discipline pas toujours aisé à expliquer l'aboutissement. Ensuite merci aussi à mesdemoiselles Tokpa Singa Bernadette, Tro Yollande Youan et Monnou Elisabeth Nompou pour leur soutien quotidien. Merci également à mon fils Alex-Yvan dont le regard inquisiteur me faisait quotidiennement prendre conscience de mes responsabilités.

Je tiens enfin à souligner ma gratitude aux organismes qui ont procuré le soutien financier nécessaire à la réalisation de cette thèse : le département Cultures Pérennes du CIRAD, le CODESRIA, l'ACDI et la FCSH. J'adresse des remerciements spéciaux au CODESRIA qui m'a accordé une subvention de recherche dans le cadre de son Programme de petites subventions pour la rédaction de mémoires et thèses, sessions 2006. Merci également à l'ACDI et la FCSH qui m'ont permis de participer au Congrès 2008 des sciences humaines à l'Université de la Colombie Britannique (UBC) à Vancouver (Canada) en tant que gagnant de la Graduate Student Research Competition de l'année 2007.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

Introduction

1. Contexte de l'étude et constats de recherche

Cette thèse tire son origine d'un programme de recherche pluridisciplinaire portant sur "l'organisation et le développement de la filière palmier à huile en Côte d'Ivoire" mené par l'Université de Bouaké en partenariat avec le département "Cultures pérennes" du CIRAD. La recherche y est orientée vers la mise en œuvre d'outils d'analyse, de compréhension et de négociation appliqués au contexte de libéralisation des filières agricoles. Elle s'attache à une réflexion prospective portant sur l'impact de récentes réformes institutionnelles sur le développement de la filière palmier à huile en Côte d'Ivoire, ainsi qu'à celle des stratégies et de l'organisation des acteurs face aux recompositions institutionnelles en cours. Plusieurs axes de recherche structurent le programme. Notre thème de recherche s'inscrit dans l'axe 1, "*Stratégies et organisation des acteurs face aux nouvelles réformes institutionnelles*" et dans l'axe 1-1 dont le titre est : "*Tensions, règles et recompositions institutionnelles dans un contexte de libéralisation de la filière*".

Ce programme d'étude part d'une idée centrale : les jeux d'acteurs dans le cadre de la privatisation d'une filière agroalimentaire comme celle du palmier à huile sont un champ concret d'observation des dynamiques, des tensions sociales et des recompositions induites par le mouvement de libéralisation porté par les Washington consensus. Ce champ laisse percevoir les logiques et intérêts multiples et parfois contradictoires d'acteurs (État, bailleurs de fonds, planteurs, associations de planteurs, unités agro-industrielles) engagés dans le processus. Il renseigne, en outre, sur les capacités internes de régulations politiques des privatisations auxquelles sont contraintes les économies depuis les années 80 ainsi que sur les formes d'innovation et de recomposition à l'œuvre dans ces confrontations.

L'intérêt scientifique pour la filière palmier à huile trouve ici de multiples justifications qui en font un terrain d'observation privilégié : (i) le palmier à huile apparaît en Côte d'Ivoire comme une culture de diversification sur laquelle l'État ivoirien voudrait concentrer plus d'efforts ; (ii) il constitue une alternative aux difficultés économiques et écologiques de replantation du café et du cacao ; aussi, (iii) la capacité de la filière à répondre à la demande sous régionale en corps gras fait de la Côte d'Ivoire le principal exportateur africain d'huile de palme.

La filière palmier à huile en Côte d'Ivoire connaît une mutation et une réorganisation depuis la privatisation de Palmindustrie. En effet, dans le cadre de programmes d'ajustement structurel (Azam et Morrisson 1994; Decreux 2006; Hugon 1986, 1991) et sous la pression des institutions financières internationales (Banque mondiale et Fonds Monétaire International), le fonctionnement de cette filière oléagineuse a fait l'objet d'une libéralisation totale à la fin de l'année 1996 (Cheyns et al. 2000) alors qu'elle est demeurée pendant quatre décennies (1960-1990) dans le giron des entreprises étatiques communément appelées sociétés d'État ou SODE. Ce premier schéma a consisté à maintenir une filière intégrée, gage de sécurité pour les producteurs qui se traduit par la qualité et la stabilité du dispositif d'appui à la production. Elle permet d'assurer les débouchés (la société s'engageait à acheter l'intégralité de la production), de garantir un prix (le prix étant fixé *ex ante*, au début de la campagne), de réaliser un appui technique efficace (diffusion de nouvelles variétés, conseil technique et formation) et enfin de maintenir une protection phytosanitaire efficace et une bonne fertilité avec la mise en place et le préfinancement des approvisionnements en intrants. La logique de ce dispositif est que le développement de l'agriculture répond plus convenablement aux besoins socio-économiques immédiats des populations (Akindès 1997). Gérée par un seul opérateur (la Société pour le Développement et l'Exploitation du Palmier à huile, Sodepalm devenue

Palminindustrie¹), cette politique agricole attractive a valu à la Côte d'Ivoire de se positionner comme deuxième producteur africain et sixième producteur mondial d'huile de palme avec 273.000 t (Firca 2005; Minagra 1999).

Au cours des trois décennies de gestion de la filière palmier à huile par la société d'État Palminindustrie, elle a, dans sa mission de société de développement, mis en place un système de production, d'encadrement et de commercialisation apte à promouvoir le développement de l'élaéculture villageoise. Ce système reposait pour l'essentiel sur quatre prestations de service pour le compte des planteurs : l'encadrement, la collecte et la paie des régimes en provenance des plantations villageoises ; des actions de type social en direction des planteurs villageois ; la transformation industrielle des régimes ; et la vente de l'huile de palme brute. Palminindustrie gérait directement les usines et plantations villageoises ainsi que les planteurs villageois intégrés aux Ensembles Agro-Industriels (EAI) et liés par un contrat dont l'opérationnalité reposait sur un système de financement à crédit à travers le Fonds d'Extension et de Renouvellement (FER). En contrepartie, les producteurs avaient l'obligation de livrer la totalité de leur production à l'usine la plus proche. Les emprunts ainsi attribués, Palminindustrie assurait leur remboursement par prélèvements sur la production livrée. L'on a ainsi assisté à une gestion centralisée de la filière dans le cadre général d'une politique d'ouverture sur l'extérieur (Akindès 2004; Bohoun et Kouassy 1997; Contamin 1997; Contamin et Fauré 1990; Contamin et Losch 2000).

Dans un contexte d'intervention massive de l'État dans le secteur agricole, notamment par le biais de la politique des prix agricoles, de la politique des investissements publics agricoles, du financement agricole et de l'encadrement des paysans, les prix à la production du palmier étaient stabilisés jusqu'au début des années 1980 par la Caisse de Soutien et de Stabilisation des Prix des Produits Agricoles (C.S.S.P.A) ou Caistab (Araujo-Bonjean, Catherine 2001;

¹ La réorganisation de Sodepalm la transforme en groupe Palmivoire et Palminindustrie dissout suite à sa faillite. Toutefois Palminindustrie est conservée et muée en société d'Etat à partir de 1977.

Araujo-Bonjean et Boussard 1999; Araujo-Bonjean et Brun 2001). Compte tenu de l'impact économique et social du prix du régime de palme en Côte d'Ivoire, et soucieux d'éviter, quels que soient les niveaux des cours mondiaux, une baisse des revenus ruraux, et donc une baisse des prix au producteur, l'État est resté très présent dans la filière oléagineuse, l'un des instruments de fidélisation de sa clientèle politique (Akindès 1997). L'État marquait son contrôle du secteur en fixant chaque année par Décret présidentiel le prix auquel doit être cédé le régime de palme. C'est ainsi que "de 1963 à 1996, le prix d'achat a connu une progression passant de 4 FCFA à 21 FCFA/Kg avec des primes d'intéressement reversées aux planteurs en 1972-74 et 1983-84" (APROMA 1998).

La gestion intégrée de l'ensemble de la filière était ainsi assurée et les planteurs pouvaient évoluer dans un environnement stable. Cependant, la crise des finances publiques et l'imposition de réformes économiques par les bailleurs de fonds entraînent le désengagement de l'État des activités de production et de commercialisation des produits agricoles d'exportation. L'effondrement des cours mondiaux des produits de bases vers le milieu des années 80 ayant révélé les limites des modèles de gestion publique des filières. Des réformes économiques fondamentales s'imposaient pour renverser ces tendances. L'État ivoirien met alors en place des politiques de libéralisation pour corriger les déséquilibres financiers internes et l'endettement non gérable, produits des chocs extérieurs et/ou intérieurs ou "erreurs" de politique économique (Hugon 1999). C'est dans ce cadre que Palminindustrie est privatisée en 1997.

Dans cette optique, il s'est agi non seulement de privatiser la société agro-industrielle d'État Palminindustrie (répartition du capital social), mais aussi de démanteler le monopole de cette société pour créer une situation de concurrence entre plusieurs opérateurs et supprimer les distorsions au marché, liées à l'intervention de l'État. Il est ainsi fait référence à la vertu du marché, seul mode de coordination efficient, permettant la fixation des prix et

l'allocation optimale des ressources (Cahuc 1998). Il est défendu par la Banque mondiale et le Fonds Monétaire International (FMI) dans le cadre de ce qu'il est convenu d'appeler le Consensus de Washington (Airault 1998 ; Alibert 1987; Altinok et Lakhal 2004). Les thèses favorables au libre-échange indiquent, en effet, que la fin du monopole et le développement de la concurrence introduiront des éléments de dynamisme dans des filières gérées jusque-là de manière conservatrice alourdissant les charges par des coûts de revient élevés et ne laissant que peu de revenus aux producteurs. Elles soutiennent par ailleurs qu'une meilleure rémunération des producteurs est possible, permettant par conséquent d'intensifier la production (par une meilleure utilisation des intrants et du matériel) et donc de l'accroître tout en améliorant le revenu (Banque mondiale 1997; FMI 2000). De même, les sociétés privées soumises à la concurrence, tâcheraient de réduire leurs coûts et d'améliorer la qualité de l'huile de palme, ce qui permettra une meilleure valorisation de la filière palmier à huile ivoirienne au plan international.

En 1996-97, la Palmindustrie, entreprise publique qui assurait l'ensemble des fonctions de la filière (approvisionnement, encadrement, collecte, transformation et commercialisation de l'huile de palme), chargée aussi du développement régional, a été dissoute pour donner naissance à cinq entités :

1. le lot Sud-est comprenant les EAI de Toumanguié et d'Éhania ;
2. le lot Centre-est comprenant les EAI de Dabou, Anguédedou et Éloka ;
3. le lot Centre comprenant les EAI de Boubo et Irobo ;
4. le lot Centre-ouest comprenant les EAI de Bolo et Soubré ;
5. le lot Sud-ouest comprenant les EAI de Néka, Blidouba et Iboké.

Le plan de restructuration confiait la gestion de la nouvelle filière élaéicole² à trois sociétés privées : Palmci, Sipefci, Palmafrique. Il préconisait la mise en œuvre d'un programme d'économie drastique, mais aussi et surtout la mise en place d'un système de prix indexé directement au marché international de l'huile de palme brute et la participation directe des planteurs villageois aux négociations pour la formation du prix.

Bien que l'argument avancé soit la meilleure rémunération des producteurs, ce schéma de libéralisation est porteur de plusieurs risques pour les producteurs villageois (Eldin et Milleville 1989), notamment l'exposition directe à l'instabilité des prix (suppression des fonds de stabilisation). En Afrique, la globalisation et la libéralisation accélérées de l'économie agricole et agroalimentaire ont eu pour principal effet d'exposer les filières des produits de base aux aléas des marchés internationaux, ce qui renforce les incertitudes des producteurs, tout en les obligeant à des efforts accrus de compétitivité (Vindel 2005). Pour les petits producteurs africains qui ne disposent pas d'un pouvoir de marché au niveau mondial, la volatilité des prix internationaux pourrait constituer une source supplémentaire d'instabilité de leurs revenus qui s'ajoute à celle de la production (Araujo-Bonjean et Boussard 1999). De plus, le désengagement imposé par les institutions financières internationales a amenuisé les possibilités d'intervention publique des États sur des marchés dorénavant libéralisés. Concrètement, la baisse des cours et leur volatilité augmentent les risques pris par les producteurs, qui n'ont plus de garantie de rémunération.

Or, l'importance de la volatilité des prix reste particulièrement forte pour les corps gras (huiles de palme, soja et arachide entre autres) (Solagral 2003). En effet, la non linéarité de la dynamique de leurs prix (Voituriez 1998) rend le

² Il faut signaler que, même dans ce cadre du démantèlement de la société publique, l'État a gardé une présence importante dans la filière ; il garde une part variable du capital des nouvelles sociétés, ainsi que la compétence d'arbitrer la fixation des prix aux producteurs. On peut dire que l'État s'est désengagé progressivement, mais pas totalement, de la gestion de la filière palmier à huile.

marché fondamentalement instable. À cet effet, le principe du contrôle du développement harmonieux de la filière agricole oléagineuse par les Autorités ivoiriennes, l'a conduit à édicter des règles du jeu entre les planteurs de palmier à huile regroupés en coopératives et les sociétés agro-industrielles privées. Le Cadre réglementaire définissait le cadre de la formation des prix sous la forme de négociations semestrielles entre ces nouveaux "partenaires". Dès lors, les producteurs villageois, coutumièrement protégés par l'État qui fixait des prix d'achat rémunérateurs, devront désormais défendre leurs intérêts face aux opérateurs privés. Dans ce contexte nouveau, il s'agit pour les coopératives de planteurs de palmier, de peser dans des cadres de négociation des prix d'achat marqués par de fortes asymétries en faveur des sociétés agro-industrielles privées. Dans cet environnement social et agricole assez difficile, la filière palmier à huile semble, elle-même, ne plus fonctionner selon les fondamentaux à partir desquels elle a forgé son succès dans le milieu villageois. Les prix ont amorcé une importante tendance baissière, durement ressentie par les planteurs. La baisse drastique des cours internationaux de l'huile de palme brute de 1999 contribue à mettre en lumière les tensions entre nouveaux acteurs et permet à un groupe d'acteurs, les coopératives de planteurs, de sortir de l'ombre abandonnant ainsi la référence à l'État. Dès lors, une des questions posées est celle des capacités des producteurs à réduire ces asymétries par l'action collective. Cette donne nouvelle entraîne d'importantes tensions entre ces différents acteurs ainsi que des jeux d'acteurs inédits justifiant une recherche que fondent les constats suivants :

Constat 1 : Une tradition de protection étatique mise à mal

Sur la base de l'évolution à la baisse du cours mondial de l'huile de palme brute pour la période juillet-décembre 1999³ et en prenant en compte la structure de leurs coûts, les agro-industriels ont proposé pour la période octobre 1999-mars 2000 un prix de régimes de 17 FCFA/kg. Le prix d'achat

³ Sur le marché international, les cours sont passés de 500\$ en 1999 à 300\$/t en Novembre 1999.

devait par conséquent chuter de 32.000 FCFA/t en avril-septembre 1999 à 17.000 FCFA/t pour la période octobre 1999-mars 2000, soit une baisse de 28% (Kodia 2001). Ce prix a été jugé inacceptable par les coopératives de planteurs. Suite à des négociations sans compromis, résultat de l'intransigeance de chaque acteur, les planteurs ont organisé une grève afin d'obtenir des repreneurs privés le rehaussement du prix d'achat. La grève des planteurs a ainsi abouti au relèvement du prix d'achat à 23 FCFA/Kg grâce au soutien des sociétés agro-industrielles de la seconde transformation qui ont accepté de payer 1,5 FCFA/Kg de plus et après des négociations sous l'égide du Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales (MINAGRA). Dès lors la structure du mécanisme de fixation de prix utilisé jusque-là est remise en cause par les planteurs.

En conséquence, les négociations de prix laissent entrevoir un climat de suspicion entre les acteurs de la filière et des blocages dont la persistance entrave le bon fonctionnement de la filière. Alors qu'ils faisaient l'objet de comptabilité analytique à l'époque de Palmindustrie, la détermination des coûts des marges et frais généraux des agro-industriels ainsi que des coûts des prestations pour le compte des planteurs sont sujettes à contestation de la part des coopératives de planteurs. Celles-ci se plaignent du renchérissement de leurs coûts et de leur croissance depuis la privatisation et demandent leur transparence. En effet, la croissance des coûts d'intervention se répercute sur le prix d'achat au planteur qui baisse continuellement faisant de ce fait du planteur le seul acteur à supporter les pertes de la filière. Les sociétés privées refusant de clarifier leurs coûts, les planteurs qui jouissent d'une importante "marge de manœuvre" vont déplacer leur centre d'intérêt sur la prise en compte de leurs coûts de production dans la formation du prix d'achat. Ils revendiquent que soient pris désormais en compte dans la détermination du prix leurs coûts de production afin d'arriver à un partage des pertes de la filière et un prix d'achat rémunérateur pour eux. Par ailleurs, les prélèvements effectués sur la vente de régimes villageois pour le remboursement des prêts FER sont également rejetés par les planteurs estimant qu'ils ont déjà achevé le remboursement de cette dette.

Cette contestation du système du prix par les planteurs villageois et la persistance de tensions dans les négociations de prix induisent des changements d'avec la période précédente. Entre 1997 et 1999, en effet, les cours de l'huile brute sont restés à un niveau élevé qui a fluctué régulièrement entre 500 et 700 dollars la tonne. D'où des prix d'achat rémunérateurs aux producteurs et une accalmie dans les rapports entre acteurs. Dans ces confrontations entre coopératives et sociétés agro-industrielles privées, il est reproché à l'État de ne pas jouer convenablement son rôle d'arbitre afin de mettre fin aux désaccords sur le prix. Alors que son penchant pour les planteurs est dénoncé par les agro-industriels, les coopératives le soupçonnent de faire le jeu des usiniers.

Constat 2 : L'informalisation des négociations de prix

Le mode de régulation des prix intérieurs par des organismes paritaires tripartites (État, planteurs de palmier, opérateurs privés) fut adopté dans la détermination du prix d'achat du kilogramme de régimes de palme au planteur villageois. Le prix d'achat des régimes était calculé sur la base d'un barème qui prenait en compte :

- le prix Caf Rotterdam de l'huile de palme brute ;
- les taux d'extraction de l'huile des régimes réalisés par les trois sociétés privées ;
- l'ensemble des coûts d'usinage et de prestations de ces sociétés encore réalisées au compte des planteurs (collecte, encadrement, entretien des pistes villageoises, etc.) ;
- et une marge pour la société agro-industrielle.

Pour le calcul de ces différents éléments, des négociations avaient lieu chaque semestre (octobre-mars et avril-septembre). Elles réunissaient autour d'une table les représentants des usiniers, des planteurs et de l'État ; ces derniers en tant qu'arbitres. À l'instar du précédent mécanisme de prix stabilisé, les prix payés aux planteurs étaient annoncés à l'avance, en début de campagne, et les producteurs étaient assurés de vendre la totalité de leur récolte au prix garanti. Dans une situation de baisse des cours mondiaux, les négociations de novembre 1999 n'ont pu aboutir qu'au terme de deux mois et un prix négocié pour une période de trois mois seulement.

Dorénavant, le système de prix étant rejeté par les planteurs, les négociations de prix se déroulent de façon informelle. En effet, la formation des prix est désormais déterminée par les fluctuations régulières des cours mondiaux de l'huile de palme brute. Elles introduisent la remise en cause constante du prix d'achat en vigueur. Ce phénomène est généralement le fait des planteurs mais également des usiniers. Ainsi, lorsque les cours mondiaux connaissent une hausse sensible, les planteurs demandent d'autres négociations pour l'augmentation des prix. À l'inverse, lorsque les prix continuent leur chute, les usiniers entreprennent des démarches pour faire baisser les prix d'achat en fonction des niveaux des cours mondiaux. Nonobstant la "semestrialisation" des prix négociés, l'on observe une variabilité et une régularité des compromis sur le prix qui laissent entrevoir que ces acteurs sont mus par des logiques d'intérêts et d'actions divergentes. À l'examen, cette nouvelle forme de coordination assure une stabilisation précaire dans la filière palmier à huile.

Constat 3 : À la recherche de formes d'action collective efficaces

Dans le contexte d'incertitude sur le prix qui a prévalu depuis novembre 1999, le "salaire" des planteurs a subi les effets négatifs de la chute drastique des

cours mondiaux de l'huile de palme brute. Ayant rejeté les différents systèmes de prix, ils mobilisent désormais leur capital social dans l'orientation des décisions de l'État en leur faveur. Les planteurs se sont en effet fortement mobilisés à la suite de cette chute des cours de leurs produits en organisant des manifestations publiques. La pression exercée dans ce sens au travers de grèves et menaces de grèves leur a ainsi permis d'obtenir des prix d'achat rémunérateurs.

Au départ enjeu politique, la fixation du prix est aujourd'hui devenue aussi un véritable enjeu économique, surtout en période de libéralisation économique et d'incertitude sur le niveau des cours mondiaux de l'huile de palme. En effet, du fait de l'enjeu et des intérêts économiques importants qu'elle représente, diverses ressources sont mobilisées par les acteurs. Le but visé étant la défense des différentes positions soutenues lors des négociations de prix en vue de renforcer leurs avantages et leur capacité d'action et d'amener la partie adverse à infléchir sa position. En conséquence, le prix d'achat du régime de palme est le résultat d'un usage tous azimuts du capital social dans l'action collective tout en faisant abstraction de la réglementation en vigueur. Les principales stratégies à la disposition des planteurs dans ce contexte sont :

- l'élection de planteurs expérimentés anciennement hauts cadres de la société d'État à la tête des coopératives ;
- le regroupement des différentes coopératives existantes pour créer une centrale associative qui leur permettrait de réagir de façon plus cohérente dans l'éventualité d'une nouvelle baisse de cours ;
- la mobilisation des 34.000 planteurs villageois dans l'arène.

En pratique, la dernière stratégie a consisté pour les planteurs en l'organisation de plusieurs grèves générales. Or, du temps de Palmindustrie, les planteurs villageois de palmier ne faisaient pas usage de la grève pour faire

céder le gouvernement ; le monde rural n'avait alors pas l'habitude de cesser le travail.

2-Revue critique de la littérature

La théorie du marché parfait et ses limites

Les théories libérales (Montoussé 2002; Smith 1759, 1776) sont essentiellement des théories de la formation des prix lors des échanges de biens et de services sur un marché anonyme et impersonnel. Ainsi, le prix d'un bien échangé s'impose comme la résultante de l'offre et de la demande, c'est-à-dire de forces économiques qui échappent aux agents. Mais, confrontés à l'importance des questions de différenciation et d'évaluation de la qualité des biens dans les marchés réels, les économistes ont proposé différents modèles, plus ou moins en rupture avec celui du marché parfait.

La littérature dans ce domaine se caractérise par deux familles de modèles analysées par Chiffoleau et Laporte (2004) : d'une part, les biens échangés sont l'objet d'une évaluation relative selon des attributs qui définissent leur qualité (première famille de modèle) ; d'autre part, une seconde famille de modèles considère que la différenciation des qualités se traduit par l'individualisation de produits particuliers attachés à une entreprise, ce qui, d'emblée, résout la question de l'incertitude. Alors que le premier modèle postule de la perfection de l'information dans la formation du prix d'un bien et prouve que le prix dépend de la qualité, la seconde famille de modèle dite de concurrence monopolistique l'explique par la contrainte qu'exerce sur l'entreprise la substituabilité entre des produits singuliers et par le pouvoir associé à la relation individualisée que l'entreprise entretient avec son client [Chamberlin (1953) que cite Chiffoleau et Laporte (2004)].

Néanmoins, malgré la divergence des approches de la qualité dans la formation du prix, la caractéristique principale qui les réunit se situe au niveau du fait que ces deux modèles économiques se réfèrent à deux types de constructions sociales déterminant la formation par les entreprises des prix de biens différenciés : le système d'informations sur la qualité qui permet de régler la question de l'asymétrie à condition d'être fondé sur des vecteurs d'informations partagés ; les relations privilégiées qui attachent l'entreprise à ses clients et lui donnent le moyen d'isoler ses produits par rapport à ceux de ses concurrents. Mais ces constructions sont postulées en amont des modélisations et s'imposent de fait à l'analyste.

D'autres modèles ou analyses prennent alors en compte explicitement la construction de contrats, de conventions, de dispositifs institutionnels ou de réseaux, permettant l'évaluation de la qualité et/ou la stabilisation des relations entre l'entreprise et ses clients. Les travaux se référant à la théorie des contrats incomplets ou à l'Économie des Coûts de Transaction accordent ainsi une place importante aux engagements contractuels permettant de réduire l'asymétrie d'information sur la qualité du bien échangé (Ménard 2000). La spécificité des investissements engagés par chaque partie pour réduire cette incertitude permet notamment de justifier la construction de formes hybrides qui vont stabiliser les qualités et les transactions. Le programme de l'économie des conventions approfondit les conditions d'émergence et de coexistence d'une pluralité de conventions de qualité permettant l'accord entre agents sur un marché globalisé (Eymard-Duvernay 1989). D'autres travaux associant économie et sociologie ont également cherché à éclairer les dispositifs d'intermédiation entre producteurs et clients qui contribuent à singulariser le produit et à y attacher l'acheteur (Callon et al. 2000). Toutefois, la plupart de ces travaux se focalisent sur la nature des contrats ou la justification économique des institutions de la qualité sans analyser spécifiquement les mécanismes conduisant à la formation des prix.

Pour l'explication de la manière dont s'élaborent les prix, ces différentes analyses présentent deux types de limites. D'une part, elles ne s'intéressent généralement qu'à une seule composante du processus : les ajustements conduisant à des prix d'équilibre dans une figure de marché donnée ou la définition des institutions de la qualité. D'autre part, l'analyse de la relation entre prix et qualité suppose de choisir *a priori* un type de représentation du marché et par conséquent de postuler une même forme de raisonnement pour l'ensemble des offreurs. Or, rien ne permet d'affirmer que tous s'y prennent de la même manière pour définir, une fois leur production achevée, le prix de leurs biens. Les critiques de la théorie économique conventionnelle du marché s'organisent donc selon trois approches décrites par Zelizer (1993). Selon elle :

"le modèle du marché illimité procède essentiellement d'une critique idéologique du pouvoir du marché qui souligne ses effets nocifs sur le plan social, culturel et moral. Le modèle du marché subordonné, plus répandu et plus radical, s'attache à montrer comment un ensemble variable mais incontournable de contraintes socio-historiques limitent sévèrement l'autonomie du marché et propose de substituer au modèle économique unitaire soit une alternative culturelle (le marché comme système de significations), soit une alternative socio-culturelle (le marché comme système spécifique de réseaux sociaux)".

Au terme de ces critiques, Zelizer propose le modèle des marchés multiples qui conceptualise le marché comme un espace d'échanges où entrent en interaction facteurs culturels, structurels et économiques. Ce modèle zélizerien fournit dès lors un point d'appui théorique positif à la sociologie économique en ceci qu'il considère d'emblée les phénomènes économiques comme étroitement imbriqués dans un ensemble de rapports sociaux et symboliques. Les travaux récents en sociologie économique offrent alors la possibilité de développer une vision à la fois plus intégrée et plus diversifiée des processus de formation des prix, à partir de l'examen de situations réelles.

L'approche socio-économique, modèle sociologique de compréhension des relations marchandes

La sociologie économique s'est construite en grande partie contre le modèle de la théorie économique standard à travers l'analyse de l'action économique par la réintégration de sa dimension sociale. Ce courant connaît un nouvel élan depuis le début des années quatre-vingt-dix, formalisé au travers du programme de la « Nouvelle Sociologie Économique, NSE » (Chantelat 2002a). La sociologie économique suggère qu'il est nécessaire et utile de faire se rencontrer les théories économiques et sociologiques de manière à fournir de meilleures explications des faits économiques que ne le font l'un et l'autre de ces deux savoirs lorsqu'on les met en œuvre d'une manière isolée ou, pire, contradictoire (Steiner 2001). Ce courant réunit ainsi sociologues et économistes hétérodoxes qui, dans la lignée de Polanyi (1944), cherchent à approfondir la question de l'« encastrement » de l'action économique dans les structures sociales, en particulier dans les réseaux sociaux (Favereau et Lazega 2002).

H. C. White, un des principaux fondateurs de ce courant de pensée, propose ainsi une représentation des marchés en tant que structures d'interactions au sein desquelles chaque entreprise fonde ses décisions non pas sur l'observation directe de la demande, mais sur un ensemble d'informations relatives à d'autres entreprises qu'elle considère comme équivalentes (White 1981). Il n'y a donc plus un mais des marchés, que l'on peut identifier à partir des entreprises liées par un système d'observations réciproques. Dans ce modèle, chaque entreprise cherche à occuper une niche, caractérisée à la fois par un produit singulier au sein d'un ordre de qualité et par un revenu global, définis en référence au chiffre d'affaires et au volume produit par ses pairs. White n'a toutefois pas cherché à expliciter le processus concret de fixation du prix d'offre par une entreprise, s'intéressant davantage à modéliser les conditions

de stabilité de différents types de marchés en fonction des choix des entreprises sur la quantité et la nature du produit (White 2002).

D'autres travaux abordent plus directement cette question en se plaçant du point de vue des entreprises et en cherchant à faire le lien avec leur encastrement dans des réseaux sociaux (encastrement relationnel). Uzzi et Lancaster (2001) que cite Chiffolleau et Laporte montrent ainsi en quoi les différents types de relations dans lesquelles les firmes de services aux entreprises (publicité, défense juridique, etc.) sont encadrées permettent la diffusion d'informations non publiques et le développement d'une gouvernance informelle qui jouent sur leurs prix d'offre. Les liens non marchands avec les clients encouragent la création de la confiance, réduisent les coûts de transaction et incitent les offreurs à partager ces gains avec leurs clients en réduisant leurs prix ; les liens avec des tiers (concurrents, experts, etc.) fournissent aux offreurs une information qui leur permet de différencier leurs produits vis-à-vis de leurs concurrents en attribuant cette fois des prix plus élevés ; enfin, des relations avec des clients d'autres firmes pratiquant des prix hauts accroissent le statut de l'entreprise et lui donnent ainsi les moyens d'augmenter ses prix.

Au-delà de mettre en avant l'encastrement relationnel, les sociologues anglo-saxons s'accordent, en effet, pour reconnaître le statut comme une variable-clé dans le fonctionnement des marchés et la formation des prix en particulier, même si la définition et le rôle de cette variable font débat. Ils partent, notamment, du principe que le statut d'une firme est non seulement lié aux relations qu'elle entretient avec clients et tiers, mais aussi à sa « réputation », au sens où l'ont définie les économistes (Shapiro 1983), à savoir à l'évaluation par les usagers des qualités qu'elle a proposées précédemment (Podolny 1993). Le statut est supposé jouer sur le niveau des prix pratiqués dans la mesure où il constitue un « signal » qui permet de lever l'incertitude des consommateurs sur la qualité de l'offre.

Ces travaux développés en sociologie économique anglo-saxonne invitent ainsi à une articulation étroite entre économie et sociologie. Ils montrent d'ailleurs l'impact de l'encastrement relationnel sur les prix. Celui-ci n'est pas indépendant de variables économiques propres à l'entreprise (taille, chiffre d'affaires, etc.) ou à son environnement marchand (prix des matières premières, régularité/exclusivité des échanges vendeurs-clients, rôle joué par les intermédiaires, etc.). Dans la lignée du modèle des marchés proposé par White, ils amènent aussi à penser que les interactions développées par les entreprises d'une part se découpent dans des institutions, qui en retour participent à cadrer leurs pratiques économiques, d'autre part sont liées à des conventions parmi les offreurs (White 2002). Podolny montre notamment en quoi les relations marchandes des *wineries* contribuent à construire et hiérarchiser le système d'appellations des vins californiens, qui s'autonomise en tant qu'institution de marché participant à fonder le statut des différentes entreprises. Par ailleurs, sans aller jusqu'à définir des conventions au sens de repères cognitifs collectifs (Eymard-Duvernay 1989), il distingue aussi les motivations des producteurs de vins, en identifiant deux types (*love* vs. *Money*), qui influent sur leur insertion au sein du système marchand, et finalement sur leur politique de prix. Si l'encastrement relationnel et le statut d'une firme jouent dans la façon dont elle élabore ses prix, il s'agit alors aussi de montrer en quoi ces facteurs sont liés à des caractéristiques économiques d'une part, à des institutions, des valeurs morales ou bien des conventions d'autre part, à même de conditionner leur nature et leur impact.

C'est parmi les sociologues français ayant participé à la fin des années quatre-vingt au regain d'intérêt de la discipline pour les marchés que l'on trouve alors des ouvertures pour progresser en ce sens. Les travaux de Karpik (1989), sur le cas du marché des avocats forment de ce point de vue une contribution marquante. Celui-ci examine la façon dont des réseaux sociaux interviennent dans la pratique des avocats pour fixer le « juste prix » de leurs honoraires, à savoir celui auquel ils ont droit, du fait de leur ancienneté, de leur compétence et de leur spécialité. Les interactions sociales entre membres de la profession

forment des « réseaux-producteurs » qui diffusent des informations non seulement sur les prix mais aussi sur celui qui les pratique. Cela renseigne alors sur la relation statut-prix et conduit à la formation d'un système généralisé de prix à travers des barèmes. Ces derniers s'interprètent alors comme une institution découplée des interactions développées au sein des réseaux-producteurs, qui eux-mêmes s'imbriquent dans des réseaux-échanges, où circulent des jugements sur les offres des avocats en termes de services proposés et de prix. De ces réseaux émerge un ordre de qualité légitimé, dont la stabilisation reste toutefois temporaire, au gré de la mise à l'épreuve répétée de l'offre par les clients et de l'entretien de la confiance interpersonnelle. Mais Karpik montre également en quoi les relations professionnelles entre les avocats et leurs clients sont aussi empreintes d'exigences de moralité et de justice, qui aident à maintenir cette confiance et contribuent à la fixation d'honoraires d'un montant raisonnable. Ceci conduit alors Karpik à évoquer le principe d'une « économie de la modération », consistant à supposer des formes d'échange équilibré entre la profession et le public motivées par des valeurs d'équité ou d'amitié.

La contribution de la sociologie économique à l'analyse de la formation des prix présente donc l'intérêt d'associer les avancées et questions que fournit l'extension du modèle néo-classique à une prise en compte du rôle des structures sociales et de l'encastrement relationnel en particulier. C'est dire que l'action économique est une action sociale au sens wébérien du terme. Elle s'oriente toujours par rapport au comportement d'autrui et en fonction de la signification qu'elle acquiert dans un contexte donné. Ce contexte est fourni dans le cadre de cette étude par la capacité des planteurs de palmier à obtenir un prix d'équilibre. En effet l'enjeu central pour les coopératives de planteurs de palmier consiste à peser dans les négociations des prix d'achat de leurs produits en cherchant à réduire les asymétries par l'action collective. Le référentiel théorique adopté ici s'oriente vers les courants théoriques mobilisant les approches de l'action collective en économie institutionnelle et en sociologie (Livet et Thévenot 1994).

Les perspectives ouvertes par les théories de l'action collective

L'action collective demeure un sujet très fertile en sociologie et en science politique au regard de la croissance nette de la littérature et des nombreuses conférences organisées sur ce thème. L'évolution de l'étude de l'action collective qui a débuté au XIX^{ème} siècle se poursuit encore. Au sein de la littérature, Giugni (1996) indique qu'il semble justifié de tracer une ligne de démarcation entre un courant européen et un courant américain. La littérature portant sur l'action collective a ainsi suivi deux tendances relativement distinctes. Si l'école européenne a poussé l'analyse vers la recherche des causes de l'émergence des mouvements sociaux à un niveau d'abstraction élevé en privilégiant les facteurs macrosociaux et structurels et sans se soucier de tester empiriquement les théories, l'école américaine, forte d'une autre tradition sociologique, s'est plutôt intéressée aux aspects concrets de la mobilisation, qui sont plus facilement testables empiriquement, et a souvent privilégié les variables individuelles. Schématiquement, comme l'a dit Melucci (1984) que cite Giugni (1996), les européens se sont concentrés sur le pourquoi des mouvements sociaux, alors que les américains ont souligné comment les mouvements se mobilisent.

Historiquement, l'étude de l'action collective a débuté en Europe. Ces premiers efforts s'inscrivent dans le cadre d'une démarche macrosociologique, soit en suivant une analyse des rapports entre les classes sociales, soit en formulant les lois qui régissent le comportement des foules. En partant d'une conception pluraliste de la société, l'approche classique conçoit les mouvements sociaux comme une forme de comportement collectif qui est une réponse aux situations de tension chez les individus provoqués par les changements macrosociaux.

Ensuite l'action collective s'est vue aborder en termes de mobilisation des ressources, se rapprochant des approches économiques du type de celle d'Olson (Olson 1965, 1978). En effet, Olson (1965) associe l'action collective à

la notion d'organisation. Pour lui, « un des objectifs communs à la plupart des organisations - surtout à prépondérance économique - est de défendre les intérêts de leurs membres » qualifiés « d'intérêts communs ou collectifs ». L'action collective d'un groupe vise donc la « poursuite d'un but collectif », en général l'obtention « d'un bien collectif ou commun ». « L'apport de biens collectifs ou publics est en général la fonction fondamentale des organisations » car « tout bien privé peut être fourni par des actions individuelles » (Olson 1965). L'obtention de bien collectif requière la possibilité de disposer de ressources mobilisables par l'organisation.

Démontrant les conditions de la mobilisation, Tilly que cite Birnbaum (1983) insiste sur les ressources dont dispose le groupe lui-même qui s'engage dans un processus d'action collective. Selon Tilly, la mobilisation d'un groupe se trouve liée à la défense d'un intérêt collectif formé dans le cadre des rapports de production et articulé par les acteurs eux-mêmes ; ce groupe doit alors s'organiser, processus que Tilly définit par la proposition suivante : plus le sentiment de l'identité de groupe est fort et davantage est intense le réseau de relations internes, plus le groupe se trouve organisé. Sur une telle base, la mobilisation conçue comme étant le processus par lequel un groupe cesse d'être un ensemble d'individus passifs et devient un élément actif de la vie publique nécessite le recours à des ressources collectives de différentes natures (argent, travail, information, temps consacré à la mobilisation, symboles). C'est pourquoi la mobilisation mène à une action collective conséquente dans la mesure où elle produit des biens indivisibles et non des biens individuels. En ce sens, l'action collective se conçoit comme un comportement politique rationnel visant l'obtention de certains buts qui ne peuvent pas être atteints à travers les canaux traditionnels. La notion de mouvement social trouve ainsi une de ses composantes essentielles et s'apparente à celle d'intérêt collectif.

C'est dans cette perspective qu'est née de la sociologie des organisations (Bernoux 1985), une micro-sociologie au sein des firmes et des administrations (Crozier et Friedberg 1977). Cette approche part d'un constat

proche de celui d'Olson : l'action collective n'est pas naturelle, elle est marquée par la coopération, l'interdépendance et les conflits (Reynaud 1989). L'organisation est l'instrument de l'action collective : il n'y a pas d'action collective sans organisation. Pour Crozier et Friedberg (1977) « l'organisation est un processus de création collective à travers lequel les membres d'une collectivité apprennent ensemble, c'est-à-dire inventent et fixent de nouvelles façons de jouer le jeu social de la coopération et du conflit et (...) acquièrent les capacités cognitives, relationnelles et organisationnelles correspondantes ».

3. Problématique

3-1- Questions de recherche

Quelle est la capacité d'action collective des coopératives de planteurs ? Quelles sont les ressources stratégiques des coopératives de planteurs dans la réduction de l'incertain et dans la défense de leurs intérêts ? Parviennent-elles à défendre leurs intérêts ? Quels sont les autres acteurs impliqués dans le jeu social de la formation des prix ? Quelles sont les logiques de leurs comportements ?

3-2-Objectifs de recherche

En relation avec ces problèmes de recherche, l'objectif général⁴ de cette étude est d'analyser la capacité d'action collective des coopératives de planteurs dans le jeu social de la formation du prix.

⁴ L'absence d'hypothèses dans cette étude s'explique par le caractère éminemment qualitatif de la méthodologie utilisée à la fois dans la collecte et l'analyse des données. En effet, pour la recherche qualitative la question apparaît plus appropriée que l'hypothèse car cette dernière appelle une démarche de type déductif et laisse peu de place à l'induction et à l'exploration (Comeau 1994). Or le type de raisonnement que privilégie l'approche qualitative est l'induction. Dès lors, le cadre théorique reste souple et la recherche ne vise pas à vérifier des propositions initiales. Ainsi les

Cet objectif se décline en trois objectifs spécifiques :

- identifier les groupes d'acteurs impliqués dans le champ de la formation du prix depuis la privatisation de Palmindustrie ;
- dégager leurs logiques d'actions et leurs intérêts contradictoires qui sont à l'origine de tensions sur le prix ;
- dégager les ressources (sociale, politique, financière, etc.) investies par les différents acteurs, notamment les coopératives de planteurs, pour revendiquer des prix d'achat rémunérateurs dans les négociations de nouvelles formes de coopération.

questions de recherche –plus tôt les hypothèses –laissent ouvert le système d'interprétation (Henry et Moscovici que cite Comeau 1994).

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

Matériels et méthodes

1-L'échantillonnage

Plutôt que de constituer un échantillon représentatif, nous avons cherché à diversifier notre échantillon. Cette stratégie d'échantillonnage dite échantillonnage théorique (Glaser et Strauss 1967; Pires, A. P. 1997)⁵ est mieux indiquée dans les recherches qualitatives telle que la nôtre. L'objectif visé étant d'obtenir le panorama le plus complet possible des problèmes et des situations (Pires, Alvaro P. 1997) au sein du groupe des acteurs de la filière palmier à huile. Nous cherchions à rencontrer un maximum de cas différents les uns des autres et à les comprendre de manière approfondie. Nous ancrions ainsi la formation de notre échantillon sur l'expérience des membres du comité de négociation du prix.

Le choix de ce type d'échantillonnage se justifie par la quasi impossibilité pour nous de participer aux négociations de prix. Dès lors, nous avons opté pour la méthode dite boule de neige pour rencontrer individuellement les personnes ressources participant aux négociations de prix dans le cadre du Comité de négociations du prix. Les représentants des différentes organisations d'acteurs de la filière palmier à huile constituent l'unité d'observation parce qu'ils sont les informateurs institués qui sont les porte-paroles autorisés d'un groupe ou d'une institution (Combessie 1999). Ils ont ainsi constitué notre échantillon.

Pour ce faire, nous avons procédé de la manière suivante :

⁵ L'enquête par entretiens qualitatifs n'a pas pour objectifs et ne permet aucunement de déduire des résultats représentatifs et de généraliser sous forme numérique les conclusions obtenues à toute la population étudiée.

À partir du répertoire téléphonique du responsable de programme, nous sommes entré en contact, dans un premier temps, avec le responsable de la coopérative des planteurs de palmier à huile d'Anguédédou (COOPPHA). Pour tenir compte de ses obligations professionnelles, nous prenions rendez-vous avec lui. Ainsi, nous nous rendions au lieu de rendez-vous, généralement à son domicile et dans la soirée. Alors, nous échangeons sur des questions relatives à l'évolution de la filière palmier à huile depuis sa privatisation et aux négociations de prix. Nous accordions un intérêt particulier aux tensions sur le prix et les différentes positions défendues au cours des négociations pour la formation du prix. Au terme de cet entretien, nous lui demandions de nous indiquer une autre ou plusieurs autres personnes pouvant nous éclairer sur le thème que nous venions d'évoquer. Par conséquent, il nous les indiquait et nous fournissait leurs numéros de téléphone.

C'est suivant ce schéma que nous avons pu rencontrer et enquêter les membres du comité de négociation du prix : représentants des coopératives de planteurs, représentants des sociétés agro-industrielles privées et ceux de l'État. La diversification de notre échantillon ainsi réalisée nous a permis de faire des entretiens en profondeur avec tous les membres du comité de négociation du prix d'achat du régime de palme villageois.

2-Les techniques de collecte des données

Nous adoptons ici une triple stratégie de collecte de données. La première est d'ordre documentaire portant sur des documents élaborés par plusieurs organisations impliquées dans le fonctionnement de la filière palmier à huile. La deuxième porte sur la revue de la presse nationale et la troisième partie correspond aux entrevues réalisées avec les représentants des différents groupes d'acteurs participants aux négociations de prix. L'articulation de cette triple démarche nous permet d'une part, d'accéder aux représentations et aux idéologies véhiculées par les différentes organisations qui composent le

Comité de négociation du prix ; d'autre part, aux actions et aux expériences vécues par les individus en situation d'action collective. Le discours objectif élaboré par les organisations est alors mis en confrontation avec l'expérience subjective des acteurs négociateurs en vue de voir de quelle manière les différentes tendances rencontrées au sein de cette filière tiennent compte des besoins et des priorités des gens qui sont impliqués directement ou indirectement dans le processus.

2-1-Le dépouillement des rapports et des procès verbaux de négociations de prix

Les documents analysés proviennent de plusieurs sources. En premier lieu, nous avons constitué un corpus d'informations générales sur la filière palmier à huile en procédant au repérage des notices dans les bases de données bibliographiques du CIRAD. Cette recherche documentaire s'est poursuivie dans les bibliothèques du centre de recherche en sciences sociales de l'IRD⁶, du Bureau National d'Étude Technique et de Développement (BNETD) et du Centre Ivoirien de Recherches Économique et Sociale (CIRES). De ce corpus général, nous avons dégagé les documents portant sur la formation du prix au sein de la filière huile de palme.

À cet effet, l'analyse par la lecture des différents courriers adressés par les acteurs de la filière entre eux, ceux à eux adressés par le MINAGRA et les correspondances adressées par les acteurs de la filière au MINAGRA et les procès verbaux de négociations de prix présentait l'avantage de nous situer dans la perspective historique. L'intérêt de l'analyse de contenu est qu'il est possible d'identifier non seulement la position du locuteur mais aussi sa place

⁶ Il s'agit de l'ex ORSTOM situé dans le quartier de Marcory en zone 4 C, Rue Fleming à Abidjan (Côte d'Ivoire).

dans le champ de force ou l'arène dans lequel il se situe et pour lequel il a élaboré son discours. Ainsi, si ces rapports documentent l'expérience des travaux pendant les négociations, les procès verbaux rendent compte de la teneur des débats en séance plénière.

En marge de ces documents, nous avons consulté tout autre rapport ayant trait à la formation du prix. Notamment, les différents rapports issus du séminaire de l'année 1998⁷ et des différents ateliers de 2002⁸ et 2003. L'objectif visé était, outre une meilleure connaissance de l'évolution de la filière palmier, mais également une bonne compréhension des règles de formation du prix. Dans ce sens, les rapports APPROMA de 1995 et 1998 furent largement utilisés du fait de leur caractère exhaustif par l'analyse approfondie de tous les pans de l'histoire récente de cette filière à savoir les deux principales périodes d'évolution de la filière palmier à huile ivoirienne : la période avant la privatisation et la période post-privatisation de Palminindustrie. Par ailleurs, les deux "Études pour la détermination d'un nouveau mécanisme de fixation du prix du régime de palme" furent également largement exploitées. Ces études réalisées par deux cabinets distincts, Bnetd/Horus Entreprises et Cremide, mettent en exergue les différentes préoccupations et intérêts des acteurs dans la formation et la fixation d'un prix d'équilibre.

⁷ Il s'agit du Séminaire sur "Bilan et perspective de développement de la filière palmier à huile en Côte d'Ivoire" tenu à la Caisse de stabilisation et de soutien des prix des produits agricoles (CSSPA) du 04 au 06 mars 1998. Ce séminaire fut l'occasion de réunir tous les opérateurs de la filière palmier à huile en vue de définir dans un contexte de libéralisation, un nouveau cadre de développement de cette filière. Il a réuni les producteurs et leurs organisations professionnelles, les agro-industrielles de la première et de la seconde transformation, les représentants des compagnies, firmes et concessionnaires des produits phyto-sanitaires et des engrais.

⁸ Ce séminaire auquel nous avons participé dans le cadre de cette recherche s'est tenu à l'Institut industriel de l'Afrique de l'Ouest (IIAO) de Grand-Bassam du 17 au 19 septembre 2002. Le thème général est "Filière palmier à huile : organisation et perspectives". Il était organisé en plusieurs commissions dont la commission III portait sur "Mécanisme de fixation des prix d'achat et financement de la filière" qui a passé en revue les différents systèmes de prix utilisés dans la filière. Cette commission a produit un rapport qui proposait un nouveau mécanisme de fixation du prix.

Nous avons en deuxième lieu procédé à la lecture des articles parus dans les revues spécialisées, notamment la revue Oléagineux, Corps gras et Lipides (OCL), ainsi que dans différents sites du réseau Internet. Cette collecte initiale des données nous a permis d'identifier les principales dimensions et variables du phénomène de la formation des prix.

2-2-La revue de la presse

La revue de la presse nationale aura permis :

- (i) de procéder à une analyse rétrospective des débats autour des tensions sur le prix ;
- (ii) d'identifier les acteurs ou groupes d'acteurs mobilisés autour des grèves successives ;
- (iii) de se documenter sur les logiques des acteurs ainsi que les stratégies et les ressources investies dans la défense de certains intérêts dans l'arène de la formation du prix.

Les organes de presse passés en revue ont été choisis sur la base de deux critères :

- (i) régularité de parution sur les périodes étudiées, et
- (ii) statut (privé ou public) pour une meilleure appréciation de la diversité des points de vue en présence.

À cet effet, deux quotidiens ont fait l'objet d'un dépouillement systématique :

- ***Fraternité Matin*** qui est un organe de presse officiel pro-gouvernemental. En tant que tel, et en regard de sa position de neutralité relative à la différence d'autres quotidiens proches des partis politiques, il a pour mission de rendre compte en priorité des activités gouvernementales et parlementaires ; mais aussi la diffusion quotidienne de l'information nationale. À ce titre, il restitue les positions officielles des acteurs.

- ***La Voie*** devenue ***Notre Voie*** qui est un organe de presse privé. Il a paru régulièrement sur la période de libéralisation de la filière palmier à huile et même au-delà. Son ancienneté et sa constance dans un environnement de presse très fluctuant en font un support intéressant pour une lecture rétrospective des débats sur les négociations de prix.

2-3-La collecte des données empiriques

La partie documentaire nous a permis de délimiter de manière plus précise la question générale, tout en dégagant d'autres questions plus spécifiques autour de différentes dimensions de notre objet. Ce qui nous a permis de concevoir un guide d'entretien semi-directif permettant d'aborder les grands thèmes suivants : le déroulement des négociations, les revendications des différents groupes d'acteurs, les ressources mobilisées. Nous avons opté pour des entretiens de type semi-directif, dont la vertu est d'aider à comprendre et à identifier les motifs expliquant les comportements des individus, donc les motifs expliquant les actions des négociateurs de prix.

Ces entretiens ont été menés auprès des membres du Comité de négociations de prix, notamment des représentants des planteurs, du MINAGRA et des agro-industriels. Elles ont été réalisées autour de thématiques centrales récurrentes à travers lesquelles nous recherchions des points de convergence

et de divergence porteurs de sens. Le processus de construction de la grille d'entretien semi-directif s'est échelonné sur plusieurs mois et plusieurs réunions de l'équipe scientifique. Il s'agit véritablement d'une production collective.

Dans un premier temps, nous avons identifié les thèmes principaux qu'il nous semblait pertinent d'aborder dans le cadre d'entretien auprès des membres du Comité de négociation du prix. Cette liste de thème a été soumise à débat. Au terme d'un processus itératif, nous sommes parvenus à créer une grille d'entretien constituée de thèmes principaux. Les questions ouvertes qui constituent l'essentiel des guides d'entretien semi-directifs invitaient les interviewés à nous faire part de leurs perceptions des tensions concernant la fixation du prix, à faire ressortir leurs différentes logiques d'action à partir des argumentations et à mettre en relief leurs stratégies.

Au lieu d'une collecte de données au sens le plus courant, nous avons opté pour une co-construction du sens. À ce niveau, il faut préciser notre option pour la méthode de co-construction de sens.

L'option pour cette méthodologie de collecte des données s'explique par l'environnement de méfiance, de suspicion, de conflits latents qui régnaient entre les acteurs de la filière palmier mais aussi par le souci d'obtenir des informations plus rapprochées de la réalité de l'enquêté. Cette méthode de recherche qui s'inspire de la psychanalyse, tant au niveau de la méthode que de l'interprétation, exige du chercheur non seulement de participer à cette relation et s'éloigner d'une grille d'entrevue très structurée mais aussi de permettre au sujet de rapporter librement tout ce qui lui passe par l'esprit, sur le ou les thèmes soumis à son attention (Drapeau et Letendre 2001).

Ayant ainsi opté pour la méthodologie de co-construction du sens, nous avons utilisé un enregistreur comme moyen de recueil des informations. En effet, plusieurs auteurs, notamment Given (2004), ont démontré l'importance de cette technique d'enquête en sciences sociales et en sociologie par opposition aux techniques traditionnelles d'écriture et d'enregistrement sur cassettes audio. Cette technique dont l'incontournabilité n'est plus à démontrer en matière de recherches en sciences sociales, particulièrement en recherches qualitatives, nous a valu d'enregistrer systématiquement toutes nos entrevues.

3-Déroulement spatio-temporel de la recherche

Les recherches qui ont abouti à la réalisation de cette thèse se sont déroulées à Abidjan. Deux raisons distinctes mais complémentaires ont motivé le choix de cette ville comme lieu d'enquête principal. D'abord, en tant que capitale économique de la Côte d'Ivoire et par ailleurs lieu de résidence des acteurs.

En tant que capitale économique et politique jusqu'à une période récente, Abidjan abrite les sièges de toutes les institutions de la République mais aussi toutes les représentations et succursales des opérateurs économiques installés dans le pays. À ce titre donc, les différents acteurs institutionnels post-privatisation de la filière palmier à huile y sont installés. C'est également le lieu de résidence de ces acteurs institutionnels. Ensuite, Abidjan demeure le lieu de déroulement des négociations de prix sous l'arbitrage du Ministère de l'agriculture en séquences d'interactions directes tantôt à la salle de conférence du 5^{ème} ou 24^{ème} étage de l'ancienne Caistab, tantôt au siège de Palmci à Vridi.

Le site d'enquête nous a dès lors été imposé par notre souci – partagé avec l'école de Manchester qui a développé les méthodes dites *extended case method* et *situational analysis* – d'accorder une importance à la situation. L'approche de base est que la situation limitant le champ d'investigation, il est

essentiel d'identifier le temps et l'espace dans lesquels un événement a eu lieu (Hagberg 2001).

Concernant la périodisation de la production des données de cette thèse, elle nous a été imposée par le caractère très dynamique des processus de négociations de prix du kilogramme de régime de palmier et de la technique de collecte des données (grounded theory). Il s'agissait ici de tenir compte de la grande diversité des facteurs susceptibles d'influencer les positions des négociateurs. Cela dit, nos enquêtes se sont déroulées sur une période de 6 ans entre 2001 et 2007 et ont concerné les années 1999 et 2001 ; ces années représentant les périodes cruciales des tensions sur le prix. Elles correspondent également aux phases des premières mobilisations collectives des planteurs villageois de palmier par trois grèves pour revendiquer et obtenir des prix d'achat rémunérateurs de leurs productions.

La collecte des données à la fois primaires et secondaires n'a pas été véritablement délimitée dans le temps mais orientée par la pratique minutieuse du terrain et l'imprégnation prolongée sur la zone d'étude. Puisque nous avons adopté une démarche très itérative de collecte et d'analyse des données, l'arrêt des enquêtes fut motivé par la saturation ; moment où les enquêtés ne nous fournissaient plus d'informations nouvelles.

4-Analyse qualitative de l'information : la grounded theory

Au regard des techniques de productions des données et de leur nature éminemment qualitative, notre analyse s'inscrit dans le domaine des recherches qualitatives (Poisson 1991; Pope et al. 2000). Plus spécifiquement, notre recherche se situe dans la perspective de la grounded theory. Dans cette perspective, une distinction nette entre la collecte des données et la phase

d'analyse n'est pas clairement établie eu égard au fait que le chercheur est amené à préciser son objet de recherche et réorienter son tir à la lumière des informations recueillies. À cet effet, le chercheur se doit donc d'adopter une double posture analytique : la préanalyse et l'analyse par théorisation ancrée.

Cette étape d'analyse préalable ou "préanalyse" pour reprendre le terme de Bardin (1989) tire son importance du fait que la construction progressive de l'objet de recherche constitue une caractéristique essentielle de la recherche qualitative (Deslauriers 1991; Deslauriers et Kérisit 1997). Sans constituer une forme d'analyse formelle ou systématique, cette étape est essentielle au bon déroulement de la recherche. Elle apporte ainsi des précisions sur tous les aspects ou les contours de la question étudiée. En outre, cette première phase d'analyse assure au chercheur la possibilité de dégager de nouveaux éléments qui n'avaient pas été prévus initialement dans le projet de recherche et le raffinement de la stratégie méthodologique. Pour ce faire, nous avons fréquemment précisé notre guide d'entretien au fil de l'évolution des entretiens de sorte à inclure de nouveaux thèmes.

L'analyse préalable comprenait l'immersion dans les données avant de procéder à leur analyse systématique. Dans cette recherche, la familiarisation avec les données s'est faite par l'écoute des enregistrements audio, leur transcription, de même que la lecture des notes et documents de terrain.

Par ailleurs, au cours de cette première étape, nous avons essayé l'utilisation de différentes méthodes d'analyse des données qualitatives car "tout comme il existe de multiples méthodes d'enquête sociologique et de nombreux cadres théoriques, il existe de nombreux logiciels d'analyse de discours. Lequel, ou lesquels choisir ? En fait, tout comme les outils théoriques (les concepts), les outils méthodologiques doivent nous aider dans notre quête d'analyse et de compréhension de l'objet que nous plaçons au centre de notre démarche de recherche. En d'autres termes, c'est la nature même de l'objet d'étude qui va

déterminer l'outillage méthodologique, comme l'outillage conceptuel d'ailleurs, dont va se doter le chercheur" (Canet 2004).

La principale difficulté a été de trouver le juste niveau d'analyse. De prime abord, notre choix d'outil d'analyse s'est orienté prioritairement vers le logiciel de traitement des données qualitatives N Vivo étant donné la nature éminemment qualitative des données à notre disposition. Bourdon (2000) inscrit la naissance de ce logiciel dans le parcours scientifique d'une sociologue australienne spécialisée en analyse par théorisation ancrée.

Au terme d'un apprentissage qui a reposé sur la découverte, l'expérimentation et le tâtonnement, nous avons décidé d'opter pour une méthode plus aisée à nos yeux en abandonnant l'usage de N Vivo. La complexité du logiciel N Vivo a motivé sa non utilisation dans cette recherche ; mais également notre faible motivation à l'utilisation de ce logiciel se lie au fait que nous avons constaté que son utilisation nous éloignait de la compréhension des expériences des acteurs, ce qui est essentielle pour l'explication. À ce titre, nous avons opté pour l'analyse par théorisation ancrée qui se situe également dans la logique de réalisation des enquêtes.

L'analyse des données de cette recherche doctorale a donc été effectuée à partir de la méthode dite de théorisation ancrée et d'induction analytique (Anadón 2006; Guillemette 2006; Mucchielli 2006; Poupart et al. 1997). Rappelons que la théorisation ancrée consiste à développer, à comparer et à confronter les hypothèses générées par l'analyse des données fournies par les enquêtés, cela au fur et à mesure que leurs récits sont recueillis. Cette méthode semble particulièrement indiquée dans le cas où il s'agit d'analyser des dynamiques dont l'état ou l'évolution est peu connu, afin d'en faire ressortir des éléments déterminants. Ce patient bricolage ne vise pas à vérifier des théories existantes (et c'est pourquoi la méthode ne comporte aucune hypothèse de départ à vérifier), mais à générer de nouveaux concepts ou à

étayer des hypothèses originales, cela à partir des données empiriques uniquement.

L'analyse des données qualitatives transcrites s'est faite par un aller et retour permanent entre la lecture des réponses et commentaires des répondants et la collecte d'informations complémentaires rendue nécessaire par le souci de prendre en compte les nouvelles interrogations émergentes des premières analyses. Ainsi, les réponses furent décrites et les commentaires et points de vue utilisés dans une démarche de comparaison constante pour illustrer les diverses réponses. Cette démarche fut utilisée jusqu'à l'obtention d'un degré optimal de fiabilité ou saturation des données qui a été atteint dès lors que nous constatons que les mêmes informations déjà analysées apparaissaient au cours des nouvelles entrevues.

5-Cadre théorique

Sur un plan sociologique, les règles formelles de fixation du prix apparaissent comme une arène de confrontation, un champ au sens "bourdieusien" du terme, traversé par des rapports de force co-gérés par une pluralité d'acteurs, eux-mêmes dotés de logiques plurielles (Bourdieu 1971, 1997, 2003). Ce champ a ses codes, ses règles internes, le tout agissant pour une construction sociale commune du prix. Les expériences d'arrangements institutionnels successifs depuis 1997 et la combinaison des logiques d'actions constituent l'objet de la sociologie dont le cadre méthodologique est offert par Duret (1994) qui propose, pour l'analyse de l'action, la sociologie de l'expérience. Cette théorie postule que les acteurs sont déterminés par plusieurs logiques d'action et composent leur expérience en articulant ces logiques en fonction de situations définies comme autant d'épreuves leur permettant de construire une identité et une action maîtrisées. Dans cette théorie, une importance est accordée aux points de vue des acteurs car il n'est de conduite sociale qu'interpréter par les acteurs eux-mêmes qui ne cessent de s'expliquer, de se

justifier étant donné qu'elle a pour objet la subjectivité des acteurs c'est-à-dire la conscience qu'ils ont du monde et d'eux-mêmes. La sociologie de l'expérience de la filière palmier à huile que nous entreprenons dans le cadre de cette thèse prend ainsi largement en considération le point de vue des acteurs dans l'analyse des situations investiguées. Ces situations seront traitées comme des moments de l'évolution de la filière palmier à huile. Dans cette perspective, l'objet de notre travail sociologique est d'expliquer et/ou de comprendre comment s'organisent les expériences des planteurs, comment se présentent les situations, comment se résolvent concrètement les problèmes qui se posent aux acteurs : en d'autres termes, comment les gens s'y prennent pour vivre ensemble.

Dans une négociation, le temps de la préparation et de la promulgation des procès verbaux est, entre autre, un espace de dialogue entre les représentants des coopératives de planteurs et les représentants des sociétés agro-industrielles privées. Le Cadre réglementaire qui représente la structure et les règles formelles de l'organisation est un outil central de la politique du Gouvernement en ce qui concerne le suivi de la filière palmier post-privatisation. Il traduit, à travers les principes de régulation, des politiques structurelles voulues, le degré de prise en compte des préoccupations des différents groupes d'intérêts. Il rend également compte des priorités et de la logique de répartition des rôles et prérogatives des nouveaux acteurs institutionnels. À ce titre, il apparaît comme objet central de cette étude et se présente alors comme un outil d'analyse sociologique permettant une lecture du sens de l'action des acteurs.

Sociologiquement, un prix fixé apparaît donc comme un compromis institutionnalisé. Il est le résultat d'un jeu social impliquant des groupes d'acteurs occupant, dans le champ social, des positions différentes en fonction de leurs intérêts. Ces derniers sont également dotés de propriétés sociologiques variées et en fonction de leurs compétences respectives, déploient des logiques d'actions et des stratégies complexes par un jeu de

mobilisation de ressources tout aussi multiples. C'est pourquoi, cette étude s'inscrit également dans la perspective de la théorie interactionniste. Ici, les actions des coopératives de planteurs sont orientées en fonction des stratégies d'autres acteurs présents dans le champ social : sociétés agro-industrielles privées, État.

Les théoriciens de l'interactionnisme montrent en effet que l'interaction est un processus formateur où les individus orientent, contrôlent, infléchissent et modifient chacun leur ligne d'action à la lumière de ce qu'ils trouvent dans les actions d'autrui. En orientant ainsi l'analyse aux interactions avec autrui, les interdépendances stratégiques se logent au cœur de l'évaluation par l'acteur du cours de son action, à travers les réactions qu'il anticipe chez autrui et les réponses qu'il apporte à ses anticipations. C'est l'image complexe d'un miroir où l'acteur cherche à voir son action future, pour l'orienter, à partir du regard d'autrui. Si les actions sont stratégiquement interdépendantes, la causalité de l'action devient complexe : c'est l'objet des discussions qui portent sur les motivations et les justifications de l'action ; entreprendre une action non strictement routinière s'accompagne d'un travail de motivation de l'action, de justification acceptable pour autrui (Boltanski et Thevenot 1991). Il faut entendre motivation en ses deux sens : comme une raison d'agir selon des motifs déterminés et explicites, et comme un effort pour débarrasser l'action de son arbitraire aux yeux d'autrui. En s'interrogeant soi-même sur les motifs d'une action et sur la valeur de ceux-ci, l'acteur inclut autrui, c'est-à-dire l'anticipation des justifications acceptables pour autrui, pour sélectionner un cours d'action au terme d'un travail d'évaluation des réactions anticipées d'autrui et de correction éventuelle (Menger 1997). C'est donc dans la dynamique des échanges entre les personnes, et à travers le sens que donnent les individus à leur action que l'on peut saisir l'essence du jeu social (Cabin 2000). Autrement dit, les acteurs se trouvant dans un système d'interdépendance, l'action de chacun affecte la situation des autres.

Les blocages constants dans les négociations de prix appellent de la part des planteurs des stratégies (Crozier et Friedberg 1977, 1996; Crozier et Thoenig 1975; Friedberg 1993) pour la défense de leurs intérêts menacés. Celles-ci consistent essentiellement en la mobilisation de leur capital social (Burt 1995; Coleman 1988; Lin 1995) dans l'action collective. À la différence des agro-industriels qui recherchent la participation de l'État à leurs capitaux, les coopératives de planteurs mobilisent leurs ressources sociales (Lin 1995). La mobilisation par les planteurs du capital social s'est faite en deux temps à savoir l'appel aux compétences des planteurs de palmier ex-cadres de l'ex-Palmin industrie et la mobilisation des planteurs villageois.

En mobilisant effectivement leur capital social (Burt 1995; Hagan et McCarthy 1998) aux négociations de prix les planteurs visent l'action pour la pression sur les décisions de l'État et des sociétés privées. Par cette contrainte latérale (Lazega et Lebeaux 1995), ils évitent de ce fait la confrontation directe avec le gouvernement et les agro-industriels. En effet la possibilité pour un groupe social de pouvoir contribuer à orienter l'action collective dans un ensemble social est déterminée par la nécessité d'être en position de mobiliser des ressources, des relations et savoir les utiliser (Lazega et Lebeaux 1995). Dans cette perspective, la théorie du capital social se penche sur la façon dont les individus organisent socialement leurs activités au cours de leur vie afin d'améliorer leur sort et d'atteindre des buts : mais aussi d'améliorer leur destin (Hagan et McCarthy 1998). L'action collective par les grèves générales des planteurs devra dès lors être comprise comme des ensembles de conduites visant la défense d'intérêts collectifs rationnels. Car en effet,

"il convient d'analyser dans leurs interactions les comportements des acteurs concernés par la négociation (c'est-à-dire motivés par celles-ci), que ces acteurs soient impliqués dans l'action collective, ou qu'ils agissent de l'extérieur, et que ces comportements s'expriment dans des séquences d'interaction directes ou dans l'ensemble de l'espace social. Parler de comportements individuels plutôt que d'acteurs proprement dits tout d'abord, c'est concevoir les acteurs, leurs intérêts, positions ou points de vue, comme pouvant se constituer ou se transformer au cours de la négociation. Ces acteurs peuvent être mus par la défense d'intérêts personnels ou d'un intérêt collectif ; ils peuvent chercher à favoriser l'action collective ou à la bloquer, s'efforcer de jouer sur son cadrage ou sur son organisation, ou encore être orientés vers la modification du contexte de négociation. Ces présupposés sur les comportements des acteurs amènent à

envisager non seulement les stratégies à caractère offensif, mais aussi celles visant à clarifier la situation et à améliorer la compréhension mutuelle (Gray 1997). Enfin, suivant Strauss (1992), ces acteurs sont vus comme dotés d'une capacité interprétative qui se finalise fondamentalement dans l'action et qui oriente les comportements. C'est la raison pour laquelle on propose d'analyser les comportements en interaction comme des processus conjoints de jeux et d'argumentation, en mettant ainsi l'accent sur des manifestations concrètes (Allain 2004).

Devant l'intransigeance des agro-industriels à fixer des prix d'achat rémunérateurs, l'action collective des planteurs est vue en tant qu'ajustement à la situation de crise sur le marché international de l'huile brute étant donné que la déprivation et les griefs sont centraux dans l'émergence de l'action collective (Giugni 1996). La capacité de mobilisation des planteurs villageois aura eu pour conséquence l'organisation et la réussite de trois grèves générales. Elles ont abouti à l'obtention par les planteurs de prix d'achat qu'ils ont jugé rémunérateurs.

6-Plan de restitution des résultats

Pour restituer les résultats de nos investigations, la structure de cette étude s'articule autour de six (6) parties.

Afin de mieux cerner la politique étatique de fixation du prix d'achat aux planteurs villageois depuis les premiers Plans palmier jusqu'à la privatisation de Palminindustrie en 1997, nous consacrons la première partie de cette étude à la caractérisation de la dynamique socio-historique de la fixation du prix d'achat du régime de palme par une analyse des différentes phases d'évolution de la politique du prix (I). Sont ainsi analysées les modalités de fixation du prix d'achat aux planteurs villageois. Les principales phases ayant marqué la période de prix administrés sont étudiées (1-2 et 1-3). La contrainte de privatisation de Palminindustrie depuis 1997 contribuera à la mise en place de nouvelles règles de fixations du prix d'achat. Le prix d'achat reste dorénavant

le résultat de négociations entre les nouveaux acteurs de la filière palmier à huile (1-4).

La seconde partie fait une analyse du jeu des nouveaux acteurs dans la détermination du prix. Sociologiquement orientée, la formation des prix est présentée comme un champ de luttes ; une arène de confrontation. Il est dès lors fait une identification des nouveaux acteurs de la filière palmier à huile, coopératives de planteurs et sociétés agro-industrielles privées (II) et de leurs logiques d'action contradictoires (III) ; mais également des significations sociales du prix qui sous-tendent leurs revendications (IV) : logiques contradictoires qui expliquent la manifestation de tensions constatées sur la formation du prix d'achat bord champ aux planteurs. Ainsi la partie V met en exergue la dynamique entre acteurs autour du prix au cours des campagnes de 1999 à 2001. Cette dynamique est source de tensions (VI) qui apparaissent lors des négociations de prix.

Face aux incertitudes sur le prix et de leurs conséquences, les différents acteurs notamment les planteurs mettent en place des stratégies collectives qui consistent en la mobilisation du capital social à leur disposition (II). Stratégies orientées essentiellement vers la mobilisation du capital social en vue d'exercer une contrainte latérale sur les agro-industriels. L'usage de ce capital contribuant ainsi à influencer indirectement sur les décisions des représentants de l'État en leur permettant d'obtenir des prix d'achat rémunérateurs au cours de la période de chute drastique des cours mondiaux de l'huile de palme brute. Jouant un rôle d'arbitrage, la capacité des représentants de l'État à remplir cette fonction est questionnée (I) dès l'entame des parties concernant la discussion des résultats ci-dessus présentés. Dès lors, les agro-industriels, tenant compte de la capacité d'action collective des planteurs, s'investissent dans des stratégies contribuant en une mutation dans leur culture du monopole (III).

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

Résultats

I-Socio-histoire de la formation des prix

1-1-Stabilisation des prix des produits de base : perspective historique

Historiquement, les problèmes de la gestion des prix des marchandises ont été reconnus depuis plus d'un siècle au niveau national, et depuis les années 1920 comme un problème international.

- Efforts internationaux de stabilisation des prix

L'instabilité des revenus agricoles nationaux due aux fluctuations de l'offre et de la demande de produits agricoles a pendant de nombreuses années été une préoccupation dominante des pays industrialisés. L'industrialisation et la croissance du secteur des services dans ces pays ont réduit la viabilité des communautés et régions rurales, ce qui a entraîné un certain nombre de problèmes sociaux.

Les pressions exercées par des agriculteurs déterminés à obtenir des hausses de leurs revenus correspondant à l'élévation du niveau de vie à la fois par un accroissement des exportations et une protection contre les importations concurrentes, ont débouché sur des mesures interventionnistes et des transferts de revenus. Ainsi, de nombreux pays industrialisés ont constamment appliqué des politiques agricoles intérieures protectionnistes, qui donnent la priorité à la stabilisation des revenus et à la protection des populations agricoles.

C'est après la Seconde Guerre mondiale que le problème a pour la première fois été sérieusement examiné, au cours des négociations qui ont conduit à l'accord de 1948 sur la Charte de La Havane. L'approche formulée à cette

occasion devait néanmoins influencer les négociations internationales sur les produits de base au cours des décennies suivantes. Cette approche reposait sur trois grands principes : les interventions intergouvernementales sur les marchés de produits de base devaient être l'exception (en cas de grave désorganisation du marché) plutôt que la norme ; producteurs et consommateurs devaient être parties prenantes à de tels accords d'intervention dans le commerce des produits de base ; et ils devaient être représentés à égalité dans les conseils ou organismes de produit (CNUCED 1977).

La recherche de solutions aux problèmes relatifs aux produits de base au niveau international fut par la suite confiée au Conseil économique et social de l'ONU, qui créa une Commission provisoire de coordination des ententes internationales relatives aux produits de base chargée de convoquer des groupes d'étude sur des produits, de recommander la convocation de conférences pour la négociation d'accords, et de coordonner les activités des groupes d'étude et des conseils d'administration des accords de produit. La dégradation continue des termes de l'échange des pays exportateurs de produits de base, combinée à l'instabilité des prix de ces produits et des revenus en provenant, conduisit les pays en développement et le Secrétaire général de la CNUCED, M. Ral Prebisch, à inscrire cette question en bonne place sur l'ordre du jour de la première Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement en 1964.

Dans un contexte de guerre (première guerre mondiale, mais aussi guerre de Corée) et d'inflation, la stabilisation des prix agricoles apparaît nécessaire dans un objectif de sécurité alimentaire : il s'agit de prévenir les pénuries et les risques de troubles sociaux. Afin d'assurer un approvisionnement minimum et de préserver la paix sociale, des mesures de contrôle des prix pour les consommateurs (contrôle des prix des produits alimentaires, réglementation du commerce pour stabiliser les prix des importations, stockage de nourriture pour assurer un approvisionnement domestique continu et des possibilités

d'exportation continues) sont mises en place. L'objectif de sécurité alimentaire implique aussi une politique de développement agricole, pour laquelle la stabilité des prix est primordiale. L'efficacité de l'agriculture s'accommode mal de l'incertitude sur les prix ; celle-ci engendre des mauvais choix de production, une mauvaise allocation des ressources (sur utilisation du facteur travail notamment, plus flexible que le capital), et influe sur la capacité d'investissement et d'innovations donc sur les gains de productivité.

L'expérience des politiques de prix annoncés, pratiquée durant la seconde guerre pour inciter au développement de certaines cultures, peut permettre de réduire l'incertitude sur les prix et ainsi garantir l'efficacité de l'agriculture. De même l'action monopolistique pour réduire les fluctuations de prix, et donc garantir la stabilité des prix, est favorable à un accroissement de la production ainsi qu'à des changements techniques et des investissements.

Les produits de base représentent pour une majorité de pays d'Afrique subsaharienne une ressource vitale en termes de recettes d'exportation, d'emplois et de revenus. Cette dépendance, qui fragilise les économies africaines, est accentuée par la concurrence d'agricultures plus compétitives et par l'instabilité et la baisse des prix. La stabilisation des prix agricoles se justifie par rapport à un objectif de soutien du revenu des producteurs africains.

- Soutien des revenus agricoles africains

L'argument invoqué en faveur d'une action publique de soutien des revenus agricoles africains, porte sur le déséquilibre des marchés agricoles. Un grand nombre d'analyses convergent alors après-guerre pour considérer que, en situation de marché libre, les crises de surproduction sont inévitables du fait de l'inélasticité de l'offre à la baisse des prix.

À la différence d'autres types de production, la production agricole se caractérise par un excès de main-d'œuvre. En situation de marché libre la production reste forte même si la demande diminue (l'offre agricole ne peut s'adapter et suivre le cycle des affaires) parce que l'on ne peut pas licencier.

La politique de soutien des revenus peut alors jouer un rôle contra-cyclique : plutôt que d'essayer de diminuer la production agricole pour l'adapter à la diminution du cycle des affaires, il peut être pertinent d'utiliser par des paiements compensatoires la rigidité de l'offre pour stabiliser et relancer le reste de l'économie. Le comportement de stockage des opérateurs privés, en raison du coût de stockage et des taux d'intérêt élevés, est également un problème qui est mis en avant. Ainsi, les mesures de soutien des prix (ou revenus) agricoles envisagés sont les achats publics des excédents ainsi que les paiements compensatoires pour compenser la baisse des revenus agricoles en période de récession économique. Le projet de stabilisation s'illustre surtout au niveau national. Les instruments utilisés pendant les deux guerres et dans l'entre deux guerres (quotas d'importation, prélèvements variables, subventions à l'exportation) ont consisté à déconnecter le prix domestique du prix mondial.

- La stabilisation par déconnexion

Dans un contexte où les marchés internationaux sont peu sollicités, ces derniers sont utilisés comme instruments pour stabiliser les prix nationaux. On exporte ou on brade les surplus domestiques pour rehausser les prix quand il y a surproduction sur le marché intérieur ; on importe quand il y a rareté de l'offre et que les prix domestiques sont excessifs⁹. Les pays ne se préoccupent

⁹ "Désormais, les marchés internationaux jouent le rôle d'écluse entre marchés nationaux. (...) Dans ce contexte, les échanges internationaux de produits agricoles acquièrent un caractère résiduel. Le

plus et ne se protègent pas des marchés internationaux mais les utilisent pour servir leurs intérêts domestiques ; pas plus qu'ils ne se préoccupent des effets de leur politique de stabilisation des prix domestiques sur l'économie des autres pays.

C'est dans le contexte d'après guerre qu'une approche plus multilatérale s'impose. Deux visions s'affrontent alors :

- une vision basée sur la planification ou coordination mondiale permettant de mettre en cohérence les besoins d'importation et d'exportation définis par les plans nationaux et dans laquelle les accords internationaux imposent des politiques de contrôle de la production pour garantir l'équilibre entre l'offre et la demande mondiales ;
- une vision qui défend la libéralisation des échanges, afin en particulier d'éviter la reconstitution de blocs économiques. Cette dernière appelle la suppression de toute barrière à l'échange et autres dispositions comme les subventions aux exportations qui déconnectent les prix domestiques des prix mondiaux. Elle milite en revanche pour des aides directes, des paiements compensatoires permettant de stabiliser le revenu des producteurs. Dans le cadre de marchés mondiaux ouverts, l'usage de stocks régulateurs mondiaux visant à stabiliser ces marchés est également défendu.

phénomène est particulièrement marqué aux Etats-Unis qui, à partir des années 1920 et jusqu'au début des années 1970, n'exportent en moyenne qu'un huitième de leur production agricole contre un tiers avant 1914. (...) L'usage du marché international comme trop plein ou trop vide est une caractéristique centrale des politiques de stabilisation des marchés domestiques" (Daviron et Voituriez, 2003).

Dans les faits, ni l'une ni l'autre de ces visions ne s'est réellement imposée. Les accords produits ont été acceptés dans la Charte de la Havane que de façon temporaire (5 ans maximum) pour permettre une adaptation des appareils de production en phase ex-post crise. Le GATT institue le multilatéralisme mais tolère le protectionnisme (utilisation de barrières non tarifaires, subventions aux exportations).

Il faudra attendre le contexte d'indépendance des colonies pour voir apparaître le projet de stabilisation au niveau international, mais qui se justifie au regard de la situation particulière d'États nouvellement indépendants des pays en développement. Mais tout d'abord, la problématique du développement économique introduit de nouveaux objectifs à la stabilisation des marchés. Ainsi, à la création des Offices de stabilisation des prix aux producteurs, l'objectif initial était de stabiliser les revenus des producteurs et de garantir des prix incitatifs (les prix étant censés être fixés en référence à une moyenne du marché international). L'objectif de ces instruments deviendra dans les faits la taxation de l'agriculture (avec un prélèvement sur le prix FOB supérieur à 50%) pour financer le développement, l'investissement et ainsi pallier le déficit d'épargne. La taxation de l'agriculture est justifiée par l'argument que les producteurs sont insensibles aux prix (rigidité de l'offre) et qu'ils ont une faible propension à épargner (ils ne feraient pas un bon usage d'un supplément de revenu)¹⁰.

L'objectif d'une redistribution à l'échelle internationale se justifie par rapport aux problèmes spécifiques des pays en développement. La stabilisation des cours internationaux (pour éviter les conséquences liées à des changements violents des prix des matières premières) et à un niveau élevé vise à maximiser les recettes d'exportation et pallier le déficit de devises et d'épargne grâce à la

¹⁰ Des critiques se sont néanmoins exprimées : les producteurs sont bien sensibles aux prix. Une augmentation des prix ou une diminution de la taxation implique une augmentation de la production, des exportations et donc une augmentation des devises. L'utilisation d'un supplément de revenu peut être contre le développement (par de la consommation de biens importés par exemple) mais aussi pro développement (épargne et investissement).

taxation de l'agriculture. Ces objectifs se sont traduits par des accords produits dans l'esprit de la CNUCED de 1964. Le principe est de maximiser les recettes d'exportation par des mécanismes permanents de soutien des cours dans un contexte de politique de substitution des importations.

- Les caisses de stabilisation au niveau national

Caisses de stabilisation, marketing boards, offices et instituts ont organisé pendant quarante à cinquante ans une gestion administrée des prix et des volumes pour les filières d'exportation dans une grande majorité des pays producteurs. La plupart des organismes publics assuraient la stabilité des prix aux producteurs, l'État prenant à sa charge les fluctuations du prix international. Les prix étaient en outre stabilisés, et prévisibles, aussi bien pour la production que pour les inputs : semences, fertilisants, assistance technique.

En réalité, les prix internationaux étant élevés et largement supérieurs à ceux attribués aux producteurs jusqu'en 1988, les conséquences de l'instabilité se limitaient à une instabilité concernant le montant des prélèvements qui allaient dans les caisses des États. Les avantages du système de stabilisation étant double :

- les prix payés aux producteurs sont annoncés à l'avance, en début de campagne, et les paysans sont assurés de vendre la totalité de leur récolte au prix garanti ;
- les industriels locaux bénéficient également de charges stabilisées ou de prix de cession stabilisés. De plus, la stabilisation des prix aux producteurs assure une régulation de l'approvisionnement des usines.

L'objectif de la stabilisation est donc crucial pour offrir un environnement sûr au producteur et pour l'inciter à investir et à améliorer sa productivité. Dans la mesure où l'instabilité et la baisse des prix affectent surtout les plus pauvres, les outils jouant sur la stabilité et le niveau des prix étaient considérés dans une perspective plus globale de lutte contre la pauvreté. En Côte d'Ivoire par exemple, si les paysans ont planté du café-cacao pendant des décennies, c'est parce que le prix qui leur était proposé était à la fois garanti et jugé suffisamment rémunérateur, malgré la taxation implicite de la caisse de stabilisation.

La Caisse de Stabilisation et de Soutien des Prix des Productions Agricoles de Côte d'Ivoire a été créée en 1964 pour, sur deux produits agricoles, le café et le cacao, garantir un revenu stable aux producteurs (compensation des prix, mise en place d'un barème de prix tout au long de la filière), assurer une qualité constante des produits d'exportation, contrôler les ventes et destination des produits exportés. Le rôle de stabilisation de la CAISTAB se faisait donc à travers deux instruments :

- le contrôle des ventes à l'exportation : les ventes à l'exportation des produits achetés par la Caisse aux producteurs peuvent être fait soit directement par la Caisse, soit par des exportateurs avec la possibilité, pour la Caisse, de dénoncer un contrat insuffisamment rémunérateur ;
- le système du barème : un prix "bord champ" est fixé par le Préfet. C'est le prix minimal au producteur. L'ensemble des charges de la filière est regroupé au sein d'un "barème" qui permet de calculer le prix FOB garanti. Le système de stabilisation joue donc sur la différence entre ce prix FOB garanti et le prix réel de vente des exportateurs qui soit reçoivent une compensation de la Caistab en cas de baisse des cours mondiaux, soit versent à la Caisse la

différence en cas de hausse des cours (Araujo-Bonjean, C. 2001; Araujo-Bonjean et Chambas 2001; Araujo Bonjean et Boussard 1999; Araujo Bonjean et Brun 2001).

La prolifération dans la plupart des pays africains de mesures intérieures de stabilisation des prix des filières agricoles d'exportation (CNUCED 2003) est liée à l'impossibilité d'accès des producteurs à divers types de service. En revanche l'éventualité d'accéder aux établissements de crédit et de dépôt, installations d'entreposage, compagnies d'assurances facilitent la gestion de mouvements inattendus des prix des produits de base. Ce qui permet donc d'atténuer les incidences sur la consommation. En Côte d'Ivoire, cette problématique a expliqué l'interventionnisme historique dans la détermination du prix d'achat du kilogramme de régimes du palmier au planteur villageois.

Les avantages des politiques de stabilisation des prix des filières agricoles africaines ne sont plus à démontrer tellement ils sont nombreux ; mais également ses limites. Ces dernières s'énumèrent comme suit :

- opacité de la détermination du prix payé au producteur ;
- dans la plupart des cas, les producteurs tendent à être écartés de la gestion des fonds de stabilisation ; ce qui tend à entretenir le soupçon de taxation implicite des producteurs ;
- problème de gestion des fonds des caisses : au lieu d'une gestion contra-cyclique, les fonds de stabilisation ont davantage servi à financer les dépenses de l'État qu'à assurer le soutien des prix. Les pouvoirs publics ont eu tendance, en période de prix élevés, à gérer les prélèvements de stabilisation comme des revenus permanents, finançant des investissements sources de charges récurrentes ;

- les caisses ont eu parfois à gérer physiquement les produits et ont obtenu un monopole sur la commercialisation extérieure.

Quand, à partir du milieu des années 1980, les prix dégringolèrent, les organismes chargés de la stabilité interne des prix n'ont plus été capables d'assurer aux producteurs la même stabilité de rémunération. La chute des cours au début des années 90 cause la chute du système de stabilisation des prix aux producteurs et tout au long de la chaîne par la Caisse. La Caistab fut de ce fait démantelée. Ce démantèlement laisse aujourd'hui les producteurs faire face directement aux aléas du marché mondial.

1-2- 1963-1996/97: période de prix administré par la CSSPPA

Sur la période 1960-1996/97, la bonne tenue du prix de l'huile de palme brute sur le marché mondial alliée à une politique volontariste du gouvernement ivoirien qui a procédé à l'instauration de primes ont permis d'améliorer la compétitivité du palmier à huile local, d'augmenter les revenus des producteurs et de dynamiser la production locale. Parallèlement à cette relance de la production locale par des prix attractifs, des investissements importants ont été réalisés dans le réseau routier, le financement des acteurs, le développement de nouvelles technologies de transformation, l'organisation et l'information des producteurs.

Si le maintien du prix intérieur du régime de palme a permis d'initier une phase de développement, celle-ci a donc été entretenue par les mesures d'accompagnement mises en œuvre par le gouvernement, signe de la cohérence de la politique menée. Cette période de croissance a été très favorable aux ruraux. La filière palmier à huile locale permettant une redistribution importante des revenus aux producteurs, mais également à la société d'État Palminindustrie, transformateur et commerçant en zone rurale et urbaine.

Le système des prix stabilisés a été appliqué pendant la gestion de Sodepalm de 1963 à 1983. A cette époque, la Caistab jouait un rôle prépondérant par la commercialisation et la fixation des prix d'achat au planteur des cultures d'exportation. Dans la filière palmier à huile, cette période est marquée par la fixation du prix du régime de palme au niveau de la Caistab qui avait à charge la commercialisation de l'huile de palme produite par la Sodepalm.

Dans une logique d'incitation des populations du Sud dans la diversification agricole, l'État a régulièrement fixé les prix d'achat aux planteurs jusqu'à la privatisation. En effet, au cours de cette première phase, le régime s'achetait à un prix résiduel fixé par décret présidentiel sur proposition de la société d'État Palmindustrie. Il se calculait à partir de la moyenne pondérée entre le prix national et le prix international dont étaient déduits les frais généraux pour obtenir le prix brut ; de celui-ci étaient retirées les dépenses effectuées par Palmindustrie pour l'encadrement, la collecte et l'entretien des pistes¹¹ pour parvenir au prix net du kilogramme de régimes de palme.

Toujours dans l'optique d'une motivation plus accrue des planteurs, l'État via la société d'État va instaurer un système de primes reversées aux planteurs. En 1972, quand le prix du kilogramme de régime était toujours fixé à 4 FCFA, la Sodepalm avait institué un intéressement basé sur le prix de vente (différence entre prix budget et prix réel) et la production individuelle et par village mesuré en écart par rapport aux prévisions. Cet intéressement était distribué aux planteurs primés ou non et aux villages. Le système a permis de distribuer des suppléments de 1,45 FCFA, 3,46 FCFA et 2,45 FCFA respectivement en 1972, 1973 et 1974 (APROMA 1995). Ayant fait l'objet de critiques de la part des Autorités, il a été supprimé en 1974 quand le Gouvernement a décidé de

¹¹ Ces différentes dépenses effectuées par la société d'État pour le compte des planteurs (encadrement, entretien des pistes, collecte) seront indifféremment nommées dans ce travail sous le nom de charges prestées, activités, prestations de services pour le compte des planteurs.

doubler le prix du régime à 8 FCFA/kg. Ce système de prime a également créé des contestations parmi les planteurs mais ils ont demandé son rétablissement. Il l'a été sous une autre forme de 1984 à 1986 sur l'initiative de Palminindustrie portant alors le prix du régime de 15 FCFA à 19 FCFA puis 21 FCFA et 23 FCFA/kg avec des primes de marché et de rendement par hectare (APROMA 1995).

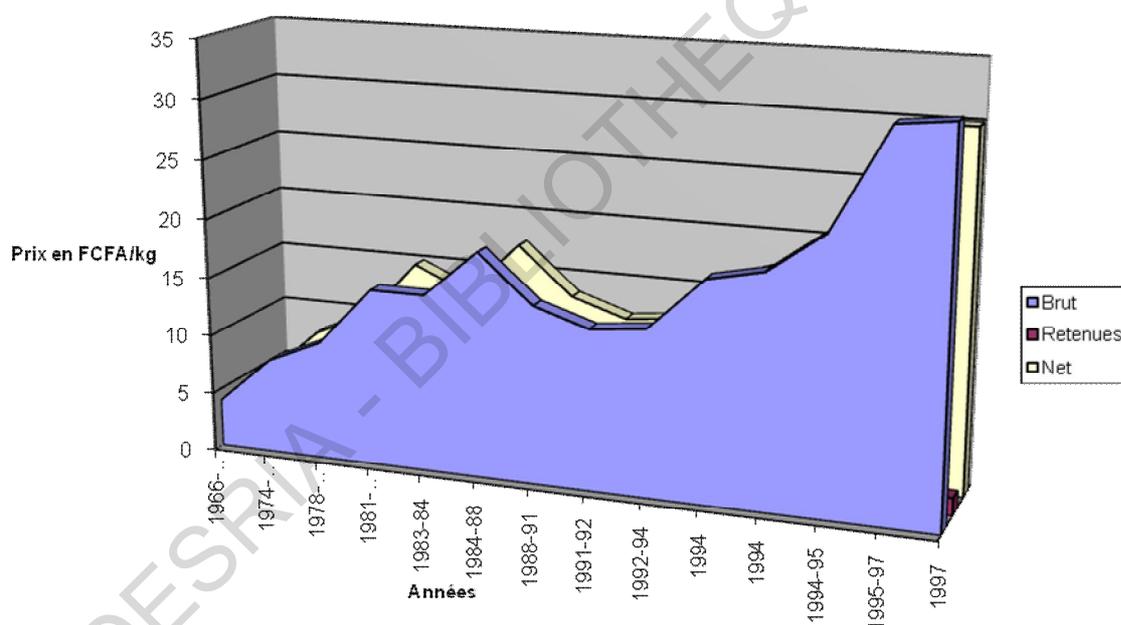


Figure 1: Évolution du prix d'achat au planteur avant la privatisation de Palminindustrie

La mise en place de ce système de primes avait été rendu possible du fait d'une part de la hausse des cours de l'huile en dollar et d'autre part de la hausse des cours du dollar à partir d'octobre 1983 qui avaient permis de multiplier par huit en FCFA les prix observés au début des années 80. La chute des cours de l'huile de palme et du dollar à partir du deuxième semestre de 1985 ont fait tomber les prix à un niveau historiquement bas. Ayant tardivement réagi à cette situation, le Gouvernement a autorisé Palminindustrie à des ajustements

de prix nécessaires. Les primes ont alors été supprimées sur les achats de régimes de palme.

À partir de 1983, la fixation du prix d'achat du régime de palme en provenance des plantations villageoises est confiée à la Palmindustrie par le Gouvernement. Ce système aura permis aux planteurs villageois de bénéficier de prix rémunérateurs et incitatifs identiques sur l'ensemble du territoire national tout en préservant les planteurs des aléas des fluctuations des cours sur le marché international de l'huile de palme brute. La politique de stabilisation des prix des années avant la privatisation a deux principales conséquences sur la filière palmier à huile.

D'une part, elle a permis des revenus assurés et stables pour les producteurs. Ce qui a favorisé la spécialisation et un investissement important, donc une productivité accrue. D'autre part, cette stabilisation permet d'obtenir des prix indépendants du marché et des fluctuations des cours de l'huile de palme brute sur le marché international des oléagineux. Ils sont fixés de manière à assurer au producteur un revenu équivalent à un salaire, limitant ainsi les faillites ou les surprofits excessifs qui peuvent résulter d'un marché concurrentiel. Sur ce plan, le statut du producteur se rapproche de plus en plus de celui du salarié.

1-3-Période PALMINDUSTRIE

1-3-1-Avant le contrat plan

Cette période qui se situe entre 1983 et 1986 est marquée par la prééminence de Palmindustrie sur le mécanisme de fixation du prix d'achat du régime de palme et des noix de coco. La comptabilité analytique mise en place à cet effet par cette société lui permettait de déterminer le prix de revient bord champ du régime de palme en tenant compte d'une part des charges affectées aux

plantations villageoises et d'autre part des ventes effectives d'huile de palme et de palmistes.

1-3-2-Le contrat plan

Le contrat plan dont l'objectif principal était de permettre à la société d'État Palminindustrie la réalisation de la mission à lui assignée - l'achat des régimes de palme villageois - est signé en 1986. À cet effet, l'État et Palminindustrie définissent à moyen terme leurs droits et obligations respectifs. Ce contrat plan, en ses articles 12 et 16, définit l'achat des régimes de palme selon les alinéas suivants :

Article 12 : achat des produits

- Alinéa 1 : Palminindustrie s'engage à toujours maintenir les prix d'achat minima fixés par Décret pour les productions des plantations villageoises et PMEAs ;
- Alinéa 2 : ces prix pourraient être augmentés de primes de marchés ou de productivité variables selon les prix de vente des produits par Palminindustrie ;
- Alinéa 3 : en tout état de cause, Palminindustrie s'engage à maintenir l'équilibre des comptes d'exploitation des plantations villageoises et PMEAs ;
- Alinéa 4 : l'excédent éventuel des comptes d'exploitation des plantations villageoises et PMEAs peut être affecté de la façon suivante :

⇒ 20% au titre de provision pour fluctuation des cours constitués auprès du FER ;

- ⇒ 70% reversés aux planteurs sous forme de primes ;
- ⇒ 10% pour rémunérer les interventions de Palminindustrie.

Article 16 : prix de vente de l'huile - Prix d'achat des produits

- a) le Gouvernement entend laisser Palminindustrie négocier le prix de vente de l'huile de palme brute sur le marché local en vertu des contrats librement négociés entre les partenaires commerciaux ;
- b) sans préjudice de l'application des règles de tutelle de droit commun, le Gouvernement permet à Palminindustrie de déterminer les primes de production et de marché à verser en complément des prix minima sur la base des recettes engendrées par la vente de l'huile de palme brute et des palmistes après déduction des coûts raisonnables incombant à Palminindustrie pour l'achat, la collecte, la transformation des produits, l'encadrement des secteurs des plantations villageoises et PMEAs ;
- c) ces prix minima fixés par Décret s'entendent comme des minima propres à assurer aux producteurs un revenu net minimum par journée de travail. Ils s'entendent avant le versement des redevances perçues par le FER.

En somme, l'État fixait les prix par Décret sur proposition de Palminindustrie et intervenait pour garantir ces prix en cas de baisse sur le marché international. En revanche, même si la fixation du prix d'achat se faisait en l'absence du producteur, le contrat plan lui garantissait un prix minimum rémunérateur.

1-4-Les prix négociés

En 1991, un avenant au contrat plan palmier a modifié les dispositions originales qui prévoyaient les modalités de calcul du résultat plantations villageoises, l'affectation de ce résultat au FER et les modalités de sa répartition entre primes aux planteurs, fonds de stabilisation et Palmindustrie. L'avenant introduit la notion de soutien possible par l'État du prix d'achat du régime de palme quand les cours internationaux sont mauvais et fixe un niveau minimum du fonds de stabilisation. Il est créé un Comité de gestion du compte de garantie du prix du régime qui a la responsabilité de faire des propositions au Gouvernement sur le prix en fonction des valeurs de production et des coûts exposés par Palmindustrie et le FER.

En son article 7, l'avenant au contrat plan indique que la présidence du Comité de gestion est assurée par le représentant du Ministre de l'Économie et des finances avec le Secrétariat assuré par Palmindustrie. Outre les ministères techniques, ce Comité se composait de représentants de planteurs villageois.

Selon l'avenant, 70% des résultats bénéficiaires de la filière palmier villageois seront versés au compte spécial de garantie tant que ce compte n'atteint pas un niveau maximum calculé à partir de la différence entre les cours de vente du dernier exercice et la moyenne pondérée des prix de vente des cinq derniers exercices multipliés par la production de l'exercice de clôture. Une fois ce niveau atteint, 30% du solde bénéficiaire doit être affecté au compte, le solde pouvant être réparti sous forme de primes. Cette disposition n'a pas été appliquée, le résultat final des comptes plantations villageoises étant resté négatif depuis 1986 jusqu'à la dévaluation de janvier 1994 (APROMA op. Cit.).

En avril 1991, un protocole fixe les modalités d'affectation au compte spécial de garantie la quote part des montants compensatoires à l'exportation revenant aux plantations villageoises au prorata de leurs productions. Les montants sont crédités au fonds de garantie qui est débité du soutien de 2 FCFA/kg apporté au prix du régime. Ce dispositif a fonctionné en 1991, 1992 et 1993.

Pour la campagne 1994-1995, Palmindustrie justifiait un prix minimum d'achat possible de 21,33 FCFA/kg de régime à partir du prix de vente estimé de 400 et 500 US\$ par tonne pour l'huile de palme et de palmiste respectivement. Sur la base des cours de 650 et 750 US\$ d'avril 1995, le prix d'achat se situait aux alentours de 45 FCFA/kg.

En adoptant les politiques de privatisation des entreprises publiques, le Gouvernement d'alors, visait la redynamisation de l'économie en favorisant le développement du secteur privé. Ainsi elles auraient des bienfaits hétérogènes et avantageux pour le pays. L'ouverture des marchés agricoles sera clairement un avantage et augmentera les revenus, comme le montrent plusieurs études de la Banque mondiale et d'autres institutions internationales (Decreux 2006). Néanmoins, la préservation de l'aspect filière de l'industrie du palmier à huile militera en faveur de la mise en place d'un Cadre réglementaire qui édicte les règles devant guider les rapports entre sociétés agro-industrielles privées repreneurs de Palmindustrie et les planteurs villageois.

Il vise en revanche la poursuite du développement harmonieux de la filière palmier à huile telle que entamée par Palmindustrie. Mais également et de façon primordiale, il s'agit pour l'État de sauvegarder les intérêts des planteurs villageois. Pour ce faire, l'objectif principal du cadre est d'assurer à chaque acteur le maintien de ses prérogatives. Aux planteurs, il garantit un débouché sûr pour les productions de régimes de palme et un accès certain aux crédits pour les investissements et les intrants ; quant aux repreneurs de

Palminindustrie – première et seconde transformation s'entend -, il leur donne la garantie et l'assurance d'un approvisionnement en régimes et en huile de palme brute en quantité et en qualité suffisantes.

Le Cadre réglementaire proposé est structuré autour de cinq points principaux :

1. l'organisation de la filière ;
2. le financement de la filière ;
3. l'organe transitoire de gestion (OTG) ;
4. l'encadrement, la collecte et l'entretien des pistes (activités prestées) ;
5. la politique de fixation des prix et d'approvisionnement des industries de deuxième transformation.

Si le cadre détaille avec précision chacun des différents points énumérés ci-dessus et envisage la configuration nouvelle du secteur palmier ivoirien, le cinquième et dernier point - la politique de fixation des prix et d'approvisionnement des industries de deuxième transformation -, précise le canevas de détermination du prix aux planteurs.

Le mécanisme de fixation de prix aux planteurs villageois retenu s'appuie sur celui existant¹² qui tient compte du prix de vente CAF de l'huile de palme et d'amandes de palmiste déduits des frais non exposés (frais de FOB à CAF). À cet effet, un des articles du cadre réglementaire définit la nouvelle politique de fixation de prix en ces termes :

¹² Il s'agit du mécanisme de prix utilisé par l'ancienne société d'État Palminindustrie jusqu'à sa vente à des privés.

- le prix de référence des régimes payés aux planteurs villageois de palmier et aux Petites et Moyennes Entreprises Agricoles (PMEA) est basé sur les cours internationaux de l'huile de palme brute ;
- pour arriver au prix de base des régimes bord champ, certaines charges devront être déduites en particulier les frais de collecte, les frais d'usinage et les frais d'approche ;
- il est proposé la mise en place d'un prix minimum indicatif résultant de la négociation au sein de l'interprofession sur la base des cours internationaux de l'huile de palme sur le plan national. Ce prix pourra varier durant la campagne suivant l'évolution des cours internationaux.

Le Comité de fixation du prix du régime de palme institué sur l'initiative du MINAGRA est composé des représentants des acteurs de la filière ; soit :

- trois (3) représentants des sociétés privées (Palinci, Palmafrique et Sipefci) ;
- un représentant de l'APPCI en sa qualité de structure représentative des producteurs villageois de palmier ;
- un représentant de l'OTG ;
- et un représentant du MINAGRA assurant la présidence avec un rôle d'arbitre.

Les réunions de ce Comité sont semestrielles et se tiennent avant le début de chaque exercice budgétaire.

La période 1997-1999 fut une période faste au cours de laquelle les prix internationaux étaient élevés avec pour conséquence la hausse croissante du

prix d'achat au planteur. Le prix d'achat bord champ net a donc évolué de 30.000 à 37.500 FCFA/t après la privatisation jusqu'en mars 1999 pour baisser à 30.000 FCFA/t pour le semestre avril-septembre de la même année.

L'évolution du marché international de l'huile de palme est caractérisée pendant cette période par plusieurs événements à caractères conjoncturels qui ont contribué à l'augmentation du prix d'achat au planteur. Pendant cette période en effet, les cours mondiaux des oléagineux sont restés à un bon niveau. Ce prix a fluctué régulièrement entre 500 et 700 dollars la tonne. Le prix moyen de 664 \$ la tonne atteint en 1998 reste le plus élevé depuis 1985 et correspond donc à une situation exceptionnellement favorable.

Les pays d'Asie du Sud-est à savoir la Malaisie et l'Indonésie dont la production d'huile de palme brute représente plus de 80% de la production mondiale avaient été affectés par l'effet du phénomène "El Nino". Le passage de ce cyclone avait provoqué une sécheresse très marquée au niveau de l'ensemble des pays de cette région. Ce qui a eu comme conséquence des décisions relatives à la limitation des exportations d'huile de palme prises par l'Indonésie. Par ailleurs, le taux de change du dollar était également favorable. Il est passé d'une moyenne de 1 \$ pour 499 FCFA en 1995 à 1 \$ pour 512 FCFA en 1996 pour atteindre 1 \$ pour 580 FCFA en 1997 et une perspective de 1 \$ pour 600 FCFA pour l'année 1998. Dans ce contexte international très favorable, les planteurs vont bénéficier du paiement des arriérés liés à un prix de campagne au 1/10/96 avec effet rétroactif au 1/10/95. Ces dus aux producteurs ont été réglés au cours de l'exercice 1997. Cette mesure est venue conforter la situation des producteurs et leur donner confiance pour négocier leurs nouvelles relations avec les sociétés agro-industrielles privées.

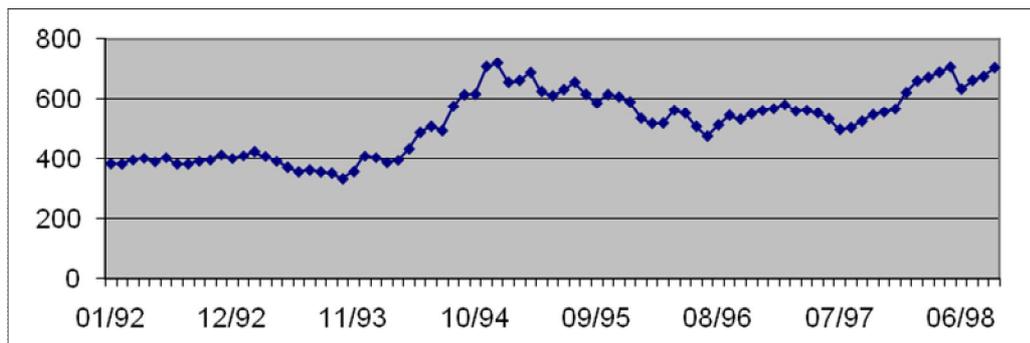


Figure 2: Cours mondiaux de l'huile de palme brute entre 1992 et fin 1998

Avec le nouveau mécanisme, les prix fixés semestriellement sont la résultante d'une moyenne pondérée sur six mois (trois mois avant et trois mois après la date de fixation du prix) des cours CAF Rotterdam fournis par la publication au journal "Public Ledger". Les professionnels privés de la filière sont entièrement responsables de la fixation du prix d'achat du régime de palme, l'administration ne jouant plus qu'un rôle d'arbitre. Le prix d'achat émanant de ces négociations est un prix minimum bord champ applicable sur tout le territoire national. La structure du mécanisme utilisé se présente sous la forme tabulaire suivante :

Tableau 1 : Système de prix utilisé jusqu'en fin 99

1	PRIX CAF DE REFERENCE	USD/T	X 1	PUBLIC LEDGER: MOYENNE DES COTATIONS DES 3 MOIS ECOULES ET DES 3 MOIS A VENIR
2	PARITE	USD/FCFA	X 2	MOYENNE DES 6 DERNIERS TAUX DE CHANGE OFFICIELS
3	SOIT PRIX CAF EN MONNAIE LOCALE	FCFA/T	X 3	
4	FRAIS VARIABLES CAF-FOB	FCFA/T	1,6% X 3	POURCENTAGE RESTE CONSTANT DEPUIS 1997
5	FRET, ANALYSE, SURVEILLANCE, DEBARQUEMENT	USD/T	44,5	CONSTANT DEPUIS 1997
	SOIT EN MONNAIE LOCALE	FCFA/T	X 44,5	
6	FRAIS FIXES FOB A EX-STOCKAGE	FCFA/T	2.078	CONSTANT DEPUIS 1997
7	TOTAL DEBOURS A EX-STOCKAGE	FCFA/T	X 4	
		HUILE	PALMISTE	REGIME
	PRIX DE VENTE CAF ROTTERDAM	X 3		
	TOTAL DEBOURS CAF A EX-STOCKAGE	X 4		
8	FRAIS FOB ABIDJAN	X 5	X 6	X5 = X3 - X4; X6 = PRIX OLEATECH
9	TAUX D'EXTRACTION	X 7%	X 8%	X 7% = MOYENNE PONDEREE DES 6 DERNIERS TAUX D'EXTRACTION; X 8% = MOYENNE PONDEREE DES 3 DERNIERS MOIS
			X 9	X9 = X5*X7%+X6*X8%
10	EQUIVALENT REGIMES			
11	INTERVENTION DES USINIERS			
	STOCKAGE DE L'HUILE DE PALME BRUTE	X 10	X 11	X11 = X10*X7%, BASE: COUTS MOYENS DES UPT
	TRANSPORT DE L'HUILE DE PALME	X 12	X 13	X13 = X12*X7%
	TRANSFORMATION (COUT D'USINAGE)		X 14	
	AMORTISSEMENT IMPUTE AU PV		X 15	
	FRAIS FINANCIERS IMPUTES AU PV		X 16	
	FRAIS GENERAUX SIEGE ET EAI IMPUTES AUX PV		X 17	
	TRANSPORT DES PALMISTES A VRIDI		X 18	X19 = X18*X8%
	SOUS-TOTAL 11		X 20	X20 = X11+X13+X14+X15+X16+X17+X19
12	MARGE USINIER		X 21	X21 = 10%*X9
13	PRIX RENDU CARREAU-USINE		X 22	X22 = X9-X20-X21
14	PRESTATIONS POUR LE COMPTE DES PLANTEURS			
	COLLECTE		X 23	
	ENTRETIEN DES PISTES		X 24	
	ENCADREMENT		X 25	
	SOUS-TOTAL 14		X 26	X 26 = X23+X24+X25
15	TOTAL DES CHARGES		X 27	X27 = X20+X21+X26
16	VALORISATION BORD CHAMP (BRUTE)		X 28	X28 = X9-X27
17	COTISATION FER		X 29	1.500 FCFA/T
18	FINANCEMENT OPA		X 30	500 FCFA/T
19	VALORISATION BORD CHAMP NETTE		X 31	X31 = X28-X29-X30

Source : Étude Cremide (2001)

Dès l'adoption de ce mécanisme de prix, à sa première réunion tenue du 24 au 27 juin 1997, le comité de négociation de prix, tenant compte du niveau de cours international de l'huile de palme brute et après un consensus a fait plusieurs propositions. À cet effet, pour la période allant du 1^{er} avril au 30 septembre 1997, la période de validité du prix est fixée à 6 mois avec une révision possible à la fin du troisième mois si une variation significative des cours mondiaux et du dollar était observée. Pour cette période, la moyenne des prix CAF des 6 mois correspondants aux trois mois écoulés (réalisés) et aux trois mois à venir selon les publications de Public Ledger a permis de retenir un prix CAF de référence de la tonne d'huile de palme de 557,750 USD et un prix de la tonne de palmiste rendu à Abidjan Vridi de 105.000 FCFA.

Concernant les frais déductibles du prix mondial de l'huile de palme, le Comité a retenu les coûts suivants :

- 543,782 FCFA comme taux de change du dollar US ;
- 44 dollars US de coût de fret ;
- 1,6% du prix CAF de référence ci-dessus indiqué pour les coûts de l'assurance, du fret, du courtage et des frais bancaires ;
- 0,5 US\$/t pour les coûts de surveillance ;
- 2.078 FCFA/t comme frais fixes de FOB à ex-magasin ;
- 21,30% comme taux d'extraction ;
- 2,50% comme taux d'extraction du palmiste ;
- 1.666 FCFA coûts de stockage de l'huile de palme ;
- 355 FCFA/t de régimes ;

- 1.491 FCFA/t de régimes de palme équivalent à 7.000 t de palmistes ;
- 275 FCFA/t de régime de palme, ce qui équivaut à 11.000 FCFA/t de palmistes.

Les montants des frais industriels rapportés à la tonne de régime de palme s'élèvent à :

- transformation (usinage) : 7.016 FCFA/t de régime de palme ;
- quote part frais généraux : 3.300 FCFA/t de régime de palme ;
- amortissement huilerie et matériels de collecte : 4.840 FCFA/t ;
- frais financiers huileries et matériel de collecte : 2.850 FCFA.

En ce qui concerne les prestations réalisées par les usiniers de première transformation pour le compte des planteurs, la Commission a retenu les montants de 3.000 FCFA/t pour la collecte des régimes ; 500 FCFA/t pour l'encadrement et 1.500 FCFA/t pour l'entretien et la création des pistes. En définitive, le prix d'achat de la tonne de régimes au planteur obtenu à la suite des déductions successives à partir du cours de référence de l'huile de palme brute a permis de fixer le prix à 31.793 FCFA. Au terme de cette première réunion, les acteurs sont convenus d'ajuster le prix bord champ à 32.000 FCFA/t et de payer un prix net bord champ de 30.000 FCFA/t aux producteurs.

Dans un souci de définir un cadre plus rigoureux de fonctionnement post privatisation de la filière palmier à huile, un séminaire¹³ bilan de recadrage est organisé par les acteurs sous la supervision du MINAGRA. Intervenu un an

¹³ Ce séminaire s'est tenu du 4 au 5 mars 1998 à l'immeuble de la Caisse de soutien et de stabilisation des prix des produits agricoles (CSSPPA) sous la présidence effective du Ministre de l'agriculture et des ressources animales.

après la privatisation de Palmindustrie, le séminaire fut l'occasion de regrouper l'ensemble des opérateurs de la filière palmier à huile. Il avait pour but de définir dans un contexte de libéralisation, un nouveau cadre de développement de la filière. Les participants au séminaire ont ainsi fait plusieurs recommandations allant dans le sens d'une amélioration du fonctionnement de la filière. À cet effet, ils ont dégagé un mécanisme de fixation du prix prenant en compte les intérêts de tous les partenaires du secteur palmier. Un Comité de fixation du prix issu du séminaire est composé de 14 membres subdivisé en deux groupes, les membres statutaires et les membres ayant un rôle d'expert et de conseiller.

Les membres statutaires comprennent dix (10) personnes dont essentiellement les représentants des acteurs de la filière et le MINAGRA (1 représentant-arbitre). Les OPA (APPCI et coopératives) sont représentées par 6 personnes ; les agro-industriels de première transformation par trois personnes. Le second groupe de membres est constitué d'un représentant des autres acteurs intervenant dans la filière à savoir : agro-industriels de deuxième transformation, IDEFOR/DPO, BNETD, OTG.

S'il ressort de la composition du comité de prix que le prix doit être obtenu par négociations entre planteurs et agro-industriels de première transformation, il est également recommandé que le prix d'achat bord champ du kilogramme de régimes soit calculé de la manière suivante :

1. valorisation du régime en fonction du prix de l'huile de palme et des palmistes sur la base du prix FOB pour l'huile et du prix rendu Vridi pour les palmistes auxquels il sera appliqué le taux d'extraction ;
2. application d'un pourcentage répartissant cette valorisation entre producteurs et usiniers de la première transformation, de façon à déterminer le prix carreau-usine. Ce pourcentage sera calculé sur la base des coûts de production de la filière ;

3. déductions des prestations réalisées par les usiniers de première transformation ou par les OPA pour le compte des producteurs (piste, entretien et collecte).

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

II-Les parties prenantes aux négociations de prix

Si nous admettons avec Olivier De Sardan (2001 : 730) que "le thème du développement (...) est constitutif d'enjeux sociaux importants au niveau local comme au niveau national, et il est tissé d'interactions entre des acteurs relevant de mondes sociaux et professionnels particulièrement hétérogènes", la privatisation de Palminindustrie – en tant qu'action de développement dans le sens qu'en donnent ses instigateurs, la Banque Mondiale et le FMI -, aura permis l'entrée en relation de plusieurs types d'acteurs nationaux et internationaux.

Les acteurs internationaux qui interviennent dans la filière palmier à huile sont principalement les Institutions de Bretton Woods, promoteur de la culture du palmier ; mais également instigateurs et imposeurs des politiques libérales à l'État ivoirien. Outre les bailleurs de fonds, la libéralisation de la filière palmier à huile ivoirienne a conduit à l'achat des actifs de Palminindustrie par trois opérateurs privés notamment Palmci, Palmafrique et Sipefci. Les planteurs villageois de palmier à huile autrefois intégrés aux ensembles agro-industriels sont par conséquent appelés à se regrouper pour défendre leurs intérêts. Le mouvement de regroupement qui sera engagé dès la vente de Palminindustrie entraînera la création de plusieurs coopératives.

Par ailleurs, d'autres acteurs privés non repreneurs de l'ex Palminindustrie assument leur présence dans le secteur villageois par la transformation des régimes mais aussi par la détention de plantations propres. Ces agro-industriels se caractérisent par la collecte des productions villageoises de régimes sans mener d'actions spécifiques d'encadrement en direction des planteurs villageois de palmier. Ce sont : la Société des caoutchoucs de Grand

Béréby (SOGB) ; la société Palmier à Huile de Côte d'Ivoire (PHCI) ; l'huilerie SERGIMA ; l'huilerie CI-PALM-ASS ; l'huilerie SOPPLATO ; l'Ivoire Huilerie Technologie (IVT).

Dans une perspective d'analyse stratégique (Crozier et Friedberg 1977, 1996; Eynard-Duvernay et al. 2003; Friedberg 1992; Friedberg 1993), deux principaux acteurs tentent d'augmenter leurs gains tout en réduisant leurs pertes au cours des négociations de prix. Notre conception de l'acteur prend son origine dans la définition qu'en donnent les deux figures emblématiques de l'économie du développement, Perroux et Hirschman. Contrairement aux théories orthodoxes¹⁴ en effet,

"la conception de Perroux et celle de Hirschman s'articulent autour d'acteurs, agents économiques différents les uns des autres, dotés de pouvoirs inégaux, capables de modifier leur environnement matériel et humain par l'énergie de changement qu'ils développent à travers leurs décisions (macro, meso, micro) et qui se traduisent chez Perroux par des luttes/concours et par des conflits/coopérations entre unités actives, générateurs de déséquilibres permanents. Perroux et Hirschman prennent en compte la pluralité des mobiles des agents, les passions (amour, cruauté) et pas seulement les intérêts, les conflits et pas seulement les concours. Ils visent à dépasser l'opposition entre le monde froid du calcul et des intérêts et le monde chaud de l'affectivité, des sentiments et du don. Ils refusent à la fois l'individu "hypersocialisé", *l'homo oeconomicus* ou l'acteur stratège agissant en fonction d'une rationalité limitée. Ils se situent davantage dans la tradition de M. Weber en supposant un acteur engagé agissant au nom de valeurs et combinant des actions traditionnelles, affectives et rationnelles" (Hugon 2003).

La logique de négociations de compromis sur le prix s'est accompagnée d'une prise en compte d'acteurs dits représentatifs, tels que l'État, les planteurs villageois, le secteur privé. L'attention se portera logiquement vers ceux qui parlent et agissent au nom de ces collectifs, tentant ainsi de leur conférer un rôle et un poids politique. Ainsi,

¹⁴ Dans les théories orthodoxes, il n'existe que des agents, ayant des fonctions et rentrant en interrelations par le marché.

"il s'agit de déconstruire ces entités réifiées, apparemment homogènes, que seraient l'État, les organisations syndicales, la société civile, de manière à les saisir comme des produits incarnés dans des agents sociaux qui tirent leur savoir-faire et leur force non seulement de leur position dans les espaces politique et social mais aussi de l'expérience acquise au cours de leur métier de représentants exercé dans des configurations diverses. C'est pourquoi ces agents sont analysés à la fois comme des représentants de groupes sociaux en rapport avec la structure sociale (...), comme des mandataires d'organisations en rapport avec les autres porte-paroles de groupements concurrents ou alliés et comme les membres d'un personnel politique disposant d'un savoir-faire et de compétences spécifiques (...). A ce titre, ils concourent à la fois à l'émergence et à la structuration de nouveaux espaces politiques de représentation d'intérêts" (Michel 2003).

La négociation, impliquant au moins deux acteurs, qu'il s'agisse de coopération ou de mettre fin à un conflit au sein de la même organisation, le niveau d'analyse n'est donc pas ici l'individu (comme en psychologie), la firme (comme dans la théorie de la ressource), le contrat (comme en droit) ou le marché (comme dans la théorie néo-classique) mais bien les acteurs collectifs : coopératives de planteurs et sociétés agro-industrielles privées. Chaque partenaire se distingue par la maîtrise d'une technologie différente, la production de régimes de palme (planteurs), la transformation de ces régimes (usiniers).

La segmentation de la filière par type d'activités est la suivante :

- ❑ Les producteurs de régimes de palme : les planteurs villageois et les agro-industriels de première transformation ;
- ❑ Les plantations villageoises avec près de 32 000 individus représentent 73,40% des superficies plantées et 62,83% de la production de régimes ;
- ❑ Les producteurs d'huile de palme brute : les agroindustriels de première transformation. Il s'agit des repreneurs de l'ex Palmindustrie (Palm-ci, Sipef-ci, Palmafrique) auxquels s'ajoutent la PHCI, ADAM AFRIQUE, COSAV et AFRICA OIL. Ils produisent environ 293.000 t qu'ils exportent ou vendent à la 2^{ème} transformation ;

- Les transformateurs de l'huile brute : Cosmivoire, Unilever et Adam Afrique.

Tableau 2 : Analyse fonctionnelle de la filière palmier à huile post privatisation

STADE DE LA FILIERE	FONCTION	AGENTS	PRODUITS
Production de régimes de palme	Approvisionnement en intrants et divers matériels	CNRA	Semences et plants sélectionnés
		Autres opérateurs	Engrais, produits phytosanitaires et petits outillages
	Encadrement	Coopératives	Technicité
	Culture	Petits producteurs Agro-industriels	Régimes de palme
Transport et commercialisation	Commercialisation	Coopératives	Régimes rendus usines
	Transport Entretien pistes	Agro-industriels de 1ère transformation	Pistes
Usinage (1ère transformation)	Transformation des régimes de palme	PALMCI, PALMAFRIQUE, SIPEFCI, COSAV, AFRICA OIL	Huile de palme brute
Usinage (2ème transformation)	Transformation de l'huile brute	COSMIVOIRE, UNILEVER, ADAM AFRIQUE	Huile de table, margarine, savon, etc.

Source : Fenacopah-ci

Dans ce nouvel environnement libéral de la filière palmier à huile et surtout de diversification des acteurs, notre attention se portera principalement sur les parties prenantes aux négociations de prix. À cet égard, seront tour à tour présentées les coopératives de planteurs regroupées au sein de la Fenacopahci et les trois principales sociétés agro-industrielles privées.

Afin de mieux appréhender leurs discours fondamentalement ancrés dans leurs justifications des positions défendues, nous accordons un intérêt à

l'analyse de leurs logiques d'action ou logiques d'intérêts. À cette fin, cette section traite des participants au processus de négociations de prix comme étant des individus rationnels et guidés exclusivement par leur intérêt, qu'il s'agisse de l'intérêt personnel ou bien de celui de leur groupe d'appartenance. Nous les considérons donc comme des acteurs, représentants et défenseurs d'intérêts. À cet égard, Michel (2003) citant Offerlé (1997) et Balme (2000) trouve qu'il n'y a pas de distinction scientifique à faire entre action collective et groupes d'intérêt.

Dans la mesure où nombre des actions de protestation, bruyantes ou plus silencieuses médiatiquement, portées par les organisations de planteurs, visent en priorité les autorités publiques comme l'État, - l'État dans son rôle d'arbitre - également actif dans la gestion post privatisation de la filière palmier à huile, sera également analysé.

Puisque les négociations de prix sont engagées et conclues par des êtres humains, les logiques comportementales (rationalité limitée et opportunisme) doivent être précisées après la présentation des acteurs collectifs en présence. L'analyse présentée met à cet égard au centre de l'interprétation les acteurs sociaux des négociations de prix et leurs relations ; des acteurs sociaux dont les préférences et les décisions sont dépendantes de la constitution des acteurs sociaux collectifs dont ils font partie et du contexte organisé dans lequel ils agissent.

2-1- Les coopératives de planteurs

Conformément à la nouvelle Loi¹⁵ sur les coopératives de 1997, le cahier des charges de la privatisation prévoyait de favoriser une autonomisation des planteurs sous forme de coopératives.

¹⁵ Loi du 23 Décembre 1997 relative aux coopératives. Décret d'application le 03 Juin 1998.

Encouragé par l'APPCI et par un organisme d'État spécialement créé pour promouvoir les coopératives (l'OTG) et soutenu par les bailleurs de fonds et les sociétés privées, le mouvement devait conduire à la constitution d'une coopérative par bassin d'approvisionnement ou EAI. Les planteurs villageois vont entreprendre leur regroupement sous forme de coopératives (Cheyns et al. 2000). La loi donnant la possibilité à sept (7) personnes de créer une coopérative et face au court délai dont disposaient les planteurs, les groupements informels vont se renforcer en coopératives autour d'objectifs économiques qui sont la reprise des activités de collecte, d'encadrement des planteurs et d'entretien des pistes, et autour d'objectifs de développement économique et social de leur région respective. La cinquantaine de coopératives de planteurs de palmier à huile avait été atteinte au début du mouvement en 1997. Toutefois, par souci d'efficacité et de professionnalisation, les coopératives se sont regroupées en coopératives de grande taille (milliers de planteurs) sur la logique d'une coopérative par EAI. Notons toutefois que les ententes mises en œuvre par les coopératives qui, sous couvert de défense des intérêts collectifs de leurs coopérateurs et usagers, entraînent ces dernières dans des pratiques restrictives de concurrence dont l'aboutissement est l'idée de faïtière. Cette dernière vise la production chez les planteurs de conduites de solidarité tout en cherchant à assurer la défense des intérêts des planteurs de palmier. Les tableaux ci-après fournissent la liste des coopératives fonctionnelles dans la filière palmier à huile et leurs localisations :

Tableau 3 : Coopératives fonctionnelles dans le secteur palmier en 2005

Coopératives	Date de création	Date d'agrément	Date de transfert des activités	Nombre d'adhérents
Palm Ehania	Non définie (nd)	nd	18/04/2002	3.800
COOPALEN	06/10/1999	23/10/2001		1.005
COOPLATO	23/11/1999	17/05/2000	29/10/2002	4.958
COOPI	nd	04/09/2004	14/03/2005	nd
COOPALM Boubo	25/07/2001	28/08/2003	12/10/2004	1.160
COOPENEK	19/08/1999	Déc. 1999	2002	1.534
COOPEBAC	25/08/2001	20/12/2001	Avril 2003	933
COOPABLI	12/04/2003	26/03/2004	28/08/2004	942
COOPALSA	1998	01/10/1999	01/09/2003	657
COOPALM Soubré	19/09/1999	30/04/2002	02/04/2004	787
COOPPHA	16/08/2000	06/12/2000	07/03/2003	750
COOPPAB	nd	22/12/2004	non	nd
PALM Dabou	nd	nd	Avril 2002	nd

Source : Enquête de mars 2005

Ces coopératives couvrent l'ensemble de la zone d'intervention traditionnelle de l'ex Palmindustrie. Les premières créées sont âgées de 6 ans et les premiers agréments remontent à 2002 avec les coopératives pilotes d'Éhania (Palm Éhania), Anguédedou (COPPHA) et Néka (COOPENEK).

Tableau 4 : Localisations des coopératives agréées

<i>REPRENEURS</i>	EAI	COOPÉRATIVES
PALMCI	Éhania	Palm-Éhania
		Coopalen
	Toumanguié	Cooplato
	Irobo	Coopalco
		Copalm-Irobo
	Néka	Coopének
	Iboké	Cooplaphi
		Coopebac
PALMAFRIQUE	Anguédédou	Coopha
		Palm-Dabou
SIPEFCI	Soubré	Coopalm-Soubré
	Bolo	Coopalsa

Source: Enquête de 2001

Autrefois représentées par l'APPCI à qui elles reprochent des rapports délictueux et douteux avec les usiniers, les coopératives ont remplacé cette structure par une nouvelle, le Collectif des coopératives de planteurs de palmier à huile. Créé en mars 2001, le Collectif est mandaté par les coopératives pour mener toutes les négociations en leurs noms avec les autres acteurs du secteur palmier. Il est ainsi composé des représentants des planteurs menant les négociations. Pour la formation du prix d'achat, les représentants des planteurs aux négociations regroupent essentiellement les responsables des coopératives. Après deux années de fonctionnement et de représentation des planteurs, cette structure "informelle" a fait place à une organisation structurée et agréée : la FENACOPAH-CI.

Avec les mêmes prérogatives que la précédente, la Fédération Nationale des Coopératives des Planteurs de Palmier à Huile de Côte d'Ivoire (FENACOPAH-

CI) a été constituée le 15 avril 2003 et agréée le 13 janvier 2004 (Agrément N° 020/MINAGRA). La FENACOPAH-CI est un organe de représentation nationale des Coopératives de planteurs de palmier à huile. Elle est notamment chargée de :

- participer à l'élaboration de la politique nationale de la filière du palmier à huile ;
- représenter les planteurs membres et usagers auprès de l'interprofession, de l'État, des partenaires au développement, et des institutions spécialisées ;
- fournir un appui technique aux Coopératives notamment dans les domaines de la recherche de financements pour les programmes d'extension, de création, de replantation et de transformation, pour le compte des coopératives ;
- assurer la cohésion, la promotion et le développement des coopératives et partant de la filière palmier en Côte d'Ivoire ;
- enfin veiller à l'instauration sur le territoire national d'un prix juste et équitable aux producteurs.

La création de cette fédération répond dès lors au souci de professionnalisation des planteurs villageois qui ont été, au cours de ces dernières années, durement affectés par le désengagement de l'État. L'objectif premier, étant d'assurer les conditions du développement du secteur, en donnant aux planteurs la double capacité de négocier avec les usiniers privés au niveau national, et de gérer un certain nombre de tâches qui, si elles entraient dans la mission d'une société de développement, n'entrent pas dans celle d'une entreprise privée.

2-2- Les sociétés agro-industrielles privées

Dans le contexte de libéralisation de la filière palmier à huile, nous devons distinguer deux types de sociétés agro-industrielles privées ayant racheté les actifs de l'ex Palmindustrie. D'un côté, nous trouvons celles qui ont repris les blocs agro-industriels comprenant les huileries et les plantations industrielles. Ces sociétés ont à charge la transformation et la vente de l'huile brute d'où le qualificatif de sociétés de première transformation. L'huile produite est transformée en produits dérivés par d'autres sociétés privées. Ces dernières sont les sociétés agro-industrielles de la seconde transformation. Si les premières transformations ont toujours participé aux négociations de prix, la prise en compte de la seconde transformation remonte à 1999 où elle a été appelée à réduire le prix de l'huile afin d'obtenir un prix d'achat du régime acceptable par les planteurs.

La première transformation

À la libéralisation totale du secteur palmier en 1996/97, la privatisation de Palmindustrie a abouti à son éclatement en cinq (5) lots distincts rachetés par trois sociétés privées de taille : Palmci, Sipefci et Palmafrique.

➤ La PALMCI

La société Palmier de Côte d'Ivoire (Palmci) a racheté les deux tiers du potentiel de production, soit environ 75% des actifs de l'ex-Palmindustrie. Ses principaux actionnaires sont Blohorn (44%), Sifca (22%), Socfin (6%), État de Côte d'Ivoire (15%) et le personnel (13%). Ses activités s'étendent sur 35.644 ha de plantations industrielles dont 26.453 ha en rapport. Ses superficies se répartissent entre les EAI du Sud-est (Éhania et Toumanguié), du Centre (Irobo et Boubo) et du Sud-ouest (Néka, Blidouba, Gbapet et Iboké) qui

couvrent respectivement 14.405 (40%), 9.412 (26%), 11.865 ha (34%). L'activité de Palmci consiste en la gestion de plantations industrielles, l'encadrement de plantations villageoises et la production d'huile de palme brute et de palmistes. Ses actifs industriels et agricoles comprennent :

- ✓ à Éhania : une plantation industrielle de 11.600 ha et trois usines de traitement des régimes d'une capacité horaire respective de 40, 25, et 25 t, traitant en plus des régimes de provenance industrielle ceux des plantations villageoises d'une superficie approximative de 22.000 ha ;
- ✓ à Toumanguié : une plantation industrielle de 2.900 ha et une usine de traitement des régimes d'une capacité horaire de 40 t, traitant en plus des régimes de provenance industrielle ceux des plantations villageoises d'une superficie approximative de 15.000 ha ;
- ✓ à Irobo : une plantation industrielle de 5.300 ha et une usine de traitement des régimes d'une capacité horaire de 40 t, traitant en plus des régimes de provenance industrielle ceux des plantations villageoises d'une superficie approximative de 12.000 ha ;
- ✓ à Boubo : une plantation industrielle de 4.400 ha et une usine de traitement des régimes d'une capacité horaire de 40 t, traitant en plus des régimes de provenance industrielle ceux des plantations villageoises d'une superficie approximative de 10.000 ha ;
- ✓ à Blidouba : une plantation industrielle de 3.000 ha et une usine de traitement des régimes d'une capacité horaire de 30 t, traitant en plus des régimes de provenance industrielle ceux des plantations villageoises d'une superficie approximative de 10.000 ha ;
- ✓ à Iboké : une plantation industrielle de 5.700 ha et une usine de traitement des régimes d'une capacité horaire de 40 t, traitant en plus des régimes de provenance industrielle ceux des plantations villageoises d'une superficie approximative de 10.000 ha ;

- ✓ à Néka : une plantation industrielle de 2.700 ha et une usine de traitement des régimes d'une capacité horaire de 25 t, traitant en plus des régimes de provenance industrielle ceux des plantations villageoises d'une superficie approximative de 12.000 ha.

Les plantations villageoises périphériques du verger industriel Palmci sont estimées à 109.000 ha exploitées par 21.000 planteurs villageois, soit 75% des superficies exploitées par cette structure. Avec ce verger renouvelé entre 1998 et 2002, la Palmci collecte en moyenne 800.000 t de régimes par an. Ils sont traités dans 10 huileries avec une capacité d'usine installée de 340 t/h ; ce qui lui permet de traiter jusqu'à 1,2 millions de tonnes de régimes.

La production de la société Palmci est intégralement vendue à ses principaux actionnaires, Unilever-CI (ex-Blohorn) et Cosmivoire, pour leurs utilisations industrielles (huile de table, savon...).

➤ La PALMAFRIQUE

A sa constitution, le capital de Palmafrique est détenu à 70% par la Société Africaine de Financement et de Participation (SAFIPAR) qui regroupe des privés ivoiriens et le Groupe l'AIGLON ; l'État de Côte d'Ivoire en détient les 30 autres pour cent.

Palmafrique a racheté le lot Centre-est qui comprend les blocs industriels de Dabou, Éloka et Anguédedou. Elle exerce ses activités sur une superficie de 7.370 ha de plantations industrielles et 15.803 ha de plantations villageois détenues par 4.847 planteurs. Les trois huileries dont elle dispose ont une capacité de 80 t/h qui lui permet de traiter annuellement 69.845 t de régimes.

➤ La SIPEFCI

Filiale du groupe belge SIPEF, la Société Internationale de Plantation et de Financement – Côte d'Ivoire (SIPEF-CI) a acquis le lot Centre-ouest constitué des EAI de Bolo (Sassandra) et Soubré (Ottawa et Okrouyo). Les superficies cumulées exploitées par cette société s'élèvent à 31.202 ha dont 13.098 ha de plantations industrielles et 18.104 ha de plantations villageoises. La quantité de régimes produite est de 229.183 t pour la campagne 2004 traitée dans deux huileries d'une capacité d'usinage de 80 t/h.

Les usiniers de la seconde transformation

La seconde transformation (huile alimentaire, mayonnaise, savonnerie) est dominée par deux sociétés de raffinage et de transformation de l'huile brute en produits dérivés. Il s'agit des sociétés Blohorn-Unilever¹⁶ et Cosmivoire. À côté de ces sociétés, Adam Afrique est une société de moindre capacité industrielle.

Au niveau de la transformation, ces deux (2) sociétés utilisent 85% de l'huile de palme brute produite. Elles dominent le marché ivoirien des produits dérivés de l'huile de palme (corps gras et cosmétiques) et se positionnent sur le marché de l'UEMOA.

Cosmivoire, entreprise agro-alimentaire créée en 1974, est la deuxième industrie ivoirienne de transformation de l'huile de palme brute en produits dérivés destinés :

¹⁶ La Société BLOHORN a été créée en 1932 par M. BLOHORN Joseph. Cette société devenue SARL en 1936 sous le sigle Huilerie et Savonnerie des Lagunes BLOHORN n'a cessé de se développer. En 2003, Blohorn a été racheté par Unilever-CI.

- au grand public (Huile de table, savons, margarine) ;
- aux industriels (Oléine, acides gras, huile raffinée, stéarine).

Rachetée par le groupe SIFCA en 1995, Cosmivoire emploie environ 314 agents permanents et en moyenne 250 temporaires par mois. Elle est dotée de trois grandes unités de production qui fonctionnent généralement 24h/24. Ces unités sont : l'huilerie, la savonnerie et la margarinerie.

Les principales sociétés agro-industrielles Palmci, Blohorn, Socfinco et Sifca, sont aussi actionnaires de ces deux grandes sociétés de raffinage et de transformation de l'huile brute en Côte d'Ivoire. Les principaux actionnaires de la seconde transformation sont donc les groupes Unilever qui détient 90% de la société Unilever-CI et Sifca qui est actionnaire à 52% dans la société Cosmivoire. Les différentes sociétés intervenant dans la seconde transformation sont présentées dans le tableau ci-après :

Tableau 5 : Principaux agro-industriels de la 2nde transformation

	UNILEVER-CI	COSMIVOIRE-SA	ADAM AFRIQUE
Capital social (FCFA)	8 milliards	4,2 milliards	400 millions
Chiffres d'affaire (FCFA)	112 milliards	38 milliards FCFA	
Résultat net (FCFA)	12 milliards		
Nombre d'employés	2.300	314	
Activités principales	Transformation des corps gras, huilerie et savonnerie, cosmétiques	Transformation des corps gras, huilerie et savonnerie	Huilerie et savonnerie
Principaux actionnaires	UNILEVER (89,98%); divers actionnaires ivoiriens (9,8%)	SIFCA (52%), IPS (17%). SFI (28%)	Société libanaise

Source: TECSULT - Experto Ltd (2001)

2-3- Les acteurs des pouvoirs publics

L'organisation post privatisation de la filière palmier à huile concerne les Autorités étatiques de façon générale. Cet intérêt est mis en évidence par la composition du Conseil supérieur de la coopération. Ses membres, au nombre de 21 sont composés des Ministères chargés de la justice, de l'intérieur, de l'économie et des finances. Au-delà des Ministères, différentes institutions y sont représentées, à savoir :

- l'Assemblée nationale ;
- le Conseil économique et social ;
- la Chambre d'agriculture nationale ;
- la Chambre de commerce et d'industrie ;
- la Chambre des métiers ;
- l'ANADER ;
- l'Associations professionnelles des banques.

Toutefois, le MINAGRA, chargé de la gestion des filières agricoles d'exportations, demeure la structure gouvernementale plus directement concernée par la filière palmier à huile. Les différentes directions de ce Ministère qui interviennent ou qui sont susceptibles d'intervenir dans la filière sont nombreuses. Il s'agit de :

- Cabinet du Ministre de l'Agriculture ;
- Direction générale de l'Agriculture ;

- Direction de la Production Végétale ;
- Sous-direction des cultures pérennes industrielles ;
- Direction de la DOPA ;
- Organe transitoire de gestion (OTG) ;
- Secrétariat permanent de restructuration des filières agricoles (SERFA).

L'État joue, en principe, un rôle d'arbitrage, de promotion et de régulation vis-à-vis des nouveaux acteurs du palmier. Les acteurs des pouvoirs publics représentent en effet le pouvoir exécutif, législatif et judiciaire. Ainsi, l'État n'est pas considéré comme un acteur authentique. Il n'est que l'émanation de la relation de force entre différents groupes sociaux et représente ou défend les intérêts du groupe dominant (Piot 1978). Désormais l'État n'est plus à lui tout seul le garant d'un ensemble politique harmonieux dont l'échec d'une politique des revenus centralisés en donne un bon exemple. Il doit certes par conséquent coordonner des forces très diverses, mais il doit d'abord les respecter.

Par rapport à la fixation des prix des régimes de palme, les représentants du MINAGRA qui arbitrent régulièrement les négociations sont :

- le Conseiller du Ministre pour les cultures pérennes ;
- le Sous-directeur chargé des cultures pérennes ;
- le Directeur de cabinet du Ministre.

III- Les logiques d'action des groupes d'intérêts

3-1-La logique civique des représentants des coopératives : obtenir un prix d'achat rémunérateur pour leurs coopérateurs

L'objectif de défense de l'intérêt général inscrit dans les principes fondateurs de la coopérative conduit les responsables des coopératives du palmier à prendre partie pour la promotion de leurs membres, des intérêts communautaires ; de leur cause. De ce point de vue, l'association se caractérise par l'objet qu'elle s'est donné dès sa fondation (aider, secourir, rassembler, former des personnes, défendre une cause...) et par le public auquel elle s'adresse : des personnes âgées, des handicapés, des chômeurs, des amateurs de musique ou de football (Marchal 1992). En tant que structure collective, la coopérative est un outil au service de ses membres. Son action vise dès lors la satisfaction des intérêts de la profession malgré son autonomie dans son fonctionnement. Ainsi l'expression de l'intérêt général par un représentant-responsable de coopérative sans que cela paraisse ne pas provenir de lui constitue la possibilité que fournit le groupe de négociation à garder l'anonymat tout en s'exprimant (de Carlo 2007).

Dans le fonctionnement de la coopérative, la règle du non-profit, de l'absence de lucrativité et les valeurs philanthropiques fait loi (Caillé 2003). Or ces perspectives s'inscrivent dans la théorie des économies de la grandeur telle que développée par Luc Boltanski et Laurent Thévenot (1991). Nous comptons accorder à l'économie des grandeurs et aux mondes communs une place privilégiée dans notre analyse afin d'appréhender plus finement les justifications avancées par les acteurs afin de légitimer leurs principes

d'action. Ainsi, cette configuration théorique induit les pratiques de défense et de représentation des planteurs, autrement désignées par le terme écran du lobbying (Michel 2003) et les confine dans le monde civique.

Dans le monde civique, le principe supérieur commun est représenté par la prééminence du collectif et de la volonté générale. Le droit donné aux individus, la participation, la réglementation et la législation, l'État et les institutions démocratiques sont célébrés en ce qu'ils mettent en évidence l'égalité des citoyens et la cohésion sociale. La gratuité et le libre accès, le recours au vote, le renoncement au particulier au profit de l'action collective, l'évocation de justes causes sont parmi les principes mis en avant. Dans ce monde, inspiration et créativité sont suspectées d'être des démarches individualistes et improvisées. Le monde domestique est supposé porteur de liens de sujétion (le paternalisme) et d'autoritarisme, donc d'arbitraire. Le monde marchand est vivement critiqué parce que porteur de valeurs égoïstes, il réduit le citoyen à un client ou à un consommateur, les choses et les êtres à des marchandises échangeables.

Dans ces conditions, les épreuves de grandeur vont viser à démontrer l'authenticité de la conscience des actes des dirigeants par rapport à l'intérêt général, c'est-à-dire l'intégration de ces derniers dans une dynamique visant le bien commun. (...) C'est pourquoi, selon Boltanski et Thévenot (1991), les dirigeants étant dotés, dans la cité civique, de la faculté d'agir en fonction de l'intérêt collectif ou de n'être qu'à soi-même, ils peuvent avoir à justifier publiquement leurs actes. Le contrat social contient donc des dimensions psychologique et anthropologique, tout autant que politique.

Non orientées donc vers le profit, les coopératives visent le soutien de leurs membres, qui sont davantage préoccupés par la solution de problèmes que par la spéculation. Il s'agit ici de l'introduction du social dans l'économique, de la

primauté des intérêts collectifs, de la satisfaction de l'intérêt général, de la prédominance des personnes sur le capital (Saint-Martin 2000).

La logique déployée par les coopératives des planteurs reste donc la défense des intérêts de leurs membres, les planteurs. À travers cette logique, elles recherchent le bien-être social et économique des planteurs. Cela passe par la fixation et à l'instauration sur le territoire national d'un « prix juste et équitable » aux producteurs ; un prix rémunérateur tenant compte du niveau de leurs coûts de revient. Celui-ci permettra une augmentation des revenus des planteurs tout en leur assurant l'équilibre d'exploitation. Les planteurs ont souvent invoqué leur qualité de réalisme pour justifier leur légitimation du prix d'achat proposé. En somme toutes ces pratiques ont pour objectif concret l'amélioration des conditions de vie des gens dans leurs localités, villages, villes ou région (...) étant donné que l'association est organisée et fonctionne selon les principes d'économie sociale (Assogba 2000; Bouchard et Hudon 2006).

Cependant, les phénomènes inconscients restent prégnants dans la mentalité des représentants des planteurs.

La logique de réciprocité

Les planteurs villageois critiquent le processus de dépersonnalisation des rapports sociaux lié au développement du marché et revendiquent la réciprocité d'inventer des relations sociales plus transparentes (Maucourant 2001). Dès lors, les planteurs insistent sur le fait que les échanges entre les hommes doivent se baser sur la réciprocité (...) qui correspond au sentiment de *philia*, d'amitié mutuelle (Godelier 1975).

À cet effet, après avoir accepté la baisse du prix d'achat à 39.500 FCFA la tonne de régimes au lieu de 45.000 FCFA la tonne, après la privatisation en 1997 permettant le renouvellement du matériel et les huileries des sociétés privées, les planteurs ont attendu et espéré le contre-don, la réciprocité quand les cours de l'huile ont connu une très forte chute sur le marché mondial.

S'inscrivant ainsi dans la logique de l'encastrement social des relations marchandes, ils considèrent que l'amitié manifestée à l'égard des agro-industriels à leur arrivée qu'ils croyaient durable amènerait ces derniers à la réciprocité par le renoncement à certaines de leurs charges suite aux effets néfastes de la baisse des cours internationaux de l'huile brute. Car, en effet, Aristote considère l'amitié comme une bienveillance réciproque et durable qui, pour être effective, exige "aussi qu'on veuille le bien de l'ami, que les sentiments soient manifestes" [Aristote cité par Chantelat (2002a)].

Comme on peut le constater, les planteurs souhaitent des relations marchandes chaudes tendant à négliger les relations économiques les plus froides se situant à la frontière, voire hors du social (Chantelat 2002: 524). La thèse de la valeur des biens matériels de Polanyi (1983: 75) corrobore la vision sociale des relations marchandes qu'ont les planteurs. Polanyi cité par Chantelat (2002) affirme dans ce sens que, dans les sociétés où l'économie est encadrée dans le social, l'homme n'accorde de la valeur aux biens matériels que pour autant qu'ils servent des fins sociales.

Or, alors que les planteurs, au cours des négociations, défendent la cause des petits planteurs villageois - obtenir un prix d'achat rémunérateur assurant le bien-être social des producteurs de palmier à huile -, les sociétés agro-industrielles privées ont une conception marchande se libérant de tous liens sociaux ; elles substituent à cet égard la réciprocité entre les personnes à la réciprocité entre les choses aboutissant à une réification des relations sociales (Chantelat 2002b).

Si tout échange marchand nécessite la réciprocité, l'obsession des agro-industriels pour la marchandisation des relations sociales rompt la confiance de la période 1997-1999, période de cours internationaux favorables : pour les agro-industriels, la variable des cours mondiaux reste primordial dans la formation du prix d'achat. La relation de confiance a ainsi été trahie par les usiniers sans tenir compte des engagements étatiques (Geindre 2005).

La répartition des risques et des pertes de la filière

La baisse des prix internationaux de l'huile de palme brute se répercute sur les niveaux macro et micro-économique des pays producteurs de matières premières agricoles. Si nous ne sommes pas en mesure de déterminer l'impact macro-économique de cet événement, les planteurs villageois disent, au niveau micro-économique, supporter seuls les pertes de la filière. Leurs prix de revient ayant diminué considérablement contrairement aux charges des sociétés privées qui connaissent une évolution à la hausse.

En revendiquant la répartition des pertes de la filière, par la prise en compte dans la détermination du prix d'achat, de leurs coûts de production, les producteurs souhaitent désormais voir se développer des formes de régulation qui soient plus attentives à la réciprocité, fondement de l'économie solidaire (Azam 2003; Caillé 2003; Laville 1994, 1997; Laville 2003; Lévesque et al. 1997). En fonction de ce positionnement, l'objet de l'économie solidaire porte sur les services de proximité créateurs de proximité relationnelle et affective qui suppose une relation directe entre les personnes. Chantelat (2002), citant Laville, fait remarquer qu'on suppose en effet, que, contrairement à l'échange marchand, ces services ne font pas appel à la rationalité instrumentale des individus, mais à la confiance personnalisée qui rend possible la réciprocité de l'action économique.

Tableau 6 : Logique marchande VS logique coopérative

	Régulation par le marché	Régulation associationniste	Régulation gouvernementale
Principe	Ajustement par le prix	Réciprocité/prix/redistribution	Redistribution
Propriété	Privée	Collective	Publique
Gouvernance	Actionnaires	Sociétaires-partenaires	Autorité publique

Source : Bouchard et Hudon (2006 : 19) adapté par nos soins

3-2-L'évolution des repreneurs de l'ex-Palmindustrrie dans une logique économique

Par le rachat des différents actifs de l'ex Palmindustrrie, les repreneurs démontrent que, outre le capital économique, ils possèdent les autres formes de capital, nécessaire pour faire fonctionner la filière en leur faveur. À cet égard, le champ de la formation du prix est dominé par les agro-industriels succursales des multinationales occidentales. Pour ce faire les agro-industriels fixent les prix d'achat pouvant leur permettre de poursuivre leurs activités. Ils pratiquent ainsi des hauts taux de profits pour conserver à un niveau très bas les prix aux producteurs. Selon eux, ces prix respectent les règles de fixation de prix tenant compte de l'évolution des cours mondiaux de l'huile de palme. Ainsi en prenant en compte la baisse des cours mondiaux, ils ont proposé à plusieurs reprises l'achat du kilogramme de régimes à 17 FCFA.

L'ensemble des relations sociales se conçoit dans l'entendement des représentants des agro-industriels privés comme ne tendant qu'à s'organiser sur le mode marchand du donnant-donnant, selon une logique marchande, prolongeant en cela les logiques économistes des Bailleurs de fonds. En effet, dans une situation d'échange, quand l'objet, n'ayant qu'une valeur d'échange, est le seul lien qui relie les partenaires de l'univers marchand, la transaction prend fin au moment où elle commence : l'objet passe d'une main à l'autre et le commerce s'achève. C'est ce qu'affirmait Max Weber quand il écrivait que

"le marché représente une simultanéité" où la relation sociale "est à ce point éphémère qu'elle s'éteint dans l'échange des biens qui en font l'objet".

À partir de l'analyse des fragments justificatifs du discours des représentants des sociétés agro-industrielles privées, nous avons été en mesure de les caractériser comme appartenant au monde marchand. Dans ce monde, l'échange règle les rapports entre les biens et les personnes. La recherche de richesse, le profit, l'ambition et la liberté individuelle sont des valeurs positives car elles mettent en concurrence et stimulent l'innovation. Les individus clés sont des vendeurs, des acheteurs ou des intermédiaires ; le marché est un ordre naturel et le prix une référence de la valeur des choses.

Depuis ce monde, le monde domestique est critiquable car il est celui de la sujétion et des particularismes qui sont autant d'obstacles à l'échange. Les tenants de ce monde attendent des autres une maîtrise de leurs émotions et critiquent le caractère éphémère de la recherche de la célébrité. Pour eux, l'espace public doit être maîtrisé et laisser suffisamment d'espace à l'initiative individuelle. L'égalité des citoyens est un mythe qui entrave la liberté. La rigidité des procédures, des organigrammes, des technocraties est souvent assimilée au passé.

Les agro-industriels travaillent donc de ce fait dans une logique de sécurisation de leurs activités avec en arrière plan l'objectif de faire le maximum de profits. Pour ce faire, ils ont pour souci majeur l'approvisionnement de leurs usines en qualité et en quantité en vue de faire face à la concurrence sur le marché international de l'huile, qui nécessite une performance des unités de production et de transformation de l'huile. En outre la fixation d'un prix tenant compte de la baisse des cours mondiaux de l'huile de palme et de leurs coûts de transformation est nécessaire pour le maintien et/ou la poursuite de l'activité de trituration.

3-3- La logique de facilitation des représentants de l'État

Le nouveau rôle de l'État en économie a été redéfini de façon à intervenir le moins possible, et plutôt pour faciliter l'activité économique des acteurs économiques. Sa mission de service public consiste à définir les orientations de politiques économiques, à faciliter leur mise en œuvre par les acteurs au moyen de mesures incitatives appropriées et à préparer et faire respecter les législations et réglementations indispensables dans les différents secteurs. En outre, il a été retenu que pendant longtemps, il aura un important rôle à jouer dans l'appui aux petits producteurs et aux catégories démunies ou défavorisées en les aidant à s'organiser de façon volontaire et autonome afin de mieux mobiliser et gérer leurs ressources.

La logique de l'État à travers le MINAGRA s'exprime par son souci de préserver une filière en état de fonctionnement réel qui satisfasse le maximum d'acteurs. En outre, il est guidé par des objectifs à atteindre qui consistent à doubler la production d'huile de palme d'ici 2015. Par ailleurs, il doit préserver les intérêts des nombreux employés et planteurs dont le palmier constitue la principale source de revenus.

Dans ces conditions, l'une des logiques d'action de l'État reste l'initiative des nouvelles règles que lui confère son rôle régalién ; ces règles dites de procédure résultent du contexte politique contemporain. Ses représentants cherchent à les imposer, en partie pour maîtriser au niveau central l'effet de toute une série de glissements qu'ils maîtrisent mal localement. S'étant désengagé de la filière, l'État joue un rôle d'arbitre qui se traduit par son droit de regard et sa non intervention dans les négociations sur le prix. Ce nouveau rôle constitue à cet effet la principale logique des représentants de l'État aux négociations de prix.

L'État joue ainsi désormais un rôle de médiation qui limite son intervention à garantir les libertés individuelles et la sécurité des citoyens, sans intervention dans la vie économique et sociale du pays. Il assiste ainsi les nouveaux acteurs institutionnels de la filière palmier à huile en conflit dans la recherche d'un accord. En conséquence son rôle est particulièrement important dans les processus de décision complexes comme ceux du champ de la formation du prix.

L'analyse des différentes sources de données recueillies a permis de mettre en évidence la manière dont les participants se représentaient les représentants de l'État. Ils ont été considérés comme au-dessus de tout soupçon, neutres, omnipotents. Leur neutralité a souvent été évoquée dans les discours manifestes des participants aux négociations. Elle a également été mise en avant par le président du comité consultatif. L'omnipotence attribuée aux commissaires du gouvernement a été mise en évidence par un croisement entre l'analyse des comportements des participants, de leurs discours manifestes et latents, lors des entrevues réalisées avec certains d'entre eux. Ils leur ont de ce fait délégué différentes responsabilités. Ainsi, les commissaires ont été chargés d'écouter tous les participants, ce que ces derniers ne faisaient pas entre eux.

À certains moments de la négociation de prix, agro-industriels et planteurs sont submergés par la colère, la haine, le ressentiment ou la peur. Dès cet instant leur raison ne gouverne plus leurs pensées et leurs actes deviennent alors irrationnels. Ils ne sont plus à l'écoute des autres parties, ne prennent plus en compte les différents points de vue, et/ou ne défendent plus leurs propres intérêts. L'impasse qui s'en suit entrave - par là-même empêche - l'obtention d'un accord sur le niveau de prix et conduit les planteurs à rompre les négociations et entrer en grève générale. Le recours des négociateurs à l'État pour trancher s'avère nécessaire pour parvenir à un compromis.

Dans ces conditions, les représentants de l'État appellent les parties prenantes au conflit à la raison en les recevant séparément. Il s'agit ici de communiquer avec chaque partie pour connaître ses justifications en vue de prendre la décision la meilleure possible qui tienne compte de ce qu'il y a de rationnel dans leurs discours et arguments. Car, en effet

"les recherches menées sur le discours en médiation montrent que le médiateur, (...), utilise la structure du discours pour guider l'interaction vers un résultat satisfaisant. En particulier, les médiateurs font avancer les parties vers un accord en minimisant les disputes, et en mettant l'accent sur la proximité entre les camps, en changeant les sujets de discussion en réponse à des doléances des parties, et en donnant de l'ampleur aux réponses de leurs clients par l'approbation ou le silence" (traduction libre de Putnam 2003: 36-37 réalisée par les soins de de Carlo 2007).

Déjà en 1999-2001, l'intervention de l'État a permis de fixer des prix d'achat jugés satisfaisants par les planteurs même si les agro-industriels ont grogné. Elle a cependant mis fin aux grèves des planteurs qui mettaient en péril la filière palmier à huile. Étant entendu que les facilitateurs aident un ensemble d'acteurs à interagir en vue d'élaborer ensemble des solutions ou au moins des propositions communes sur un sujet ou un projet sur lequel ils ont des divergences.

Selon les principes de la médiation, le médiateur a pour fonction d'être une tierce partie non impliquée dans la situation qui oppose les parties, avec pour objectif d'aider les parties à trouver elles-mêmes une solution. Le médiateur est un facilitateur, il n'a pas de pouvoir de décision. Il est par principe impartial, c'est à dire qu'il ne donne en aucune façon la préférence à l'une des parties (Touzard 2006) ; le médiateur étant considéré comme neutre et ne devant pas proposer personnellement un accord (Gray 1997; Mermet 1998 cités par de Carlo, 2007: 92). Dans ce rôle central, le médiateur facilite l'accès à une solution par l'élaboration d'un accord en formulant lui-même des suggestions, des propositions, des pistes possibles.

Néanmoins, le recensement des différentes initiatives d'intégration mise de l'avant par l'État au cours de la période sous étude (études de prix, Cadre réglementaire, Cahier des charges) peuvent être qualifiées d'intégration de type technique, structurelle et opérationnelle. Celles-ci se sont traduites par des résultats peu probants et ce, tant en termes quantitatifs que qualitatifs. L'indicateur clé retenu pour mesurer le succès des initiatives d'intégration demeure, depuis 1997, la négociation directe entre acteurs sous l'arbitrage de l'État. L'analyse des interactions indique une décroissance des rapports au cours de la période 1999 à 2002.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

IV-Significations sociales du prix

4-1- L'intérêt général est revendiqué par les planteurs

Pour les responsables de coopératives, la signification sociale du prix de leurs produits se situe au niveau essentiellement de l'amélioration du bien-être des planteurs en général. Pour ce faire, ils évaluent les effets de la chute des cours mondiaux de l'huile de palme brute sur leurs coopérateurs à partir du mode de justification qu'ils ont en commun, soit le monde civique. C'est en s'appuyant sur des justifications puisées de ce monde, qui valorise l'intérêt collectif, que les planteurs dénoncent les mesures de baisse du prix d'achat privilégiées par les agro-industriels. Ils dénoncent notamment, les marges à tendance haussière des agro-industriels, la structure du prix et les nombreuses charges qui constituent des barrières à l'exécution civique qui doit s'opérer par le bien-être des planteurs.

L'amélioration du bien-être social des planteurs constitue l'objet des revendications de leurs représentants aux négociations de prix. Les organisations des travailleurs ruraux n'ont pas de but lucratif immédiat même si leur objectif à moyen, voire long terme, est quand même d'améliorer leurs conditions de vie. Le principe qui fonde les revendications des coopératives est la défense des intérêts sociaux de ses membres pour qui la culture du palmier représente la principale source de revenus.

Les conditions de vie des planteurs, selon les responsables de coopératives rencontrés, se sont régulièrement dégradées depuis la privatisation et principalement depuis la chute continue des cours mondiaux de l'huile de palme. Tous les planteurs rencontrés lors des enquêtes ont mentionné que ces deux situations ont eu un effet négatif sur leurs activités : elles ont entraîné la baisse de leurs revenus et le découragement de certains planteurs qui a pour conséquence l'abattage des palmiers. Ils ont également insisté sur les

difficultés qu'ils ont aujourd'hui à faire face aux dépenses domestiques (factures d'eau et d'électricité, les frais de scolarité des enfants) ; en outre ils n'arrivent plus à payer les manœuvres à temps et à entretenir les plantations selon les normes Sodepalm.

Ainsi les négociations de prix se présentent comme l'occasion de proposer des niveaux de prix pouvant arranger les planteurs. Arranger les planteurs revient ici à leur payer le kilogramme de régimes à un prix rémunérateur ou intéressant qui leur permette de vivre des revenus de leur labeur.

Les propos du président de la COOPEBAC, par ailleurs Président du Conseil d'administration de la FENACOPAH-CI sur le site Internet de cette fédération sont révélateurs des justifications portées par les planteurs aux négociations de prix :

"vous connaissez la devise : l'Union fait la force ; que cette devise soit la nôtre. Soyons unis et nous serons forts. Car nous ne devons jamais perdre de vue, que nous constituons le maillon le plus faible de la chaîne, parce que nous sommes cantonnés au rôle de fournisseurs de matière brute, alors qu'il est bien connu que les meilleurs profits se trouvent en aval, dans la fabrication des produits élaborés qui ont une valeur ajoutée importante. Bien de choses restent à faire, mais je suis persuadé que pour les mener à bien, l'avenir nous trouvera, comme par le passé, unis dans le même désir de progrès. Pour ma part, votre confiance m'oblige à donner le meilleur de moi-même au succès de notre Fédération et partant, au bien-être de tous".

Dans l'optique donc d'assurer le bien-être social des planteurs, les responsables des coopératives vont amener les usiniers à tenir compte, dans la fixation du prix, des difficultés que rencontrent les planteurs. La générosité, le dévouement, l'adhésion à des croyances ou à des causes trouvant une place naturelle dans l'association. Pour ce faire, s'appuyant sur leur légitimité auprès des planteurs, les représentants des planteurs exigent des usiniers un prix pouvant permettre aux planteurs de surmonter leurs difficultés. L'usage stratégique de l'argumentation par les menaces et promesses de grèves (Elster

1995), les trois grèves générales organisées dans ce sens ont abouti au relèvement du prix d'achat alors qu'il devait être fixé en deçà de 20 FCFA/kg.

4-2-...alors que les usiniers ont un souci de pérennisation et de rentabilité de leurs activités

Le souci de poursuivre leurs activités et par ricochet le maintien du personnel représentent les significations sociales des points de vue des sociétés agro-industrielles privées lors des négociations de prix. Elles tirent leur origine des principes de fonctionnement d'une entreprise. Elle réunit du personnel rémunéré qui lui est lié par un contrat de travail, en vue de produire des biens et services qu'elle va écouler sur le marché. Elle gère une activité économique qui suppose d'investir dans des équipements et de prospecter, de satisfaire la demande de clients, de résister aux pressions de fournisseurs, d'apaiser les tensions avec les salariés, de résoudre des contraintes techniques.

Les représentants des sociétés agro-industrielles privées justifient leurs actions par la préservation de leur intérêt avec en arrière plan le souci de faire des profits. C'est ce qui explique leur désir d'acheter le régime à "leur juste prix" qui renvoie ici à l'achat du régime à des prix tenant compte du niveau mondial du prix de l'huile de palme brute qui connaît une tendance à la baisse.

Par rapport à cette logique marchande, la fixation des prix apparaît comme le lieu de prélèvements nécessaires en vue d'assurer l'équilibre d'exploitation. Dans la structure du prix, en effet, les dépenses effectuées à toutes les étapes de trituration des régimes de palmes en provenance des plantations villageoises sont retranchées pour aboutir au prix bord champ versé aux planteurs. L'application conjuguée du mécanisme hérité de Palmindustrie et de la chute des cours mondiaux entamée en Octobre 99 ont amené les usiniers à proposer l'achat du régime à 17 FCFA en Novembre 99, en Février et Juin

2001. Pour eux, acheter le kilogramme de régimes au-delà de ce prix proposé fait de l'activité de trituration une activité non rentable.

Or la rentabilité de leur activité permettra non seulement sa poursuite mais également d'assurer le salaire et les traitements de plus de 11.000 employés des sociétés d'exploitation. À ces derniers, il faut ajouter le poids des transformateurs Blohorn et Cosmivoire qui emploient plus de 2.000 personnes. La faillite qu'engendrerait une mesure de hausse du prix d'achat dans un contexte marqué par la baisse drastique des cours mondiaux de l'huile de palme brute serait préjudiciable au corps social ivoirien. D'abord, elle entrainerait la mise au chômage de plusieurs milliers d'ouvriers qui s'ajouteraient au nombre déjà croissant de personnes sans emploi ; elle aurait également pour conséquence un approfondissement de la pauvreté nationale. Ce qui pourrait mettre à mal la société ivoirienne toute entière. À titre d'entreprises acquéreurs, les sociétés privées ont ainsi conservé un style marchand dans la gestion de leurs relations avec les planteurs toutefois en vue de la préservation de la paix sociale.

V-Dynamique entre acteurs autour du prix au cours des campagnes

5-1- La campagne de Novembre 99

La courbe d'évolution du prix d'achat au planteur se présente comme suit (voir Figure 3). Ce prix d'achat a connu une considérable chute à partir de novembre 1999 après avoir connu un pic entre 1995 et septembre 1999.

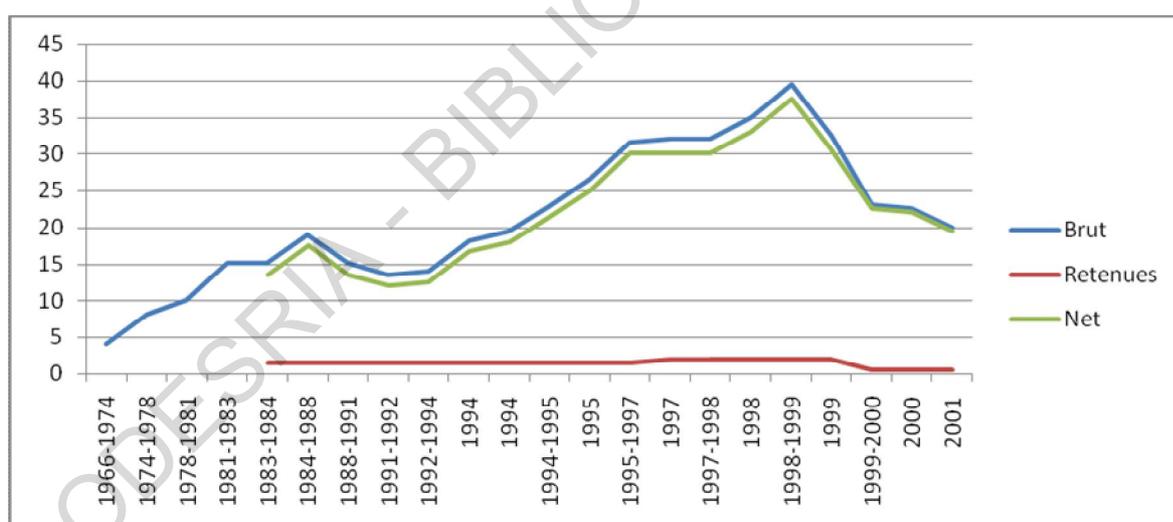


Figure 3 : Évolution comparée du prix d'achat et des prélèvements (1966-2001)

La campagne de 1999 se caractérise par la baisse drastique des cours internationaux de l'huile de palme brute sur le marché international. Le prix d'achat proposé par les agro-industriels pour la période Octobre 1999-Mars 2000 s'élevait à 17 FCFA/kg par application du mécanisme jusque-là utilisé et la baisse des cours mondiaux de l'huile de palme brute. La comparaison du prix mondial entre Avril-Septembre 1999 et Octobre 1999-Mars 2000 montre une diminution de l'ordre de 24,5% qui s'est traduite par une diminution

identique du prix d'achat du kilogramme de régimes (BNETD/Horus Entreprises 2000). Ce prix devait donc baisser de 32.000 FCFA/t pour la période précédente à 17.000 FCFA/t. Mais c'est un prix que rejettent les représentants de planteur. Ce rejet, ils l'expliquent par le fait que la répercussion de cette baisse au niveau mondial sur le mécanisme de prix local devait permettre aux planteurs de percevoir un prix bord champ de l'ordre de 23 FCFA/kg. En y ajoutant les cotisations FER et OPA respectivement de 1,5 FCFA/kg et 0,5 FCFA/kg, le prix d'achat exigé par les planteurs s'élève à 25 FCFA/kg.

Le refus de ce niveau de prix par les planteurs va entraîner plusieurs séances de négociation au cours desquelles les planteurs vont exiger l'augmentation du prix d'achat. Par ailleurs ils exigent le partage des pertes de la filière consécutives à la baisse des cours mondiaux de l'huile de palme brute.

Les arguments des planteurs en faveur de la hausse du prix et leurs différentes revendications vont être rejetés par les sociétés privées qui resteront sur leur décision de payer le kilogramme de régimes à 17 FCFA qui représente pour les agro-industriels "un prix juste". Le maintien du prix à ce niveau s'expliquerait par le fait que le prix d'achat issu de l'application du mécanisme devait être de l'ordre de 15 FCFA/kg. En revanche, ce prix se trouve nettement en deçà de ce qui aurait dû être obtenu par application du mécanisme en vigueur en prenant une marge nulle pour les sociétés privées. Il demeure le prix au-delà duquel il leur sera impossible de continuer à exercer leurs activités.

La concession faite par les agro-industriels après de multiples séances de négociation est l'acceptation de l'achat du régime à 21,5 FCFA/kg ; prix net bord champ au-dessus duquel la trituration du régime villageois devient une activité non rentable et pourrait conduire à leur faillite. Consécutivement à l'intransigeance de chacune des parties, le prix d'achat bord champ est fixé à 21,5 FCFA/kg par le Minagra qui a arbitré les négociations ; fixant ainsi

unilatéralement le prix d'achat nonobstant les 25 FCFA/kg exigés par les planteurs. La montée de l'escalade de la protestation en novembre 1999 au moment de la détérioration des termes du compromis entre sociétés agro-industrielles privées et coopératives de planteurs entraîna la révolte de ces dernières.

En vue de protester contre le prix d'achat de 21,5 FCFA/kg édicté par les agro-industriels sous prétexte de la diminution des cours de l'huile de palme sur le marché international, les planteurs, sur convocation de l'APPCI, vont tenir une réunion à la Bourse du travail de Treichville dans la ville d'Abidjan. La motion de cette assemblée générale du 11 novembre 1999 et la conférence de presse de l'APPCI et du CPPH du 22 novembre "condamne avec la dernière énergie le comportement dommageable des usiniers qui ont fixé de façon unilatérale le prix d'achat bord champ du kilogramme de régimes de palme à 21,5 FCFA et exige des PVP une attitude intransigeante et énergique". Il s'agit de mettre en place une lutte dure avec le mot d'ordre "plus de livraisons de régimes aux usines".

Le désaccord sur le prix de 25 FCFA/kg demandé par les planteurs a effectivement conduit à la suspension des livraisons de régimes et l'entrée en grève nationale des producteurs de palmier le 17 novembre 1999. En l'absence d'une réponse de la part des autorités gouvernementales, une assemblée générale des coopératives de planteurs organise, entre le 17 et le 26 novembre 99, une mobilisation qui regroupe plus de 20 000 personnes afin de montrer aux pouvoirs publics la capacité de mobilisation des producteurs du secteur du palmier pour la défense de leurs intérêts.

Sous la pression conjuguée de l'évolution baissière des cours mondiaux de l'huile de palme brute et des planteurs, les Autorités étatiques décident de mesures conservatoires. Elles ont consisté en la suspension des prélèvements FER et OPA retranchés du prix bord champ. Ces décisions prises avant et après

le coup d'État de novembre 1999 feront prendre au processus de négociation du prix une tournure politique. Les nouvelles Autorités issues du coup d'État sont intervenues pour fixer le prix d'achat à 23 FCFA/kg alors qu'il était de 30 FCFA/kg le semestre précédent. Ce prix de 23 FCFA/kg est resté en vigueur dans la période d'Octobre 1999 à fin 2000 malgré la poursuite de la chute des cours internationaux de l'huile de palme brute.

Dans le prolongement de la recherche de solutions aux tensions et problèmes différents soulevés par la fixation du prix, l'État a annoncé une seconde mesure conservatoire. Cette dernière concerne les agro-industriels privés de la deuxième transformation. Ces sociétés agro-industrielles privées, acheteuses et vendeuses de l'huile de palme brute et des produits dérivés qui en sont issus, ont été appelées à soutenir l'amont de la filière palmier à huile. Ce soutien¹⁷ s'est concrétisé par l'acceptation de la surpaie par les sociétés de la seconde transformation, à partir du mois d'octobre 1999, du prix de l'huile de palme brute par rapport au prix calculé selon la formule en vigueur. Les principales mesures conservatoires ont permis une augmentation du prix d'achat aux planteurs avec pour conséquence une accalmie au niveau social.

L'arbitrage en faveur des planteurs pour maintenir la paix sociale et l'obtention d'un prix d'achat jugé rémunérateur par les planteurs en font les gagnants au détriment des sociétés privées dans cette première confrontation autour du prix. Les nouvelles Autorités ont, en outre, réaffirmé leur volonté de

¹⁷ Compte tenu de la persistance de la chute des cours internationaux et de la crise qui perdure, le soutien de la seconde transformation est resté en vigueur jusqu'en 2002. Il s'est agi d'instaurer un prix de soutien découlant du calcul opéré selon le mécanisme habituel de détermination du prix ex tank (parité à l'exportation) majoré de 6,6% en moyenne sur la période afin de corriger le niveau de prix qui découle du niveau de cours mondial de l'huile de palme brute. Le niveau moyen de soutien ainsi apporté par la seconde transformation a régulièrement crû jusqu'à l'année 2002. Il a été ainsi de 1,754 FCFA/kg d'octobre à décembre 1999 ; 11,664 FCFA/kg sur l'année 2000 ; 48,428 FCFA/kg toute l'année 2001 ; 40,279 FCFA/kg depuis janvier 2002. Ces soutiens directs et indirects qui ont été apportés par les industriels de la deuxième transformation à l'amont de la filière au travers des différentes primes à l'achat se sont élevés à 3,3 milliards de FCFA en 2000 et 14 milliards de FCFA en 2001.

promouvoir les cultures de diversification du cacao par la reconversion des surfaces plantées de cacao en cultures de substitution.

5-2- La campagne de février 2001

Du fait du coup d'État de décembre 1999 et de la transition militaire qu'a connu la Côte d'Ivoire, les usiniers ont continué à payer au cours de l'année 2000 le régime au prix consensuel issu de la campagne de novembre 1999. En décembre 2000, ils proposent une autre baisse du prix d'achat aux planteurs en dépit de la publication des résultats de l'étude Bnetd/horus Entreprises. Pour la campagne 2001, les agro-industriels proposaient de payer le régime de palme à 17.000 FCFA/t voire 15.000 FCFA/t au lieu de 23.000 FCFA/t comme convenu pour la campagne précédente de l'année 2000. Cette autre diminution, que les agro-industriels imputent à la baisse continue des cours de l'huile de palme sur le marché mondial, fut de nouveau refusée par les planteurs. Les négociations qui ont alors eu lieu entre agro-industriels et planteurs au MINAGRA n'ont pas permis d'aboutir à un compromis en raison de l'inflexibilité des deux protagonistes.

Le manque de compromis suite à plusieurs séances de négociations suffit aux planteurs pour entrer une seconde fois en grève pour exiger qu'ils soient payés à 19,5 FCFA/kg, prix plancher retenu par l'étude BNETD parce que présenté comme le niveau de leur coût de production. D'abord localisée dans le plus grand ensemble agro-industriel d'Éhania, la grève s'est ensuite généralisée à toutes les usines des trois principales sociétés agro-industrielles.

Pour manifester leur mécontentement, les planteurs d'Aboisso refusaient de livrer leur récolte. Ils ont érigé des barrages, des piquets de grève pour empêcher le déroulement de toute activité. Dans les trois unités de transformation d'Éhania –V1, V3 et V8 -, tous les travaux se sont arrêtés faute

d'approvisionnement. Au V3, seulement 14 t de graines de palme ont été livrées là où il en fallait au minimum 55 t pour démarrer. Les Autorités et les agro-industriels n'ayant pas réagi à leurs revendications, les planteurs sont passés à l'occupation de toutes les usines de Palmci jusqu'à la paie de leur régime à 23 FCFA/kg en attendant un nouveau mécanisme de fixation de prix consensuel.

À l'instar de la précédente grève qui n'a pas résolu la question du transfert des activités, cette autre grève est également liée à cette revendication des planteurs relative au transfert des activités aux coopératives pilotes agréées Palm Éhania, Coopenek et Cooppha après les deux années réglementaires de transition. Alors que cette période de transition fut marquée par plusieurs tensions du fait de la mauvaise qualité des prestations de service des agro-industriels, elle est allée au-delà de la période indiquée. N'ayant pas récupéré ces activités quatre années après la privatisation, les coopératives ont organisé cette grève en vue donc de les reprendre et de les assurer pour leurs coopérateurs.

Alors que cette grève semble s'être soldée par la victoire des planteurs par la prise en compte de leurs revendications de prix, elle a néanmoins permis des gains substantiels pour les agro-industriels. En effet, au lieu d'un maintien du prix d'achat au même niveau que la campagne précédente comme revendiquée au départ par les coopératives de planteurs, le prix d'achat effectif s'est élevé à 19 FCFA/kg faisant connaître au prix une chute de l'ordre de 4 FCFA/kg. Ce prix émanait des propositions de l'étude Bnetd qui, selon les planteurs, avait été réalisée au profit des usiniers parce que tenant compte uniquement de leurs propositions. L'autre gain obtenu par les usiniers demeure par ailleurs, le report du transfert des activités aux coopératives pilotes. Or ces activités représentent des prélèvements de sommes importantes déduites de la structure du prix en faveur des sociétés privées agro-industrielles.

5-3- La campagne de Juin 2001

L'étude BNETD-Horus Entreprises commanditée par le Comité de négociations des prix est achevée et les résultats mis à la disposition des sociétés agro-industrielles privées et des coopératives en Mars 2000. Cette étude proposait un nouveau mécanisme fixant un prix plancher et un prix plafond. Le prix plancher s'élevait à 19,5 FCFA/kg et le prix plafond à 21 FCFA/kg. Ces différents prix ont été fixés suite à des recherches menées à la fois auprès des planteurs et des agro-industriels. Ils tenaient de ce fait compte des charges, des coûts de production des planteurs et des coûts de transformation des agro-industriels de première transformation. D'où le prix plancher de 19,5 FCFA/kg qui représente le niveau des coûts de production des planteurs est en conséquence le prix en-dessous duquel le régime ne devait pas être vendu.

En vue donc d'approuver les résultats de l'étude, des rencontres ont eu lieu entre acteurs de la filière au MINAGRA. Au cours de ces discussions, il s'est avéré que l'étude BNETD répondait aux attentes des agro-industriels car elle tenait compte de leurs différents coûts et marges exposés lors des enquêtes. Ils acceptent donc de l'appliquer.

À contrario, les planteurs rejetèrent les résultats de cette étude du fait de plusieurs imperfections dont la principale concernait leurs coûts de production. En effet, les coûts de production des planteurs ayant été fixés à 19,5 FCFA/kg par l'étude. Pour les planteurs, ce chiffre ne reflète pas la réalité car, pour eux, ce taux résulterait des données désuètes fournies par les agro-industriels. Selon les coopératives, lors des enquêtes auprès d'elles pour la réalisation de l'étude, elles ont estimé leurs coûts de production à 27 FCFA/kg ; chiffre obtenu après des études techniques menées par une équipe de techniciens mis en place pour la circonstance. Ce décalage constaté entre les coûts de production présentés par l'étude BNETD et ceux des planteurs est à l'origine du rejet par les coopératives de cette étude. Outre cet argument

principal, les planteurs estimaient que les coûts et marges des usiniers avaient été surestimés par l'étude. Dès lors, les planteurs n'étaient pas d'accord pour l'application des résultats de cette étude.

Cependant, deux événements majeurs vont contribuer à exacerber les tensions. En effet lors des négociations, les agro-industriels ont fait des simulations pour la période Mars 2000-Juin 2001 fixant le prix pour cette période à 13 FCFA/kg. En outre, pendant que les agro-industrielles avaient donné leur approbation pour l'application des résultats de cette étude, ils prévoyaient payer le kilogramme de régime à 17 FCFA pour le mois de Mai, alors que le prix plancher proposé par l'étude s'élevait à 19,5 FCFA/kg ; les régimes ayant été payés à 19,5 FCFA/kg le mois précédent comme le recommandait l'étude BNETD. Nonobstant le désaccord des planteurs et les résultats de cette étude, arguant d'un courrier reçu de l'APPCI, unique interlocuteur des planteurs auprès des sociétés agro-industrielles privées, donnant leur accord, les agro-industriels ont payé pour le mois de mai le kilogramme de régimes à 17 FCFA.

Sans tarder, cette décision provoque un mouvement de protestation. Les planteurs n'ayant pas apprécié cet acte de l'APPCI ont mis en place le Collectif qui a décidé de rentrer en grève en vue d'obtenir le relèvement du prix proposé. Le préavis de grève¹⁸ qui rappelle les éléments motivant la grève, est très expressif sur les revendications des planteurs. Il stipule que

"nous, planteurs de palmier à huile réunis le 02 mai 2001, décidons ce qui suit :

¹⁸ Préavis de grève du Collectif des coopératives de planteurs de palmier à huile daté du 02 mai 2001 adressé au Ministre de l'agriculture et des ressources animales avec ampliation aux sociétés agro-industrielles.

- le prix d'achat minimum accepté par les planteurs en attendant la fin de l'étude du mécanisme de fixation du prix de régime est de 20.000 FCFA la tonne, net d'impôt ;
- le versement immédiat du reliquat de la paie du mois de mars 2001 soit 3.000 FCFA la tonne ;
- le transfert immédiat des activités (encadrement, collecte, entretien des pistes, paie planteurs etc.) aux coopératives agréées ;
- la paie des régimes aux planteurs au plus tard le 5 de chaque mois ;
- le versement des prélèvements OPA (Organisation professionnelle agricole).

En conclusion, ils "demandent aux agro-industriels de faire diligence pour l'application de ces décisions au plus tard le 07 mai 2001", faute de quoi, "ils se trouveront dans l'obligation d'arrêter la livraison de tous régimes aux usines (Palmci, Palmafrique, Sipefci, Adam-Afrique, Afric-oil, PHCI)".

La grève qui s'en est suivi a duré deux semaines. Elle se solda, comme les précédentes, par la rétention des régimes de palmes par les planteurs. Les planteurs ont également empêché le personnel des usines de travailler en faisant des sit-in ; encore une fois, ils ont érigé des barricades, s'opposant ainsi à la collecte des régimes des plantations industrielles.

De plus, aux revendications traditionnelles sur le prix – portée cette fois par des divergences résultant de "l'Étude pour la détermination d'un nouveau mécanisme de fixation du prix d'achat du régime de palme" du BNETD - s'ajoute encore une fois une demande de transfert des activités. Les agro-industriels refusent de transférer ces activités justifiant ce refus par le fait que les coopératives ne sont pas prêtes pour les assumer ; alors que celles-ci se disent disposées à assumer ces prestations.

Pour la réussite de cette grève, la majorité des planteurs membres ou non des coopératives y ont pris une part active et le Collectif a mis sur pied une

stratégie. Celle-ci consistait à commencer les manifestations à Néka d'abord pour ensuite les généraliser au cas où les Autorités n'interviendraient pas. Éhania ayant supporté seul les pertes liées à la précédente grève de février devait venir en appoint. La pression exercée par les coopératives dans le but de freiner le processus de baisse massive du prix d'achat des PVP ne trouva pas d'écho ni dans la sphère étatique, ni dans la sphère privée. C'est ainsi que le Ministre de l'agriculture n'a entrepris aucune démarche auprès des planteurs pour l'arrêt de la grève. Le silence des nouvelles Autorités de la deuxième République à l'issue de la transition militaire s'expliquerait, selon un responsable des planteurs, par leur intention de vouloir tester la capacité de mobilisation des planteurs.

La combinaison de ces facteurs entraîne alors le durcissement de la grève qui s'étend à partir de cet instant aux autres EAI. Après une semaine de grève à Néka, le dixième jour, Éhania qui représente le plus gros bloc agro-industriel se met également en grève. Le gouvernement décide alors de résoudre le problème en invitant les acteurs de la filière à des négociations. Au terme de la mobilisation des producteurs villageois de palmier à huile, les mesures conservatoires prises ont abouti à une augmentation du prix d'achat aux planteurs qu'ils ont jugé rémunérateur.

En somme, en Novembre 1999, suite à la grève des planteurs, le prix est ramené à 23 FCFA/kg soit 22,5 FCFA/kg pour le dernier trimestre de 1999 et pour toute l'année 2000. En clair, le prix d'achat au planteur est resté stable de Novembre 1999 à Décembre 2000. Pour la période de Janvier, Février à Mars 2001, le prix consensuel s'élevait à 20.000 FCFA/t soit 19,5 FCFA/kg payé aux planteurs. Ce prix résulte de négociations et surtout de l'application du mécanisme proposé par BNETD. Cette étude qui fixait un prix plancher de l'ordre de 19,5 FCFA/kg. Les planteurs ont perçu 20.000 FCFA/t au cours de la période de Juin, Juillet, Août, Septembre, Octobre, Novembre et Décembre 2001.

Tableau 7 : Prix d'achat perçu par les planteurs depuis 1966

De	À	Prix d'achat bord champ (FCFA/kg)		
		Brut	Retenues	Net
1966	Septembre 1974	4		
Octobre 1974	Septembre 1978	8		
Octobre 1978	Septembre 1981	10		
Octobre 1981	Septembre 1983	15		
Octobre 1983	Septembre 1984	15	1,5	13,5
Octobre 1984	Septembre 1988	19	1,5	17,5
Octobre 1988	Avril 1991	15	1,5	13,5
Mai 1991	Mars 1992	13,5	1,5	12
Avril 1992	Janvier 1994	14	1,5	12,5
Février 1994	Mars 1994	18,2	1,5	16,7
Avril 1994	Septembre 1994	19,5	1,5	18
Octobre 1994	Mars 1995	22,899	1,5	21,399
Avril 1995	Septembre 1995	26,482	1,5	24,932
1 ^{er} octobre 1995	31 mars 1997	31,5	1,5	30
1 ^{er} avril 1997	30 septembre 1997	32	2	30
1 ^{er} octobre 1997	31 mars 1998	32	2	30
1 ^{er} avril 1998	30 septembre 1998	35	2	33
1 ^{er} octobre 1998	31 mars 1999	39,5	2	37,5
1 ^{er} avril 1999	30 septembre 1999	32,5	2	30,5
Mesures de suspension des cotisations FER et OPA et appui de la seconde transformation				
1 ^{er} octobre 1999	31 août 2000	23	0,5	22,5
1 ^{er} septembre 2000	31 décembre 2000	22,5	0,5	22
1 ^{er} janvier 2001	31 décembre 2001	20	0,5	19,5

VI-Tensions sur le prix

Les dynamiques observées autour des différentes campagnes de 1999 à 2001 contribuent à la persistance de tensions entre coopératives de planteurs et sociétés agro-industrielles privées sur le prix. Ces tensions se présentent comme des manifestations collectives d'hostilité entre les planteurs, les représentants de l'État et les usiniers dans la défense des positions lors des négociations formelles de prix. Ces tensions seront à l'origine de l'action collective des planteurs car, en effet, il est démontré que les mouvements sociaux naissent généralement de situation de frustrations sociales liées à l'acquisition d'une ressource économique.

6-1- L'opacité dans la détermination des marges des usiniers

L'accroissement des marges des usiniers

La structure du prix d'achat post privatisation se caractérise essentiellement par sa similarité avec celle utilisée dans la détermination du prix d'achat par la société d'État Palminindustrie. Le contrat qui liait les planteurs à Palminindustrie stipulait que les planteurs avaient l'obligation de livrer la totalité de leurs productions aux usines les plus proches étant entendu qu'ils recevaient de la société d'État des prestations et des crédits pour la création et la replantation des palmeraies. Le statut de vendeur d'huile qu'avaient les planteurs villageois offrait la possibilité à Palminindustrie de déduire ses charges fixes de la structure du prix.

Reconduit après la privatisation, ce système de prix a permis une négociation semestrielle des coûts des prélèvements des agro-industriels. Dans un contexte de prix d'achat rémunérateur, les planteurs n'accordaient pas d'importance à

l'accroissement des coûts des prélèvements usiniers. À partir de la baisse drastique du prix d'achat passant de 39,5 en 1996-1997 à 14 FCFA/kg en 1999-2000, les prélèvements des usiniers vont constituer un objet de désaccord du fait de l'accroissement des coûts afférents. À cet effet, un des responsables de coopératives disait :

"à l'époque de Palminindustrie, tous les éléments étaient là. C'est à partir de la comptabilité analytique qui était à la disposition des planteurs que les prix se fixaient"

Et un autre de renchérir que :

"quand les cours internationaux sont bons, les marges des usiniers augmentent, quand les cours sont bas, ils diminuent les prix d'achat".

Un autre responsable de coopérative rencontré indique que :

"les coûts des agro-industriels ne sont pas transparents et ils ne veulent pas qu'on sache ce qu'ils cachent".

Comparant l'époque Palminindustrie à la période Palmci, un autre responsable de coopérative dit :

"Palminindustrie qui faisait du social avait des coûts inférieurs à ceux de Palmci et les responsables refusent de donner des détails".

Si lors des négociations pour la formation du prix, l'accord s'obtient facilement autour de certains éléments de déduction notamment la valeur FOB équivalent régimes et le taux de change officiel du Dollar, il n'en est pas de même pour les charges de production et de commercialisation de l'huile de palme. Alors qu'ils faisaient l'objet de comptabilité analytique à l'époque de la gestion de la filière palmier à huile par la société d'État Palminindustrie, et de consensus dans le cadre des négociations semestrielles de prix, la détermination des coûts des marges et frais généraux des agro-industriels, mais également les coûts des

prestations pour le compte des planteurs est sujette à contestation de la part des coopératives de planteurs qui se plaignent du renchérissement de leurs coûts. Ces coûts ayant connu une croissance depuis la privatisation.

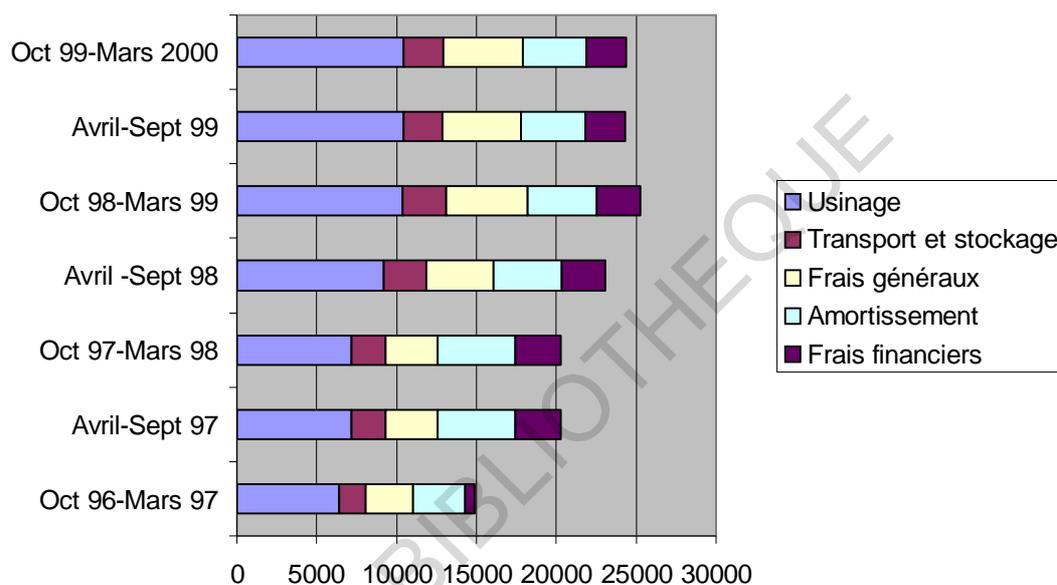


Figure 4 : Évolution des prélèvements des usiniers d'octobre 1999 à mars 2000

Or la croissance des dits coûts d'intervention se répercute sur le prix d'achat au planteur entraînant sa baisse continue. Cette baisse est liée essentiellement à la déduction dans la structure du prix des coûts de l'agro-industriel relatifs au travail fait pour les planteurs. En effet, le calcul de la marge des usiniers est réalisé sur le prix équivalent régime qui comprend les coûts unitaires d'intervention des usiniers de premières transformation, la marge des usiniers, les charges prestées et la valeur bord champ brute des régimes. Calculer donc la marge des usiniers à partir du prix équivalent régime revient à majorer celle-ci de 10% du montant des charges prestées et de 10% de la valeur bord champ des régimes alors que ceux-ci ne sont pas des produits pour les usiniers de première transformation. En somme le mécanisme fait reposer l'essentiel du risque de prix sur les planteurs étant donné que le prix au planteur est un

prix résiduel alors que les coûts des usiniers sont déduits directement du prix mondial équivalent régime.

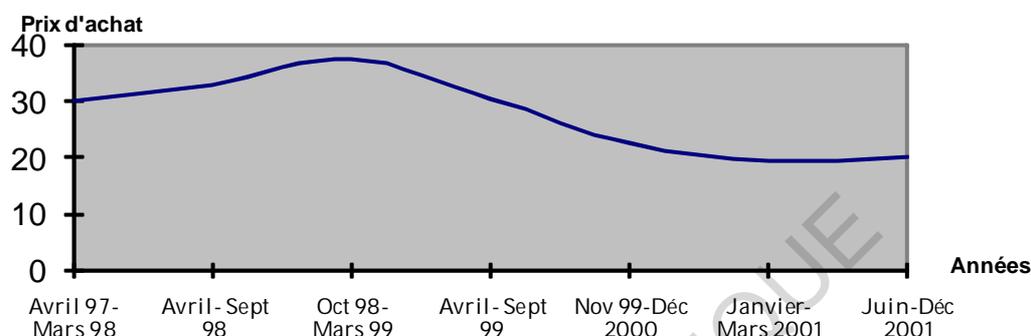


Figure 5 : Prix d'achat au planteur entre avril 1997 et décembre 2001

Si la structure du prix reste constante, les marges des agro-industriels s'accroissent continuellement en fonction du niveau des cours de l'huile de palme brute sur le marché mondial. Cela s'explique par la monopolisation de l'amont et l'aval sur l'agriculture par l'industrie agro-alimentaire (Piot 1978). Dans ces conditions,

"les producteurs agricoles deviennent des sous-traitants du secteur monopoliste agro-industriel, et même s'ils ne traitent pas directement avec les grandes sociétés, ils se voient imposer les prix par elles. À l'amont, le prix des intrants peut être supérieur à leur prix de production, ceci entraînant un transfert du surtravail de l'agriculture vers les compagnies qui fournissent les moyens de production sous forme de surprofit monopoliste. À l'aval, la concentration des industries de transformation et de commercialisation permet une pression constante pour maintenir à un bas niveau les prix des produits agricoles à la ferme, en faisant supporter à l'agriculteur l'augmentation des taux de profit des grandes sociétés. Les prix agricoles à la ferme sont donc inférieurs aux prix de production et vont osciller autour du coût de production, le producteur étant obligé dans certains cas, de diminuer la rémunération de son travail pour assurer la reproduction simple de son entreprise.

Les hauts taux de profit pratiqués à l'amont et l'aval ne laissent aux producteurs qu'une rémunération très faible de son capital qui est ainsi dévalorisé puisqu'il ne rapporte pas le taux de profit moyen" (Piot 1978).

En revanche, le prix bord champ s'amenuise pour atteindre une baisse de 28% (Kodia 2001) passant de ce fait de 59,56 à 43,04% de l'équivalent régime. En somme, les fluctuations des cours internationaux de l'huile de palme ressenties précisément comme des pertes influencent négativement le prix d'achat au planteur. Les comparaisons faites par les planteurs des données des périodes octobre 96-mars 97 et octobre 1999 à ce jour (2001) montrent l'évolution à la hausse de toutes les charges et marges des agro-industriels comme le montre le tableau ci-dessous :

Tableau 8 : Hausse en pourcentage des charges des usiniers

<i>Poste de charge</i>	<i>Évolution en pourcentage</i>
Usinage	+ 61,3%
Transport et stockage	+ 56,12%
Frais généraux	+ 65,49%
Amortissement	+ 22,74%
Frais financiers	+ 309,05%
Moyennes	+ 63,91%

Source : Kodia (2001)

Cette augmentation des coûts industriels des sociétés agro-industrielles privées est corroborée par les chiffres fournis par l'APPCI et le Collectif des planteurs de palmier à huile (CPPH). Ces coûts d'intervention (hors prestations) depuis octobre 1996 à ce jour sont passés de 14.881 FCFA/t à 24.391 FCFA/t soit une hausse de 63,95% (CPPH - APPCI 2000). L'évolution à la hausse de chaque coût industriel en FCFA la tonne pour les périodes octobre 96-mars 97 et octobre 99-mars 2000 est la suivante :

- usinage : de 6.423 à 10.423 FCFA/t, 62% ;
- transport-stockage : 1.616 à 2.523 FCFA/t, soit 56,13% ;
- frais généraux : 2.982 à 4.935 FCFA/kg, soit 65,49% ;

- amortissement et frais financiers huileries et matériels de collecte : 3.860 à 6.510 FCFA/t, soit 65,65%.

Les hauts taux de profits ainsi pratiqués par les sociétés agro-industrielles repreneurs de l'ex Palmindustrie s'inscrivent cependant, selon Piot (1978), dans l'ordre normal des choses parce que lié à la situation de monopole des industries agro-alimentaires.

La variabilité des prélèvements des agro-industriels et leur tendance à la hausse ont amené les planteurs à demander d'une part, leur transparence, et d'autre part à comprendre ce qu'ils renferment effectivement. Dans cette optique, les coopératives demandent à comprendre la charge couverte par les prélèvements répertoriés sous la rubrique « collecte et encadrement ». Elles veulent également savoir si les frais généraux sont liés à la gestion des comptes de chacun des 34.000 planteurs. Dans cette optique, le Président de l'APPCI indiquait déjà en 1996, dans une interview au journal Afrique agriculture (1996) que :

"l'APPCI réclame avant tout une plus grande transparence dans la gestion de la filière, notamment en ce qui concerne les prélèvements pour amortissement (...), et le calcul exact des autres prélèvements".

Ces marges sont définies par rapport à des prix non observables par les planteurs (prix mondial anticipé, coûts et marges de commercialisation et de transformation des sociétés agro-industrielles privées). Ce constat alarmiste amène les planteurs à revendiquer une transparence dans les coûts présentés par les sociétés privées.

"Si les agro-industriels, à leur arrivée, ont investi des sommes importantes pour remettre en état les huileries, cela ne justifie nullement l'augmentation de

tous les coûts de la rubrique transformation", indique un rapport (CPPH - APPCI 2000) regroupant les analyses et contestations des planteurs suite à la publication de l'étude BNETD. Ce même rapport, tout en rappelant les efforts sur le prix¹⁹ consentis par les planteurs lors des premières négociations de prix aboutissant à l'augmentation des charges des agro-industriels, note à l'égard des privés que "(...) la forte augmentation des frais d'usinage ne se justifie pas. Car le renouvellement des huileries devait en réalité baisser le coût de production". À cet égard, le contraire constitue aux yeux des planteurs une aberration.

Cependant, dans cet espace de concurrence marchande, les agro-industriels évoquent comme pratique de défense le droit qu'ils ont de ne pas publier leurs chiffres. Ainsi, le recours au droit est, certes, un moyen pour l'organisation de défendre ses intérêts mais aussi un moyen de s'imposer face à d'autres groupes ou, au contraire, de ne pas prendre le risque de perdre sa place, sa crédibilité ou de ternir son image (Michel 2003). Ces données comptables et sociales sont clairement confidentielles du fait de leur importance stratégique pour ces entreprises dans leurs relations avec leurs concurrents et avec l'État. Elles constituent la boîte noire des sociétés agro-industrielles.

À ce titre, l'entreprise affectionne le secret et l'entretient. Quelle meilleure source trouver que l'article de Colson (2004) sur "Gérer la tension entre secret et transparence. Les cas analogues de la négociation et de l'entreprise" parue dans le numéro 154 de la Revue française de gestion. Comme Callières qu'il cite d'ailleurs, Colson mentionne que les négociations tout aussi que l'entreprise sont des terrains privilégiés du secret.

L'entreprise évoluant sur un marché compétitif, ses stratégies doivent rester secrètes, ainsi que ses méthodes et ses processus. Le secret protège l'entreprise

¹⁹ Cf. CPPH - APPCI (2000) et Kodia (2001) pour des détails sur ce point.

de ses concurrents. À l'inverse, la diffusion d'informations, sans garantie de réciprocité de la part des autres acteurs sur le marché, peut la rendre vulnérable. Des professions entières sont fondées sur la garantie du secret – le secret bancaire, le secret de l'avocat. Dans d'autres secteurs d'activités, notamment de services, des entreprises ont fondé leur réputation sur leur capacité à préserver le secret. Au total on peut considérer l'information disponible pour les coopératives de planteurs comme très faible et les moyens pour l'améliorer comme très insatisfaisants.

La marge bénéficiaire négative des producteurs

L'asymétrie économique créée par la privatisation met également les planteurs villageois de palmier à huile dans une situation d'asymétrie informationnelle. En fonction de leur statut de maillon faible de la nouvelle configuration de la filière, les planteurs ne sont pas en mesure de posséder toutes les informations relatives au fonctionnement des sociétés agro-industrielles privées succursales des multinationales de l'agro-alimentaire. On se trouve bien là dans une situation d'asymétrie d'information dominée par le risque moral ou aléa moral : situation dans laquelle l'agent non informé ne peut pas contrôler l'action de son partenaire ou bien n'a pas les moyens d'en évaluer l'opportunité ou qui apparaît dans les situations où une personne (l'agent) dispose d'une information privée sur son action tandis qu'une autre personne chargée de la rémunérer (le principal) ne possède pas cette information (Akerlof 1970; Cahuc 1998; Montoussé 2002). Rien n'est fait jusqu'aux années 2000 pour modifier cette situation, malgré les protestations des planteurs qui soulignent le risque de se voir se muer en producteurs sans prix d'achat.

Dans ces conditions, la formation des prix est souvent inéquitable, principalement parce que les producteurs sont isolés et peu informés alors que les acheteurs ont un pouvoir de marché important dû à leur surface financière et à leur meilleur accès à l'information. Ainsi la poursuite de la libéralisation

du commerce international et des politiques agricoles accroît la concurrence entre des agriculteurs très inégalement équipés et productifs (Mazoyer et Roudart 1997) mais également entre ces derniers et les acteurs privés détenteurs de ressources financières importantes.

Consécutives à ce qui précède, l'application du mécanisme de prix, risque de se traduire par une marge négative des producteurs, car les prix d'achat seront pour l'essentiel inférieurs aux coûts de production du palmier. En effet, la structure du prix aura ainsi permis aux agro-industriels de prélever plusieurs millions de FCFA sur les planteurs. Les coûts et marges des agro-industriels sur les planteurs ont augmenté de 5,48% de 1997 à 1998 et de 15% de 1998 à 1999. À fin septembre 2000 (9 mois), l'agro-industriel a prélevé 224 millions de FCFA de plus qu'en douze mois de l'année 1997 font remarquer les planteurs.

Dès lors les planteurs villageois subissent pratiquement seuls toutes les fluctuations des cours mondiaux de l'huile de palme brute (Caf Rotterdam). Notamment leur tendance longue à la baisse contribue à rendre les prix agricoles plus instables, cette instabilité étant inhérente à l'activité agricole en raison de la rigidité de l'offre, de sa saisonnalité (quelquefois de la saisonnalité de la demande) ainsi que des effets du stockage public ou privé et des importations très peu régulées de produits concurrents.

Les analystes des impacts des fluctuations des cours internationaux des matières premières démontrent que les pays en développement notamment sont les plus immédiatement et les plus fortement affectés par l'instabilité des prix agricoles internationaux (Grimoux et al. 2005; Hugon 2005; Ian et Der 1992; Lipchitz 2005; Sean 2005). Les impacts très lourds constatés sur les pays en développement se trouvent liés au fait que les politiques agricoles de ces pays sont, en général, moins protectrices que celles des pays du Nord (Delorme et al. 2007). Sur ce point aussi, les pays africains constituent des cas

d'école car la plupart ont suivi avec beaucoup de discipline les recettes préconisées par les bailleurs de fonds internationaux lors de la mise en place des programmes d'ajustement structurel et ont ouvert leurs marchés internes au-delà de ce qu'impliquaient les engagements commerciaux pris à l'Organisation mondiale du commerce.

Le partage inéquitable des risques de prix au détriment des planteurs détruit la cohésion de la filière palmier à huile et l'expose à la situation analysée dans le cas de la filière cotonnière (Fok 2005). L'exposition directe au risque de prix détruit la cohésion des filières du fait d'une montée des conflits entre les agriculteurs et les firmes agro-industrielles privées. Pour les premiers, la revendication du relèvement de leur prix de vente devient la priorité car ce relèvement leur apparaît comme la seule solution susceptible de préserver leur revenu ou assurer leur survie. Deux caractéristiques des nouvelles procédures de prix minimum les confirment dans ce choix.

La première est l'absence de coordination régionale qui pousse à revendiquer un alignement sur le prix national le plus élevé. La seconde est l'intégration dans le calcul du prix minimum des coûts de production des sociétés cotonnières (prix de revient de la fibre) ce qui incite les producteurs à demander la prise en compte des coûts de production agricoles. Mais, les modes de calcul peu transparents de ces deux types de coûts suscitent de multiples contestations qui débouchent parfois sur des conflits, comme la grève des semis au Mali lors de la campagne 2000-2001.

6-2-La prise en compte des coûts de production des planteurs dans la formation du prix

Prendre en compte les coûts de production des planteurs

La gestion du risque dans l'économie agricole appelle plusieurs stratégies de la part des producteurs en vue de s'assurer contre le risque lié à l'instabilité de leur revenu. Celles-ci partent des stratégies d'épargnes (Araujo Bonjean et Boussard 1999), à la diversification des activités (Kouamé 2007) et à l'innovation (Akindès 2001; Akindès et Kouamé 2001). La réponse aux arguments juridiques mobilisés par les agro-industriels et plus encore au risque de revenu, adoptée par les représentants des coopératives de planteurs aux négociations de prix demeure le partage du risque (Araujo Bonjean et Boussard 1999) avec ces derniers. Ils souhaitent qu'en temps de crise, lorsqu'une baisse des cours internationaux intervient sur le marché mondial, les effets soient partagés équitablement entre producteurs et industriels (Airault 1998). Cette revendication constitue, depuis la chute des cours mondiaux, le point focal des négociations sur la fixation du prix. Elle répond à un objectif double : d'abord le partage des pertes liées à la chute des cours de l'huile de palme brute sur le marché international et la fixation d'un prix rémunérateur aux planteurs. Plus spécifiquement, il s'agit de fixer le prix d'achat en rapport avec les coûts de production d'un hectare de palmier.

Dans un contexte marqué à la fois par l'incertitude sur les prix d'achat au planteur et l'asymétrie d'information, la couverture des différentes charges de production des planteurs reste problématique. Analysant l'évolution de la filière palmier à huile, Kouamé (2007) distingue deux phases distinctes

identifiées par les planteurs : l'"avant avec Sodepalm²⁰" où "tout était donné" et "aujourd'hui à l'heure de Palmci²¹". Il fait à cet effet le constat que :

"les opérations de collecte et de paiement des productions aux producteurs étaient auparavant menées selon une régularité et une fréquence qui ont pendant longtemps entretenu la confiance des planteurs. Avec le temps, leur exécution a commencé à se faire de façon aléatoire. Le matériel roulant (bennes de collecte, tracteurs et gros engins destinés à l'entretien des pistes) devenu vétuste n'était remplacé qu'avec parcimonie. Le personnel d'encadrement intervenant sur les parcelles villageoises, héritage du dispositif Sodepalm, n'a pas été accru en nombre et en qualité à la mesure de l'augmentation du nombre de planteurs. En fait, avec la privatisation, l'encadrement paysan devait en principe revenir aux organisations professionnelles agricoles, les coopératives de planteurs. Pour cette raison, les repreneurs dont la priorité, en termes d'investissements, était la réhabilitation des usines, n'ont donc fait que conserver un dispositif minimum, le temps que les organisations paysannes se prennent elles-mêmes en charge" (Kouamé 2007).

Dans un tel contexte, les planteurs estiment que la prise en considération de leur prix de production dans la structure du prix leur sera bénéfique

"comme ils ne veulent pas rendre leurs coûts de production et marges sur nous transparents, nous voulons que désormais, nos coûts de production qui, eux sont déterminés de façon transparente, soient intégrés dans la structure du prix. Ainsi, au lieu de retrancher uniquement les coûts et marges des agro-industriels, on tiendra compte au bout de toutes les déductions, de fixer le prix en fonction du niveau de nos coûts, niveau en-dessous duquel nous n'accepterons pas l'achat de nos régimes. Si ce niveau n'est pas respecté, nous entrons en grève pour bloquer le fonctionnement de la filière. On verra qui va perdre gros".

²⁰ Un terme est omniprésent dans les propos paysans lorsqu'ils veulent parler du type de relation qu'entretenait la Sodepalm avec le secteur villageois de la filière palmier à huile. Pour le planteur villageois, en effet, cette société *donnait*. La Sodepalm *donnait tout* au planteur, le conseil technique, l'information, les intrants, etc.

²¹ Alors que cette seconde période reste marquée par des difficultés croissantes pour les planteurs villageois de palmier.

Le niveau de coûts de production des planteurs

L'estimation fournie par les planteurs, semblable à celle de l'étude CREMIDE²², se situe dans un intervalle compris entre 27 et 29 FCFA/kg.

"Pour fixer le prix d'une marchandise, il faut savoir son coût de production. Le coût de production des planteurs s'élève à 29.000 FCFA la tonne. Donc on ne peut pas payer le kilo de régimes en-dessous. Si on enlève l'amortissement, on devait payer à 24 francs ou 25 francs. Cela signifie que les planteurs retirent leur coût de production et obtiennent une marge bénéficiaire".

La détermination de ce niveau de coûts de revient s'est faite à partir des deux phases de l'évolution de la palmeraie : la phase d'investissement qui concerne la création et l'entretien de la plantation, et la phase d'exploitation. La première phase représente les trois premières années au cours desquelles le palmier est improductif et la seconde, celle où le palmier rentre en production effective.

Cette façon d'associer coûts de production des planteurs et formation du prix d'achat est mise en évidence par Piero Sraffa (1898-1983) cité par Berr (1998) à travers le système sraffien des prix de production.

"Dès ses premiers écrits, Sraffa s'attaque à la théorie néo-classique. Il réfute la théorie symétrique de la valeur qui, reposant sur la non-proportionnalité du coût total de production par rapport aux quantités produites, implique que la demande joue un rôle dans la détermination des prix. Il montre que le prix d'un bien dépend uniquement de ses coûts de production et abandonne l'idée, chère aux néo-classiques, d'une détermination simultanée des prix et des quantités. Il démontre enfin que, dans une première approximation de la réalité, l'on doit considérer que les biens sont produits à coûts constants s'il existe des capacités de production inemployées, à coûts croissants dans le cas contraire" (Berr 1998).

²² L'étude CREMIDE qui a consacré un chapitre à l'analyse de ces coûts fixe leur niveau à 29,76 FCFA/kg.

En somme,

"il montre que le prix d'un bien dépend uniquement de ses coûts de production. (...) Sraffa rejette la théorie néoclassique où prix et quantités produites sont déterminés simultanément, par le jeu des forces gouvernant l'offre et la demande. Il abandonne cette *théorie symétrique de la valeur* pour rejoindre la position adoptée par Ricardo pour qui les prix sont déterminés par les coûts de production, donc par les seules conditions d'offre. En effet, Sraffa accorde une importance primordiale aux biens qui entrent, directement ou indirectement, dans la production de tous les biens. Il les nomme produits fondamentaux et correspondent à la catégorie des biens d'investissement" (Berr 1998).

Au regard de ce qui précède, le compte d'exploitation réalisé par les planteurs tient compte de tous les éléments concourant dans la production de régimes de palme. Les coûts totaux de production d'un hectare de palmier par agro-industriel retenu par l'étude CREMIDE s'établissent comme suit :

Tableau 9 : Coûts de production des planteurs par EAI (FCFA)

	ÉHANIA	ANGUÉDÉDOU	DABOU	SOUBRÉ	NEKA	IBOKÉ
Achat fournitures et matériels	56.903	40.739	53.993	43.91	78.594	50.880
Dépenses de main-d'œuvre	108.000	101.400	121.300	70.950	58.385	52.810
Frais généraux divers	29.160	12.000	9.600	38.000	3.720	62.456
Coûts d'exploitation	194.063	154.139	184.893	152.041	138.699	166.146
Amortissement	66.447	56.633	53.812	83.561	102.371	93.958
Frais financiers						
Coûts de production	260.509	210.772	238.705	235.602	241.070	260.104

Source : Étude Cremide (2001).

L'étude CREMIDE détermine les coûts de revient moyen d'un kilogramme de régime de palme en FCFA de la façon suivante :

Tableau 10 : Prix de revient moyen des planteurs (FCFA/kg)

	PALMCI	PALMAFRIQUE	SIPEFCI	Moyenne
Bord champ hors encadrement	31,73	28,10	28,45	28,76
Carreau usine (hors OPA et FER	38,54	34,91	38,26	
Carreau usine (y compris FER et OPA, le cas échéant	40,54	36,91	38,28	38,57

Source : Étude Cremide (2001)

En considérant ces résultats, le prix moyen carreau-usine calculé à partir du prix de revient bord champ auquel on ajoute les coûts d'encadrement, de collecte et d'entretien des pistes de collecte est de 36,57 FCFA/kg. Hors charges prestées, le prix de revient moyen bord champ du kilogramme de régimes est de 29,76 FCFA.

L'ignorance de ces coûts dans les résultats de l'étude BNETD (2000) et sa réalisation à partir des données qui, selon les planteurs les pénaliseraient, sont à l'origine de son rejet par ceux-ci. En outre les coûts et marges des usiniers sont au-delà de leurs coûts réels (CPPH - APPCI 2000). À partir de ces données, l'étude BNETD fixe un prix plancher et un prix plafond qui s'élève respectivement à 19,5 FCFA/kg et à 21 FCFA/kg. Pour ces raisons, les planteurs disent que

"ceux qui ont écrit le rapport sont à la solde des agro-industriels sinon, ils n'auraient pas tenu compte exclusivement des données de 1999"

"il est curieux que les bases de données qui n'avaient pas mis d'accord les deux partenaires et qui ont justifié la présente étude, soient reprises dans leur intégralité pour l'une des parties (sociétés agro-industrielles privées) dans une optique qui pénalisent les planteurs. En effet, l'articulation du coût de revient sur un rendement de 9 tonnes à l'hectare, aggrave davantage la situation des

planteurs par rapport aux propositions initiales des agro-industriels, rejetées par les planteurs".

Contestation par les usiniers des coûts des planteurs

Le niveau de coûts de revient ci-dessus indiqué est rejeté par les usiniers, s'y opposent et le jugent irréaliste. Dans leurs justifications de ce rejet, les représentants des repreneurs aux négociations de prix affirment que :

"la grande majorité des planteurs ne tenant pas de compte d'exploitation, ignorent leurs coûts de production. En effet ces coûts sont variables d'un producteur à l'autre et en fonction de la période d'évolution de la palmeraie. Ainsi si certains planteurs produisent à 27 FCFA/kg ; d'autres par contre ont des coûts de production qui oscille entre 30 voire 40 FCFA/kg. Et les coûts de production sont élevés de l'année 0 à la 4^{eme} année²³; à partir de l'année de production, ces coûts commencent à diminuer. Ces coûts de revient des planteurs ne devaient pas être fixés unilatéralement par les planteurs mais faire l'objet d'étude menée par un Cabinet".

Il convient d'indiquer que le nœud gordien de l'évaluation des coûts de production des planteurs est l'estimation des coûts des principaux éléments du compte d'exploitation. Cette dernière est le principal point de discordance entre les producteurs et les agro-industriels dans la fixation du prix au producteur dans le nouveau mécanisme. Ce sont ceux relatifs à :

- l'utilisation d'engrais ;
- au traitement des plants ;
- aux coûts de l'amortissement de leur habitation ;
- aux frais financiers.

²³ La période considérée est celle où la palmeraie n'est pas en production.

"Dans la mesure où le paquet technologique tel que vulgarisé par les encadreurs n'est plus respecté par les planteurs entraînant un écart à la norme, les éléments concernant l'utilisation d'engrais et le traitement des plants ne doivent pas figurer dans les coûts de production"

disent les repreneurs pour corroborer leur contestation. La contestation se rapporte en outre aux coûts de l'amortissement des habitations des planteurs et aux frais financiers

"mais les habitations des planteurs sont construites en banco et les planteurs vivent pour la majorité dans des campements. L'amortissement des maisons ne doit pas figurer dans les coûts de production ; les frais financiers aussi car les planteurs n'empruntent pas auprès des établissements financiers pour la création des plantations, ni pour l'achat des outils".

En revanche, l'élément de coût relatif à l'utilisation d'une main-d'œuvre salariée revendiqué par les planteurs est contesté également

"en Côte d'Ivoire, la production est surtout axée sur la main-d'œuvre familiale. La main-d'œuvre salariée est sollicitée le plus souvent de manière ponctuelle pour la conduite de certains itinéraires techniques. Il convient de noter que la main-d'œuvre salariée est utilisée dans la plupart des cas pendant les périodes de récolte du palmier (60%) et pendant le sarclage à hauteur de 26%".

À l'origine du rejet de l'étude CREMIDE par les usiniers, principalement la première transformation, se trouvent les coûts de revient élevés des planteurs. D'où la fixation du prix plancher et du prix plafond dans un intervalle respectant leur niveau. Contrairement à l'étude BNETD qui a tenu compte de leurs différentes marges et coûts,

"cette étude CREMIDE-là, elle a été réalisée en faveur des planteurs au détriment des usiniers".

6-3-La remise en cause du mécanisme de prix par les planteurs

Quels cours de référence pour la détermination du prix d'achat?

À la privatisation, le Cadre réglementaire mis en place fixe les modalités de fixation du prix d'achat au planteur. Le principe de base repose sur la déduction des différents éléments de coûts des cours internationaux de l'huile de palme brute ramené à FOB retenu comme cours de référence. En clair, la parité export fut retenue. Dans le contexte de baisse de leurs revenus, les planteurs regroupés en coopératives ont repéré une zone d'incertitude dans ce principe de base, remettant ainsi en cause cette référence. Pour eux en effet,

"le Cadre réglementaire est imprécis sur les cours de référence qui peuvent être également les cours locaux de vente de l'huile brute puisque la majorité de l'huile brute produite en Côte d'Ivoire est vendue localement aux deux principales usines de seconde transformation, Unilever-Côte d'Ivoire et Cosmivoire".

En effet, le circuit officiel des productions de régimes de palme villageoises se structure comme l'indique le schéma ci-dessous :

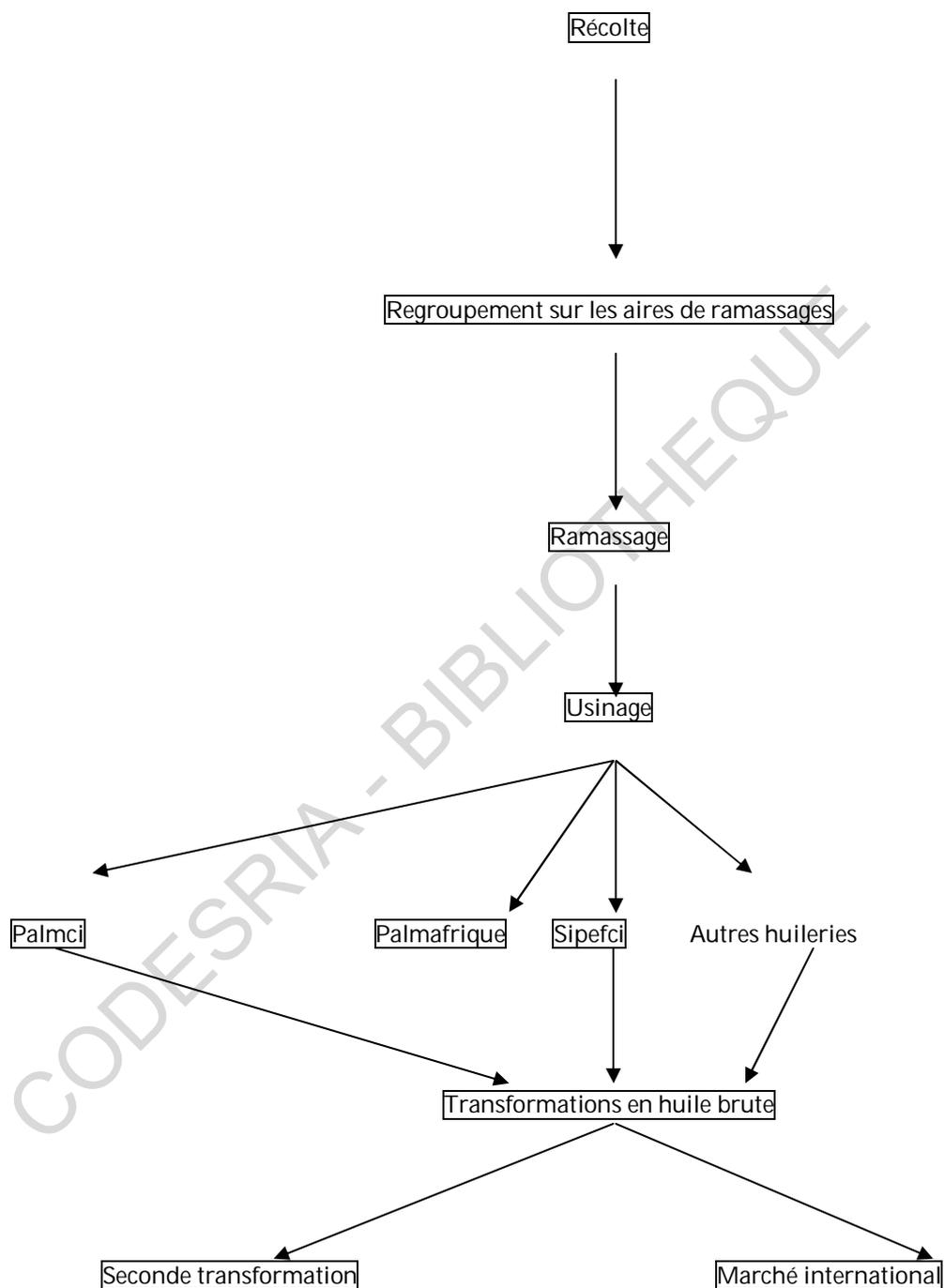


Figure 6 : Circuit simplifié de commercialisation de l'huile de palme produite en Côte d'Ivoire

Ce circuit de vente officiel reste dominé par le marché local ; ce marché de l'huile de palme brute de Palmci, Sipefci et Palmafrique étant essentiellement constitué des usiniers de la seconde transformation. Toutefois, il faut faire remarquer que la production d'huile de palme en Côte d'Ivoire est dominée par la société Unilever-Côte d'Ivoire qui détient des actions dans toutes les industries agro-alimentaires aussi bien en amont qu'en aval de la filière palmier à huile.

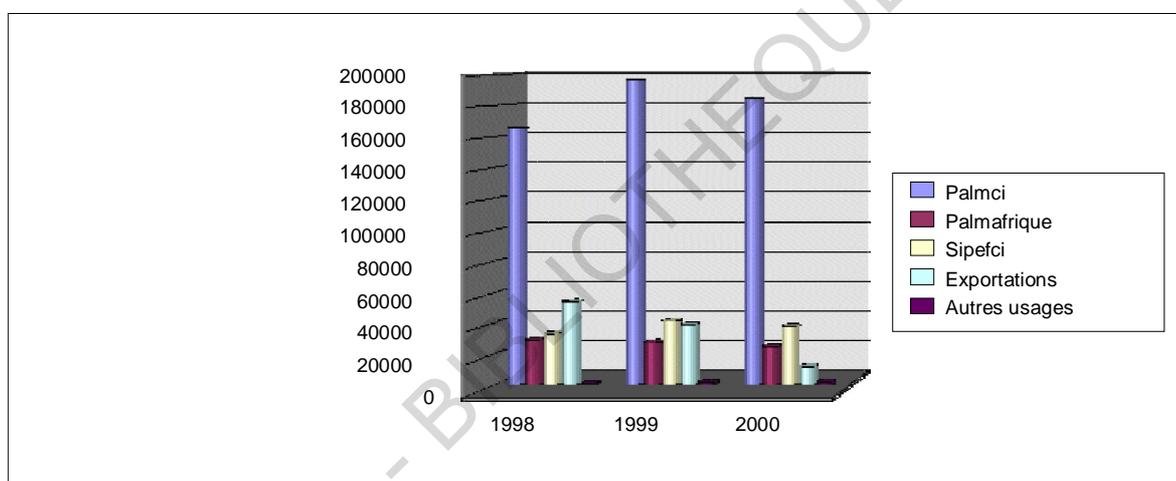


Figure 6 : Production d'huile de palme en Côte d'Ivoire et quantité exportée en 1998-2000

Palmci vend la totalité de sa production d'huile brute à Unilever-Côte d'Ivoire et Cosmivoire. Palmafrique qui a exporté toute sa production en 1998 a vendu une partie de sa production sur le marché local en 1999 et 2000. Sipefci qui vendait prioritairement à l'export, a livré la plus grande partie de sa production de 2000 sur le marché local (CREMIDE 2001). L'étude CREMIDE rejoint ainsi les planteurs pour une prise en compte du marché local très important dans la référence aux cours. En indiquant la primauté du marché local sur le marché international de l'huile de palme brute, cette étude envisage la parité import comme principe de base du mécanisme proposé. Pour ce faire, rejetant le mécanisme basé sur la parité à l'exportation qui serait à l'origine de la baisse du prix d'achat, les planteurs souhaitent revenir au mécanisme basé sur la parité mixte – caractérisée par un soutien étatique - utilisé au cours des trois décennies qui ont précédé la privatisation.

Se référant aux prescriptions du Cadre réglementaire corroboré par "le compte rendu de la réunion sur la fixation du prix d'achat du régime de palme" du 24 Mars 1997 c'est-à-dire la première rencontre entre acteurs après la privatisation, les agro-industriels trouvent la référence aux cours internationaux de l'huile de palme brute primordiale. En effet, ces deux documents contenus dans le Cahier de charge de la privatisation de la filière palmier indiquent la parité à l'exportation comme base fondamentale de la fixation du prix d'achat au planteur.

L'étude CREMIDE ayant combiné la parité export et la parité import comme principe de base du mécanisme proposé a, par conséquent, fait l'objet de rejet de la part de la première et de la seconde transformation. En revanche, l'étude fixe le prix plancher de l'huile brute achetée localement par Unilever-CI et Cosmivoire à 280.000 FCFA/t. Pour la seconde transformation, l'étude CREMIDE, en fixant le prix de l'huile brute à ce niveau, renchérit son prix. Les agro-industriels de la seconde transformation affirment que la prise en compte du prix de parité à l'importation constitue un surcoût dans l'achat d'huile de palme brute comparée au prix de parité à l'exportation. C'est d'ailleurs dans ce sens qu'ils rappellent que la référence au prix FOB parité Export a été retenue comme principe de base dans le cadre de la privatisation. Leur motivation à investir dans les blocs palmier à huile en Côte d'Ivoire tire en conséquence son origine de cet accord.

Quelle appréciation des prestations des usiniers par les planteurs ?

Les activités de collecte des régimes des plantations villageoises, d'encadrement des planteurs, d'entretien des pistes villageoises et la paie des régimes constituent les activités dont la réalisation par les usiniers a été

convenue lors de la privatisation. Leur transfert aux coopératives étant prévu deux années (2) après la privatisation c'est-à-dire après la constitution effective des coopératives de planteurs sensées les assumer pour leurs coopérateurs. Les deux années transitoires écoulées, les planteurs regroupés en coopératives se plaignent de la qualité du service rendu pour leur compte par les usiniers.

En effet, au cours de nos enquêtes, les planteurs se sont plaints des prestations de service des usiniers de première transformation. Ils ne sont satisfaits ni de l'encadrement, ni de la collecte, ni de l'entretien des pistes.

L'encadrement est aujourd'hui dérisoire :

"il se résume à la programmation de la récolte et la collecte qui ne sont pas régulières. Lorsque la récolte est lancée, la collecte ne suit pas et le planteur assiste au pourrissement de ses régimes. L'organisation et le suivi des programmes posent de sérieux problèmes à l'encadrement qui manquent de moyens de déplacement. Les agro-industriels ont ralenti ou même procédé à l'arrêt de la fourniture d'intrants".

Concernant les régimes des Plantations Industrielles, la collecte des régimes est assurée par un privé (un Libanais). Du fait du manque de camions de collecte, les régimes des Plantations Villageoises restent en brousse et pourrissent généralement. La mauvaise organisation de la collecte des régimes en provenance des PV, criarde généralement en période de pointe, est considérée comme une stratégie de réduction de leurs poids réels et leurs coûts :

"ayant récolté les régimes et les ayant regroupé au point de collecte au bord de la piste de collecte, les régimes devaient être collectés dans les 24 heures. Mais les usiniers attendent 1 à 2 semaines avant de les ramasser. Cette stratégie répond au besoin tacite des agro-industriels de faire baisser le poids des régimes et donc

de payer moins cher pour la même quantité d'huile provenant des plantations villageoises. Par conséquent, ils maximisent leurs bénéfices".

Néanmoins, la mauvaise réalisation de la collecte est liée également à de nombreuses lacunes imputables aux planteurs. D'une part, certains planteurs ne respectent pas le programme de récolte, ne faisant récolter qu'après le passage des camions de leurs circuits de collecte ; dès lors, d'autres corrompent les chauffeurs de camions de collecte pour les détourner de leur destination en leur faveur laissant ainsi pourrir les productions des planteurs programmés pour la collecte.

Par ailleurs, les pannes fréquentes d'usines perturbant le programme de collecte engendrent des pourrissements de régimes dans les plantations et même à l'entrée des usines (régimes non déchargés). Le palliatif aux difficultés des repreneurs notamment dans la collecte liée au manque ou insuffisance de camions de collecte en période de pointe reste la collecte privée.

Les données collectées auprès des responsables des EAI confirment qu'une grande partie des régimes livrés par les planteurs est collectée par des privés (CREMIDE 2001). Selon cette étude, en 1998, sur 75.398 t de régimes livrés à PALMAFRIQUE, le taux de collecte réalisé par les privés était de 38,9%. Ce taux était de 44,6% et 33,9% en 1999 et 2000 respectivement. Ces taux ont été respectivement de 44,28%, 47,88% et 47,18% dans la zone SIPEFCI et de 49% et 51% dans la zone PALMCI. En somme la quantité de régimes collectée aujourd'hui par des personnes privées autre que l'agro-industriel est en croissance nette.

Quand bien même, la collecte est réalisée par l'agro-industriel, elle est facturée au planteur en fonction de la distance de la plantation à l'usine.

"La collecte est assurée par Palmafrique, mais elle est facturée :

-0-30 Km : 165 francs la tonne par kilomètre ;

-31-50 Km : 510 francs la tonne par kilomètre ;

-51-75 Km : 7.580 la tonne par kilomètre ;

-76-100 Km et plus : 10.000 francs la tonne par kilomètre".

L'entretien des pistes de collecte reste aussi un point d'achoppement entre planteurs et agro-industriels. Les programmes d'exécution ne sont pas respectés ou sont réalisés à la période précédant les grandes saisons des pluies (février-mars) qui dégradent aussitôt les pistes. La visite de certaines plantations villageoises a permis de constater le mauvais état des pistes dans les zones de PALMCI et PALMAFRIQUE.

À Akoupé et à Ehania, des plantations sont abandonnées par les propriétaires. La destruction des ponts de liaisons par des orages ou des crues des rivières sur lesquelles ils sont faits demeure la cause d'abandon des plantations. Malgré les demandes répétées auprès de l'agro-industrielle pour leur réhabilitation, ils restent en mauvais état. Par ailleurs certains régimes n'avaient pas été collectés du fait de la dégradation des pistes de collecte mais également à cause de l'insuffisance des camions de collecte qui, pour la plupart, sont vétustes et en panne.

Par ailleurs, la paie qui avait lieu régulièrement entre le 05 et le 10 du mois en cours pour la production du mois antérieur à l'époque de Sodepalm et Palmindustrie se fait, avec les sociétés privées, de façon irrégulière. Au lieu de se dérouler chaque début de mois, elle a lieu avec plusieurs semaines de retard. Dans les zones de Toumanguié (PALMCI) et d'Anguédedou (PALMAFRIQUE), la paie pour la production du mois de Mars s'est faite en début de Mai ; celles de Avril et Mai n'avaient pas encore eu lieu et n'étaient

pas encore prévue²⁴. Aussi les planteurs n'arrivent-ils plus à payer les différentes factures d'eau et d'électricité et principalement les manœuvres qui coûtent aujourd'hui excessivement chers et sont très exigeants pour être payés à temps. Être payés dans des délais courts même si les prix d'achat sont bas constitue l'une des préoccupations des producteurs.

Comme on le voit les prestations de service confiées provisoirement aux usiniers ne sont pas convenablement réalisées ; elles constituent de ce fait une source de tension entre planteurs et agro-industriels. Dès lors les planteurs remettent également en cause leurs coûts tout en exigeant leur récupération.

Les planteurs exigent leur rétrocession

Les planteurs, comme mentionné ci-dessus, sont insatisfaits des prestations des services au planteur. L'exigence de leur rétrocession aux coopératives se présente comme une stratégie de reprise en main de la gestion des flux financiers générés par ces activités à transférer. À cet effet, planteurs et usiniers vont "palabrer" sur le transfert des prestations de services aux coopératives.

S'appuyant en effet sur le Cadre Réglementaire, les planteurs revendiquent la prise en charge de ces activités. Ils considèrent d'ailleurs cela comme un droit. Les coopératives de planteurs s'étant créées sur des objectifs communs qui sont de s'organiser pour reprendre en main ces prestations. Pour la plupart, il s'agit de parachever le processus d'autonomisation des planteurs inscrit dans la réglementation post privatisation. Les coopératives pilotes de Ehania (Palm Ehania), Anguédédou (COOPPHA) et Néka (COOPENEK) devaient bénéficier les premières des activités transférées. Néanmoins,

²⁴ Il est bon de noter que nos enquêtes se sont déroulées au cours de l'année 2001.

"depuis 1998, ma coopérative négocie avec l'agro-industriel pour le transfert des activités. Les planteurs paient un prix pour chaque activité prestée soit 4.794 francs pour la collecte, 1.017 pour l'encadrement et l'entretien des pistes à 998 francs. Tous les prix relatifs aux frais généraux des entreprises et une part de leur amortissement sont également payés par les planteurs. Les retenues sont injustifiées parce que le travail qu'on paie est mal fait. On veut donc les récupérer parce qu'on donne de l'argent à des gens qui font mal le travail".

"l'organisation de la collecte sur le terrain est bâclée. Les gens collectent 1 à 2 semaines. Les régimes ont séjourné pendant deux semaines en brousse, 50 pour cent de poids se perdent. Par exemple, lorsque j'ai collecté une tonne avec la main-d'œuvre, on me paie 500 kilogrammes alors que la quantité d'huile ne change pas. En récupérant, on fait un excédant qui sera redistribué".

Cette revendication qui se trouve à l'origine des deux grèves des planteurs de Mars et Juin 2001 permettra aux planteurs d'une part, de réduire leurs dépenses au profit des usiniers et d'autre part, d'augmenter leur chiffre d'affaire. Les sommes prélevées étant désormais destinées aux coopératives. Ainsi, elles serviront à la réalisation d'actions dans le sens d'améliorer les conditions de vie et de travail des planteurs. En revanche, si les activités de collecte, d'encadrement et d'entretien sont transférées et réalisées effectivement par les coopératives, la conséquence immédiate sera aussi l'augmentation du prix d'achat à un niveau rémunérateur. Car, en effet, déduites de la structure du prix, ces sommes importantes, qui réduisent considérablement le prix d'achat au planteur, seront reversées aux coopératives.

Les usiniers qui avaient pour tâche d'assumer ces activités pour une période transitoire de deux ans refusent de les transférer. Ce refus se justifie d'une part par le flux financier que représentent ces activités et d'autre part aux insuffisances et contraintes matérielles, financières et techniques des coopératives dues à leur jeunesse. En effet, transférer les activités revient, pour les usiniers, à transférer la gestion de la manne financière qu'elles produisent aux coopératives. Également les coopératives du palmier, caractérisées par leur création récente et par l'inexpérience des coopérateurs ne disposent pas de moyens matériels et logistiques, ni de ressources financières nécessaires pour la réalisation des activités concernées. Leur inaptitude risque donc de

désorganiser la filière. Or l'approvisionnement régulier des usines constitue la priorité des usiniers.

Le refus des prélèvements FER dans la structure du prix

Créé en 1964 par Décret n° 64/223 du 30/06/1964, le Fonds d'Extension et de Renouveaulement (FER) avait pour rôles essentiels de contribuer au financement du développement, de la réhabilitation et de l'amélioration de la culture de deux cultures pérennes dont la vulgarisation constituait l'une des priorités du Gouvernement : le palmier à huile et le cocotier. Par ailleurs, sa mise en place visait à faciliter la poursuite du programme élaéicole. Ainsi donc, le FER, à travers des emprunts aux producteurs, finançait la création et le renouvellement des plantations de palmier. Pour la gestion de cette dette des plantations villageoises et des PMEAs par le FER, Palminindustrie s'était engagée à retenir auprès des PVP et des PMEAs les montants nécessaires. Les modalités de remboursement des prêts FER précisent pour chaque type de planteurs, un échelonnement de la dette.

Deux modalités de remboursements distincts furent retenues qui sont restées en cours :

- le remboursement sur la base de la cotisation de 1,5 FCFA/kg de régimes (décret n° 85-911 du 13 août 1985)

Ce type de remboursement s'adresse aux planteurs villageois classiques ou PVP dont la dette n'a pas été individualisée, mais globalisée. Les planteurs étant solidairement responsables vis-à-vis du FER.

➤ Le remboursement individualisé

Il s'applique à tous les planteurs villageois modernes (PVM) et autres PMEAs ayant bénéficié des concours du FER sur ressources propres.

Ainsi, les remboursements des PVP s'effectuent par des prélèvements fixes et variables qui devront permettre le remboursement sur la période de vie des plantations au taux annuel de 11%. Et les prêts que le FER consentirait pour les PMEAs seraient remboursés sur une période de 20 ans dont 6 ans de différé au taux de 11%, non comprise la redevance fixe de 1,5 FCFA/kg. Les crédits ainsi attribués, PALMINDUSTRIE assurait le remboursement de ces emprunts par prélèvements de 1,5 FCFA/kg sur la production livrée. Ce système de remboursement FER s'est poursuivi après la privatisation de Palminindustrie.

La structure du prix contient à cet effet un élément déduction des cotisations FER opéré au niveau du prix rendu carreau-usine. En prenant en compte les cotisations FER de 1,5 FCFA/kg, le prix d'achat net bord champ s'obtient par retranchement du prix carreau-usine des montants de cette cotisation. La situation favorable de prix élevé qui a suivi la privatisation de Palminindustrie s'est caractérisée aussi par la poursuite de ces ponctions pour le recouvrement des créances. Alors que les planteurs ont régulièrement remboursé cette dette mutualisée, ils refusent, depuis la baisse des prix d'achat, la poursuite des prélèvements FER. Au terme de la privatisation de Palminindustrie, le FER s'est avéré inopérant, livrant du coup le planteur à lui-même quant au financement de son exploitation. Les planteurs arguant ainsi avoir déjà remboursé la totalité de cette dette.

La position des planteurs est renforcée par le doublement du montant global du crédit FER à partir de 1994. Corrélativement à l'incidence de la dévaluation du FCFA de 1994, le montant de la dette FER est passé de 10 à 21 milliards

FCFA pour des arriérés de 3 milliards 500 millions de FCFA. Dans ce contexte, les planteurs contestent les cotisations FER et demandent au Ministère de l'agriculture un audit du FER afin d'en clarifier la somme restante et la catégorie de planteurs devant continuer à la rembourser.

"si les prix varient beaucoup – en particulier, s'ils baissent – il est clair que le remboursement des emprunts va poser des problèmes, tant à la banque qu'à l'emprunteur."

Face à la baisse des revenus villageois consécutive à la chute des cours internationaux, l'État a suspendu, depuis l'an 2000, les cotisations FER pour permettre aux planteurs d'obtenir un prix rémunérateur. Car en effet,

"les planteurs villageois de palmier souffrent des impacts économiques négatifs de ces mêmes prélèvements sur le prix d'achat et en contestent le bien-fondé".

CODESRIA - BIBLIOTHÈQUE

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

Discussion

I-L'État, quel arbitrage? Ou la rhétorique de l'impartialité

Les orientations, marquées par une plus grande libéralisation, entreprises depuis deux décennies dans les pays en développement ou en transition, ont conduit à la redéfinition du rôle de l'État et à son retrait de certaines activités économiques ne relevant pas de sa mission de service public et devant être assurées par les acteurs de la société civile. Arrive-t-il à jouer pleinement son nouveau rôle d'arbitre à lui assigné par les politiques libérales ? À cette problématique, la réponse reste mitigée. L'arbitrage de l'État est complexe dans ce contexte nouveau. Cette complexité vient de ce que ce sujet recouvre des situations très diverses et qu'il touche à des choix politiques et sociaux et à des intérêts qui le rendent très sensible. Raison pour laquelle dans le cas de l'arbitrage des négociations de prix au sein du secteur oléagineux ivoirien qui concernent notre thèse, nous parlons de rhétorique de l'impartialité de l'État ivoirien dans la médiation des tensions agro-industriels – planteurs. Il s'agit dès lors de relever que l'impartialité affichée n'est pas concrètement mise en œuvre, c'est un arbitrage en trompe-l'œil. Nos propos seront corroborés par les analyses qui suivent.

1-1-L'État ivoirien, un État désormais inefficace et discriminatoire

L'élément nécessaire qui caractérise un État démocratique est son efficacité à appliquer et faire respecter uniformément sur tout le territoire les décisions arrêtées au sein de la sphère publique. Cependant, une des grandes tendances depuis une décennie et demie en Côte d'Ivoire est l'affaiblissement évident de ce que Michael Mann (1986) appelle le pouvoir « infrastructurel » de l'État.

Tout d'abord, la profonde crise économique était le reflet et une des causes de la crise fiscale qui réduisait gravement la capacité de l'État à gouverner efficacement. De plus, les réformes économiques adoptées en réaction à la

crise des années 1980 ont eu deux conséquences qui n'ont fait qu'intensifier le problème. D'une part, en raison de la domination idéologique du néolibéralisme, ou de ce qu'on a appelé le consensus de Washington (Williamson 1990), le grand souci était de réduire le rôle de l'État parce que l'on croyait que la solution à la crise économique de la Côte d'Ivoire reposait exclusivement sur la confiance envers le marché plutôt que sur la réforme et le renforcement de l'État. D'autre part, comme les réformes en faveur de l'économie de marché ne se sont pas faites à la suite d'un débat ouvert dans la sphère publique, mais plutôt par des canaux qui favorisaient l'influence corruptrice des élites du monde des affaires, le processus a créé dans les faits un modèle d'action étatique selon lequel l'enrichissement personnel et les privilèges primaient sur la défense du bien public.

À cause de la crise économique et des réformes adoptées pour la surmonter, la vie politique actuelle en Côte d'Ivoire se caractérise donc par une crise de l'État. Cette crise a non seulement diminué la capacité d'action globale de l'État, mais elle a aussi entraîné, de façon encore plus pernicieuse, des modes d'action discriminatoires lorsque cet État affaibli est encore capable d'agir. Outre le fait que les gouvernants ne sont généralement pas en mesure de relever les défis de la fonction gouvernementale, l'une des caractéristiques les plus significatives de la réalité politique a été leur façon particularisée et sélective d'appliquer la loi. Par conséquent, les élites privilégiées du secteur privé ont pu tenir l'État en échec tandis que les masses pauvres ne pouvaient compter sur la protection que la loi aurait dû leur accorder. En d'autres mots, il y a une absence grave de l'un des pivots essentiels à une démocratie, soit un État capable d'imposer efficacement les choix arrêtés par les acteurs sociaux dans la sphère publique.

1-2-Faiblesse de l'État vis-à-vis des grands opérateurs privés : la difficile mise en œuvre d'une politique de développement cohérente

L'huile de palme représente pour la Côte d'Ivoire une perspective d'avenir importante. Face à une économie agricole fortement dépendante des fluctuations des cours du cacao et du café, le palmier à huile représente une importante source de revenu pour une grande majorité de la population travaillant dans ce secteur : les employés des sociétés agro-industrielles privées de la première et de la seconde transformation. Il constitue, en outre, une importante source de revenu pour plus de 30.000 planteurs villageois de la région du Sud ivoirien.

Les perspectives d'approvisionnement de la sous-région liées à l'ouverture du marché de l'UEMOA restent nettes. En effet, le marché de la sous-région est un marché déficitaire de 150.000 t dans l'UEMOA et de 500.000 t dans la CEDEAO. Ce déficit progressera dans 20 ans c'est-à-dire en 2025 de 500.000 t dans l'UEMOA et de 1.500.000 t dans la CEDEAO. La Côte d'Ivoire peut participer à la résorption de ce déficit avec les atouts suivants :

- ✓ production importante d'huile ;
- ✓ exportation déjà dans la région ;
- ✓ compétence en culture du palmier ;
- ✓ projet d'un nouveau Plan palmier ;
- ✓ terres disponibles malgré les problèmes fonciers ;
- ✓ Centre de Recherche Agronomique : CNRA ;
- ✓ engouement des ivoiriens pour l'agriculture.

Aujourd'hui ce déficit est comblé par les importations venant de l'Asie du Sud-est avec l'huile de palme raffinée. Tous les pays sauf la Côte d'Ivoire sont importateurs nets d'huile. Le Sénégal est singulier car ce pays exporte son huile d'arachide et importe de l'huile brute de soja (Monfort 2005), qu'il raffine et commercialise. Son coût de revient étant élevé, l'huile d'arachide n'est pas du tout compétitive même vis-à-vis de l'huile de palme ivoirienne.

Le marché ivoirien est de 140.000 t d'huile raffinée occupé par 4 acteurs principaux : Unilever (65.000 t), Cosmivoire (35 000 t), Adam Afrique (20 000 t) dans la partie Sud, et Trituraf (20 000 t) dans le Nord qui est aujourd'hui envahi par les huiles importées issues de réseaux frauduleux de contrebandes. Ce qui a fragilisé Trituraf et entraîné cette entreprise dans des difficultés récurrentes.

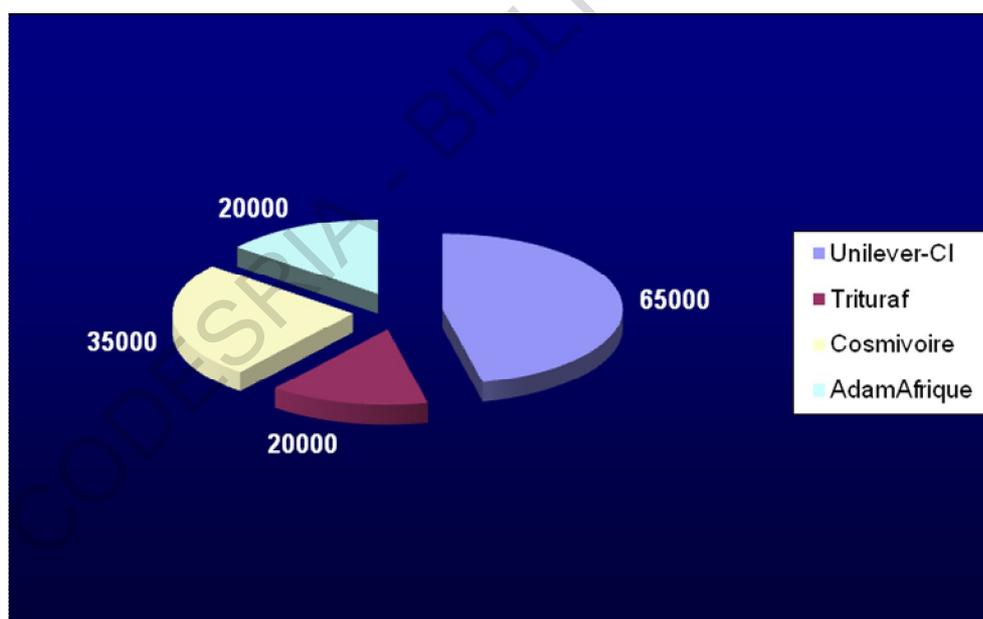


Figure 7 : Marché ivoirien de l'huile de palme brute

L'approvisionnement de ces quatre raffineries vient des huileries de palme Palmci, Palm Afrique, Sipefci, SOGB et PHCI dont les productions moyennes sont représentées par le graphique suivant :

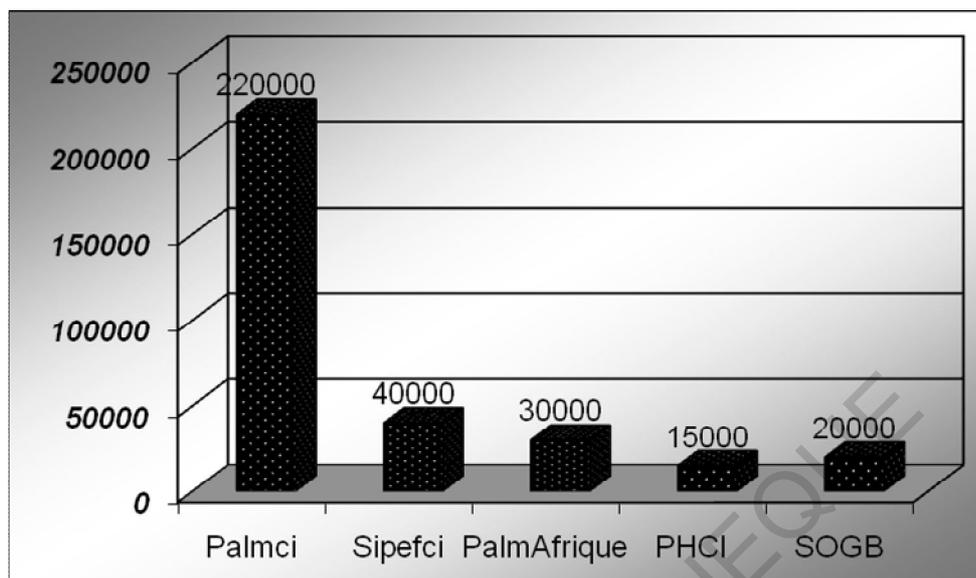


Figure 8 : Production d'huile de palme brute par agro-industrielle en Côte d'Ivoire

Après transformation, la moitié de cette production est vendue en Côte d'Ivoire et l'autre exportée en principe dans la sous région. Pour la Côte d'Ivoire, les enjeux du secteur palmier reviennent à lancer une ambition de production de 1.000 000 de tonnes d'huile de palme dans 20 ans, axé sur le Plan d'Action suivant :

- Doubler la production agricole en faisant passer les rendements agricoles des :
 - Plantations industrielles de 10 à 15 t/ha ;
 - Plantations villageoises de 6 à 12 t/ha ;
- doubler les superficies plantées avec un haut rendement de 15 t/ha avec du nouveau matériel végétal en cours d'élaboration au CNRA ;
- encourager et aider au financement des nouvelles plantations villageoises pilotées par les Conseils Généraux ;

- réduire les coûts de revient pour enrichir l'ensemble des acteurs du secteur :
 - accroître la productivité sur toute la chaîne de valeur depuis les plantations jusqu'aux usines ;
 - réduire les coûts de facteurs ;
 - améliorer l'environnement des affaires pour rendre la Côte d'Ivoire attractive et compétitive.

On observe que l'arrêt des tensions sur le prix - entraînant l'abandon progressif de la culture du palmier pour d'autres spéculations plus rentables tel l'hévéa - entraînera la poursuite harmonieuse du développement de la filière palmier à huile. L'État en serait naturellement le premier bénéficiaire avec l'atteinte de son objectif de doublement de la production d'huile de palme d'ici 2015 et de son positionnement comme principal exportateur d'huile de palme sur le marché de libre-échange et de la CEDEAO (Cheyns et al. 2000). Au niveau politique, cela contribuera à l'instauration d'une paix sociale certaine. Les producteurs ruraux seraient également avantagés par le gain de revenus stables et de compétitivité du palmier à huile.

Au final, une pacification des relations entre nouveaux acteurs institutionnels paraît indispensable. Elle permettrait de clarifier la politique de fixation du prix, tout en clarifiant le contrat existant et établissant des contrats complets, c'est-à-dire des contrats précisant l'ensemble des droits et obligations des parties, les producteurs individuellement (ou collectivement dans le cadre de coopératives) d'une part, et les sociétés de transformation/commercialisation d'autre part, sans perturber fondamentalement la structure des coûts et revenus.

Cependant, une telle action nécessite un choix politique du gouvernement en faveur du producteur rural aux dépens des sociétés agro-industrielles privées repreneurs de Palmindustrie. Un choix qui est forcément influencé par des considérations extérieures (politiques de libéralisations, loi du marché, conditionnalités des Bailleurs de fonds, etc.). Mais surtout cela nécessiterait de s'attaquer de front au lobby des industries de l'agro-alimentaire internationale qui bénéficient d'une grande influence économique et politique et qui ont tout à perdre d'une prise de position de l'État en faveur de "ses bons planteurs" (Losch 1997). Non seulement le gouvernement ivoirien a très peu de moyens à sa disposition pour faire face à une baisse brutale et durable des cours, mais sa capacité à opérer des réformes nécessaires au plan national est très limitée par son manque de poids vis-à-vis d'autres acteurs de la filière (sociétés agro-industrielles privées de la 1^{ère} et de la 2^{ème} transformations).

La fragilisation de la base fiscale de l'État due à l'incapacité des programmes de la Banque Mondiale et du FMI de mobiliser le secteur privé contribue à la délégitimation de l'État lui-même. En effet, les réformes poursuivies par les IFI ont pour conséquences de nuire considérablement à la capacité de l'État de médier effectivement entre factions ou groupes sociaux en conflit dans la société civile, notamment entre la force de travail et ceux qui détiennent les capitaux à cause de la redirection ou la réduction importante des interventions de types redistributifs de l'État (Campbell 1997). En conséquence, la gouvernance a été compromise en même temps que la capacité de l'État à traiter les problèmes en jeu, qui a été également affaiblie. Le résultat est une situation de cercle vicieux ou de piège dans lequel il y a une paralysie de la gouvernance, de l'administration publique et de la réforme du secteur public, tous menant à l'échec à promouvoir un développement humain durable et à une atmosphère très propice à l'instabilité (Mhone 2003).

Aujourd'hui, avec la privatisation et la chute récente des cours internationaux de l'huile de palme brute, les planteurs sont en désaccord avec les représentants de l'État aux négociations. En effet, le MINAGRA n'intervenant

plus dans la fixation du prix au profit des planteurs, ceux-ci se sentent abandonnés car l'État n'assure pas leur défense face aux multinationales que représentent les usiniers. Or, le rôle régalién de l'Etat consiste à défendre les intérêts des plus faibles (les planteurs) vis-à-vis des plus forts (les usiniers) en faisant respecter l'ordre à travers la police, l'armée et la justice. Se considérant comme les plus faibles, les planteurs comprennent mal le rôle joué par les représentants de l'État dont ils soupçonnent d'entretenir des relations clientélistes avec les agro-industriels. Cela, les planteurs l'expliquent par le fait que le MINAGRA ne fait pas usage de son Autorité en vue d'imposer aux sociétés privées un prix rémunérateur pour les planteurs.

Selon les planteurs, le Gouvernement joue au pompier attendant que les planteurs projettent ou entrent en grève avant d'intervenir. En somme, ils lui reprochent son attentisme alors que les Autorités étatiques disposent d'éléments objectifs nécessaires pour prévenir les crises et blocages dans la formation du prix.

Enfin, du fait de la baisse des revenus des producteurs de palmier et, partant, des populations rurales qu'il engendre, le nouveau rôle libéral de l'État va probablement accroître la pauvreté en zone de production élaéicole. Un tel constat est inquiétant au regard des objectifs officiellement poursuivis à la fois par les pouvoirs publics ivoiriens et les Institutions de Bretton Woods, lesquels ont pourtant validé les nouvelles règles de fixation du prix.

1-3- Le clientélisme des médiateurs-représentants de l'État

La réglementation mise en place suite à la privatisation de Palminindustrie (Cadre réglementaire, système de fixation, formation du prix par négociations semestrielles) visait à faire découler la fixation du prix du régime de palme de la rencontre de l'offre et de la demande sur un marché caractérisé par une concurrence pure et parfaite tel que consignée dans les politiques de

libéralisation portées par le "Consens de Washington". Sur un marché, le prix devrait permettre de réaliser une attribution efficiente des ressources. Or cela suppose que les agents économiques aient une rationalité illimitée et disposent de toute l'information nécessaire étant donné que l'une des conditions de la concurrence pure et parfaite est la transparence du marché, c'est-à-dire l'information parfaite. Ce qui est rarement le cas. Les agents économiques échangent des produits en quantité et à un prix donné, sans avoir à leur disposition toute l'information nécessaire. Ces règles visaient également en tant que structure formelle à verrouiller les comportements des acteurs en précisant le canevas de déroulement de l'élaboration du prix d'achat du kilogramme de régime aux planteurs villageois. Dans ce sens, cette réglementation se présente comme une organisation vue comme le lieu de la hiérarchie, c'est-à-dire de la soumission, de la coordination volontaire, des règles et procédures détaillées. Mais ce sont des règles auxquelles les acteurs essaient de se soustraire. Nous assistons au contournement de ces règles par les acteurs car, en effet, partout, les pratiques réelles des acteurs ne cessent de s'éloigner des prescriptions et inscriptions que celles-ci contiennent (Friedberg 1992).

Le caractère stratégique de la filière palmier à huile a conduit l'État ivoirien à mettre en place un comité de fixation du prix d'achat lors de la privatisation de Palmindustrie. Celui-ci se composait des nouveaux acteurs institutionnels avec l'arbitrage des représentants de l'État. Si l'on s'en tient à la composition de ce Comité et à la façon relativement objective dont se déroulent les négociations de prix, les résultats tendent à montrer que les compromis de prix à partir de novembre 1999, sont le fruit de concessions successives des acteurs. Les prix obtenus par les planteurs en 1999, 2000 et 2001 sont fortement rémunérateurs alors qu'il n'a pas existé à cette période de structure de prix consensuel et acceptable.

Si ces prix peuvent laisser croire que les planteurs obtiennent des bénéfices des politiques de libéralisation, il ne faut toutefois pas s'en tenir à ces données

qui déforment la réalité. Lorsque l'on scrute de plus près les modalités d'obtention de ces prix, elles nous indiquent les relations clientélistes entretenues par les agro-industriels avec les représentants de l'État, et par delà, les plus hautes Autorités du pays.

Dans un contexte d'incertitude et d'asymétrie d'informations au détriment des planteurs, les représentants de l'État, parviennent à s'enrichir grâce à leur position de pouvoir et à leur niveau d'information tout en entretenant des relations clientélistes avec les agro-industriels, prenant le plus souvent position pour eux, détenteurs du monopole économique.

L'adoption par l'État de nouveaux modes de gestion laisse entr'apercevoir de nouvelles relations entre État et entreprises. Le rôle des réseaux s'est accru au grand dam des promoteurs de la libéralisation qui attendent généralement que les principes d'adéquation de l'offre à la demande, la hausse de la qualité et le strict respect de la logique des coûts, entraînent une modification des comportements, et notamment la primauté des mécanismes de marché sur les réseaux (Hibou 2006).

Au demeurant,

"cette pratique n'avait jamais disparu (...), mais elle semble aujourd'hui utilisée avec une intensité accrue. La libéralisation n'a pas donné l'occasion au secteur privé de transformer ses relations avec le pouvoir, et notamment de l'influencer pour promouvoir de nouvelles mesures, de nouvelles orientations économiques. Ces réseaux de solidarité l'ont transformé en un mécanisme de renégociation et d'imbrication entre public et privé, entre entrepreneurs et fonctionnaires. Au niveau microéconomique, l'adoption par les entreprises les plus performantes ou importantes de nouvelles procédures de gestion ne s'est réalisée ni dans le déni des pratiques paternalistes, ni dans la disparition de postures d'allégeance au pouvoir central.

(...) Ce que les néoclassiques et les libéraux prennent pour un paradoxe est désormais reconnu par les néo-institutionnalistes et les théoriciens des organisations, pour qui les réseaux ne sont pas opposés au marché. Les modes de gouvernement se traduisent également par l'introduction de nouvelles

normes, par la pluralité des normes et donc la dispersion des interventions, et par une inégalité de traitement entre acteurs – inégalité d'autant plus grande que l'État de droit est souvent l'État d'exception. Ils se concrétisent par un flou des règles, entre règles de droit et règles de fait notamment, qui n'est pas indécision ou imperfection, mais modalité, souvent arbitraire, de l'exercice du pouvoir et du vecteur d'allégeance" (Hibou 2006)

Dans ces conditions, les planteurs dénoncent l'attentisme de l'État qui, pour eux, devait imposer les choses aux repreneurs de Palmindustrie. Cependant, leur réalisme et leur lecture de la nouvelle configuration nationale et même internationale les amènent à comprendre les Autorités qui ont été affaiblies financièrement :

"nous constatons que l'État n'a pas les moyens de faire pression sur les agro-industriels. La mondialisation fait que l'État ne peut plus rien faire. Si vous faites ceci, nous allons enlever nos usines. L'État n'a plus de poids à cause des multinationales qui financent les Institutions internationales. L'État est impuissant".

En revanche, ils disent savoir que les représentants de l'État obtiendraient des sommes d'argent pour leur prise de position en faveur des usiniers. Le président de l'APPCI, organisation représentant les planteurs, serait également soudoyé et que les usiniers lui payeraient des voyages à l'étranger pour ne pas prendre part aux négociations. Par ailleurs, Palmci entretiendrait des relations privilégiées avec les hautes sphères de l'État, notamment le Président Bédié, qui serait actionnaire de cette société.

"on dit que Palmci a des relations avec Bédié, des personnalités du pays".

La libéralisation des filières et donc des prix agricoles a, à ce titre, constitué une opportunité d'enrichissement pour des acteurs du pouvoir d'État bénéficiant d'une forte intégration. Ainsi, les représentants de l'État, tirent des avantages de leur situation. Leur position fait d'eux des enclaves relatives pour

lesquelles l'État et le secteur public se trouvent engagés à traiter les besoins (Mhone 2003).

La libéralisation des filières agricoles d'exportation a dès lors ressuscité la "traite" de la première période coloniale au détriment des petits planteurs sous-informés sur les prix de leurs productions ou leurs droits. La recherche de positions rentières dans les pays a été exacerbée par un ajustement à géométrie variable qui est d'abord la multiplication des groupes voulant accéder à la mangeoire. En définitive, le marché se prête tout aussi que la gestion keynésienne de l'État aux manipulations de toutes natures (Courade et De Suremain 2001). Si bien que l'État, sur proposition de ses représentants, fixe unilatéralement le prix d'achat à 23 FCFA/kg en 1999-2000 alors que les planteurs revendiquaient 30 FCFA/kg. Les Autorités étatiques et leurs représentants aux négociations de prix, engluées dans des réseaux clientélistes, refusent d'imposer des prix d'achat exigés par les planteurs ; ils soutiennent et défendent en effet, la pratique du pseudo libre jeu du marché dans laquelle la fonction de négociation reste très rémunérateur pour les proches du pouvoir.

Déjà, à la privatisation, le clientélisme a valu à Palmci, le rachat de 3 des 5 blocs agro-industriels incluant les deux plus importants EAI du Sud-est et du Sud-ouest, issus du démantèlement de Palmindustrie. Or, l'achat de ces 2 principaux EAI du Sud-est et du Sud-ouest par la même société était marqué par une prohibition contenue dans l'Appel d'offres de la privatisation de Palmindustrie²⁵. À cet égard, la privatisation de Palmindustrie s'est réalisée dans des conditions semblables à celles analysées par Losch (2001). Selon lui :

²⁵ L'appel d'offres de privatisation de Palmindustrie autorise les offres multiples qui feront l'objet d'examen de la part du Comité de privatisation. Ainsi, seront considérées comme offre multiple, les offres qui porteront sur plus d'un EAI étant précisé toutefois qu'une offre ne pourra porter sur plus de 3 EAI et ne pourra inclure à la fois l'EAI du Sud-est et du Sud-ouest en raison de leur importance dans la filière.

"(...) les privatisations ont été conduites dans une grande opacité des règles et des conditions de transaction : opacité de l'information et des critères de recevabilité des offres ; opacité des critères d'évaluation des actifs et de la profitabilité des entreprises" (Losch 2001).

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

II-Capacité des coopératives de planteurs à se défendre : mobiliser le capital social dans la réduction de l'incertain

Après plusieurs mois de négociations, les prix proposés n'ont pas trouvé l'adhésion des planteurs. Il s'en est dès lors suivi une contestation du prix de revient qui s'est traduite par des grèves générales des planteurs et un prix négocié pour une période relativement courte. La déstabilisation du prix va faire voler en éclat les accords interprofessionnels qui fondaient antérieurement la fixation des prix. Dorénavant, la configuration de la filière connaît un revirement notable, les producteurs tentent de passer outre leur position de preneur de prix autrefois accepté, pour intervenir sur la fixation elle-même du prix. Dans ces conditions, ils mobilisent leurs ressources sociales en vue de faire face à l'adversité. Ce qui revient à mettre en place des formes d'organisations collectives axées sur la recherche de réponses adaptées aux problèmes communs et prioritaires des producteurs en réponse aux stratégies des agro-industrielles.

2-1-1997-1999 : la période d'apprentissage de la fonction de négociateurs par les planteurs

Deux principales périodes ont caractérisé les négociations pour la formation du prix d'achat du kilogramme de régime de palme : la période 1997-1999 marquée par une accalmie et un relatif apaisement dans les interactions entre les nouveaux acteurs ; et la période des situations tendues sur le prix débutée en novembre 1999. Si la dernière période a vu l'entrée en action des coopératives de planteurs pour des revendications diverses, les deux années qui ont précédé novembre 1999 peuvent être considérées comme une période d'apprentissage (Durand 2006) de la fonction de négociateurs pour les coopératives de planteurs.

Les premières années de vie du mouvement coopératif du secteur palmier à huile de l'ère post privatisation de Palminindustrie ont surtout été mises à profit par les planteurs pour se doter des moyens de travail. Dès lors, les coopératives créées se dotent de règlements intérieurs et organisent leur fonctionnement interne. En ce sens, l'État a continué à fixer les prix d'achat par Décret présidentiel. En effet, après la signature des contrats de rétrocession des ensembles agro-industriels aux repreneurs privés, le prix officiel pour la période courant du 1^{er} octobre 1996 au 31 mars 1997, soit 6 mois, fut à nouveau fixé par Arrêté du Ministre de l'Agriculture et des ressources animales. L'Arrêté n° 263 MINAGRA a fixé le prix d'achat des régimes du palmier à huile à 31,5 FCFA/kg avec effet rétroactif à compter du 1^{er} octobre 1995.

Au cours de cette première période, la première réunion de concertation de prix du 24 mars a abouti à la mise en place d'une Commission ad hoc qui s'est réunie les 25, 26, 27 mars 1997. Lors de cette réunion de prix, la représentation des planteurs était assurée par l'APPCI en sa qualité de structure représentative de la profession des producteurs villageois de palmier à huile en prélude à la formation effective des coopératives.

En effet, à l'instigation du Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales d'alors, un Comité de fixation du prix du régime de palme avait été mis en place entre 1998 à 2000. L'objectif pour lequel il a été créé est la facilitation des négociations entre les partenaires de la filière. La composition du Comité était le suivant à cette période :

- un représentant du Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales assurant la présidence avec un rôle d'arbitre ;
- un représentant de PALMCI ;

- un représentant de SIPEFCI ;
- un représentant de PALMAFRIQUE ;
- un représentant de l'APPCI en sa qualité de structure représentative de la profession des producteurs villageois de palmier à huile ;
- un représentant de l'OTG.

Comme on le voit, la composition de ce Comité est déséquilibrée car pour trois représentants des usiniers, il y en a un seul pour les planteurs. Cela aurait eu pour résultat l'acceptation par les planteurs de l'augmentation des marges des usiniers en 1998 en vue de remettre en état le matériel vieillissant dont ils avaient hérité.

"Pour la période avril-fin septembre 1997, nous avons accepté, en précisant que c'est exceptionnel et limité à cette période, que les coûts d'intervention de l'usinier soient supérieurs à ceux de Palminindustrie : 20.271FCFA/t contre 15.499 FCFA/t, soit une hausse de 30,8%".

Dans ce sens, la diminution du prix de 46 FCFA à 40 FCFA/kg opérée en Avril-Septembre 97 en a été une autre conséquence. Les responsables de coopératives interrogés ont relevé cette disproportion dans la représentativité des acteurs de la filière qui s'était faite au détriment des planteurs. Selon un responsable des planteurs,

"ces représentants des planteurs étaient vulnérables parce que ne disposant pas généralement de toutes les informations sur le mécanisme du prix ; ils ont été incapables d'affirmer leurs points de vue, ce qui leur a valu d'être exploités".

Au cours de cette période, il s'est agi pour les coopératives de planteurs de procéder à un désapprentissage selon le mot de Durand. Selon Hedberg (1981), Nystrom et Starbuck (1984), Durand (1992), McGill et Slocum (1993), Rumelt (1995), Montgomery (1995), Bettis et Prahalad (1995) que cite Durand (2006 : 273),

"l'apprentissage par le désapprendre est un aspect essentiel (de l'apprentissage) dans la mesure où, trop souvent, les individus comme les organisations sont englués dans des routines, des habitudes et des schémas de pensée qui rendent problématique toute idée de changement. D'une certaine façon et paradoxalement, l'aspect le plus difficile de l'apprentissage pour les acteurs des organisations expérimentées provient bien de la difficulté à désapprendre ce qui est désormais obsolète et qui occupe l'espace de connaissance et de savoir-faire, au point de devenir un facteur d'inertie. Cet aspect est particulièrement vrai pour ce qui concerne la dimension culturelle et comportementale. Les difficultés rencontrées par les services publics dans leurs efforts d'adaptation aux nouvelles conditions de concurrence générées par la déréglementation en offrent un bon exemple".

La période 1997-99 constitue alors pour les planteurs une période d'apprentissage, c'est-à-dire la découverte, voire la création et l'acquisition par les acteurs concernés, de nouveaux modèles relationnels, de nouveaux modes de raisonnement, bref, de nouvelles capacités collectives (Crozier et Friedberg 1977) qui permettent de mieux faire face à ses objectifs, voire de répondre à de nouveaux problèmes. La structure associative se révèle un processus d'apprentissage, tant dans son fonctionnement interne que dans les relations avec les interlocuteurs extérieurs privés et publics.

Habituellement soutenus par les pouvoirs publics à travers les prix d'achat administrés, les planteurs ont dû abandonner leurs anciennes visions devenues caduques. De fait, dans le but d'une satisfaction accrue des planteurs dans la production du palmier à huile, le prix d'achat du kilogramme des régimes de palme a continuellement fait l'objet de promulgation au Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire. Les textes de loi pris à cet effet sont rassemblés dans le tableau ci-après.

Tableau 11 : Décrets fixant le prix d'achat du régime de palmier villageois

<i>Date de parution au J.O</i>	<i>Titre</i>
	DÉCRET n° 74-278 du 20 juin 1974, fixant le prix minimum d'achat des régimes de palmier à huile, à 8 FCFA/kg départ plantation, à compter du 1 ^{er} janvier 1974.
9 mars 1978	DÉCRET n° 78-147 du 23 février 1978, fixant le prix minimum d'achat des régimes de palmier à huile, à 10 FCFA/kg départ plantation, à compter du 1 ^{er} janvier 1977.
	Conseil des Ministres du 10 juin 1981, publié par <i>Fraternité Matin</i> le 12 juin 1981 : le prix minimum d'achat des régimes de palmier à huile, est fixé à 15 FCFA/kg départ plantation, à compter du 1 ^{er} juin 1981.
25 avril 1985	DÉCRET n° 85-318 du 23 avril 1985 fixant le prix minimum d'achat des régimes de palmier à huile, à 19 FCFA/kg départ plantation, à compter du 1 ^{er} avril 1985.
23 et 30 mai 1991	ARRÊTÉ INTERMINISTÉRIEL n° 128 MINAGRA/MEFCP du 27 mai 1991 approuvant le prix minimum d'achat des régimes de palmier à huile fixé par le Comité de Gestion du Compte spécial de Garantie à 13,5 FCFA/kg avant déduction de la cotisation de 1,5 FCFA/kg au FER
	ARRÊTÉ n° 263 MINAGRA fixant le prix d'achat des régimes du palmier à huile pour la période courant du 1 ^{er} octobre au 31 mars 1996 à 31,5 FCFA/kg avec effet rétroactif à compter du 1 ^{er} octobre 1995.

Source : Enquêtes de septembre 2002

Ils ont, dès lors, collectivement appris les principes du marché par la négociation du prix d'achat avec les opérateurs privés. Les propos d'un des représentants des planteurs sont révélateurs de la finalité de ce processus,

"nous avons dû abandonner nos anciennes façons de penser la fixation du prix pour apprendre à défendre nos intérêts menacés face aux sociétés agro-industrielles privées, repreneurs de Palmindustrie".

Si en 1997-99, les planteurs n'ont guère pu s'exprimer, puisqu'ils n'étaient pas encore constitués en coopératives fonctionnelles, en novembre 1999 cependant, on a pu noter une mobilisation et une levée de bouclier des coopératives de planteurs contre cette tendance des agro-industriels à baisser le prix d'achat au planteur et à augmenter leurs coûts et marges. La proposition d'achat du régime à 14 voire 13 FCFA/kg pour la période octobre

1997-mars 1998 a favorisé cette première grande mobilisation. Ainsi, l'APPCI a fait une déclaration à cet effet et a souligné l'urgence pour les agro-industrielles de faire la lumière sur la gestion des fonds prélevés dans la structure du prix et de fixer un prix d'achat rémunérateur ; en somme les revendications analysées précédemment.

Sur la question brûlante de l'actualité relative à l'élévation du prix d'achat à un niveau satisfaisant les planteurs, un dialogue s'est instauré à nouveau au sein du comité restreint de négociation pour que un arrangement institutionnel sur le prix finisse par être obtenu par consensus. Suite à plusieurs séances de négociations sans accord, on a assisté pour la première fois à des protestations générales des planteurs de palmier à huile. La grève générale des planteurs qui s'en est suivie n'a pu être décantée que par la prise, par l'État, de mesures conservatoires.

2-2-La valorisation du capital humain

Mieux défendre ses intérêts en fusionnant

Récemment, l'évolution du contexte réglementaire a permis aux planteurs de palmier à huile de s'approprier le cadre d'organisation de droit commun. De nombreuses organisations professionnelles agricoles (OPA) et coopératives ont, dès lors été créées dont plusieurs concurrentes sur chacun des différents EAI. Si la distribution des responsabilités au niveau des EAI était difficile en raison des dissensions entre coopératives, les négociations de prix étaient également rendues complexes, les interlocuteurs étant divers et différents.

Tableau 12 : Coopératives concurrentes sur les EAI à partir de 1998

Industriels	EAI		Coopératives ou Unions		Présidents administrateurs
PALMCI	1	Ehania	1	UCOPEN	M. Ahua Benjamin
	2		2	UPABIA	M. Konan Kramo
	3		3	UCOPES	M. Famien E. Maxime
PALMCI	4	Toumanguié	4	COOPLATO	M. Wogne Ahini
PALMAFRIQUE	5	Eloka	5	COOPAB	M. Oboué Adolphe
PALMAFRIQUE	6	Anguédedou	6	COOPHA	M.Aboua Yapo
PALMAFRIQUE	7	Dabou	7	COOPALCO	M. Gnagne Jacques
			8	COOPALSI	M. Adou N'Dja
			9	COOPADAS	M. De Lorg Pierre
PALMCI	8	Irobo	10	COOPALCO-IROBO	M. Diop Latif
			11	COOPALM-IROBO	M.Delafosse Jacques
PALMCI	9	Boubo	12	COOPALCO-DIVO	M. Tawe Noel Dago
			13	COOPALM-DIVO	M. Assamoi Jean Bosco
SIPEFCI	10	Bolo	14	COOPALSA	M. Guibre Guy Noël
SIPEFCI	11	Soubré	15	COOPALM-SOUBRE	M. Gnahoua Léby
PALMCI	12	Iboké	16	PAM-BAC	M. Koné B. François
			17	COOPLAHI	M. N'Guessan M.
			18	COPIBO	M. Tebede Alexis
PALMCI	13	Blidouba	19	COOPAHBLI	M. Nimlin Djepli
PALMCI	14	Néka	20	COOPENEK	M. Boni Magloire

Source : Enquêtes de 2004

En effet, les points de vue et arguments contradictoires exprimés par ces nombreux représentants des planteurs revendiquant chacun une certaine légitimité, avait pour conséquence l'affaiblissement des planteurs vis-à-vis des agro-industriels. À cet effet, le président de l'APPCCI qui faisait office de leader était facilement manipulable et acceptait des prix d'achat non rémunérateurs

pour les planteurs. Il s'est en ce moment posé la problématique de l'adaptation des coopératives à l'environnement économique contemporain (Cook 1995).

Dans ce contexte de concurrence entre coopératives et de méfiance vis-à-vis des usiniers (nous croyions qu'ils étaient de bonne foi), les planteurs, après la mise à l'écart de l'APPCI, en raison des rapports clientélistes supposés de son président avec les usiniers, entreprennent un processus de réduction du nombre d'OPA par région. La fusion a ainsi permis la réduction considérable du nombre de coopératives et d'aboutir à une ou deux coopératives par EAI. L'alliance avec d'autres groupements ou l'affiliation à une organisation d'un niveau régional ou national représente une des ressources permettant au groupement d'accroître son poids sur le plan interne. Il faut voir là l'un des puissants ressorts de la constitution d'Unions de groupements ou d'associations paysannes.

S'exprimant sur les conditions de naissance de sa coopérative, issue de la fusion de deux coopératives de PVP, un dirigeant de coopérative disait :

"nous avons compris que nos intérêts seront mieux défendus dans le cadre d'une organisation unitaire où la solidarité et la convivialité sont la force de personnes décidées à s'épauler, s'entraider et conduire ensemble un combat, celui de l'amélioration pleine et entière de leurs conditions de vie".

La représentativité des planteurs souvent remise en cause par les usiniers lors des négociations de prix, fait adopter aux dirigeants des coopératives des stratégies d'alliance. Les données collectées dans la presse puis vérifiées et complétées par des entretiens avec les dirigeants (présidents et directeurs) des coopératives concernées montrent que ces alliances concernaient en priorité les fonctions d'encadrement et de collecte ; elles impliquent aussi la principale fonction de négociateurs de prix.

En effet, Ruffio, Guillouzo et Perrot (2001) définissent l'alliance comme

"un accord de coopération entre deux ou plus de deux entreprises concurrentes ou potentiellement concurrentes, qui s'engagent contractuellement dans un projet commun, tout en conservant leur autonomie juridique et stratégique. L'alliance qui s'inscrit dans la durée, implique la mutualisation de certaines ressources et compétences, un comportement coordonné des partenaires et le partage des résultats" (Ruffio et al. 2001).

Liée à cette stratégie d'alliance, moyen pour les coopératives de s'adapter aux nouvelles réalités de l'affrontement concurrentiel dans le but d'offrir à leurs adhérents l'ensemble des services nécessaires à leur développement, les coopératives sont désormais représentées par cinq dirigeants de coopératives au sein du Comité de négociation de prix. Le président du collège des coopératives étant l'unique interlocuteur des autres parties à la table de négociation ; il tient compte toutefois généralement des avis des membres de son équipe. En conséquence donc,

"l'adoption de cette politique d'alliance et les actions concertées que nous avons menées entre planteurs et avec les institutions d'appui comme l'OTG, ont favorisé la création du Collectif des Planteurs de Palmier à Huile (CPPH) ancêtre de la Fédération national des coopératives des planteurs de palmier à huile de Côte d'Ivoire (FENACOPAH-CI)".

Cette faitière, la Fenacoopahci, s'est fixée un but clair : constituer et faire reconnaître une capacité d'expression autonome des intérêts des planteurs, et faire peser ces intérêts dans les prises de décision politiques nationales et régionales. Sa ligne de conduite se décline selon une progression dont on peut reconstituer les étapes :

- 1) tentatives d'affirmation sur le terrain économique ;
- 2) extension de la représentativité (alliances avec d'autres organisations paysannes) ;
- 3) investissement d'espaces politiques, soit pour y participer directement (au niveau local), soit pour s'y faire reconnaître ;

- 4) entrée en matière directe dans les négociations avec l'État et les sociétés privées.

Mais aussi mobiliser les compétences des ex agents de Palminindustrie

Outre les alliances stratégiques qui ont abouti à la situation évoquée précédemment, les planteurs villageois ont pris conscience de la nécessité d'élire comme dirigeants des coopératives des personnes compétentes. Ici, la compétence se mesure par les hautes fonctions autrefois occupées au sein de l'ex Palminindustrie, mais également au sein de l'administration publique nationale ; et dans une moindre mesure par le statut de gros planteurs²⁶. Dès lors, nos propos visent la mise en évidence des catégories intangibles (Durand 2006) qui assurent la performance des coopératives de planteurs de palmier à huile.

Ainsi, leurs représentants aux négociations de prix sont avant tout responsables de coopératives. Or les coopératives dans le secteur du palmier à huile sont généralement dirigées au niveau du Conseil d'administration (CA) par les ex-hauts fonctionnaires de l'ancienne société d'État, devenus planteurs suite à sa privatisation. Ils sont ainsi en contact avec des membres des sociétés privées avec qui ils ont déjà travaillé par le passé.

Dans une négociation collective, de Carlo (2007), s'inspirant des analyses de Bion, distingue trois grands types de groupe selon l'hypothèse de base : groupe soumis à l'hypothèse de base attaque-fuite, groupe à culture basée sur le couplage, le groupe basé sur la culture de dépendance. Dans cette dernière, en effet, un leader est assimilé à un père dont sont dépendants les participants. Ce

²⁶ On entend par gros planteurs, ceux dont les superficies excèdent les 50 ha.

leader peut ainsi contenir les émotions négatives des participants, donc les soulager de débordements émotionnels.

"Un groupe fonctionnant selon le mode de dépendance se comporte comme s'il devait être protégé et soutenu par un leader dont sa survie dépend. Le groupe se positionne comme immature et devant par conséquent être protégé par un leader. Lorsque le groupe se dote effectivement d'un tel leader, il est soulagé, c'est-à-dire que ses tensions, son angoisse diminue. En effet, les sentiments négatifs peuvent être exprimés et contenus par le leader. Autrement dit, le leader est tenu pour responsable des actes immatures des participants.

Le leader d'un groupe dépendant est investi de pouvoirs de sorcellerie, de magie. Il doit pouvoir résoudre des problèmes complexes, même si ceux-ci ne peuvent l'être rationnellement. Les participants, pour leur part, ne s'attachent, dans le discours et le comportement du leader, qu'à ce qui renforce leur propre système de convictions. Autrement dit, le groupe fait en sorte de définir un personnage dont il peut dépendre. Alors que le groupe de travail reconnaît l'intérêt de l'apprentissage par l'expérience, le groupe de base dépendant se méfie d'un tel apprentissage qui pourrait modifier la structure du groupe de base et faire perdre au leader son statut omniscient. Dans les groupes dépendants, les participants fuient (les problèmes complexes en particulier) tandis que le leader est précisément chargé de les résoudre. Si ce dernier joue le rôle que le groupe attend de lui, il va donc se placer en situation d'attaque, c'est-à-dire, dans ce cas, qu'il va rechercher les interactions avec les membres du groupe. Bion a constaté en particulier que dans de tels groupes, la peur est un sentiment dominant chez les participants.

L'hypothèse de base dépendance est la plus durable pour un groupe. En effet, ni l'hypothèse attaque-fuite, ni l'hypothèse couplage ne permettent d'envisager la survivance de l'attitude des participants. Dans le premier cas, l'attaque et la fuite détruisent la cohésion du groupe. Dans le second cas, le couple, finalement, ne procréé pas, c'est-à-dire qu'il ne dispose pas de capacité créative supérieure. Par contre, l'hypothèse de dépendance est susceptible de se perpétuer plus longtemps, si les frustrations qui lui sont propres ne sont pas trop fortes. Il s'agit en l'occurrence de sentiments de culpabilité dus à l'importance des exigences des participants par rapport au leader" (De Carlo 2007).

Le processus de mise en place des représentants des coopératives de planteurs devant participer aux négociations de prix fait apparaître une dynamique de groupe de type dépendant. Le mouvement coopératif dans la filière palmier s'est traduit dans ses débuts par le positionnement de l'APPCI et de son leader comme structure représentative des planteurs villageois de palmier. Elle a de ce fait constamment représenté les PVP à toutes les négociations qui ont précédé la privatisation et même deux années après.

L'APPCI a notamment représenté les PVP aux négociations de prix avec les agro-industrielles et par conséquent pris des décisions importantes en leurs noms. Après la dissension entre les planteurs et l'APPCI qui a entraîné sa mise à l'écart des négociations et sa disparition du secteur palmier, le CPPH et par la suite la FENACOPAH-CI jouent désormais ce rôle. Le PCA de la fenacopah-ci, présidant le collège des coopératives de planteurs, se charge ainsi de canaliser les émotions et angoisses de son équipe au cours des négociations de prix. Au-delà, il représente au niveau villageois le leader digne de confiance chargé d'obtenir un prix d'achat rémunérateur pour la communauté des PVP.

Les responsables de coopératives ainsi choisis mobilisent leurs compétences en tant qu'anciens cadres de la société, et leurs expertises dans la gestion de cette filière. Il semble bien que ses dirigeants se recrutent dans la fraction moderniste de la paysannerie ; souvent assez adultes et instruits, qualifiés techniquement, ils sont d'ores et déjà de gros producteurs ou ont l'ambition de le devenir. Ce statut leur confère aussi une base de connaissance accumulée qu'ils exploitent dans les négociations avec les autres acteurs. Ils s'appuient également sur des représentants du Minagra qui ont exercé des activités dans les structures telles l'OTG qui avait en charge la gestion de la filière. Dans les organisations bureaucratiques en effet, les relations sociales informelles permettent aux individus de gérer l'incertitude laissée par les règles formelles [Crozier 1963 cité par Lazéga (2006)].

À cet effet, le Collectif des coopératives de planteurs créé à la suite de la dissension avec l'APPCI a eu pour Président l'ancien directeur financier de Palminindustrie ayant une connaissance parfaite des rouages de la fixation du prix. Ce type de négociation nécessite par conséquent un personnel spécialisé, voire professionnalisé.

Les trajectoires des porte-parole et des représentants qui ont forgé leur compétence - synonyme de savoir, savoir-faire et savoir-être - constituent dès lors un atout indispensable pour une efficacité dans les négociations de prix avec les usiniers. En matière de compétence, il faut rappeler que le chemin suivi historiquement compte, puisque c'est au cours de ce processus fait d'expérimentation, d'apprentissage et de désapprentissage que s'est construite la base de compétence de l'entreprise (Durand 2006).

À cet effet, la théorie de la compétence, issue des travaux de Penrose (1959), Wernerfelt (1984), Rumelt (1984), Barney (1986 a et b) ou Collis (1991) rattache le développement de la firme et de son succès aux ressources qu'elle a à sa disposition et qu'elle mobilise à sa façon même s'il dépend également de son positionnement externe et du jeu des forces auquel elle est soumise (Durand 2006). La représentation des planteurs aux négociations de prix par des hommes compétents – les responsables de coopératives – reste un moyen stratégique de faire appel à leur expertise. En effet,

"non seulement l'expertise relève-t-elle d'un niveau de connaissance élevé, mais elle implique aussi l'idée d'une combinaison intégrée de savoir et de savoir-faire. L'expertise suppose ainsi une maîtrise digérée et en quelque sorte fusionnée de l'état de l'art, combinant plusieurs éléments : d'une part, l'expérience du savoir-faire au plus haut niveau ; d'autre part, une compréhension profonde des mécanismes et des processus mis en œuvre, et, enfin, une capacité plus intuitive de diagnostic et de vision pour l'action" (Durand 2006).

En choisissant l'ex directeur financier de l'ex Palminindustrie comme président de coopérative, président de la CPPH, puis président de la Fenacopah-ci, ils recherchent la mobilisation de son expertise pour l'efficacité et le succès des négociations de prix en faveur des planteurs. Ses acteurs cherchent à s'imposer comme interlocuteurs incontournables de l'État. Ils puisent leur légitimité dans les espaces des organisations paysannes locales qu'ils représentent. Étant entendu que, le contexte d'incertitude sur les cours internationaux contribue fortement à la mise en œuvre de stratégie visant essentiellement à faire fonctionner en sa faveur le champ de la formation du prix. Il s'agit là de la

valorisation des compétences propres d'origine interne et/ou externe au service des finalités des coopératives de planteurs encore embryonnaires.

En définitive, il s'agit de mettre en œuvre les compétences et l'expertise des responsables de coopératives pour l'atteinte d'objectifs de défense au mieux les intérêts des coopérateurs par la négociation de prix d'achat rémunérateurs tenant compte du niveau de leurs coûts de production. Par ailleurs, les coopératives disposent d'un capital social important constitué par leurs coopérateurs, les planteurs villageois de palmier estimés à 27.000 voir plus à 34.000 (Cheyns et al. 2000; FIRCA 2005) dont le nombre justifie une capacité à négocier en leur faveur.

2-3-Les planteurs villageois comme moyen de pression latérale

Dans l'optique d'infléchir la position des agro-industriels qui proposaient l'achat de régimes à un prix jugé peu rémunérateur par les coopératives de planteurs, les planteurs villageois qui constituent le capital social ou les ressources (Coleman 1988; Lin 1995) des responsables de coopératives furent mobilisés pour retourner la situation à leur avantage.

L'objectif fondamental de la mobilisation du capital social (Burt 1995; Hagan et McCarthy 1998) du collège des coopératives aux négociations de prix demeure l'action pour la pression sur les décisions de l'État. Cette contrainte et cette mobilisation prennent la forme d'une contrainte latérale (Lazega et Lebeaux 1995) en vue d'éviter la confrontation directe avec le gouvernement et les agro-industriels. Car pour exercer du pouvoir et contribuer à orienter l'action collective dans un ensemble social, il est nécessaire d'être en position de mobiliser des ressources, des relations et savoir les utiliser (Lazega et Lebeaux 1995). Dans cette perspective, la théorie du capital social se penche sur la façon dont les individus organisent socialement leurs activités au cours

de leur vie afin d'améliorer leur sort et d'atteindre des buts ; mais aussi d'améliorer leur destin (Hagan et McCarthy 1998).

En revanche quoi qu'il s'agisse toujours de répondre à des incertitudes, les investissements relationnels, personnalisés et particularistes, obéissant aux règles de l'échange social, sont utilisés pour faire fonctionner l'action collective. En effet, ils contribuent à créer des structures relationnelles indispensables au déclenchement de processus sociaux dont le fonctionnement peut être considéré comme un atout collectif, une composante du capital social de l'organisation (Lazega 1999, 2006). C'est donc l'accès et l'utilisation du capital social qui a permis aux responsables de coopératives de mobiliser les planteurs villageois.

De ce point de vue, le moyen de pression utilisé par les planteurs est l'appel à la grève des 34.000 planteurs villageois quand les négociations étaient en leur défaveur. Exaspérés qu'ils étaient par la fin de non-recevoir opposée depuis des années à toutes leurs propositions et revendications, les planteurs ont déclenché la grève de la commercialisation qui a été massivement suivie et a donné lieu à des affrontements assez graves entre les planteurs, les sociétés agro-industrielles privées et les forces de l'ordre. Or du temps de Palmindustrie, on voyait mal le monde rural de façon générale et particulièrement les PVP, utilisant la grève pour faire céder un gouvernement ; le monde rural n'avait alors pas l'habitude de cesser le travail. Avant 1999, les occasions pour le faire furent rares et à cette époque la puissance syndicale des agriculteurs semblait moindre que celle d'autres groupes sociaux.

Au-delà du caractère tardif de la légalisation du système coopératif dans la filière palmier à huile, la raison essentielle de cette absence de grève semble résider dans le rapport que les planteurs villageois d'alors entretiennent à l'égard d'une activité qu'il n'est pas question d'interrompre sous peine de

porter atteinte à l'économie nationale et de faire le jeu des adversaires politiques du pouvoir d'Houphouët-Boigny.

La privatisation de Palmindustrie les a fait se rencontrer avec les opérateurs privés avec lesquels il est indispensable d'avoir un pouvoir de négociation pour freiner leurs soucis de prédatons des plus faibles dans leur recherche effrénée de profit. Les grèves de 1999-2001 sont donc le fruit de l'insatisfaction des producteurs villageois de palmier face à la baisse drastique du prix d'achat et aux conditions de vie de l'après-privatisation.

Dès lors avec le désengagement de l'État, la mobilisation des planteurs villageois pour faire grève se présente pour les PVP comme une arme importante de pression dans la défense de leurs intérêts. Le recours à différentes ressources de différentes natures (argent, travail, information, temps consacré à la mobilisation, symboles) constitue la condition nécessaire à la mobilisation (Tilly cité par Birnbaum 1983). En effet, la solidarité entre les PVP permet ce type d'action étant donné que, selon Lazéga

"il semble difficile de concevoir une action collective organisée qui ne s'appuie pas (...) sur certaines formes de solidarité entre les membres du collectif. Cette solidarité peut être observée empiriquement, notamment au travers de l'existence d'une réciprocité directe ou indirecte dans les échanges entre membres du collectif (ou entre certains membres seulement). De ce second point de vue, cette solidarité est un processus social. On peut concevoir le capital social du collectif comme un ensemble de *processus sociaux* qui facilitent, sous certaines conditions, l'action collective. Le capital social apparaît dès lors comme une capacité collective identifiable par la présence de processus spécifiques, eux-mêmes reconstitués grâce à l'analyse des réseaux sociaux" (Lazéga 2006).

Dans la négociation pour former le prix d'achat, il fut fait appel à la bonne volonté des collègues des négociateurs en milieu villageois en vue d'orienter l'action collective par l'arrêt des livraisons aux usines. Les trois grèves principales furent ainsi menées en milieu villageois quand les représentants

des planteurs - négociateurs ont jugé le prix d'achat non rémunérateur tandis que ces derniers avaient suspendu leur participation aux négociations.

L'obligation de réciprocité ou de compensation au cœur de l'usage des ressources sociales oriente les actions des PVP et des responsables de coopératives. En tant que représentants et par conséquent défenseurs des intérêts des PVP, ces derniers sont soutenus par les PVP qui leur apportent leur aide en cas de blocage des négociations. De façon générale, cela se concrétise au travers de manifestations de solidarité en rentrant en grève quand leurs dirigeants le leur ont demandé. On peut ajouter qu'il s'agit de la mobilisation d'un acteur homogène autour de revendications déterminées. En somme, il est question de la mise en place d'un processus de confrontation sociale qui se déroule sur la place publique et dans lequel les citoyens dépourvus de leurs droits fondamentaux interpellent l'État en tant que garant de ces droits et de la cohésion sociale.

Pour ce faire, ils refusèrent de livrer leurs régimes et empêchèrent donc les usines de fonctionner. Des barricades, des piquets de grèves et des sit-in sont alors mis en place de jour comme de nuit dans la cour de l'usine, devant les bâtiments administratifs et dans les parkings des camions de collecte. L'objectif étant d'entraver le bon fonctionnement des usines et du personnel.

"Comme ils refusent de collecter nos régimes et de les payer à des prix élevés, nous les empêchons de collecter les régimes des Plantations industrielles pour approvisionner leurs usines afin qu'ils fassent également des déficits financiers comme nous jusqu'à ce qu'ils augmentent le prix d'achat"

tels sont les propos des planteurs en réponse à la question de savoir pourquoi ils ont pris une part active à la grève dans les zones de PALMCI et de PALMAFRIQUE. Les coopératives de planteurs sont victorieuses après jours et nuits d'occupation des usines.

Somme toute, l'action contestataire des planteurs conduit ces derniers à l'organisation de trois grèves générales (en Novembre 99, et en mars et juin 2001). Pendant plusieurs mois, la grève fut le moyen de pression par excellence des coopératives pour la défense des intérêts des planteurs villageois de palmier, à savoir : l'augmentation des niveaux de prix d'achat, la fin des retards dans le paiement des "salaires", les meilleures conditions de travail, le transfert des activités de collecte, d'encadrement et d'entretien des pistes, la prise en compte de leur prix d'équilibre de 27,9 FCFA/kg dans la détermination du prix, la répartition des pertes et avantages liés aux fluctuations des cours CAF Rotterdam, la baisse des coûts de traitement des usiniers. Ce choix exprime le refus d'une forme d'exploitation, et aboutit à un refus collectif de ne peser en rien dans l'orientation des choix sociaux, de n'être présent au monde que comme variable d'ajustement pour le modèle économique dominant. Pour tenter d'inverser cet état de fait, "la première issue est celle qui consiste à s'organiser, à s'unir " (propos d'un planteur).

Les premières grèves générales des planteurs de palmiers des années 1999 et 2001 sont ainsi marquées par le refus de livraison des productions dans les usines. L'autre caractéristique de ces mouvements paysans est que durant les jours qu'elles ont duré, les producteurs accompagnés de leurs familles organisent des soupes populaires, improvisent des abris et aménagent des barricades avec des branches d'arbres de façon à empêcher les usines de production d'huile de palme de fonctionner. Traduisant la volonté des planteurs d'aller jusqu'au bout, un responsable des planteurs disait :

"aucun régime depuis le mercredi dernier n'arrive à l'usine. De même, aucune goutte d'huile ne sort de l'usine. Des dispositions strictes ont été prises dans ce sens par les planteurs".

Dans la zone d'Éhania, la grève s'est traduite par l'arrêt des travaux des trois usines. Les planteurs ont érigé des barricades aux entrées des trois usines de

production d'huile de palme et à l'entrée de la station de carburant ; le personnel administratif assigné à résidence, les récolteurs chassés des plantations industrielles et villageoises. Avec ces grèves, le directeur de l'ensemble agro-industriel d'Éhania estime les pertes à 1.612t d'huile de palme avec d'énormes incidences financières ; par ailleurs, la prévision de 58.000 t d'huile aura du mal à être atteinte étant donné que les planteurs approvisionnent les usines d'Éhania à hauteur de 710% (Kouadio 1999).

Même si l'occupation des usines reste une tactique appelant les usiniers à la conciliation, ce qui frappe aussitôt, c'est l'aspect festif de la grève. Après l'arrêt des machines, la cessation du travail, des groupes discutent, l'espace est remanié en fonction d'autres usages et des fêtes s'organisent ; il arrive qu'on danse. Les propos des grévistes s'imposent ici comme des témoignages explicites et pertinents :

"indépendamment des revendications, cette grève est en elle-même une joie. Une joie pure. Une joie sans mélange".

"C'est vraiment un bon souvenir. On ne savait pas trop comment cela allait tourner, mais on s'est bien amusé. Il y avait les bals, tout ça... On chantait ; on était gai quoi ! Même si l'on savait qu'après on allait reprendre. On s'est bien amusé entre nous".

Sur le déroulement des grèves, Prost (2002) faisait remarquer, à propos des grèves de mai-juin 1936 en France, que :

"Ces remarques conduisaient à dédoubler en quelque sorte les grèves et à dire qu'elles se déroulent simultanément sur deux plans : celui de la revendication et celui de la fête. Un plan réaliste, celui de l'action, et un plan symbolique, celui du geste, de l'expression collective. (...) La fête qui accompagne les grèves n'est pas gratuite, elle ne traduit pas seulement le plaisir d'être ensemble ou le désir de s'amuser : elle a un sens, elle dit quelque chose sur la communauté ouvrière, sa liberté, sa dignité et sa souveraineté" (Prost 2002).

Au regard de la crise sur le prix, vers la fin des années 90, la grève devient une pratique de lutte adoptée par les coopératives du secteur du palmier dans le but d'assurer leur survie quotidienne. Cette mobilisation collective des planteurs à laquelle recourent les représentants-responsables de coopératives en cas de blocage des négociations de prix se présente comme moyen de protestation contre les prix non rémunérateurs proposés par les usiniers et pour réclamer de l'État une structure de prix plus équitable.

2-4-Les objets techniques mobilisés dans l'action

Un recours systématique aux TIC

Comme analysé dans la sous-partie "L'opacité dans la détermination des marges des usiniers", les planteurs se trouvent dans une situation d'aléa moral (Montoussé 2002) car ne détenant pas la même quantité d'informations pour la détermination du prix que les usiniers. Cette asymétrie informationnelle est indiscutablement un facteur qui favorise le pouvoir des sociétés privées sur les coopératives de planteurs de palmier. Dans ces conditions, les compétences des personnalités ne pouvant à elles seules suffire à faire la preuve des positions défendues, les planteurs investissent également des ressources matérielles et logistiques dans les négociations de prix.

Du point de vue des producteurs de régimes de palme, l'intérêt d'une telle démarche réside dans le besoin de diminuer l'incertitude de l'environnement et d'augmenter leur marge de manœuvre dans les négociations de prix. Le rôle de l'Information dans l'organisation des marchés n'est plus à prouver. L'article de George Akerlof paru en 1970 sur les voitures d'occasion, a souligné le rôle que joue l'information dans l'organisation d'un marché.

Cette asymétrie de l'information oblige ainsi les planteurs de palmier à recruter des cadres formés en TIC. Notamment, l'Internet constitue pour eux un enjeu important dans la maîtrise de l'information économique. A cet effet, le recours à cet outil, concoure à la perfection de l'information en leur faveur.

La consultation journalière des sites Web des publications spécialisées informe sur l'évolution des cours des oléagineux notamment huile de palme brute sur le marché international. Les publications spécialisées Oil world et Public Ledger (la première est la publication de référence pour ce qui concerne le tourteau de palmiste ; la seconde fournit les informations sur l'évolution des cours internationaux de l'huile de palme brute, de l'huile de palmiste et le taux de change du dollar US) demeurent des revues primordiales à cet effet. Elles informent de ce fait les planteurs tout en leur permettant d'avoir un poids dans les négociations de prix parce qu'étant au même niveau d'information que les usiniers sur les cours internationaux. Ce qui n'a pas été le cas dans les premières années ayant suivi la privatisation où les agro-industriels ont utilisé les systèmes d'information dans un sens qui leur était plutôt favorable ; ce qui avait ainsi amené les planteurs à faire des concessions qu'ils n'auraient pas acceptées dans le contexte actuel.

En somme la disponibilité de l'information dans le temps, son degré d'asymétrie, jouent un rôle majeur dans les transactions économiques entre les nouveaux acteurs du secteur palmier. Elle leur permet - plus particulièrement aux jeunes coopératives de planteurs de palmier à huile - de prendre les décisions nécessaires à leur survie et à leur développement.

Les ressources financières

Les années qui ont précédé la chute des cours internationaux de l'huile de palme de fin 1999 ont permis l'application d'un mécanisme dont les éléments étaient semestriellement négociés ; le prix issu de ces négociations couvrait également une période de six mois. Du fait du niveau élevé des cours

internationaux de l'huile de palme et du taux de change du dollar à cette période, les négociations de prix étaient relativement courtes. Il s'agissait en effet de s'accorder sur les éléments de déduction avec pour base un mécanisme structuré.

À la faveur de la chute qu'ont connu ces cours depuis Octobre 1999 et la proposition des usiniers d'acheter les régimes à 17 FCFA/kg, le mécanisme de six mois est abandonné parce que remis en cause par les planteurs. À cet effet, les dernières négociations ont été particulièrement délicates ; elles n'ont pu aboutir qu'au terme de deux mois et se sont traduites par une grève des planteurs et un prix négocié pour une période de trois mois seulement. Ainsi toutes les négociations de prix n'aboutissent qu'après plusieurs séances de discussions qui sont consécutives à des blocages dus à l'intransigeance de chacune des parties.

La longueur des négociations de prix est nécessairement onéreuse. Elle nécessite de la part des planteurs et des usiniers des frais financiers importants. Même si les sommes d'argent exactes investies ne nous ont pas été fournies, ils estiment les dépenses à plusieurs millions de FCFA.

Concernant les planteurs particulièrement, les responsables des coopératives ont fait état de la prise en charge financière des trois grèves. De fait, pour la réussite des grèves, les délégués des coopératives chargés de la mobilisation des planteurs villageois ont assuré :

- * le transport des producteurs/grévistes des villages et campements vers les différentes usines ;
- * leur nourriture pendant toute la durée des grèves.

Les sommes d'argent dépensées à cet effet proviennent selon les planteurs des cotisations des membres des coopératives (2 FCFA/kg ou 4 tonnes de régime), parts sociales libérées, prélèvements au titre des OPA (0,5 FCFA/kg), les bénéfices des ventes de matériels et d'intrants, financement des activités par des bailleurs de fonds ou des opérateurs économiques. Les Délégués des coopératives expliquent cela par le fait que les planteurs se trouvant dans des difficultés financières depuis la privatisation, il n'était pas opportun de leur faire cotiser de l'argent pour l'organisation des grèves.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

III-Mutation dans la culture de monopole des agro-industriels

3-1-Les ressources politiques investies par les agro-industriels

À l'image des coopératives de planteurs, les agro-industriels mobilisent également du capital social pour influencer sur la capacité d'action collective des planteurs ci-dessus présentée. Toutefois, leurs réseaux relationnels se situent au niveau étatique. En effet, les sociétés privées possèdent un capital relationnel parmi les représentants du Minagra dont ils savent mobiliser informellement l'expertise dans la prise de certaines décisions. Ce capital social dans le circuit administratif fonctionne comme un réseau d'information qui est utilisé en vue d'influer sur les décisions du ministère non seulement dans la détermination du prix mais aussi dans la gestion de la filière palmier.

La stratégie utilisée dans ce sens par les usiniers est l'ouverture de leur capital à l'État. L'État participe ainsi à des taux variables au capital de chacune des trois sociétés agro-industrielles privées Palmci, Sipefci et Palmafrigue, repreneurs de l'ex Palmindustrie. L'appel à l'État apparaît dès lors comme un principe de gestion dont l'objectif demeure la constitution et le maintien d'une situation de monopole sur le marché national. Dans cette perspective, il est de bonne gestion pour un investisseur privé, et notamment étranger, d'avoir l'État comme partenaire direct au capital afin de bénéficier de sa protection (Contamin et Fauré 1990).

La perspective de jouir des avantages d'un État ivoirien rendu vulnérable et dans l'incapacité de jouer son rôle de gendarme, de macro-régulateur et d'unificateur national (Hugon 1986) permet la participation de celui-ci à hauteur de

- ✓ 15% au capital de Palmci ;
- ✓ 30% au capital de Palmafrique ;
- ✓ et 20% du capital de Sipefci (voir tableau).

Ce fait contraint fortement l'État qui perd en conséquence toute sa liberté d'arbitrage tout en créant des relations de confiance (Geindre 2005) entre les usiniers et ses représentants. Selon Mayer, Davis et Schoorman cités par Geindre, faire confiance implique de se mettre dans une situation de vulnérabilité et exprime l'acceptation d'une prise de risque. Il s'agit d'une décision motivée par l'espérance que celui à qui est accordée la confiance (le *trustee*) agira favorablement pour celui qui l'accorde (le *trustor*), et ce, dans une situation spécifique, que le *trustor* ne contrôle pas mais dont l'issue est importante pour lui. La confiance est accordée en fonction de trois caractéristiques du *trustee* (sa bienveillance, son intégrité, sa compétence) et d'une caractéristique du *trustor* (sa propension à faire confiance).

Tableau 13 : Participation de l'État ivoirien au capital des repreneurs de Palmindustrie

Lors de la privatisation, le secteur palmier de l'ex Palmindustrie, a été éclaté entre les trois opérateurs industriels que sont Palmci, Sipefci et Palmafrique.	
I) Palmci, une société cotée en bourse, au capital de 20 milliards de FCFA reparti entre	
➤ Blohorn (Unilever)	44%
➤ Sifca (Groupe Sifcom)	22%
➤ Socfin interculture (Groupe Bolloré Fabri)	6%
➤ État de Côte d'Ivoire	15%
➤ Personnel et planteurs	13%
II) Palmafrique a un capital qui se reparti de la façon suivante	
➤ Safipar	70%
➤ État de Côte d'Ivoire	30%
III) Sipefci a un capital qui se reparti de la façon suivante	
➤ Sipef	67%
➤ État de Côte d'Ivoire	20%
➤ Planteurs	10%
➤ Personnel	3%

Source : Tecsalt - Experto Ltd (2001) réorganisé par nos propres soins

D'autre part, le développement du secteur privé, tout comme celui des entreprises publiques et parapubliques autrefois, représente pour les pouvoirs

d'État l'aire de constitution de clientélisme et autres bases sociales d'élites conquérantes, plus ou moins modernisatrices ou socialisantes (Contamin et Fauré 1990). Les agro-industriels ont en outre opéré à plusieurs recrutements de cadre du Minagra et du secteur palmier. Nous savons en fait que les relations informelles sont très influencées par l'appartenance à des groupes constitués et aux institutions (Eve 2002). De plus, il est bien établi que les liens sont beaucoup plus fréquents entre deux individus de la même catégorie sociale.

Il s'est agi ainsi pour les opérateurs privés de créer un réservoir de relations et de loyautés dont ils bénéficient dans la détermination du prix. Les réseaux d'amitié et de réciprocité créés par les usiniers leur donnent la position la plus centrale dans le secteur palmier privatisé. La mobilisation de ces connaissances et amis leur permet d'obtenir le contournement de la règle et la faveur des représentants de l'État aux négociations. De ce point de vue, Eve (2002) parle de multiplicité qui réfère à des types différents de relation à l'intérieur d'une même ambiance.

Deux théorisations relationnelles différentes cherchant la réalisation d'objectifs distincts permettent d'analyser les réseaux.

"Du côté de la social network analysis (SNA) moderne, on cherche une transcription globale des données sociales en forme de réseaux, tandis qu'à l'École de Manchester, on privilégiait plutôt l'exploration de relations personnelles, en un sens spécifique, celui de relations face à face qui pourraient être en contradiction avec les frontières catégorielles et normatives. Ses partisans ne voulaient pas concevoir tout, en termes de réseaux pour ne pas perdre de vue l'existence de contradictions.

Pour les chercheurs de Manchester, en revanche, il fallait focaliser systématiquement sur plusieurs scènes où un individu jouait. Puisque le réseau personnel de chaque individu découpait toujours plusieurs ensembles sociaux et normatifs, il y avait toujours des contradictions et des espaces de liberté. Les réseaux des individus ne correspondaient pas donc à la structure relationnelle d'un groupe (d'une tribu, par exemple)" (Eve 2002).

Cette tendance à l'acquisition de la protection de l'État les autorise à décider unilatéralement de l'orientation à donner au fonctionnement de la filière palmier à huile et notamment à fixer des prix d'achat dérisoires. Étant entendu que l'appartenance à des contextes multiples influence sur le comportement. C'est ainsi qu'ils ont continuellement refusé le transfert des activités aux coopératives agréées au terme des deux années de transition. Ils ont par ailleurs fixé le prix d'achat à moins de 20 FCFA le kilogramme – voire 13 FCFA/kg – et acheté effectivement le kilogramme de régimes à 17 FCFA en mars 2001. En outre,

- ils ont procédé à l'augmentation de 63% de leurs coûts de production d'huile de palme brute entre 1997 et 2001 ;
- tandis que la part des planteurs en équivalent régime chutait à moins de 40% à cette même période ;
- la poursuite de l'application du prix de parité à l'exportation alors que 90% de l'huile brute est vendue sur le marché local ;
- et les repreneurs ne tiennent par compte des points de vue des coopératives.

3-2-Ce sont eux qui fixent le prix : de l'oligopole des repreneurs au monopole de Unilever

La carte post privatisation de la filière palmier à huile laisse apparaître plusieurs firmes agro-industrielles en concurrence sur le marché de la production et de la vente de l'huile de palme brute tel que le stipule "l'Appel d'offre de privatisation de Palmindustrie". La nouvelle configuration de la filière se caractérise désormais par une ouverture à la concurrence : la privatisation se traduira par le passage d'une société d'État, intégrant les plantations et les unités de première transformation, à plusieurs sociétés concurrentes.

Comme nous l'avons souligné tout au long de cette thèse, les trois entreprises de la première transformation Palmci, Sipefci et Palmafrique, repreneurs des cinq blocs distincts issus de la scission de Palmindustrie sont de fait des sociétés concurrentes. En dehors de ces trois sociétés formées en 1997, les sociétés de seconde transformation (Unilever-CI et Cosmivoire) et les autres sociétés non repreneurs de Palmindustrie sont également concurrentes.

Le secteur agro-alimentaire ivoirien se présente alors comme le lieu d'affrontement entre grandes multinationales d'une part, détentrices des marques à forte notoriété, et d'autre part, petites PME familiales, régionales, spécialisées se situant au niveau local et sous-régional uniquement. La situation est significativement différente dans des branches d'activités proches de la première transformation.

Dans celle-ci, Palmci, une entreprise de grande taille maîtrise, en structure monopolistique, le marché. Aussi les trois opérateurs – Unilever-CI, Palmafrique et sipefci – par l'intermédiaire d'un système de participations croisées et par convention tacite, contrôlent plus de 80% du marché domestique. En ce sens nous pouvons reconnaître que les entreprises ne mènent pas leurs affaires comme des unités isolées, qu'elles forment des relations de coopération avec d'autres entreprises, relations définies par des frontières juridiques et sociales de clarté variable (Lazega 1996).

L'évolution des marchés agro-alimentaires démontre, chaque jour un peu plus, la non application des schémas de la concurrence pure et parfaite (Rio 2001). Une analyse des différents secteurs conduit au constat suivant : quelques firmes se partagent l'approvisionnement du marché. On est bien en situation d'oligopole, voire de monopole étant entendu que plus de 90% du marché est

détenu par Unilever, une multinationale anglo saxonne, à travers sa succursale Unilever-CI.

Le groupe Unilever - CI est actionnaire de référence de PALMCI (44%) qui est la plus grande entreprise de production et de transformation des régimes de palme en huile brute d'Afrique de l'Ouest, et actionnaire majoritaire des deux sociétés de seconde transformation. Les actifs industriels et agricoles de PALMCI, rappelons-le, (75% des actifs de Palmindustrie), comprennent plusieurs hectares de plantations industrielles et villageoises et plusieurs usines de traitement des régimes performantes. La production de la société est intégralement vendue à ses principaux actionnaires, Blohorn et Cosmivoire, pour leurs utilisations industrielles (huile de table, savon...). Un pacte d'actionnaires signé entre ces "différentes sociétés" prévoit la répartition des huiles brutes produites par Palmci à raison de 2/3 pour Blohorn et un tiers pour Cosmivoire.

Par le rachat il y a peu de la société Cosmivoire, le Groupe Unilever – CI, renforce son monopole sur le secteur palmier ivoirien. Ces pratiques lui permettant de maintenir le contrôle des principaux repreneurs ou non de Palmindustrie sans laisser voix à des contestations possibles. Déjà, au moment de la privatisation, la Banque Mondiale, membre du Comité de privatisation de Palmindustrie a tenté, mais en vain, de faire basculer Palmindustrie dans l'empire Unilever²⁷ (Pillet-Schwartz 1994). L'analyse de l'absorption des autres sociétés de la filière par Unilever laisse apparaître une stratégie d'adaptation par exploration (Guilhon 2001).

Selon March (1991) cité par Guilhon (2001 : 8-9), l'adaptation par exploration permet d'une part à l'entreprise le contrôle sur une base d'actifs plus

²⁷ Les sociétés Blohorn HSL, Plantations et huileries de Côte d'Ivoire (PHCI) et la société africaine de trituration (Trituraf) qui constituent la chaîne de seconde transformation industrielle des corps gras en Côte d'Ivoire faisaient déjà partie de l'empire Unilever.

importante grâce à des fusions et acquisitions ou à des prises de participation significatives qui lui assurent des économies d'échelles et la possibilité d'atteindre des marchés jusque-là ignorés mais aussi la rationalisation des opérations et la baisse des coûts. D'autre part, cette stratégie conduit à la construction d'avantages par la coordination. Dans cette seconde perspective, l'entreprise se situe au centre d'un réseau de relations.

"Le réseau est un mode de gouvernance de la coopération (...). Nous parlons de coopération lorsque plusieurs entreprises autonomes entrent en relation pour coordonner de manière plus ou moins formelle leurs actions dans le temps, dans un but de création de valeur. Cette interaction n'implique ni la prise de participation, ni la formalisation de la relation, sans pour autant exclure ces possibilités. La relation coopérative peut inclure des rapports de concurrence. L'autonomie des acteurs est préservée, mais la mise en réseau implique l'interdépendance des composantes du système (...). La centralité de la coopération dans la conception des réseaux est un invariant théorique. Les objectifs de la coopération varient toutefois en fonction des corpus mobilisés par les chercheurs : économiser des coûts de transaction (...), d'agence (...), accéder à des ressources, des compétences nouvelles (...), assouplir la structure de l'entreprise pivot (...). (...) Le réseau est un mode d'accès caractérisé par une structure souple. C'est enfin un espace de partage et de mise en commun" (Geindre 2005).

Grâce à sa centralité dans le secteur de production et de commercialisation de l'huile de palme brute, le groupe Unilever-CI est en train de devenir le catalyseur de la restructuration des industries agro-alimentaires en Afrique de l'Ouest et par conséquent détenteur du pouvoir de décision sur la filière. C'est elle qui fixe donc les prix d'achat :

"Ce sont eux qui fixent le prix, le DG de Palmci est le PCA de Unilever".

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

Conclusion générale

Conclusion générale

L'initiative de cette recherche doctorale est venue du constat que l'ensemble des filières agricoles ivoiriennes en général et en particulier la filière palmier à huile sont dans une phase de transition vers l'économie libérale. Les contraintes de privatisations des sociétés publiques d'État qui géraient ces filières édictées par le consensus de Washington induit de nouveaux types de rapport dans le monde rural. De plus, ces rapports restent marqués par des tensions persistantes sur la détermination du prix d'achat au producteur. Ces tensions récurrentes impliquent chez les acteurs des pratiques qui s'écartent grandement des principes du marché. Mais elles mettent également à l'épreuve la capacité d'action collective des planteurs de palmiers, autrefois protégés par l'État, en vue de leur survie quotidienne.

Ce discours libéral valorise la dimension libre échangiste et met de côté les logiques des nouveaux acteurs privés et producteurs de matières premières agricoles. Cette valorisation est apparue en observant les rayons des librairies, ainsi que différents articles et ouvrages, qui laissent à penser que l'on se trouverait aujourd'hui dans un nouveau contexte qui contribuerait à augmenter les revenus ruraux. Comme corollaire à cette restructuration des filières, le désengagement de l'État et la promotion des organisations professionnelles de producteurs agricoles. Dans ce cadre, les prix résultent de la rencontre entre courbes d'offre et de demande et le mécanisme concret qui permet cette rencontre est évacué de l'analyse, généralement évoqué par analogie avec le déroulement d'enchères, supervisées par un hypothétique commissaire-priseur (Guerrien 1992). Plusieurs études empiriques analysant fondamentalement les aspects économiques limitatifs (coûts de production) sont réalisées sans parvenir à mettre un terme aux tensions. Or, la prise en

compte des différentes logiques contradictoires des acteurs s'avère un élément primordial dans la compréhension de ces tensions.

Les études empiriques sur le sujet étant quasi inexistantes, nous nous trouvons devant une énigme : pourquoi une telle persistance des tensions sur le prix ? À l'inverse, pourquoi l'adhésion des producteurs à une tradition libérale est socialement dévalorisée actuellement ? Et c'est ainsi qu'a été formulée la problématique générale de la présente étude : de quelle manière s'organise l'élaboration et la formation du prix d'achat dans la filière palmier à huile privatisée ?

Pour comprendre le processus de création d'un prix d'équilibre du régime de palme dans le jeu social de la formation du prix d'achat, nous avons choisi d'effectuer une recherche sociologique de terrain sur le sujet. Cette compréhension tire son origine d'un projet de recherche portant sur "l'organisation et le développement de la filière palmier à huile en Côte d'Ivoire" mené en partenariat avec le département "Cultures pérennes" du CIRAD (Centre de coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement).

Le choix des nouveaux acteurs institutionnels de la filière, sociétés agro-industrielles privées repreneurs des actifs de l'ex Palmindustrie et les planteurs villageois de palmier à huile regroupés en coopératives, est dès lors apparu pertinent de par leur situation de négociateurs pour la formation du prix d'achat. La situation unique et nouvelle des nouveaux animateurs de cette filière permettait d'observer le processus d'apprentissage de la fonction de négociateurs des jeunes coopératives de planteurs. Dès lors, nous avons décidé d'interroger ces acteurs dans la ville d'Abidjan, capitale économique de la Côte d'Ivoire et par conséquent lieu des négociations de prix, tout en analysant leurs relations avec les représentants de l'État en tant que facilitateurs. Une fois

traitées, ces données ont constitué la base d'une sociologie économique de la formation du prix d'achat au planteur de palmier.

Afin de comprendre le contexte dans lequel exercent les négociateurs de prix du secteur palmier et d'engagement communautaire, il a tout d'abord fallu prendre en considération l'histoire des liens entre la société d'État Palminindustrie et la filière palmier à huile en Côte d'Ivoire. Cette histoire a permis de constater combien la place et le système du prix présents dans cette filière ont grandement évolué, particulièrement au cours des quarante dernières années.

Aujourd'hui, ce ne sont plus les prix administrés et promulgués par Décret présidentiel qui sont en vigueur dans la filière, mais certaines fonctions marchandes visant le modèle walrasien du marché concurrentiel et la défense par les planteurs de leurs intérêts économiques. Or, la détermination du prix du régime de palmier aux producteurs se situe à plein dans cette nouvelle conception du rôle de l'économique dans l'agriculture de plantation ivoirienne. Ainsi, le cadre officiel qui définit cette filière oléagineuse donne beaucoup de place à la dimension marchande de la formation du prix ainsi qu'à l'utilité sociale de celle-ci.

Sur le terrain, il en va toutefois autrement. Pour diverses raisons qui tiennent pour beaucoup aux conditions de travail des petits planteurs villageois de palmier à huile, à l'héritage protectionniste de ces professionnels et aux demandes du milieu, le type de réactions qu'ils mettent de l'avant ne correspond pas exactement à celui que le Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales souhaitait les voir promouvoir dans les négociations. C'est qu'en plus des demandes du Ministère, les coopératives de planteurs doivent promouvoir un comportement qui plaît aux bailleurs de fonds, aux Autorités étatiques ainsi qu'aux sociétés privées. Leur représentation sociale du champ de la formation des prix est donc située au point de rencontre des

attentes de ces différents acteurs du milieu local et international. Et cette représentation sociale a pu être obtenue en prenant en compte ces influences externes aussi bien que le discours des représentants responsables de coopératives sur leur profession. Après avoir pris soin de définir assez largement le concept de champ de la formation du prix, nous avons pu réaliser qu'à l'intérieur de celui-ci, le type de logique que les planteurs mettent de l'avant, c'est la logique civique à la différence de la logique marchande des agro-industriels.

Pour les coopératives, la logique civique s'entend comme une dimension altruiste de tout être humain. Cette dimension est collective et du domaine de l'intérêt général. Sa caractéristique principale est la promotion de l'intérêt communautaire : les coopératives visent le soutien de leurs membres, qui sont davantage préoccupés par la solution de problèmes que par la spéculation. Elles doivent demeurer fermes, fermées à tout ce qui peut nuire à la satisfaction de l'intérêt général, y compris la marchandisation des rapports sociaux.

Les représentants des coopératives de planteurs pensent, en outre, qu'en développant toujours plus la recherche du bien-être social et économique des planteurs, elles parviendront à l'instauration sur le territoire national d'un prix juste et équitable aux producteurs ; un prix rémunérateur tenant compte du niveau de leurs coûts de revient. Celui-ci permettra une augmentation des revenus des planteurs et donc leur assurer l'équilibre d'exploitation. Sur le plan des normes, les planteurs empruntent, sans le dire, aux valeurs philanthropiques. Cet appel aux valeurs et à une éthique universelle, dont les fondements sont tus, permet aux planteurs de devenir moteur d'engagement social et donc de changement, et même de civisme.

Une fois cette représentation sociale justificative des comportements des planteurs obtenue, il s'agissait de comprendre comment les compromis

s'obtenaient dans la situation d'incertitude sur les cours de l'huile brute. Différentes théories sociologiques dont la théorie de la sociologie de l'expérience, l'interactionnisme symbolique, nous sont dès lors apparues pertinentes pour tenir compte de la multi dimensionnalité de ce processus d'élaboration des accords sur le prix acceptable. Ce que ces théories appliquées au champ de la formation des prix du régime de palmier nous apprennent, c'est la façon dont des réseaux sociaux interviennent dans la pratique des planteurs pour fixer le juste prix de leurs régimes de palme, à savoir celui auquel ils ont droit, du fait de leur ancienneté, de leur compétence et de leur spécialité.

En regard de cette logique, les planteurs développent des stratégies qui se résument en des pratiques de mobilisation du capital social pour l'obtention d'un prix d'achat rémunérateur. En l'absence de toute structure de prix, liée au rejet des différentes études de prix, les planteurs ont organisé et réussi trois grèves générales dans les différents Ensembles agro-industriels les plus importants : Néka et Ehania ; mais qui se sont progressivement étendues aux autres EAI de la filière.

Dans le même temps, les coopératives s'organisaient pour assurer leur défense vis-à-vis des repreneurs et avoir un poids plus important dans les négociations de prix. Cette organisation visait par ailleurs la récupération des activités à transférer des usiniers aux coopératives de planteurs : collecte des régimes, entretien des pistes villageoises, encadrement des planteurs. Les compétences des planteurs les mieux placés dans la hiérarchie sociale et à même de défendre la cause générale sont ainsi mobilisées.

Dans ces conditions, les planteurs revendiquent non seulement un prix d'achat rémunérateur mais également la fixation du prix en tenant compte du niveau de leurs coûts de revient à savoir 27 FCFA/kg. Ce niveau de prix pourrait ainsi leur assurer un revenu rémunérateur sans lequel le palmier se trouverait dans

une situation d'abandon progressif au profit de l'hévéa dont le prix d'achat reste relativement rémunérateur. La détermination de ce niveau de prix de revient tenant compte des coûts de production des planteurs est présenté comme le prix plancher du régime de palmier en dessous duquel ils ne pourraient vendre leurs productions. à eux acheter par les agro-industriels.

Pour les sociétés privées, à l'inverse de l'intérêt général, la formation du prix se caractérise par la recherche du profit. Par rapport à cette logique marchande, la fixation des prix apparaît comme le lieu de prélèvements nécessaires en vue d'assurer l'équilibre d'exploitation. Dans la structure du prix, en effet, les dépenses effectuées à toutes les étapes de trituration des régimes de palmes en provenance des plantations villageoises sont retranchées pour aboutir au prix bord champ versé aux planteurs. L'application conjuguée du mécanisme hérité de Palminindustrie et de la chute des cours mondiaux entamée en octobre 1999 ont amené les usiniers à proposer l'achat du régime à 17 FCFA en novembre 1999, en février et juin 2001. Pour eux, acheter le kilogramme de régimes au-delà de ces prix proposés fait de l'activité de trituration une activité non rentable. Or la rentabilité de leur activité permettra non seulement sa poursuite mais également d'assurer le salaire et les traitements de plusieurs milliers d'employés.

Comme on peut le constater les tensions liées directement aux logiques contradictoires des sociétés agro-industrielles privées et coopératives, sont portées par des justifications sociales communes mobilisées par les nouveaux acteurs institutionnels de la filière palmier à huile privatisée. Il s'agit en effet, au-delà des différentes perceptions de la situation, de sauvegarder les intérêts sociaux de milliers de travailleurs ou salariés. Dans le milieu rural, le palmier à huile constitue la principale source de revenus des 34.000 planteurs de palmier villageois ; tandis que les différentes sociétés agro-industrielles emploient plusieurs milliers de salariés dont il faut poursuivre le paiement régulier des salaires.

Enfin, cette recherche a permis de documenter les stratégies et les ressources des planteurs qui sont mobilisées dans l'expérience du contexte de négociation de prix post privatisation. De fait, nous avons pu voir que la capacité d'action collective des planteurs s'est vue renforcée lorsque les prix d'achat de leurs produits ont considérablement baissé. Autrement dit, seules les tensions sur la rémunération de leurs productions apparaissent en mesure de stimuler et de soutenir le développement d'actions collectives contestataires et à instaurer un prix d'équilibre. Ainsi, il semble que les bailleurs de fonds qui veulent imposer le néo libéralisme dans le domaine de l'agriculture de plantation ont tout intérêt à tenir compte des capacités de mobilisation collective des producteurs et au processus d'adaptation des producteurs agricoles aux politiques de libre-échange.

CODESRIA - BIBLIOTHÈQUE

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

Bibliographie

Bibliographie

- Anonyme** (2002). Politiques du FMI et de la Banque Mondiale en Amérique latine
Compte rendu d'une conférence de Denise Mendès donnée à l'ENS le
24/10/02.
- Anonyme** (2006). Évolution des marchés internationaux des produits de base
exportés par les États membres de l'UEMOA au quatrième trimestre 2006,
BCEAO.
- Anonyme** (2006). Principes et critères pour la production durable d'huile de palme.
Document d'orientation, Roundtable on Sustainable Palm Oil RSPO.
- Abend, G.** (2006), 'Styles of Sociological Thought: Sociologies, Epistemologies, and
the Mexican and U.S. Quests for Truth', *Sociological Theory*, Vol.24, n°1, p. 1-
41.
- Agier, M.** (1983), *Commerce et sociabilité Les négociants soudanais du quartier
zongo de Lomé (Togo)*, Paris, Editions de l'ORSTOM.
- Ahanda, N.S.** (1997), 'Le désengagement de l'État de la gestion des coopératives et
groupes d'initiatives communes au Cameroun. Enjeux et impact sur les
principales filières agricoles (cas du cacao et du café). Perspectives
comparatives avec le cas de la Côte d'Ivoire', dans Contamin, B. et Memel Foté,
H. (eds.), *Le modèle ivoirien en question. Crises, ajustements, recompositions*,
Paris, Karthala-Orstom, p. 161-169.
- Airault, P.** (1998), 'Côte d'Ivoire : le grand frisson du libéralisme secoue les filières
d'exportation', *Afrique Agriculture*, n°265, p. 18-68.
- (1998), 'Organisations professionnelles agricoles : la création de l'Anopaci
constitue une avancée majeure pour le monde rural', *Afrique Agriculture*,
n°165.
- Akerlof, G.** (1970), 'The Market for Lemons : Quality Uncertainty and the Market
Mechanism', *Quarterly Journal of Economics*, Vol.84, n°3, p. 488-500.
- Akindès, F.A.** (1997), 'Les contradictions des politiques d'aménagement des forêts
classées en Côte d'Ivoire', dans Contamin, B. et Memel Foté, H. (eds.), *Le
modèle ivoirien en question. Crises, ajustements, recompositions*, Paris,
Karthala-Orstom, p. 293-310.
- (1999), 'Les sciences sociales et la modernité en Afrique subsaharienne',
Revue africaine de sociologie, Vol.3, n°1, p. 35-55.

- (2000), 'Inégalités sociales et régulation politique en Côte d'Ivoire. La paupérisation est-elle réversible?' *Politique Africaine*, n°78, p. 126-141.
- (2001), 'Les villageois et l'innovation', dans Tersiguel, P., Bousso, V. et Rémy, P. (eds.), *L'étude d'un village d'Afrique de l'Ouest et son environnement. Exemples de la Côte d'Ivoire*, Abidjan, Nouvelles Editions Ivoiriennes, p. 81-83.
- (2004), *Les racines de la crise militaro-politique en Côte d'Ivoire*, Dakar, CODESRIA.
- Akindès, F.A. et Kouamé, Y.S.** (2001), 'Les ajustements dans l'économie de plantation villageoise de palmier à huile face à la privatisation de la filière en Côte d'Ivoire', *Oléagineux Corps gras Lipides*, Vol.8, n°6, p. 636-637.
- Akindès, F.A. et Topanou, V.** (2005). Le contrôle parlementaire de l'action gouvernementale en République du Bénin Une lecture sociologique. *Démocratie, gouvernance et droits de l'homme Document du programme n° 18* Genève, Institut de Recherche des Nations Unies pour le Développement Social (UNRISD)
- Akrich, M.** (1993), 'Les objets techniques et leurs utilisateurs, de la conception à l'action', *Raisons pratiques*, n°4, p. 35-57.
- Aktouf, O.** (1987), 'Méthodologie des sciences sociales et approche qualitative des organisations. Une introduction à la démarche classique et une critique', in *Les classiques des sciences sociales* (ed.), Les Presses de l'Université du Québec.
- Ali Zakaria, M.** (2006), 'Stratégies d'acteurs et gestion des risques et de la vulnérabilité des ressources naturelles au Tchad : l'expérience de l'ONG Nafir dans la région du Guéra', *Colloque international GECOREV- UVSQ Gestion concertée des ressources naturelles et de l'environnement – du local au mondial : Pour un dialogue entre chercheurs, société civile et décideurs 26-28 juin 2006* Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines.
- Alibert, J.** (1987), 'La privatisation des entreprises publiques en Afrique noire francophone', *Afrique contemporaine*, Vol.143, p. 35-50.
- Allain, S.** (2004), 'La négociation comme concept analytique central d'une théorie de la régulation sociale', *Négociations*, n°2, p. 23-40.
- Altinok, N. et Lakhel, T.** (2004), 'La Banque Mondiale et la réforme de l'Etat en Afrique : pourquoi va-t-on droit dans le mur?' *Colloque « Les transformations du capitalisme contemporain, faits et théories : état des lieux et perspectives » 31 Mars, 1er et 2 Avril 2004 3è journées d'étude du LAME*, Université de Reims Champagne-Ardenne.

- Amabile, S. et Gadille, M.** (2006), 'Coopération interentreprises, système d'information et attention organisationnelle', *Revue française de gestion*, Vol.2006/5, n°164, p. 97-118.
- Amblard, H., Bernoux, Philippe, Herreros, G. et Livian, Y.-F.** (1996), *Les nouvelles approches sociologiques des organisations*, Paris, Seuil.
- Amin, S.** (1972), 'Underdevelopment and dependence in black Africa : historical origin', *Journal of Peace Research*, Vol.9, n°2, p. 105-120.
- Anadón, M.** (2006), 'La recherche dite «qualitative» : de la dynamique de son évolution aux acquis indéniables et aux questionnements présents', *Recherches qualitatives*, Vol.26, n°1, p. 5-31.
- André, C.** (1968), 'Le libre-échange et les pays sous-développés : stimulant ou frein de la croissance économique?' *Revue économique*, Vol.19, n°3, p. 462-485.
- Angeon, V. et Callois, J.-M.** (2006), 'Capital social et dynamiques de développement territorial : l'exemple de deux territoires ruraux français', *Espaces et sociétés*, Vol.2006/2-3, n°124-125, p. 55-71.
- Ansart, P.** (1990), *Les sociologies contemporaines*, Paris, Seuil.
- APROMA** (1995). Etude d'évaluation et de restructuration du FER palmier. Bruxelles, APROMA.
- (1998). Actualisation : Étude de faisabilité du programme d'appui aux organisations de planteurs de palmier à huile. Bruxelles, APROMA.
- Araar, A.** (2002), 'L'impact des variations des prix sur les niveaux d'inégalité de bien-être : une application à la Pologne durant la période de transition', *L'Actualité économique, Revue d'analyse économique*, Vol.78, n°2, p. 221-242.
- Araujo-Bonjean, C.** (2001), 'Échec de marchés et pauvreté : l'exemple de la filière cacao en Côte d'Ivoire', *Conférence internationale sur « L'avenir des cultures pérennes. Investissement et durabilité en zones tropicales humides » tenue à Yamoussoukro (Côte d'Ivoire) du 05 au 09 novembre 2001 organisée par le CIRAD, le BNETD, ESI-VU avec l'appui de la Commission européenne*, Yamoussoukro.
- Araujo-Bonjean, C. et Boussard, J.-M.** (1999), 'La stabilisation des prix aux producteurs agricoles : approches micro-économiques', *Revue Tiers Monde*, Vol.XL, n°160, p. 901-941.
- Araujo-Bonjean, C. et Brun, J.-F.** (2001), 'Les politiques de stabilisation des prix du coton en Afrique de la zone Franc sont-elles condamnées?' *Economie Rurale*, n°266, p. 80-90.

- Araujo-Bonjean, C., Calipel, S. et Traoré, F.** (2007), 'L'impact des aides américaines et européennes sur le marché du coton : résultats d'un modèle d'équilibre partiel dynamique', *Notes et études économiques*, n°27, p. 57-89.
- Araujo-Bonjean, C. et Chambas, G.** (2001), 'Le paradoxe de la fiscalité agricole en Afrique subsaharienne', *Revue Tiers-Monde*, Vol.XLII, p. 773-788.
- Archer, M.S.** (1998), 'Théorie sociale et analyse de la société', *Sociologie et sociétés*, Vol.XXX, n°1, p. 1-14.
- Attarça, M.** (2002), 'Les ressources politiques de l'entreprise : proposition d'une typologie', *XI ème Conférence Internationale de Management Stratégique ESCP - EAP les 5 - 6 et 7 juin 2002*, Paris.
- Azam, G.** (2003), 'Économie sociale, tiers secteur, économie solidaire, quelles frontières', *Revue du Mauss*, Vol.2003/1, n°21, p. 151-161.
- Azam, J.-P. et Morrisson, C.** (1994). La faisabilité politique de l'ajustement en Côte d'Ivoire et au Maroc. Paris, Centre de développement de l'OCDE.
- Banque mondiale** (1997). Rapport sur le développement dans le monde. Washington, BIRD.
- Bardin, L.** (1989), *L'analyse de contenu*, Paris, PUF.
- Baret, C., Huault, I. et Picq, T.** (2006), 'Management et réseaux sociaux Jeux d'ombres et de lumières sur les organisations', *Revue française de gestion*, Vol.2006/4, n°163, p. 93-106.
- Barrey, S.** (2006), 'Formation et calcul des prix : le travail de tarification dans la grande distribution', *Sociologie du travail*, Vol. 48, p. 142-158.
- Barthelemy, M.** (1956), 'Note sur l'évolution du pouvoir d'achat agricole 1949-1955', *Revue économique*, Vol.7, n°4, p. 641-662.
- Bayart, J.-F. et Hibou, B.** (2003), 'Libéralisation économique et crise politique en Côte d'Ivoire Entretien avec Bruno Losch, économiste au CIRAD', *Critique internationale*, n°19, p. 48-60.
- Becker, H.S.** (2004), *Ecrire les sciences sociale*, Economica.
- Béland, D.** (2002), 'Néo-institutionnalisme historique et politiques sociales : une perspective historique', *Politique et Sociétés*, Vol.21, n°3, p. 21-39.
- Bencharif, A.** (2001), 'Stratégies des acteurs de la filière lait en Algérie : état des lieux et problématique', *Options Méditerranéennes*, Vol.Série B, n°32, p. 25-46.

- Benjamin, B. et Podolny, J.** (1999), 'Status, quality and social order in the California wine industry', *Administrative science quarterly*, n°44, p. 563-589.
- Bensa, A.** (1995), 'De la relation ethnographique. A la recherche de la juste distance', *Enquêtes*, n°1, p. 131-140.
- Berdot, J.-P.** (1998), 'L'ajustement structurel dans les pays en développement. Une analyse de la faisabilité', *Revue économique*, Vol.49, n°4, p. 1151-1163.
- Berger, P. et Luckman, T.** (1996), *La construction sociale de la réalité*, Paris, Masson/Armand Colin.
- Bernoux, P.** (1985), *La sociologie des organisations. Initiation*, Paris, Points Seuil.
- (2006), 'Théories sociologiques et transformation des organisations', *Théories et changement des organisations*.
- Béroud, S.** (2002), 'Un renouveau de la critique syndicale ?' *Mouvements*, n°24, p. 39-45.
- Berr, E.** (1998), 'Piero Sraffa (1898-1983) : actualité de la théorie des prix de production', *Congrès annuel de l'A.F.S.E.*, Paris.
- Berthomé, J. et Mercoiret, M.-R.** (1995), 'Introduction aux travaux', dans CIRAD (ed.), *Etats désengagés, paysans engagés Perspectives et nouveaux rôles des organisations paysannes en Afrique et en Amérique latine*, Mèze, Fondation Charles Léopold Mayer pour le progrès de l'Homme.
- Bessa, E.** (2003). Contestation sociale et exercice de la citoyenneté : le cas du «mouvement piquetero» en Argentine. Département de Sociologie, Université du Québec à Montréal, Mémoire de Maîtrise.
- Bich-Thuy, V. et Dormeier Freire, A.** (2006). How Do National and International Actors Interact in Skills Development Strategies ? The Analysis of Vietnam under Doi Moi (1986–2004). *Etudes courtes no 9*. Genève, Institut Universitaire d'Etudes du Développement (luéd).
- Birnbaum, P.** (1983), 'Mobilisations, structures sociales et types d'Etat', *Revue française de sociologie*, Vol.24, n°3, p. 421-439.
- Blondeau, C. et Sevin, J.-C.** (2004) 'Entretien avec Luc Boltanski, une sociologie toujours mise à l'épreuve.' *ethnographiques.org* [en ligne] n° 5, <http://www.ethnographiques.org/2004/Blondeau,Sevin.html>, Consulté le 25/10/2005.

- Blumer, H.** (1969), *Symbolic interactionism, Perspective and method*, Prentice-Hall, Englewood cliffs.
- BNETD** (1998). Rapport d'orientation d'impact de la privatisation sur les opérateurs des filières palmier et cocotier. Abidjan, Bureau National d'Etude Technique et de Développement (BNETD).
- BNETD/Horus Entreprises** (2000). Etude pour la détermination d'un nouveau mécanisme de fixation du prix d'achat du régime de palme. Abidjan, Comité interprofessionnel de fixation du prix du régime de palme.
- Bocquier, P. et Maupeeu, H.** (2003). Analysing low intensity conflict in Africa using press reports. *Document de travail DT/2003/15*, DIAL / CIPRÉ.
- Bohoun, B. et Kouassy, O.** (1997), 'Ouverture sur l'extérieur et performances macro-économiques en Côte d'Ivoire', dans Contamin, B. et Mémel Foté, H.E. (eds.), *Le modèle ivoirien en question Crises, ajustements, recompositions*, Paris, Karthala-Orstom, p. 11-27.
- Boltanski, L. et Thévenot, L.** (1991), *De la justification - Les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard.
- Boone, C.** (1995), 'The Social Origins of Ivoirian Exceptionalism: Rural Society and State Formation', *Comparative Politics*, Vol.27, n°4, p. 445-463.
- Bouchard, M.J. et Hudon, M.** (2006). Civil Society Generating Innovation : Co-operative and Associative Housing. *Collection Conférence n° C-2006-01*. Montréal, Université du Québec à Montréal (UQAM).
- Boudon, R.** (1979), *La logique du social*, Paris, Hachette.
- (1989), 'La théorie de l'action sociale de Parsons : la conserver, mais la dépasser', *Sociologie et sociétés*, Vol.XXI, n°1, p. 55-67.
- Bouju, J.** (2000), 'Clientélisme, corruption et gouvernance locale à Mopti (Mali)', *Autrepart*, n°14, p. 143-163.
- Boungou Bazika, J.-C.** (2005), 'Le rôle de l'Etat dans le développement économique : une comparaison Afrique - Asie - Amérique Latine', *11e Assemblée Générale du CODESRIA (décembre 2005)*, Maputo.
- Bourdieu, P.** (1971), 'Genèse et structure du champ religieux', *Revue Française de Sociologie*, Vol.12, n°3, p. 295-334.
- (1989), *Questions de sociologie*, Paris, Minuit.
- (1997), 'Le champ économique', *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°119, p. 48-66.

- (2003), 'La fabrique de l'habitus économique', *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°150, p. 79-90.
- Boussard, J.-M.** (1998), 'Les sources de l'instabilité dans les marchés de matières premières, comment les contrôler', *Dynamique des prix des marchés de matières premières*, Grenoble.
- (2006), 'Généalogie des modèles de la libéralisation', *O.C.L.*, Vol.13, n°4 p. 239-246.
- Boussard, J.-M., Delorme, H., Fabre, P. et Villain, J.** (2007), 'Pratiques et nécessité de la régulation des marchés agricoles', *Notes et études économiques*, n°27, p. 31-55.
- Boutillier, J.-L.** (1958), *Le pays Adioukrou et sa palmeraie (Basse Côte d'Ivoire). Etude socio-économique*, Paris, ORSTOM.
- Breuer, F. et Schreier, M.** (2007) 'Issues in Learning About and Teaching Qualitative Research Methods and Methodology in the Social Sciences.' *Forum Qualitative Sozialforschung / Forum: Qualitative Social Research* [en ligne], Vol.8 n° 1, <http://www.qualitativeresearch.net/fqs-texte/1-07/07-1-30-e.htm>, Consulté le 14/01/2007.
- Briquet, J.-L.** (2006), 'Les formulations savantes d'une catégorie politique. Le clientélisme et l'interprétation sociohistorique du « cas italien »', *Genèses*, Vol.62, p. 49-68.
- Brocheux, P.** (1975), 'Le prolétariat des plantations d'hévéas au Vietnam méridional : aspects sociaux et politiques (1927-1937)', *Le Mouvement social*, n°90, p. 55-86.
- Brown, L.H.** (1997), 'Organizations for the 21st Century? Co-operatives and "New" Forms of Organization', *Canadian Journal of Sociology / Cahiers canadiens de sociologie*, Vol.22, n°1, p. 65-93.
- Bureth, A. et Mailhot, C.** (2006), 'Partenariats public-privé en génomique : la construction de compromis au sein d'organisations hybrides', *Éducation & formations*, n°73, p. 35-45.
- Burgos-Vigna, D.** (2003), 'L'évolution de l'action collective à Villa el Salvador (Lima) : de la communauté autogérée au budget participatif', *Mondes en Développement*, Vol.31-2003/4, n°124, p. 113-130.
- Burt, R.S.** (1995), 'Le capital social, les trous structureaux et l'entrepreneur', *Revue Française de Sociologie*, Vol.36 Analyses de réseaux et structures relationnelles#, n°4, p. 599-628.
- Cahuc, P.** (1998), *La nouvelle microéconomie*, Paris, La découverte.

- Caillé, A.** (2003), 'Sur les concepts d'économie en général et d'économie solidaire en particulier', *Revue du MAUSS*, Vol.2003/1, n°21, p. 215-236.
- (2007), 'Présentation', *Revue du Mauss*, Vol.2007/1, n°29, p. 7-31.
- Callon, M., Meadel, C. et Rabeharisoa, V.** (2000), ' L'économie des qualités', *Politix*, Vol.13, n°52, p. 211-239.
- Camard, S.** (2002), 'Comment interpréter les statistiques des grèves?' *Genèses*, Vol.47, p. 107-122.
- Campbell, B.** (1976), 'L'idéologie de la croissance : une analyse du Plan quinquennal de développement 1971-1975 de la Côte d'Ivoire', *Canadian Journal of African Studies / Revue Canadienne des Études Africaines*, Vol.10, n°2, p. 211-233.
- (1997), 'Le modèle ivoirien de développement à l'épreuve de la crise', dans B. Contamin et H. Mémel-Foté (ed.), *Le modèle ivoirien en question. Crises, ajustements, recompositions*, Paris, Karthala-IRD, p. 37-60.
- (2001), "'The rule of the game" ou la production de nouveaux cadres normatifs A propos de "l'Etat dans un monde en mutation"', dans Gérard Winter (Coordonnateur) (ed.), *Inégalités et politiques publiques en Afrique Pluralités des normes et jeux d'acteurs*, Paris, Karthala - IRD, p. 301-323.
- Cattacin, S.** (2001), 'Réciprocité et échange', *Revue internationale de l'économie sociale*, Vol.80, n°279, p. 71-82.
- Cedras, J.** (1962), 'Prix administrés : faits et théories', *Revue économique*, Vol.13, n°4, p. 548-589.
- Chantelat, P.** (2002), 'La Nouvelle Sociologie Économique et le lien marchand : des relations personnelles à l'impersonnalité des relations', *Revue Française de Sociologie*, Vol.43, n°3, p. 521-556.
- Chapoulie, J.-M.** (1984), 'Everett C. Hughes et le développement du travail de terrain en sociologie', *Revue Française de Sociologie*, Vol.25, n°4, p. 582-608.
- Chauveau, J.-P. et Dozon, J.-P.** (1985), 'Colonisation, économie de plantation et société civile en Côte d'Ivoire', *Cahiers ORSTOM, série Sciences Humaines*, Vol.XXI, n°1, p. 63-80.
- Chauveau, J.-P., Le Pape, M. et Olivier de Sardan, J.-P.** (2001), 'La pluralité des normes et leurs dynamiques en Afrique Implications pour les politiques publiques ', dans Winter, G. (ed.), *Inégalités et politiques publiques en Afrique Pluralité des normes et jeux d'acteurs*, Paris, Karthala-IRD, p. 145-162.
- Chenot, B.** (1951), 'Réflexions sur l'arbitrage', *Revue économique*, Vol.2, n°1, p. 1-14.

- Cherblanc, J.** (2005). Théorisation ancrée du religieusement acceptable au Québec : le service d'animation spirituelle et d'engagement communautaire dans les écoles secondaires francophones de l'île de Montréal. Institut d'études politiques de Bordeaux, Université du Québec à Montréal, Thèse présentée comme exigence partielle du doctorat en sciences des religions et du doctorat en sciences politiques.
- Chérif, S.** (2003). Libéralisation, tensions et formes de régulation dans la filière palmier à huile en Côte d'Ivoire. Département d'Anthropologie et de Sociologie, Université de Bouaké, Mémoire de DEA.
- Cherkaoui, M.** (1997), 'Le réel et ses niveaux : Peut-on toujours fonder la macrologie sur la micrologie?' *Revue Française de Sociologie*, Vol.38 Sociologie et économie#, n°3, p. 497-524.
- Cheyns, E., Akindès, F.A. et Aka Adié, F.** (2000), 'La filière palmier à huile en Côte d'Ivoire 3 ans après la privatisation : état des lieux d'un procès de recomposition institutionnelle', *O.C.L.*, Vol.7, n°2, p. 166-171.
- Chiffolleau, Y. et Laporte, C.** (2004), 'La formation des prix : le marché des vins de Bourgogne', *Revue Française de Sociologie*, Vol.45, n°4, p. 653-680.
- CIRAD/APAM** (1995). Etats désengagés, paysans engagés. Perspectives et nouveaux rôles des organisations paysannes en Afrique et en Amérique Latine. *Dossier pour un débat n° 75*. Méze, CIRAD-Fondation Charles Léopold Mayer pour le progrès de l'Homme.
- Civard-Racinais, A. et Dortier, J.-F.** (2000), 'La dynamique de l'action organisée Entretien avec Erhard Friedberg', dans Cabin, P. et Dortier, J.-F. (eds.), *La sociologie Histoires et idées*, Paris, Sciences Humaines Editions, p. 295-298.
- Cling, J.-P., Cogneau, D., Loup, J., Naudet, J.-D., Razafindrakoto, M. et Roubaud, F.** (2005). Le développement, une question de chances ? A propos du Rapport sur le Développement dans le monde 2006 « Equité et Développement ». *Document de travail DT/2005-15*, DIAL.
- CNUCED** (1977). Orientations nouvelles et structures nouvelles pour le commerce et le développement. *Rapport du Secrétaire général de la CNUCED à la quatrième session de la Conférence*. New York, Nations Unies.
- (2003). Le développement économique en Afrique Résultats commerciaux et dépendance à l'égard des produits de base. *Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement*. New York-Genève, Nations Unies.
- Cochet, H. et Devienne, S.** (2006), 'Fonctionnement et performances économiques des systèmes de production agricole : une démarche à l'échelle régionale', *Cahiers Agricultures*, Vol. 15, n°6, p. 578-583.

- Coelho, A.M. et Rastoin, J.-L.** (2006). Les stratégies de développement des grandes firmes de l'industrie mondiale du vin sur la longue période (1980-2005). *Working Paper n°7 /2006*, Agro.M, CIHEAM-IAMM, CIRAD, INRA, IRD.
- Cogneau, D. et Mesplé-Somps, S.** (2002). L'économie ivoirienne, la fin du mirage ? *Document de travail DIAL DT/2002/18*, Unité de Recherche CIPRÉ.
- (2003), 'Les illusions perdues de l'économie ivoirienne et la crise politique', *Afrique contemporaine*, Vol.Été 2003, p. 87-104.
- Cogneau, D., Mesplé-Somps, S. et Roubaud, F.** (2003), 'Côte d'Ivoire : histoires de la crise', *Afrique contemporaine*, Vol.Été 2003, p. 5-12.
- Coleman, J.M.** (1988), 'Social capital in the creation of human capital', *American journal of sociology*, Vol.94, p. 95-120.
- Colson, A.** (2004), 'Gérer la tension entre secret et transparence. Les cas analogues de la négociation et de l'entreprise', *Revue française de gestion*, Vol.2004/6, n°154, p. 87-99.
- Combalbert, L.** (2004), 'La négociation de crise au service de l'entreprise', *Revue française de gestion*, Vol.2004/6, n°154, p. 281-287.
- Combemale, P.** (2007), 'Une sociologie des actions sociales', *Revue du Mauss*, Vol.2007/1, n°29, p. 569-574.
- Combessie, J.-C.** (1999), *La méthode en sociologie*, Paris, La Découverte.
- Comeau, Y.** (1994). L'analyse des données qualitatives. *Cahiers du CRISES Collection Etudes théoriques n° ET9402*. Laval, Département de counseling et orientation Université Laval.
- Comité ad hoc 1** (2002). Bilan diagnostic post privatisation de la filière palmier à huile. *Atelier national "Filière palmier à huile : organisation et perspectives"*. Abidjan, République de Côte d'Ivoire.
- Comité de privatisation** (1995), 'Privatisation de Palminindustrie Cadre réglementaire'.
- Contamin, B.** (1997), 'Entreprises publiques et désengagement de l'État en Côte d'Ivoire. A la recherche des privatisations', dans Contamin B. Et Memel Foté H. (ed.), *Le modèle ivoirien en question. Crises, ajustements, recompositions*, Paris, Karthala-Orstom, p. 89-107.
- Contamin, B. et Fauré, Y.-A.** (1990), *La bataille des entreprises publiques en Côte d'Ivoire. L'histoire d'un ajustement interne*, Paris, Karthala-Orstom.

- Contamin, B. et Memel-Foté, H.** (eds.) (1997), *Le modèle ivoirien en questions. Crises, ajustements, recompositions*, Karthala, Paris.
- Conte, B.** (2004). Côte d'Ivoire : clientélisme, ajustement et conflit. Bordeaux, CED / IFReDE-GRES – Université Montesquieu – Bordeaux IV.
- (2005), 'La responsabilité du FMI et de la Banque mondiale dans le conflit en Côte d'Ivoire', *Revue Études internationales*, Vol.XXXVI, n°2, p.
- Cook, M.L.** (1995), 'The Future of U.S. Agricultural Cooperatives: A Neo-Institutional Approach', *American Journal of Agricultural Economics*, Vol.77, n°5, p. 1153-1159.
- Coopération Côte d'Ivoire-Commission européenne** (1996). Rapport 1995-1996. Abidjan, Délégation de la Commission Européenne en Côte d'Ivoire.
- Corcuff, P.** (1995), *Les nouvelles sociologies*, Paris, Nathan.
- (1998), 'Justification, stratégie et compassion : Apport de la sociologie des régimes d'action', *Correspondances (Bulletin d'information scientifique de l'Institut de Recherche sur le Maghreb Contemporain)*, n°51.
- Courade, G.** (1983), 'La constitution d'empires agro-industriels étatiques depuis l'indépendance au Cameroun : Politique de développement rural et/ou national?' *African Economic History*, n°12, p. 33-48.
- Courtault, J.-M. et Gayant, J.-P.** (2002), 'Ecart entre prix d'achat et prix de vente d'une variable aléatoire : une clarification', *L'Actualité économique, Revue d'analyse économique*, Vol.78, n°2, p. 243-256.
- Coussy, J.** (2001), 'Greffes de normes étrangères et pénétration de l'économie globale dans les sociétés africaines', dans Winter G. (ed.), *Inégalités et politiques publiques en Afrique Pluralités des normes et jeux d'acteurs*, Paris, Karthala - IRD, p. 279-299.
- Cox, L. et Alf Gunvald, N.** (2007) 'Social movements research and the 'Movement of Movements': Studying resistance to neoliberal globalisation.' *Sociology Compass* [en ligne], Vol.1 n° 2, <http://www.blackwell-synergy.com>, Consulté le 15/02/2007.
- CPPH - APPCI** (2000). Observations relatives à l'étude pour la détermination d'un nouveau mécanisme de fixation de prix d'achat de régimes de palme présentée par B.N.E.T.D-Horus Entreprises Abidjan,
- CREMIDE** (2001). Etude pour la détermination d'un nouveau mécanisme de fixation du prix d'achat du régime de palme. Abidjan, Centre de Recherche Microéconomique de développement (CREMIDE).

- Crifo, P.** (2003), 'La modélisation du changement organisationnel : déterminants et conséquences sur le marché du travail', *L'Actualité économique, Revue d'analyse économique*, Vol.79, n°3, p. 349-365.
- Crozier, M.** (1991), 'La sociologie du travail dans le discours sociologique : les paradoxes de la marginalisation et de l'éclatement', *Sociologie et sociétés*, Vol.XXIII, n°2, p. 57-60.
- Crozier, M. et Friedberg, E.** (1977), *L'acteur et le système : les contraintes de l'action collective*, Paris, Seuil.
- (1996), *Le pouvoir et la règle. Dynamique de l'action collective*, Paris, Seuil.
- Crozier, M. et Thoenig, J.-C.** (1975), 'La régulation des systèmes organisés complexes : Le cas du système de décision politico-administratif local en France', *Revue Française de Sociologie*, Vol.16, n°1, p. 3-32.
- Dano, F., Hamon, V. et Llosa, S.** (2004), 'La qualité des études qualitatives : principes et pratiques', *Décisions Marketing*, n°36, p. 11-25.
- Dantier, B.** (2004). 'Pierre Bourdieu, "La situation d'enquête et ses effets" Extrait de : Pierre BOURDIEU, (sous la direction de), *La misère du Monde*, Paris, Éditions du Seuil, collection Points, 1993.' Textes de méthodologie en sciences sociales choisis et présentés par Bernard Dantier, http://www.uqac.quebec.ca/zone30/Classiques_des_sciences_sociales/index.html, Consulté le 15/07/2005.
- (2004). 'Pierre Bourdieu, L'habitus en sociologie entre objectivisme et subjectivisme Extrait de : Pierre BOURDIEU, *Le sens pratique*, Paris, Éditions de Minuit, 1980.' http://www.uqac.quebec.ca/zone30/Classiques_des_sciences_sociales/index.html, Consulté le 10/09/2007.
- De Carlo, L.** (2007), 'Dispositifs de médiation et facilitation en négociations complexes : un regard en termes de dynamiques de groupes', *Négociations*, p. 91-107.
- Decreux, Y.** (2006) 'A qui profiterait un accord de la libéralisation de l'agriculture? Propos recueillis par Ingrid Vergara.' *LExpansion.com* [en ligne], <http://www.lexpansion.com/art/134.0.137964.0.html>, Consulté le 29/11/2006.
- Defalvard, H.** (2000). *L'Économie des Conventions à l'école des institutions. Document de travail n° 2.*
- Delarre, S.** (2005), 'La reproduction des groupes d'entreprises comme entités socio-économiques stables', *Revue Française de Sociologie*, Vol.46, n°1, p. 115-150.

- Delorme, H., Lipchitz, A., Bonnet, A. et Villain, J.** (2007), 'Dynamique des prix internationaux', *Notes et études économiques*, n°27, p. 7-29.
- Denzin, N.K. et Lincoln, Y.S.** (2000), *Handbook of qualitative research*, Thousand Oaks, Sage.
- Derriennic, V.** (2002). La Société Coopérative d'Intérêt Collectif : enjeux et développement. UFR Sciences Sociales - Campus Villejean Collège Coopératif Campus La Harpe, Université Rennes 2 Haute Bretagne, DESS Economie Sociale et Développement Solidaire.
- Deslauriers, J.-P.** (1991), *Recherche qualitative : guide pratique*, Montréal, Chenière/McGraw-Hill.
- Deslauriers, J.-P. et Kérisit, M.** (1997), 'Le devis de recherche qualitative', dans Poupart, J., Groulx, L.H., Laperrière, A., Mayer, R. et Pires, A.E. (eds.), *La recherche qualitative : enjeux épistémologiques et méthodologiques*, Montréal, Gaëtan Morin, p. 85-111.
- Despreaux, D. et Nicolas, D.** (2001), 'Les cultures pérennes sont-elles menacées ?' *Oléagineux, Corps Gras, Lipides*, Vol.8, n°6 Dossier : L'avenir des cultures pérennes, p. 562-565.
- Dieye, P.N.** (2002). Comportement des acteurs et performances de la filière lait périurbain de Kolda (Sénégal). Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier, CIHEAM-IAMM, Master of science.
- Drapeau, M., Körner, A., Brunet, L., Granger, L., de Roten, Y. et Caspar, F.** (2003), 'L'analyse des mobiles comme méthode qualitative : un exemple tiré d'une recherche sur le traitement des agresseurs sexuels pédophiles', *Recherches qualitatives*, Vol.23, p. 27-46.
- Drapeau, M. et Letendre, R.** (2001) 'Quelques propositions inspirées de la psychanalyse pour augmenter la rigueur en recherche qualitative.' *Recherches qualitatives* [en ligne], Vol.22, www.recherche-qualitative.qc.ca/volume21.html, Consulté le 06/01/2007.
- Dronne, Y., Gautier, P., Gohin, A. et Levert, F.** (2003). OLEOSIM : Modélisation du marché mondial des oléagineux. *Research report 03-01*. Rennes, Institut National de la recherche Agronomique (INRA).
- Dubet, F.** (1994), *Sociologie de l'expérience*, Seuil.
- Dubois, J.-L.** (1997). Que penser de l'appui européen à l'ajustement structurel? Le cas du Cameroun, DIAL-ORSTOM.

- Dubuisson-Quellier, S.** (1999), 'Le prestataire, le client et le consommateur: Sociologie d'une relation marchande', *Revue Française de Sociologie*, Vol.40, n°4, p. 671-688.
- Dufumier, M.** (2006), 'Diversité des exploitations agricoles et pluriactivité des agriculteurs dans le Tiers Monde', *Cahiers Agricultures*, Vol.15, n°6, p. 584-588.
- Dumez, H. et Jeunemaître, A.** (2004), 'Les stratégies de déstabilisation de la concurrence : déverrouillage et recombinaison du marché', *Revue française de gestion*, Vol.2004/1, n°148, p. 195-206.
- Duneier, M.** (2006), 'Garder sa tête sur le ring ? Sur la négligence théorique et autres écueils de l'ethnographie', *Revue Française de Sociologie*, Vol.47, n°1, p. 143-157.
- Durand, T.** (2006), 'L'alchimie de la compétence', *Revue française de gestion*, Vol.2006/1, n°160, p. 261-292.
- Durouflé, G.** (1988), *L'ajustement structurel en Afrique. Sénégal, Côte d'Ivoire*, Paris, Karthala.
- Eldin, M. et Milleville, P.** (eds.) (1989), *Le risque en agriculture*, Editions de l'ORSTOM, Paris.
- Emlinger, C., Jacquet, F. et Petit, M.** (2006), 'Les enjeux de la libéralisation agricole dans la zone méditerranéenne', *Région et Développement*, n°23-2006, p. 41-72.
- Eve, M.** (2002), 'Deux traditions d'analyse des réseaux sociaux', *Réseaux*, Vol.2002/5, n°115, p. 183-212.
- Eymard-Duvernay, F.** (1989), 'Conventions de qualité et formes de coordination', *Revue économique*, Vol.40 L'économie des conventions#, n°2, p. 329-359.
- Eynard-Duvernay, F., Favereau, O., Orléan, A., Salais, R. et Thévenot, L.** (2003). 'Valeurs, coordination et rationalité. L'économie des conventions ou le temps de la réunification dans les sciences économiques, sociales et politiques.'
<http://scholar.google.com/scholar?q=Economie+des+conventions,+apprentissage+collectif,+Favereau+&hl=fr&lr=&start=10&sa=N>, Consulté le 15/05/2006.
- Fabi, B.** (1984), 'Privé ou public : choix et transfert du secteur organisationnel', *RELATIONS INDUSTRIELLES / INDUSTRIAL RELATIONS*, Vol.39, n°2, p. 313-334.

- Favereau, O.** (2003), 'La pièce manquante de la sociologie du choix rationnel', *Revue Française de Sociologie*, Vol.44, n°2, p. 275-295.
- Favreau, L.** (2005). Qu'est-ce que l'économie sociale ? Synthèse introductive. *Collection Études théoriques no ET0508*. Montréal, Université du Québec à Montréal.
- Fayolle, V.** (2001), 'Schématisation et efficience : sur quelques conditions de possibilité d'une analyse interprétative de l'événement discursif', *Sociétés*, Vol.2001/4, n°74, p. 23-35.
- Ferrary, M.** (1999), 'Confiance et accumulation de capital social dans la régulation des activités de crédit', *Revue Française de Sociologie*, Vol.40, n°3, p. 559-586.
- (2006), 'Apprentissage collaboratif et réseaux d'investisseurs en capital-risque', *Revue française de gestion*, Vol.2006/4, n°163, p. 171-181.
- Finon, D.** (1999). Règles d'ouverture de marché et potentialités de déstabilisation d'une industrie électrique intégrée en économie ouverte. Scénarios institutionnels d'évolution de l'industrie électrique française. *Cahier de recherche n° 17*, Institut d'Economie et de politique de l'Energie Unité mixte de recherche du Centre National de la Recherche Scientifique et de l'Université Pierre Mendès France (UFR DGES).
- FIRCA** (2005). Evaluation de l'encadrement des planteurs villageois dans les zones de production elaeicole de la Côte d'Ivoire. Abidjan, FIRCA/AIPH.
- FMI** (2000). Côte d'Ivoire : selected issues and statistical appendix. Washington D.C, FMI.
- Fok, M.** (2005), 'Fluctuations du prix mondial du coton, les Yin et les Yang des adaptations et réactions en Afrique francophone', *Dynamique des prix agricoles internationaux*, Paris.
- Forsé, M.** (2000), 'Les relations sociales comme ressources', dans Cabin, P. et Dortier, J.-F. (eds.), *La sociologie Histoires et idées*, Paris, Sciences Humaines Editions, p. 287-293.
- (2001), 'Rôle spécifique et croissance du capital social', *Revue de l'OFCE*, n°76, p. 189-216.
- Fournier, P.** (2006). 'Le sexe et l'âge de l'ethnologue : éclairants pour l'enquête, contraignants pour l'enquêteur.' *ethnographiques.org*, Numéro 11 -octobre 2006, <http://www.ethnographiques.org/2006/Fournier.html>, Consulté le 24/11/2006.

- Fox, N.** (1998), *Trent Focus for Research and Development in Primary Health Care: How to Use Observations in a Research Project*, Trent Focus.
- France, I.** (2006), 'Le discours capitaliste libéral : fondements et portée sociale Comment le discours économique fonctionne comme discours dominant', *1er Colloque international de Psychopathologie du lien social "Le sujet résiste-t-il à la nouvelle société de marché ?" Strasbourg, 16-18 mars 2006*, p. 22.
- Frédéric, M.** (1993), 'Modalités d'observation du changement social et d'analyse de ses significations : quelques études de cas', *Sociologie et sociétés*, Vol.XXV, n°2, p. 53-67.
- Friedberg, E.** (1992), 'Les quatre dimensions de l'action organisée', *Revue Française de Sociologie*, Vol.33, n°4, p. 531-557.
- (1993), *Le pouvoir et la règle Dynamique de l'action organisée*, Paris, Seuil.
- Frigoli, G.** (2004), 'Lorsque gérer l'action sociale devient affaire d'action collective Une contribution à l'analyse des partenariats dans l'action sociale territorialisée Le cas de la lutte contre l'exclusion', *RFAS n°4-2004*, p. 85-103.
- Gabas, J.-J.** (2003), 'Acteurs et politiques publiques', *Mondes en Développement*, Vol.31-2003/4, n°124, p. 33-47.
- Gafsi, M. et M'Betid-Bessane, E.** (2003), 'Stratégies des exploitations cotonnières et libéralisation de la filière', *Cahiers d'études et de recherches francophones / Agricultures*, Vol.12, n°4, p. 253-260.
- Gagné, N.** (2001), 'Théorisation et importance du terrain en Anthropologie Étude de la construction des notions d'« identité » et de « mondialisation »', *Anthropologie et Sociétés*, Vol.25, n°3, p. 103-122.
- Gagnon, M.-A.** (2006). 'Capital, Power and Knowledge According to Thorstein Veblen : Reinterpreting the Knowledge-Based Economy.' Conférences de la Chaire de Recherche du Canada en Mondialisation, Citoyenneté et Démocratie, <http://www.chaire-cd.ca>, Consulté le 15/12.
- Gardin, J.-C.** (1983), 'Points de vue logicistes sur les méthodologies en sciences sociales', *Sociologie et sociétés*, Vol.XXV, n°2, p. 11-22.
- Geindre, S.** (2005), 'Le rôle de l'acteur tiers dans la construction d'un réseau stratégique ', *Revue française de gestion*, Vol.2005/1, n°154, p. 75-91.
- Gendarme, R.** (1952), 'Esquisse d'une théorie du revenu des agriculteurs', *Revue économique*, Vol.3, n°3, p. 338-378.
- Gérald, K.** (2006), 'L'apprentissage organisationnel : repérage des lieux', *Revue française de gestion*, Vol.2006/1, n°160, p. 293-306.

- Gerber, J.-F.** (2006). Propriété contre possession Les conflits éco-sociaux liés aux plantations industrielles d'arbres dans le Sud. *Etudes courtes no 10*. Genève, Institut Universitaire d'Etudes du Développement (Iuéd).
- Gernigon, B., Odero, A. et Guido, H.** (2000). La négociation collective Normes de l'OIT et principes des organes de contrôle. Genève, Bureau international du travail.
- (2000), 'Les principes de l'OIT sur la négociation collective', *Revue internationale du travail*, Vol.139, n°1, p. 37-60.
- Ghertman, M.** (2006), 'Oliver Williamson et la théorie des coûts de transaction', *Revue française de gestion*, Vol.2006/1, n°160, p. 191-213.
- Gibson, B., Gregory, J. et Robinson, P.G.** (2005) 'The intersection between systems theory and grounded theory : the emergence of the grounded systems observer.' *Qualitative Sociology Review* [en ligne], Vol.1 n° 2, http://www.qualitativesociologyreview.org /ENG/archive_eng.php, Consulté le 30/03/2007.
- Gingras, F.-P.** (2000). 'La préparation d'un projet de thèse en science politique.' <http://aix1.uottawa.ca/~fgingras/text/projet.html>, Consulté le 04/01.
- (2003). 'Guide de rédaction des travaux universitaires.' <http://aix1.uottawa.ca/~fgingras/metho/guide-fr.pdf>, Consulté le 1er/08.
- Giugni, M.G.** (1996), 'L'étude de l'action collective entre deux traditions sociologiques', *Swiss Political Science Review*, Vol.2, n°1, p. 1-51.
- Given, L.M.** (2004) 'Mini-disc recorders: A new approach for qualitative interviewing.' *International Journal of Qualitative Methods* [en ligne], Vol.3 n° 2, http://www.ualberta.ca/~iiqm/backissues/3_2/pdf/given.pdf, Consulté le 02/05/2006.
- Gjin, B. et Pluinage, J.** (2006), 'La pluriactivité dans l'exploitation agricole, transition ou composante durable de l'organisation de la production en Albanie', *Cahiers Agricultures*, Vol.15, n°6, p. 535-541.
- Glaser, B.G. et Strauss, A.L.** (1967), *The Discovery of Grounded Theory : Strategies for Qualitative Research*, Chicago, Aldine.
- Godbout, J.T.** (1995), 'Les bonnes raisons de donner', *Anthropologie et Sociétés*, Vol.19, n°1-2, p. 45-56.
- Godelier, M.** (1964), 'Economie politique et anthropologie économique (à propos des Siane de Nouvelle-Guinée)', *L'Homme*, Vol.4, n°3, p. 118 - 132.

- (1965), 'Objets et méthodes de l'anthropologie économique ', *L'Homme*, Vol.5, n°2, p. 32 - 91.
- Gohier, C.** (2004), 'De la démarcation entre critères d'ordre scientifique et d'ordre éthique en recherche interprétative', *Recherches qualitatives*, Vol.24, p. 3-17.
- Goldstein, A.** (1996), 'Privatisations et contrôle des entreprises en France', *Revue économique*, Vol.47, n°6, p. 1309-1332.
- Gomez, P.-Y.** (2006), 'Information et conventions. Le cadre du modèle général', *Revue française de gestion*, Vol.2006/1, n°160, p. 217-240.
- Gouriéroux, C. et Le Fol, G.** (1998), 'Effet des modes de négociation sur les échanges', *Revue économique*, Vol.49 Développements récents de l'analyse économique : XLVI^e congrès annuel de l'Association française de science économique 1997#, n°3, p. 795-808.
- Granjon, F. et Lelong, B.** (2006), 'Capital social, stratifications et technologies de l'information et de la communication. Une revue des travaux français et anglo-saxons ', *Réseaux*, Vol.2006/5, n°139, p. 147-181.
- Granovetter, M.** (1985), 'Economic action and social structure: the problem of embeddness', *American journal of sociology*, n°91, p. 481-510.
- Grao, F. et Ramognino, N.** (1997), 'Les matérialités sociales et leurs observations. Les leçons de méthode de M. Halbwachs', *Sociologie et sociétés*, Vol.XXIX, n°2, p. 103-119.
- Grimoux, A.B., Buisson, M., Delorme, H. et Lipchitz, A.** (2005). Dynamique des prix agricoles internationaux. Synthèse des exposés et des débats du séminaire du 7 juin 2005. Paris, CERI, CIRAD, Coordination SUD, GEMDEV.
- Grossein, J.-P.** (2005), 'De l'interprétation de quelques concepts wébériens', *Revue française de sociologie*, Vol.46, n°4, p. 685-721.
- Guenard, C.** (1998). Evolution de la structure des prix et impact sur les inégalités de niveau de vie à Antananarivo de 1990 à 1997. *Document de travail DT/98/05*, DIAL.
- Guiheneuf, R.** (1952), 'Essai sur une méthode d'analyse du comportement du groupe syndical', *Revue économique*, Vol.3, n°3, p. 379-401.
- Guilhon, B.** (2001), 'Vers de nouvelles configurations productives: les entreprises globales', *Economie Rurale*, n°264-265, p. 7-15.
- Guillaumont, P., Guillaumont Jeanneney, S. et Varoudakis, A.** (1999), 'Politique économique et perspectives de croissance dans les économies émergentes d'Afrique', *Revue économique*, Vol.50, n°3, p. 511-521.

- Guillemette, F.** (2006), 'L'approche de la Grounded Theory; pour innover?' *Recherches qualitatives*, Vol.26, n°1, p. 32-50.
- Guillermo, L.R. et Winograd, C.D.** (1996), 'Privatisation massive, finances publiques et macroéconomie Le cas de l'Argentine et du Chili', *Revue économique*, Vol.47, n°6, p. 1373-1408.
- Guillermou, Y.** (1994), 'Marchés, État et logiques paysannes en Algérie', *Cahiers Sciences Humaines*, Vol.30, n°1-2, p. 179-196.
- Güth, W., Marchand, N. et Rullière, J.-L.** (1998), 'Équilibration et dépendance du contexte. Une évaluation expérimentale du jeu de négociation sous ultimatum', *Revue économique*, Vol.49, n°3, p. 785-794.
- Hagan, J. et McCarthy, B.** (1998), 'La théorie du capital social et le renouveau du paradigme des tensions et des opportunités en criminologie sociologie', *Sociologie et sociétés*, Vol.XXX, n°1, p. 1-14.
- Hagberg, S.** (2001), 'A l'ombre du conflit violent Règlement et gestion des conflits entre agriculteurs karaboro et agro-pasteurs peul au Burkina Faso', *Cahiers d'Etudes Africaines*, Vol.XLI-1, n°161, p. 45-72.
- Hamel, J.** (2000), 'À propos de l'échantillon. De l'utilité de quelques mises au point', *Recherches qualitatives*, Vol.21, p. 3-20.
- (2006), 'SOL 6447 — Épistémologie Les méthodes qualitatives en sociologie', Département de sociologie Université de Montréal.
- Hancock, B.** (1998), *Trent Focus for Research and Development in Primary Health Care: An Introduction to Qualitative Research*, Trent Focus.
- Harries, P.** (1985), 'Modes of Production and Modes of Analysis: The South African Case', *Canadian Journal of African Studies / Revue Canadienne des Études Africaines*, Vol.19, n°1, p. 30-37.
- Hatchuel, A.** (1994), 'Apprentissages collectifs et activités de conception', *Revue Française de gestion*, p. 109-120.
- Hautcoeur, P.-C.** (1999), 'Asymétries d'information, coûts de mandat et financement des entreprises françaises (1890-1936)', *Revue économique*, Vol.50, n°5, p. 1053-1087.
- Healy, S.** (2005), 'La baisse du prix des produits agricoles, conséquences pour les pays africains La filière cacao-chocolat en Côte d'Ivoire Le riz en Guinée Conakry', *Notes et études économiques*, n°23, p. 21-54.

- Henner, H.-F.** (2003), 'Libéralisation, diffusion technologique et inégalités régionales de développement Introduction', *Revue Région et Développement*, n°17-2003, p. 5-11.
- Hensens, H.** (2004), *Rédaction de bibliographie : les normes et les usages*, Montpellier, IRD.
- Hewitt, M.** (1998), *Trent Focus for Research and Development in Primary Health Care: Carrying Out a Literature Review*, Trent Focus.
- Hibou, B.** (2000), 'Quelles régulations internationales? Impuissances économiques des coopérations internationales en Afrique subsaharienne', *La lettre du forum de Delphes*, n°35, p. 2-3.
- (2006), 'Le libéralisme réformiste, ou comment perpétuer l'étatisme tunisien', *L'Economie politique*, n°32, p. 9-28.
- Hirsch, R.** (1996). Les filières palmier à huile et hévéa dans la zone franc. Enquête sur la relance des économies de la zone franc après la dévaluation Ministère de la coopération, CFD.
- (2002). Les filières oléagineuses d'Afrique de l'Ouest : quelles perspectives face à l'intégration et à la mondialisation? , Agence française de Développement Département des Politiques et des Études Division de la Macroéconomie et des Études.
- Holmwood, J.** (2007), 'Sociology as public discourse and professional practice : A critique of Michael Burawoy', *Sociological Theory*, Vol.25, n°1, p. 46-66.
- Huehls, F.** (2005) 'An evening of Grounded Theory : Teaching process through demonstration and simulation.' *The Qualitative Report* [en ligne], Vol.10 n° 2, p. 328-338, <http://www.nova.edu/ssss/QR/QR10-2/huehls.pdf>, Consulté le 20/11/2006.
- Hufty, M.** (2000), 'Normes, transactions et action collective dans la gestion environnementale Contribution à une méthodologie interdisciplinaire et réaliste', *Colloque "Observer, décrire, interpréter" FUCAM, 30-31 octobre 2000*, Mons.
- Hugon, P.** (1986), 'L'Afrique subsaharienne face au Fonds Monétaire International', *Afrique contemporaine*, n°139, p. 3-19.
- (1999), *La zone franc à l'heure de l'euro*, Paris, Editions Karthala.
- (2003), 'Le concept d'acteurs du développement chez les pionniers du développement : Albert Otto Hirschman et François Perroux', *Mondes en Développement*, Vol.31-2003/4, n°124, p. 9-31.

- (2005), 'Les filières cotonnières africaines au regard des enjeux nationaux et internationaux', *Notes et études économiques*, n°23, p. 87-112.
- Ian, G. et Der, D.M.V.** (1992), 'Libéralisation des échanges : quel enjeu?' *Cahier de politiques économiques*, n°5.
- Jacobs, R.N. et Sobieraj, S.** (2007), 'Narrative and legitimacy : U.S. congressional debates about the nonprofit sector', *Sociological Theory*, Vol.25, n°1.
- Jacquemard, J.-C.** (1995), *Le palmier à huile*, Paris, Maisonneuve et Larose.
- Jacques-Jouvenot, D. et Schepens, F.** (2007), 'Transmettre et reprendre une entreprise : de l'Homo oeconomicus à l'Homo memor', *Revue du Mauss*, Vol.2007/1, n°29, p. 377-391.
- Jetté, C.** (2001). Une interprétation de l'économie des grandeurs Cité par projets : ferment pour un nouvel esprit du capitalisme. *Collection Études théoriques No ET0107*, Université du Québec à Montréal.
- Kaldor, N.** (1987), 'The role of commodity prices in economic recovery', *World Development*, Vol.15, n°5, p. 551-558.
- Kamdem, E.** (2001), 'Circulation monétaire et construction du lien social en milieu urbain africain : une modalité d'adaptation créative à la mondialisation', *Revue Tiers-Monde*, Vol.XLII, p. 755-772.
- Karpik, L.** (1972), 'Multinationales et grandes entreprises technologiques', *Revue économique*, Vol.23, n°4, p. 563-591.
- (1972), 'Sociologie, économie politique et buts des organisations de production', *Revue Française de Sociologie*, Vol.13, n°3, p. 299-324.
- (1998), 'La confiance : réalité ou illusion? Examen critique d'une thèse de Williamson', *Revue économique*, Vol.49, n°4, p. 1043-1056.
- Karpik, L.** (1989), 'L'économie de la qualité', *Revue française de sociologie*, Vol.30, n°2, p. 187-210.
- Katz, J.** (2001), 'From how to why On luminous description and causal inference in ethnography (Part I)', *Ethnography*, Vol.2, n°4, p. 443-474.
- Kawulich, B.B.** (2005) 'Participant observation as a data collection method.' *Forum Qualitative Sozialforschung / Forum: Qualitative Social Research* [en ligne], Vol.6 n° 2, <http://www.qualitative-research.net/fqs-texte/2-05/05-2-43-e.htm>, Consulté le 14/12/2006.

- Keen, S. et Todres, L.** (2007) 'Strategies for disseminating qualitative research findings : Three exemplars.' *Forum Qualitative Sozialforschung / Forum : Qualitative Social Research* [en ligne], Vol.8 n° 3, <http://www.qualitative-research.net/fqs-texte/3-07/07-3-17-e.htm>, Consulté le 14/07/2007.
- Klein, M.A.** (1985), 'The Use of Mode of Production in Historical Analysis', *Canadian Journal of African Studies / Revue Canadienne des Études Africaines*, Vol.19, n°1, p. 9-12.
- Kodia, R.** (2001). Observations, analyses et propositions relatives à la détermination du nouveau mécanisme de fixation du prix de régimes de palme. Abidjan,
- Koenig, G.** (2006), 'L'apprentissage organisationnel : repérage des lieux', *Revue française de gestion*, Vol.2006/1, n°160, p. 293-306.
- Kokoreff, M. et Osganian, P.** (2006), 'Pourquoi mettent-ils le feu ? Des acteurs de terrain racontent', *Mouvements*, n°44 p. 45-57.
- Kott, S.** (2000), 'Collectifs et communauté dans les entreprises de RDA : limites de la dictature ou dictature des limites ?' *Genèses*, Vol.39, p. 27-51.
- Kouadio, D.** (1999), 'La grève paralyse les usines', *Fraternité Matin*, Abidjan.
- Kouamé, Y.S.** (2007). Privatisation et stratégies de résilience dans les exploitations villageoises de palmier à huile en Basse Côte d'Ivoire. Département d'Anthropologie et de Sociologie, Université de Bouaké à Abidjan, Thèse nouveau régime pour l'obtention du grade de Docteur en sociologie Option : Sociologie économique.
- Lacey, A. et Luff, D.** (2001), *Trent Focus for Research and Development in Primary Health Care : An Introduction to Qualitative Analysis*, Trent Focus.
- Lachapelle, R.** (2001), 'Deux décennies de concertation, le partenariat en développement local à Sorel', *Nouvelles Pratiques Sociales*, Vol.14, n°1, p. 48-63.
- Lacombe, B.** (1997). Pratique de terrain Méthodologie et techniques d'enquête. Démographie, Université de Paris 1 Panthéon - Sorbonne, Thèse nouveau régime.
- Laé, J.-F.** (1996), 'La main courante en HLM et l'événement', *Sociologie et sociétés*, Vol.XXVIII, n°1, p. 177-188.
- Lafargue, J.** (1999) 'La mémoire enfouie. Sociologie de la protestation paysanne dans les Landes (XIXe-XXe siècles).' *Ruralia* [en ligne], Vol.1999-04, <http://ruralia.revues.org/document86.html>, Consulté le 12/01/2007.
- Lafaye, C.** (1996), *La sociologie des organisations*, Paris, Nathan.

- Lafaye, C. et Thévenot, L.** (1993), 'Une justification écologique?: Conflits dans l'aménagement de la nature', *Revue Française de Sociologie*, Vol.34, n°4, p. 495-524.
- Laffont, J.-J.** (1996), 'Privatisation et incitations', *Revue économique*, Vol.47, n°6, p. 1239-1251.
- Lallemant, M.** (2000), 'A la recherche des logiques de l'action', dans Cabin, P. et Dortier, J.-F. (eds.), *La sociologie Histoire et idées*, Paris, Sciences Humaines Editions, p. 255-261.
- Lambèse, A.** (1997). Privatisation Références bibliographiques. *Bulletin bibliographique thématique n°1*, Division de la Documentation.
- Lancaster, K.J.** (1966), 'A new approach to consumer theory', *Journal of political economy*, Vol.74, p. 132-157.
- Lanson, D.** (1979), 'Différenciation et intégration : La négociation obligée comme mode de régulation dans un groupe industriel', *Revue Française de Sociologie*, Vol.20, n°3, p. 515-531.
- Laperrière, A.** (1997), 'La théorisation ancrée', dans Poupart, Deslauriers, Groulx, Laperrière, Mayer et Pires (eds.), *La recherche qualitative : Enjeux épistémologiques et méthodologiques*, Montréal, Gaëtan Morin, p. 309-331.
- Lapeyronnie, D.** (1987), 'Assimilation, mobilisation et action collective chez les jeunes de la seconde génération de l'immigration maghrébine', *Revue Française de Sociologie*, Vol.28, n°2, p. 287-318.
- (1988), 'Mouvements sociaux et action politique: Existe-t-il une théorie de la mobilisation des ressources?' *Revue Française de Sociologie*, Vol.29, n°4, p. 593-619.
- (2004), 'L'académisme radical ou le monologue sociologique Avec qui parlent les sociologues?' *Revue française de sociologie*, Vol.45, n°4, p. 621-651.
- Laramée, G. et Lafrance, D.** (1995), *Normes de présentation matérielle des travaux écrits*, Collège Édouard-Montpetit.
- Laurin, N.** (1999), 'Le démantèlement des institutions intermédiaires de la régulation sociale Vers une nouvelle forme de domination', *Sociologie et sociétés*, Vol.XXXI, n°2, p. 65-72.
- Lautier, B.** (2001), 'Sous la morale, la politique La Banque mondiale et la lutte contre la pauvreté', *Politique africaine*, n°82, p. 169-176.

- Laval, C.** (2007), 'Mort et résurrection du capitalisme libéral', *Revue du Mauss*, Vol.2007/1, n°29, p. 393-410.
- Lavigne Delville, P.** (1992), 'Groupements villageois et processus de transition', *Cahiers Sciences Humaines*, Vol.28, n°2, p. 327-343.
- Laville, J.-L.** (1994), 'Economie et société: pour un retour à la problématique fondatrice de la sociologie', *Sociologie du travail*, Vol.36, n°2, p. 239-249.
- (1997), 'Le renouveau de la sociologie économique', *Cahiers internationaux de sociologie*, Vol.CIII, p. 229-235.
- Lazega, E.** (1992), 'Analyse de réseaux d'une organisation collégiale : Les avocats d'affaires', *Revue Française de Sociologie*, Vol.33, n°4, p. 559-589.
- (1994), 'Analyse de réseaux et sociologie des organisations', *Revue Française de Sociologie*, Vol.35, n°2, p. 293-320.
- (2006), 'Le capital social de l'organisation flexibilisée', *Revue française de gestion*, Vol.2006/4, n°163, p. 127-137.
- Lazega, E. et Lebeaux, M.-O.** (1995), 'Capital social et contrainte latérale', *Revue Française de Sociologie*, Vol.36, n°4, p. 759-777.
- Le Gal, P.-Y., Kuper, M., Moulin, C.-H., Puillet, L. et Taher Sraïri, M.** (2007), 'Dispositifs de coordination entre industriel, éleveurs et périmètre irrigué dans un bassin de collecte laitier au Maroc', *Cahiers Agricultures*, Vol.16, n°4, p. 265-271.
- Le Roy, F.** (2004), 'L'affrontement dans la relation de concurrence', *Revue française de gestion*, Vol.2004/1, n°148, p. 179-193.
- (2004), 'La concurrence. Entre affrontement et connivence', *Revue française de gestion*, Vol.2004/1, n°148, p. 149-152.
- Le Velly, R.** (2001), 'Comment faire la sociologie du marché ? La notion d'encastrement dans les travaux de la « nouvelle sociologie économique »', *DEES*, n°125, p. 54-58.
- (2002), 'La notion d'encastrement : une sociologie des échanges marchands', *Sociologie du travail*, Vol.44, p. 37-53.
- L'Economie politique n° 32** (Octobre-novembre-décembre 2006), *FMI et Banque mondiale peuvent-ils imposer le libéralisme*, Paris, Alternatives économiques.
- Léonard, É.** (1997), 'Crise écologique, crise économique, crise d'un modèle d'exploitation agricole Ajustements et recomposition sociale sur les anciens fronts pionniers ivoiriens', dans Contamin B. Et Memel Fotê H. (eds.), *Le*

modèle ivoirien en question. Crises, ajustements, recompositions, Paris, Karthala-Orstom, p. 393-413.

Leservoisié, O. (2005), 'Introduction : l'anthropologie réflexive comme exigence épistémologique et méthodologie', *Terrains ethnographiques et hiérarchie sociale : retour réflexif sur la situation d'enquête*, Paris, Karthala, p. 5-32.

Lesueur, J.-Y. et Plane, P. (1995), 'Efficience technique du secteur manufacturier ivoirien : estimation d'une frontière de production stochastique sur données de panel', *Revue Région et Développement*, n°2.

Lévesque, B. (2002), 'Les entreprises d'économie sociale, plus porteuses d'innovations sociales que les autres?' *Communication présentée au Colloque du CORS au Congrès de l'ACFAS, le 15 mai 2001 sous le thème : « Le développement social au rythme de l'innovation ».*

----- (2002), 'Pour repenser l'économie en vue d'un développement durable, un aperçu de la nouvelle sociologie économique', *Conférence d'ouverture du Colloque du comité de recherche 23, « Sociologie de l'environnement et du développement durable », de l'Association internationale de sociologie de langue française (AISLF), à l'Université Laval, les 14-15-16 mai 2002 dans le cadre du 70e Congrès de l'ACFAS.*

Lévesque, B., Bourque, G. et Forgues, E. (1997), 'La sociologie économique de langue française : originalité et diversité des approches', *Cahiers internationaux de sociologie*, Vol.CIII, p. 265-294.

Lin, N. (1995), 'Les ressources sociales : une théorie du capital social', *Revue Française de Sociologie*, Vol.36, n°4, p. 685-704.

Lipchitz, A. (2005), 'La libéralisation agricole en zone euroméditerranée La nécessité d'une approche progressive', *Notes et études économiques*, n°23, p. 113-156.

Livet, P. et Thévenot, L. (1994), 'Les catégories de l'action collective', dans A. Orlean (Ed.), *Analyse économique des conventions*, Paris, PUF, p. 139-168.

Llena, C. (2004). Stratégies d'acteurs de l'économie populaire dans le développement économique et social : le cas de la ville de Cochabamba en Bolivie. CIHEAM-IAMM, Centre International de Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes, Thèse Master of Sciences n°67.

Losch, B. (1997), 'A la recherche du chaînon manquant. Pour une lecture renouvelée de l'économie de plantation ivoirienne', dans B. Contamin et H. E. Memel-Foté (eds.), *Le modèle ivoirien en question. Crises, ajustements, recompositions*, Paris, Karthala-Orstom, p. 205-230.

- (2001), 'Les politiques publiques et les compromis sectoriels face à la mondialisation: normes internationales, rôle des firmes et projet national en Afrique', dans Gérard Winter (Coordonnateur), *Inégalités et politiques publiques en Afrique Pluralités des normes et jeux d'acteurs*, Paris, Karthala - IRD, p. 375-396.
- Luc, J.-P.** (2006). La petite irrigation villageoise, enjeux et stratégies d'un développement durable pour l'agriculture au Burkina Faso. CIHEAM-IAMM-ENGREFENSAM, Université Montpellier I et III, Mémoire présenté en vue de l'obtention du Diplôme de Mastère spécialisé conférence des grandes écoles.
- Lussey, R.** (1979), 'Les effets inattendus de la coopération', *Revue Française de Sociologie*, Vol.20, n°3, p. 532-543.
- Lustiger-Thaler, H., Maheu, L. et Hamel, P.** (1998), 'Enjeux institutionnels et action collective', *Sociologie et sociétés*, Vol.XXX, n°1.
- Mahul, O.** (1998), 'Vers une redéfinition du rôle de l'assurance agricole dans la gestion des risques sur récoltes', *Cahiers d'économie et sociologie rurales*, n°49, p. 34-58.
- Maki, D. et Strand, K.** (1984), 'The determinants of strike activity An interindustry analysis', *RELATIONS INDUSTRIELLES / INDUSTRIAL RELATIONS*, Vol.39, n°1, p. 77-92.
- Manasakis, C. et Zikos, V.** (2007), 'Unions' and firms' attitudes towards research joint ventures : When will the incentives be aligned?' *LABOUR*, Vol.21, n°1, p. 135-156.
- Marchal, A.** (1951), 'Réflexions sur une théorie économique du développement du syndicalisme ouvrier', *Revue économique*, Vol.2, n°1, p. 45-61.
- Marchal, E.** (1992), 'L'entreprise associative entre calcul économique et désintéressement', *Revue Française de Sociologie*, Vol.33, n°3, p. 365-390.
- Marchés Tropicaux et Méditerranéens** (1987), 'Les privatisation en Afrique subtropicale', n°2180.
- (1997), 'Côte d'Ivoire Numéro hors série'.
- Matarasso, M.** (1961), 'L'économie et la sociologie Réflexions sur le neuvième tome de l'Encyclopédie française', *Revue Française de Sociologie*, Vol.2, n°3, p. 177-190.
- Mathers, N., Fox, N. et Hunn, A.** (1998), *Trent Focus for Research and Development in Primary Health Care: Using Interviews in a Research Project*, Trent Focus.

- Mathieu, L.** (2004), 'Des mouvements sociaux à la politique contestataire : les voies tâtonnantes d'un renouvellement de perspective ', *Revue française de sociologie*, Vol.45, n°3, p. 561-580.
- Matonti, F. et Poupeau, F.** 'Le capital militant. Essai de définition ', *Actes de la recherche en sciences sociales*, Vol.2004/5, n°155, p. 4 -11.
- Maucourant, J.** (2001), 'Une lecture de Karl Polanyi', *L'Economie politique*, n°12, p. 90-105.
- (2007), 'Karl Polanyi, une biographie intellectuelle', *Revue du Mauss*, Vol.2007/1, n°29, p. 35-62.
- Mauger, G.** (2002), 'Politique de l'engagement sociologique', *Mouvements*, n°24, p. 53-59.
- Mazoyer, M. et Roudart, L.** (1997), *Histoire des agricultures du monde. Du néolithique à la crise contemporaine*, Paris, Seuil.
- Ménard, C.** (1990), *Economie des organisations*, Paris, La découverte.
- Menger, P.-M.** (1997), 'Temporalité et différences interindividuelles: l'analyse de l'action en sociologie et en économie', *Revue Française de Sociologie*, Vol.38 Sociologie et économie#, n°3, p. 587-633.
- Mercier, S.** (2001), 'L'apport de la théorie des parties prenantes au management stratégique : une synthèse de la littérature', *Xième Conférence de l'Association Internationale de Management Stratégique 13-14-15 juin 2001*, Faculté des Sciences de l'administration Université Laval Québec.
- Mertens, S.** (2005). Une explication théorique à l'existence des coopératives agréées et des sociétés à finalité sociale en Belgique. Liège, Chaire Cera Entrepreneuriat et Management en Economie Sociale, Centre d'Economie Sociale, Université de Liège.
- Meschi, P.-x.** (2006), 'Réseaux interorganisationnels et survie des alliances', *Revue française de gestion*, Vol.2006/5 n°164, p. 33-53.
- Mesplé-Somps, S.** (2002). Quelques réflexions sur la situation économique et sociale africaine et les politiques économiques préconisées par le NEPAD. *Document de travail DT/2002/08*, DIAL / CIPRE.
- Méthot, M.** (2002). Le développement local au risque de l'utopie : vers une interprétation des enjeux du développement local au 21^e siècle. Université du Québec à Rimouski, Doctorat en Développement régional.
- Michaud, V.** (2006). Lumière sur les coopératives de solidarité! Originalité et potentiel de contribution des coopératives multisociétariat à l'approche des

parties prenantes. *Collection Conférence - no C-2006-03*, Université du Québec à Montréal (UQAM).

Michel, F. (1993), 'Modalités d'observation du changement social et d'analyse de ses significations : quelques études de cas', *Sociologie et sociétés*, Vol.XXV, n°2, p. 53-67.

Michel, H. (2003), 'Pour une sociologie des pratiques de défense : le recours au droit par les groupes d'intérêt', *Sociétés Contemporaines*, n°52, p. 5-16.

Michonneau, S. (2006), 'Clientélisme, caciquisme, caudillisme', *Genèses*, n°62, p. 2-4.

MINAGRA (1997). Étude des conditions de privatisation du secteur palmier à huile et cocotier, Société Ivoirienne de Coco Râpé (S.I.C.O.R) Direction et Contrôle des Grands Travaux (DGTX).

Ministère de l'Agriculture Division des Etudes et des Projets Agricoles (2002). Etude sur la relance des filières hévéa et palmier à huile Analyse de la viabilité socio-économique des systèmes d'exploitation de l'hévéa et du palmier à huile, République du Cameroun.

Ministère de l'agriculture et des ressources agricoles (MINAGRA) (1999). L'agriculture ivoirienne au 21^e siècle Abidjan. Abidjan, MINAGRA.

Mnookin, R. (2004), 'Surmonter les obstacles dans la résolution des conflits', *Revue française de gestion*, Vol.2004/6, n°154, p. 237-254.

Monchatre, S. (2004), 'De l'ouvrier à l'opérateur : chronique d'une conversion', *Revue française de sociologie*, Vol.45, n°2004/1, p. 69-102.

Montes Rojas, G. et Santamaría, M. (2007), 'The burden of labour costs in Mexico', *LABOUR*, Vol.21, n°1, p. 157-188.

Montfort, M.-A. (2005), 'Filières oléagineuses africaines', *Notes et études économiques*, n°23, p. 55-85.

Montoussé, M. (2002), *Nouvelles théories économiques Clés de lecture*, Paris, Bréal.

Morin, F. (1996), 'Privatisation et dévolution des pouvoirs: Le modèle français du gouvernement d'entreprise', *Revue économique*, Vol.47, n°6, p. 1253-1268.

Moulin, R. (1997), 'Patrimoine national et marché international: Les dilemmes de l'action publique', *Revue Française de Sociologie*, Vol.38, n°3, p. 465-495.

Mouriaux, R. (2006), 'Syndicalisme et politique : liaison dangereuse ou tragédie moderne ?' *Mouvements*, n°43, p. 30-35.

- Mucchielli, A.** (ed.) (1996), *Dictionnaire des méthodes qualitatives en sciences humaines et sociales*, Armand Colin, Paris.
- (2006), 'Les processus intellectuels fondamentaux sous-jacents aux techniques et méthodes qualitative', *Bilan et perspective de la recherche qualitative en sciences humaines et sociales*, Université Paul Valéry, Montpellier III, Recherches qualitatives.
- Mukamurera, J., Lacourse, F. et Couturier, Y.** (2006), 'Des avancées en analyse qualitative : pour une transparence et une systématisation des pratiques', *Recherches qualitatives*, Vol.26, n°1, p. 110-138.
- Muller, C. et Nordman, C.** (2006). Wages and Human Capital in Exporting Firms in Morocco. *Document de travail DT/2006-06*, DIAL.
- Nadji, F. et Boudia, D.** (2004). 'Guide de Gestion de Références Bibliographiques - Rédaction et citation.' <http://docinsa.insa-lyon.fr/refbibli/>, Consulté le 14/08.
- Nai Nai, S.** (2000). Les déterminants de l'adoption du palmier à huile en plantation et en replantation. Mémoire pour l'obtention du diplôme d'Agronomie approfondie, Option Agro-Économie.
- Nai Nai, S., Cheyns, E. et Ruf, F.** (2000), 'Adoption du palmier à huile en Côte d'Ivoire', *O.C.L.*, Vol.7, n°2, p. 155-165.
- Napoléone, M. et Boutonnet, J.P.** (2004), 'AOC pélarçon : du compromis vers l'émergence d'actions collectives Dynamiques de systèmes de production et des stratégies de commercialisation', *Séminaire SFER : Les systèmes de production agricoles : performances, évolutions, perspective*, Lille.
- Nations Unies** (2003). Le développement économique en Afrique Résultats commerciaux et dépendance à l'égard des produits de base. New-York et Genève, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.
- Naudet, J.-D.** (1998). Cinq questions sur l'aide à l'agriculture en Afrique. *Document de travail DT/98/03*, DIAL.
- Nelson, P.** (1970), 'Information and consumer behaviour', *Journal of political economy*, n°78, p. 311-329.
- Neuville, J.-P.** (1998), 'La tentation opportuniste : Figures et dynamique de la coopération interindividuelle dans le partenariat industrie', *Revue Française de Sociologie*, Vol.39, n°1, p. 71-103.
- Newbery, D.M. et Stiglitz, J.E.** (1981), *The theory of commodity price stabilization*, Oxford, Oxford University Press.

- Newbury, D.** (1985), 'Mode of Production Analysis and Historical Production', *Canadian Journal of African Studies / Revue Canadienne des Études Africaines*, Vol.19, n°1, p. 38-45.
- Ngo, B. et Duret, E.** (1997). L'Afrique dans le nouvel environnement mondial Défis et stratégies de croissance. *Série des ressources pédagogiques de l'Institut de développement économique (IDE)*. Washington, Banque mondiale.
- Nicolaï, A.** (1974), 'Anthropologie des économistes', *Revue économique*, Vol.25 Melanges Jean Lhomme : Economie sociale, n°4, p. 578-610.
- Noël, E.** (2006), 'Nouveaux outils d'exploitation de l'information - un préambule', *Rencontre FORMISTS 15 Juin 2006*.
- Nordin, J., Chandramohan, D., Basiron, Y. et Venugopal, R.** (2001), 'MPOB daily FFB reference price : towards a more transparent market', *Oil palm industry journal*, Vol.1/2001, p. 17-20.
- Noy, C.** (2003) 'The write of passage : Reflections on writing a dissertation in narrative methodology.' *Forum Qualitative Sozialforschung / Forum: Qualitative Social Research* [en ligne], Vol.4 n° 2, p., <http://www.qualitative-research.net/fqs-texte/2-03/2-03noy-e.htm> Consulté le 14/02/2004.
- Nubukpo, K.K. et Kéita, M.S.** (2005). L'impact sur l'économie malienne du nouveau mécanisme de fixation du prix du coton graine, CIRAD, IER.
- OCDE** (2001), 'Productivité et dynamique de l'entreprise : leçons à tirer des micro-données', *Perspectives économiques de l'OCDE*, p. 229-245.
- Olivier de Sardan, J.-P.** (2000), 'Le "je" méthodologique : Implication et explicitation dans l'enquête de terrain', *Revue Française de Sociologie*, Vol.41, n°3, p. 417-445.
- (2001), 'Les trois approches en anthropologie du développement', *Revue Tiers-Monde*, Vol.XLII, p. 729-754.
- Olson, M.** (1965), *The logic of collective action : Public goods and the theory of groups*, Cambridge, Harvard University Press.
- (1978), *Logique de l'action collective*, Paris, PUF.
- Orléan, A.** (2005), 'La sociologie économique et la question de l'unité des sciences sociales', *L'Année Sociologique*, Vol.Histoire et méthode de la sociologie économique.
- Osberg, L.** (2000), 'Economic and Social Aspects of Productivity', *CSLS-Industry Canada Workshop on "Productivity Issues in a Canadian Context"*, Lord Elgin Hotel, Ottawa, Ontario.

- Ouellet, N.** (2005). Citer un document papier ou audio-visuel. *Centre des médias*,
- Paillé, P.** (1994), 'L'analyse par théorisation ancrée', *Cahiers de recherche sociologique*, n°23, p. 147-181.
- Palmindustrie** (1995). Détermination du prix minimum d'achat du kilogramme de régimes, Campagne 1994/1995. Abidjan, Palmindustrie.
- Parent, J.** (1957), 'Agriculture et développement économique', *Revue économique*, Vol.8, n°2, p. 282-296.
- Pekar Iempereur, A.** (2004), 'L'évolution des rapports de force en négociation. Dix cas de revirement', *Revue française de gestion*, Vol.2004/6, n°154, p. 125-140.
- Pélisse, J.** (2005), 'A-t-on conscience du droit? Autour des Legal Consciousness Studies', *Genèses*, Vol.59, p. 114-130.
- Penard, T.** (2003), 'Libéralisation et réglementation dans les industries de réseau', *Economie publique*, Vol.2003 / 1, n°12, p. 39-43.
- Penissat, É.** (2005), 'Les occupations de locaux dans les années 1960-1970 : processus socio-historiques de réinvention d'un mode d'action', *Genèses*, Vol.59, p. 71-93.
- Percebois, J.** (2003). Ouverture à la concurrence et régulation des industries de réseaux : le cas du gaz et de l'électricité Quelques enseignements au vu de l'expérience européenne. *Cahier N° 03.11.40*. Montpellier, Centre de Recherche en Economie et Droit de l'ENERgie – CREDEN Université de Montpellier I Faculté des Sciences Economiques.
- Perez, R.** (1997). 'Les stratégies des firmes multinationales alimentaires.' extrait de Ch. PALLOIX et Y. RIZOPOULOS (Ed) (1997) - Firmes et Economie industrielle -Paris, L'Harmattan, pp 147- 163 (d'après colloque ERSI Amiens - mai 1996), <http://www.erfi.univmontp1.fr/docpdf/travaux/perez/strategi.pdf>., Consulté le 19/09:2007.
- Perret, B.** (Non daté). 'De la valeur des structures sociales : Capital ou patrimoine ', <http://perso.wanadoo.fr/bernard.perret/capital%20social.htm> Consulté le 25/02/2005.
- Perrot, A.** (2003), 'La politique de la concurrence contribue-t-elle à la croissance économique ? Une analyse à partir des cas américains et européens', *Economie publique*, Vol.2003/1, n°12, p. 25-38.
- Persais, É.** (2004), 'Les compétences relationnelles peuvent-elles s'avérer stratégiques ?' *Revue française de gestion*, Vol.2004/1, n°148, p. 119-145.

- Pesqueux, Y.** (2004). 'Apprentissage organisationnel, économie de la connaissance : mode ou modèle ?' www.cnam.fr/lipsor/, Consulté le 02/05/2006.
- Pigenet, M. et Tartakowsky, D.** (2003), 'Les marches en France aux XIXe et XXe siècles : récurrence et métamorphose d'une démonstration collective', *Le Mouvement Social*, Vol.2003/1, n°202, p. 69-94.
- (2003), 'Les territoires des mouvements sociaux. Les marches aux XIXe et XXe siècles', *Le Mouvement Social*, Vol.2003/1, n°202, p. 3-13.
- Pillet-Schwartz, A.-M.** (1973). Capitalisme d'Etat et développement rural en Côte d'Ivoire : la Société pour le Développement et l'Exploitation du Palmier à huile en pays ébrié. ORSTOM, EPHE, CNRS, Université de Paris 1, Thèse 3e cycle Sociologie.
- (1994), 'L'évolution de la filière palmier à huile en Côte d'Ivoire : quand la société d'Etat devient forteresse imprenable Crises, ajustement et recompositions en Côte d'Ivoire : la remise en cause d'un modèle'.
- Piot, M.** (1978), 'Agriculture et capitalisme au Québec L'agro-industrie et l'Etat', *Anthropologie et sociétés*, Vol.1, n°2, p. 71-88.
- Pires, A.P.** (1993), 'Recentrer l'analyse causale? Visages de la causalité en sciences sociales et recherche qualitative', *Sociologie et sociétés*, Vol.XXV, n°2, p. 191-209.
- (1997), 'Echantillonnage et recherche qualitative : essai théorique et méthodologique', dans Poupard, J., Deslauriers, Groulx, Laperrière, Mayer et Pires (eds.), *La recherche qualitative. Enjeux épistémologiques et méthodologiques*, Boucheville, Gaëtan Morin, p. 113-169.
- Plane, P.** (1996), 'La privatisation des services publics en Afrique subsaharienne Enjeux et incertitudes', *Revue économique*, Vol.47 Les privatisations un état des lieux#, n°6, p. 1409-1421.
- Poellhuber, B. et Boulanger, R.** (2001), *Un modèle constructiviste d'intégration des TIC* (Poellhuber, Bruno Edition), Collège Laflèche.
- Polanyi, K.** (2007), 'Le sophisme économiciste', *Revue du Mauss*, Vol.2007/1, n°29, p. 63-79.
- Polanyi-Levitt, K.** (2007), 'Why Keynes and Polanyi? Why now?' *Revue du Mauss*, Vol.2007/1, n°29, p. 411-443.
- Pope, C., Ziebland, S. et Mays, N.** (2000) 'Qualitative research in health care Analysing qualitative data.' *BMJ* [en ligne] n° 320, p. 114-116, <http://bmj.com/cgi/content/full/320/7227/114>, Consulté le 31 août 2007.

- Porée, J.** (2002), 'L'épreuve du temps. Souffrance et maintien de la personne', *Sociétés*, Vol.2002/2, n°76, p. 17-32.
- Postel, N.** (1998), 'L'économie des conventions. Une approche instrumentale de la rationalité individuelle?' *Revue économique*, Vol.49, n°6, p. 1473-1495.
- Poupart, J.** (1993), 'Discours et débats autour de la scientificité des entretiens de recherche', *Sociologie et sociétés*, Vol.XXV, n°2, p. 93-110.
- Poupart, J., Deslauriers, J.-P., Groulx, L.H., Laperrière, A., Mayer, R. et Pires, A.** (1997), *La recherche qualitative : enjeux épistémologiques et méthodologiques*, Montréal, Gaëtan Morin.
- Poupart, J., Groulx, L.H., Mayer, R., Deslauriers, J.-P., Laperrière, A. et Pires, A.** (1998), *La recherche qualitative : diversité des champs et des pratiques au Québec*, Montréal, Gaëtan Morin.
- Prost, A.** (2002), 'Les grèves de mai-juin 1936 revisitées', *Le Mouvement Social*, Vol.2002/3, n°200, p. 33-54.
- Quiers-Valette, S.** (1999), 'Apprentissage collectif et incitations : une approche par l'apprentissage gestuel', *Revue économique*, Vol.50, n°5, p. 1029-1052.
- Racine, L.** (1999), 'Les formes d'action sociale réciproque : dyades et triades', *Sociologie et sociétés*, Vol.XXXI, n°1, p. 77-92.
- Ramognino, N.** (1999), 'Linguistique et sociologie, un point de vue méthodologique', *Sociologie et sociétés*, Vol.XXXI, n°1, p. 35-50.
- Raveaud, G.** (2004). Causalité, holisme méthodologique et modélisation "critique" en économie. *Document de travail Série Règles, Institutions, Conventions* Cachan, Unité mixte de recherche n° 8533 du CNRS.
- Raymond, H.** (1968), 'Analyse de contenu et entretien non directif : application au symbolisme de l'habitat', *Revue Française de Sociologie Travaux de l'Institut de Sociologie urbaine*, Vol.9, n°2, p. 167-179.
- République de Côte d'Ivoire** (1994), 'Loi n° 94-338 du 09 Juin 1994 relative à la privatisation des participations et actifs de l'État dans certaines entreprises et établissements publics nationaux'.
- Réseau GAO** (1995). Les organisations paysannes et rurales Des acteurs du développement en Afrique sub-saharienne, Groupe de travail : État et organisations rurales.
- Reynaud, J.-D.** (1989), *Les règles du jeu. L'action collective et la régulation sociale*, Paris, Armand Colin.

- (1998), 'Il n'y a pas de règles sans projet', *Sciences humaines*, Vol.Hors série, n°20.
- (2007), 'La construction des acteurs collectifs. Relire François Sellier', *Revue française de sociologie*, Vol.48, n°2, p. 369-386.
- Reynaud, J.-D. et Richebé, N.** (2007), 'Règles, conventions et valeurs. Plaidoyer pour la normativité ordinaire', *Revue française de sociologie*, Vol.2007/1, n°48, p. 3-36.
- Rey-Valette, H. et Ait Soudane, J.** (2004), 'Le rôle du capital humain et social : marché du travail et secteur informel au Maroc', *Colloque "Education, formation et dynamique du capitalisme contemporain" LASER/CEP - IRD - UFR de Sciences Economiques - Université de Montpellier I 24 - 25 juin 2004*.
- Richebé, N.** (2002), 'Les réactions des salariés à la " logique compétence " : vers un renouveau de l'échange salarial?' *Revue Française de Sociologie*, Vol.43, n°1, p. 99-126.
- Rio, Y.** (2001), 'Vers une globalisation limitée des filières?' *Economie Rurale*, n°264-265, p. 132-136.
- Robineau, C.** (1994), 'Anthropologie économique et marché', *Cahiers sciences humaines*, Vol.30, n°1-2, p. 23-33.
- Roch, J.M.** (2004), 'La théorie des conventions pour décrypter les logiques dominantes organisationnelles : Le cas de la Banque de Montréal et de Nesbitt Burns', *13e conférence de l'AIMS, Vallée de Seine 2, 3 et 4 juin 2004-03-31*, Normandie, Association internationale de management stratégique (AIMS).
- Rollinde, M.** (2003), 'La Marche Verte : un nationalisme royal aux couleurs de l'islam', *Le Mouvement Social*, Vol.2003/1, n°202, p. 133-151.
- Rondot, P. et Collion, M.-H.** (2001). Organisations paysannes : leur contribution au renforcement des capacités rurales et à la réduction de la pauvreté—compte rendu des travaux. Washington, D.C. USA, Banque Mondiale.
- Roth, W.-M.** (2005) 'Textbooks on Qualitative Research and Method /Methodology: Toward a Praxis of Method.' *Forum Qualitative Sozialforschung / Forum: Qualitative Social Research* [en ligne],Vol.7 n° 1, p., <http://www.qualitative-research.net/fqs-texte/1-06/06-1-11-e.htm>, Consulté le 06/07/2006.
- Roy, P.** (2004), 'Les stratégies de renforcement du leadership de marché : stabiliser ou perturber la concurrence ?' *Revue française de gestion*, Vol.2004/1, n°148, p. 207-225.

- Ruffio, P., Guillouzo, R. et Perrot, P.** (2001), 'Stratégies d'alliances et nouvelles frontières de la coopérative agro-alimentaire', *Economie Rurale*, n°264-265, p. 76-83.
- Saadi, H.** (2001), 'Le phénomène des mouvements joints des prix internationaux des matières premières', *Revue Tiers Monde*, Vol.XLII, n°168, p. 865-883.
- Sabin, G.** (2007), 'Mouvements paysans dans le Nord-Ouest argentin. Au-delà de l'économie, des organisations sociales coopératives', *Revue du Mauss*, Vol.2007/1, n°29, p. 281-300.
- Sabourin, P.** (1989), 'Les enjeux méthodologiques de la construction de l'économie comme forme sociale', *Anthropologie et Sociétés*, Vol.13, n°3, p. 99-118.
- Saint-Martin, N.** (2000), 'Coopératives : le social dans l'économie', *INTERFACE*, Vol.21, n°2.
- Samik-Ibrahim Rahmat, M.** (2000) 'Grounded Theory Methodology as the Research Strategy for a Developing Country.' *Forum Qualitative Sozialforschung / Forum: Qualitative Social Research* [en ligne], <http://qualitative-research.net/fqs>, Consulté le 12/10/2005.
- Samson, G., Toussaint, R. et Pallascio, R.** (2004), 'Instruments de collecte et outils d'analyse qualitatifs : un défi pour évaluer la capacité à transférer', *Recherches qualitatives*, Vol.24, p. 84-102.
- Sandelands, L. et Drazin, R.** (1989), 'On the language of organization theory', *Organization Studies*, Vol.10, n°4, p. 457-478.
- Sanmarco, P.** (2003), 'Clientélisme et politique en région PACA', *Cycle de séminaires "Démocratie et territoires" Organisé par l'association CESSA (Centre d'Etudes en Sciences Sociales Appliqué) et ARENE (Appui, Recherche, Education pour la Négociation locale sur les Environnements)*, Université d'Aix-Marseille.
- Sarrasin, B.** (1997), 'Les coûts sociaux de l'ajustement structurel en Afrique subsaharienne : évolution des critiques externes et des réponses de la Banque Mondiale', *Canadian Journal of African Studies / Revue Canadienne des Études Africaines*, Vol.31, n°3, p. 517-553.
- Schurmans, M.-N.** (2006), *Expliquer, interpréter, comprendre. Le paysage épistémologique des sciences sociales*, Genève, Cahier des sciences de l'éducation.
- Sean, H.** (2005), 'La baisse du prix des produits agricoles, conséquences pour les pays africains. La filière cacao-chocolat en Côte d'Ivoire Le riz en Guinée Conakry', *Notes et études économiques*, n°23, p. 21-54.

- Segrestin, D.** (1980), 'Les communautés pertinentes de l'action collective : canevas pour l'étude des fondements sociaux des conflits du travail en France', *Revue Française de Sociologie*, Vol.21, n°2, p. 171-202.
- Servet, J.-M.** (1993), 'L'institution monétaire de la société selon Karl Polanyi', *Revue économique*, Vol.44, n°6, p. 1127-1149.
- Sibertin-Blanc, C.** (2004), 'Une formalisation de la Sociologie de l'Action Organisée', *Communication au XVIIème congrès de l'Association International des Sociologues de Langue Française, 5-9 juillet 2004, 2004, Tours*, p. 26.
- Silvy, C.** (2006), 'L'agriculture sur Internet', *Cahiers Agricultures*, Vol.15, n°6, p. 589-589.
- Simon, E.** (2007), 'La confiance dans tous ses états', *Revue française de gestion*, Vol.2007/175, n°175, p. 83-94.
- Sindzingre, A.** (1998), 'Réseaux, organisations et marchés : exemples du Bénin', *Autrepart*, n°6, p. 73-90.
- Siroën, J.-M.** (2001), 'Politique(s) de la concurrence dans une économie globale', *Journée organisée par le CERESA à l'Université Paris-Dauphine, "Les nouvelles approches de la concurrence. Au-delà des pures et simples imperfections du marché"*, p. 21.
- Smil, V.** (2005), 'The next 50 years : Unfolding trends', *Population and development review*, Vol.31, n°4, p. 605-643.
- Sokoloff, B.** (1971), 'La conception wébérienne des sciences sociales et les obstacles majeurs à une sociologie scientifique', *Sociologie et sociétés*, Vol.III, n°1, p. 117-129.
- Solagral** (2003). Etude sur des mesures de réduction de la volatilité des prix des matières premières,
- St-Cyr Tribble, D. et Saintonge, L.** (1999), 'Réalité, subjectivité et crédibilité en recherche qualitative : quelques questionnements', *Recherches qualitatives*, Vol.20, p. 113-125.
- Steiner, P.** (1999), *La sociologie économique*, Paris, La Découverte.
- (2001), 'Une histoire des relations entre économie et sociologie', *L'Économie Politique*, Vol.2001/4, n°12, p. 32-45.
- Steve, H.H.** (1993). La privatisation et le développement. Sommaire exécutif. San Francisco, Centre International pour le Développement Économique.
- Stiglitz, J.E.** (2002), *La grande désillusion*, Paris, Fayart.

- Strauss, A.** (1992), *La trame de la négociation Sociologie qualitative et interactionnisme*, Paris, L'Harmattan.
- Strauss, A.L. et Corbin, J.** (1994), 'Grounded theory methodology : an overview', dans Denzin, N.K. et Lincoln, Y.S.É. (eds.), *Handbook of qualitative research*, Thousand Oaks, Ca, Sage, p. 273-285.
- Swedberg, R.** (1997), 'Vers une nouvelle sociologie économique : bilan et perspective', *Cahiers internationaux de sociologie*, Vol.CIII, p. 237-263.
- TECSULT - Experto Ltd** (2001). Mise à jour et finalisation des travaux du schéma directeur du développement industriel (SDI) : Études relatives aux transformations agro-industrielles. Bilan diagnostique de la filière oléagineux, Ministère de l'industrie et de la promotion du secteur privé.
- Testart, A.** (2001), 'Échange marchand, échange non marchand', *Revue française de sociologie*, Vol.42, n°4, p. 719-748.
- Thiétart, R.-A. et Forgues, B.** (2006), 'La dialectique de l'ordre et du chaos dans les organisations', *Revue française de gestion*, Vol.2006/1, n°160, p. 47-66.
- Thorne, S.** (2000). 'Data analysis in qualitative research.' <http://ebn.bmj.com/cgi/content/full/3/3/68>, Consulté le 31/08/2007.
- Thuderoz, C.** (1998), 'L'individu, la forme syndicale et l'entreprise', *Sociologie et sociétés*, Vol.XXX, n°2, p. 1-11.
- (2003), 'À propos de l'ouvrage de Marc Mousli, Négociateur, l'art et la manière, éd. Maxima - Laurent du Mesnil, Paris, , 220 pages', *Négociations*, p. 185-187.
- Thuderoz, C. et Trompette, P.** (1999), 'Régulation sociale et action collective pour l'emploi en France', *RELATIONS INDUSTRIELLES / INDUSTRIAL RELATIONS*, Vol.54, n°4, p. 748-774.
- Totté, M., Dahou, T., Sawadogo, R.A. et Billaz, R.** (2004). La concertation entre acteurs privés et publics : pratiques et normes des OSI françaises. Bruxelles, COTA.
- Touraine, A.** (1988), 'L'évolution du syndicalisme en Amérique latine', *Revue Française de Sociologie*, Vol.29, n°1, p. 117-142.
- Tréanton, J.-R.** (1960), 'Le concept de " carrière "', *Revue Française de Sociologie*, Vol.1, n°1, p. 73-80.
- Ughetto, P.** (2000), 'L'entreprise dans l'économie des conventions', *Revue économique*, Vol.51, n°1, p. 51-73.
- Uri, P.** (1958), 'Harmonisation des politiques et fonctionnement du marché', *Revue économique*, Vol.9, n°2, p. 169-187.

- Vairel, F.** (2005), 'L'ordre disputé du sit-in au Maroc', *Genèses*, Vol.59, p. 47-70.
- Vallée, O.** (1999), 'La dette publique est-elle privée? Traités, traitement, traité : modes de la dette africaine', *Politique africaine*, n°73, p. 50-67.
- Venayre, F.** (1999), 'Incertitude sur la demande et incitations au partage de l'information dans un duopole', *Revue économique*, Vol.50, n°3, p. 601-610.
- Verdeaux, F. et Alpha, A.** (1999), 'L'économie très politique d'une mise en valeur des ressources forestières : Côte-d'Ivoire, 1900-1990', *Autrepart*, n°9, p. 33-51.
- Vergez, A.** (2005). Sur la controverse autour du libre-échange Conflit entre méthodes d'évaluation d'impacts et représentations divergentes. Economie de l'Environnement et des Ressources Naturelles (EERN), Ecole doctorale d'Economie et Mathématiques de Paris-Ouest (EMPO), Mémoire de DEA.
- Vernières, M. et Brochier, H.** (1997), 'La Répartition des Revenus', *Revue économique*, Vol.48, n°4, p. 789-796.
- Vernon, R.** (1972), 'Influence of national origins on the strategy of multinational enterprise', *Revue économique*, Vol.23, n°4, p. 547-562.
- Vindel, B.** (2005), 'Modes d'organisation des filières agro-alimentaires en Afrique et efficacité des marchés', *Notes et études économiques*, n°23, p. 7-20.
- Vingré, P.** (2006) 'Les coûts de l'observation. De la participation à l'enquête dans une institution fermée.' *ethnographiques.org* [en ligne] n° 11, <http://www.ethnographiques.org/2006/Vingre.html>, Consulté le 06/11/2006.
- Voituriez, T.** (1998). 'Aspects économiques du marché des oléagineux.' <http://www.google.fr/search?hl=fr&sa=X&oi=spell&resnum=0&ct=result&cd=1&q=Oil+world,+huile+de+palme+brute,+march%C3%A9+international&spell=1>, Consulté le 27/07/2007.
- Walkowiak, E.** (2005), 'La nature individuelle, collective et sociale des compétences', *Réseaux*, Vol.2005/6, n°134, p. 157-192.
- Weber, A.P.** (1972), 'Entreprise multinationale et pratiques restrictives', *Revue économique*, Vol.23 l'Entreprise multinationale, n°4, p. 669-694.
- Weber, F.** (2000), 'Comment décrire les transactions Transactions marchandes, échanges rituels, relations personnelles Une ethnographie économique après le grand partage', *Genèses*, Vol.41, p. 85-107.
- Weber, F. et Lambelet, A.** (2006) 'Introduction : ethnographie réflexive, nouveaux enjeux.' *ethnographiques.org* [en ligne] n° 11, <http://www.ethnographiques.org/2006/Lambelet,Weber.html>, Consulté le 12/04/2007.

- White, H.C.** (1981), 'Where do markets come from ?' *American journal of sociology*, Vol.87, n°3, p. 517-547.
- (2002) Substituability cross-stream between oriented markets : conventions in the wine sector of France. *Working Paper*. New York. Columbia University.
- Winter, G.** (ed.) (2001), *Inégalités et politiques publiques en Afrique Pluralité des normes et jeux d'acteurs*, Karthala-IRD, Paris.
- Wolfgang, M. et Mourmouras, A.** (2005), 'The political economy of IMF conditionality : a common agency model', *Review of Development Economics*, Vol.9, n°4, p. 449-466.
- Woods, D.** (1999), 'The politics of organising the countryside : rural cooperatives in Côte d'Ivoire', *The Journal of Modern African Studies*, Vol.37, n°3, p. 489-506.
- Youé, C.P.** (1978), 'Peasants, planters and cotton capitalists : the "Dual Economy" in Colonial Uganda', *Canadian Journal of African Studies / Revue Canadienne des Études Africaines*, Vol.12, n°2, p. 163-184.
- Zaki, L.** (2006), 'L'écriture d'une thèse en sciences sociales : entre contingences et nécessités', *Genèses*, Vol.2006/4, n°65, p. 112-125.
- Zelizer, V.** (1993), 'Pour une approche sociologique du marché', *Problèmes économiques*, n°2.314, p. 1-7.
- (2006), '« L'argent social ». Entretien avec Florence Weber', *Genèses*, Vol.2006/4, n°65, p. 126-137.
- Zoundi, J.S., Hitimana, L. et Hussein, K.** (2005). Economie familiale et innovation agricole en Afrique de l'Ouest : vers de nouveaux partenariats. *Transformations de l'agriculture Ouest-africaine Transformation of West African Agriculture*, Secrétariat du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest (SCSAO).
- Zoundi, J.S., Hussein, K. et Hitimana, L.** (2006), 'Libéralisation de la filière coton et innovation agricole en Afrique de l'Ouest', *Cahiers Agricultures*, Vol.15, n°1, p. 15-21.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

Table des matières

Table des matières

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS.....	IV
LISTE DES TABLEAUX ET FIGURES	VIII
LISTE DES TABLEAUX	IX
LISTE DES FIGURES	IX
REMERCIEMENTS	XII
INTRODUCTION.....	1
1. CONTEXTE DE L'ETUDE ET CONSTATS DE RECHERCHE	2
<i>Constat 1 : Une tradition de protection étatique mise à mal</i>	8
<i>Constat 2 : L'informalisation des négociations de prix</i>	10
<i>Constat 3 : À la recherche de formes d'action collective efficientes</i>	11
2-REVUE CRITIQUE DE LA LITTERATURE	13
<i>La théorie du marché parfait et ses limites</i>	13
<i>L'approche socio-économique, modèle sociologique de compréhension des relations marchandes</i>	16
<i>Les perspectives ouvertes par les théories de l'action collective.....</i>	20
3. PROBLEMATIQUE	22
3-1- Questions de recherche.....	22
3-2- Objectifs de recherche.....	22
MATERIELS ET METHODES	24
1-L'ECHANTILLONNAGE.....	25
2-LES TECHNIQUES DE COLLECTE DES DONNEES.....	26
2-1- <i>Le dépouillement des rapports et des procès verbaux de négociations de prix</i>	27
2-2- <i>La revue de la presse.....</i>	29
2-3- <i>La collecte des données empiriques.....</i>	30
3-DEROULEMENT SPATIO-TEMPOREL DE LA RECHERCHE	32
4-ANALYSE QUALITATIVE DE L'INFORMATION : LA GROUNDED THEORY	33
5-CADRE THEORIQUE	36
6-PLAN DE RESTITUTION DES RESULTATS	40
RESULTATS	42
I-SOCIO-HISTOIRE DE LA FORMATION DES PRIX	43
1-1- <i>Stabilisation des prix des produits de base : perspective historique.....</i>	43
1-2- <i>1963-1996/97: période de prix administré par la CSSPPA</i>	52
1-3- <i>Période PALMINDUSTRIE.....</i>	55
II-LES PARTIES PRENANTES AUX NEGOCIATIONS DE PRIX	69
2-1- <i>Les coopératives de planteurs.....</i>	73
2-2- <i>Les sociétés agro-industrielles privées.....</i>	78
2-3- <i>Les acteurs des pouvoirs publics.....</i>	83
III- LES LOGIQUES D'ACTION DES GROUPES D'INTERETS	85

3-1- <i>La logique civique des représentants des coopératives : obtenir un prix d'achat rémunérateur pour leurs coopérateurs</i>	85
<i>La logique de réciprocité</i>	87
<i>La répartition des risques et des pertes de la filière</i>	89
3-2- <i>L'évolution des repreneurs de l'ex-Palmindustrie dans une logique économique</i>	90
3-3- <i>La logique de facilitation des représentants de l'État</i>	92
IV-SIGNIFICATIONS SOCIALES DU PRIX	96
4-1- <i>L'intérêt général est revendiqué par les planteurs</i>	96
4-2- <i>...alors que les usiniers ont un souci de pérennisation et de rentabilité de leurs activités</i>	98
V-DYNAMIQUE ENTRE ACTEURS AUTOUR DU PRIX AU COURS DES CAMPAGNES	100
5-1- <i>La campagne de Novembre 99</i>	100
5-2- <i>La campagne de février 2001</i>	104
5-3- <i>La campagne de Juin 2001</i>	106
VI-TENSIONS SUR LE PRIX	111
6-1- <i>L'opacité dans la détermination des marges des usiniers</i>	111
6-2- <i>La prise en compte des coûts de production des planteurs dans la formation du prix</i>	121
6-3- <i>La remise en cause du mécanisme de prix par les planteurs</i>	128
DISCUSSION	140
I-L'ÉTAT, QUEL ARBITRAGE? OU LA RHETORIQUE DE L'IMPARTIALITE.....	141
1-1- <i>L'État ivoirien, un État désormais inefficace et discriminatoire</i>	141
1-2- <i>Faiblesse de l'État vis-à-vis des grands opérateurs privés : la difficile mise en œuvre d'une politique de développement cohérente</i>	143
1-3- <i>Le clientélisme des médiateurs-représentants de l'État</i>	148
II-CAPACITE DES COOPERATIVES DE PLANTEURS A SE DEFENDRE : MOBILISER LE CAPITAL SOCIAL DANS LA REDUCTION DE L'INCERTAIN	154
2-1-1997-1999 : <i>la période d'apprentissage de la fonction de négociateurs par les planteurs</i>	154
2-2- <i>La valorisation du capital humain</i>	159
<i>Mieux défendre ses intérêts en fusionnant</i>	159
<i>Mais aussi mobiliser les compétences des ex agents de Palmindustrie</i>	163
2-3- <i>Les planteurs villageois comme moyen de pression latérale</i>	167
2-4- <i>Les objets techniques mobilisés dans l'action</i>	173
<i>Un recours systématique aux TIC</i>	173
<i>Les ressources financières</i>	174
III-MUTATION DANS LA CULTURE DE MONOPOLE DES AGRO-INDUSTRIELS	177
3-1- <i>Les ressources politiques investies par les agro-industriels</i>	177
3-2- <i>Ce sont eux qui fixent le prix : de l'oligopole des repreneurs au monopole de Unilever</i>	180
CONCLUSION GENERALE	185
BIBLIOGRAPHIE	193
TABLE DES MATIERES	233
ANNEXES	I
ANNEXE 1 : GUIDE D'ENTRETIEN AVEC LE REPRESENTANT DE LA PALMCI AUX NEGOCIATIONS DE PRIX.....	II
ANNEXE 2 : GUIDE D'ENTRETIEN AVEC LE REPRESENTANT DE LA FENACOPAHCI AUX NEGOCIATIONS DE PRIX....	IV
ANNEXE 3 : GUIDE D'ENTRETIEN AVEC LE PRESIDENT DE LA FENACOPAHCI	VI
ANNEXE 4 : PREAVIS DE GREVE DES PLANTEURS.....	VIII

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

Annexes

Annexe 1 : Guide d'entretien avec le représentant de la Palmci aux négociations de prix

Module 1: Identification de l'enquêté

1. Nom:
2. Prénom:
3. Fonction actuelle:
4. Responsabilité dans les négociations de prix:
5. Niveau d'étude:
6. Différentes fonctions occupées dans la filière jusqu'à ce jour

Module 2: La période 1997 –1999

1. Pendant la période 97-99, comment se déroulaient les négociations de prix?
2. Quels étaient les points d'achoppement au cours de ces négociations?
3. Quels sont ceux défendus par les agro-industriels?
4. Et ceux des planteurs?
5. Quels sont les arguments développés par les agro-industriels pour défendre leurs positions?
6. Quels étaient les moyens utilisés à cette époque?
7. Pourquoi n'y a-t-il pas eu de grèves au cours de cette période?

Module 3: La période 1999 –2002: baisse des cours mondiaux de l'huile de palme

1. Quels sont les éléments de la structure du prix avec lesquels les planteurs n'étaient pas d'accord pendant les négociations?
2. Expliquez-moi votre désaccord pour chacun des points mentionnés
3. Et les agro-industriels, qu'en pensaient-ils? Quels étaient les leurs?
4. Comment faisiez-vous pour trouver un accord?
5. A quel moment était prise la décision d'entrer en grève des planteurs?
6. Pour chacune des grèves, qu'est-ce qui motivait son arrêt?
7. Et les études de prix pourquoi ont-elles été rejetés?
8. Que reprochaient les agro-industrielles à l'étude BNETD,

-
9. Et à l'étude CREMIDE
 10. Après leur rejet, quelle était l'alternative?
 11. A quel moment la seconde transformation a intégré le comité de prix?
 12. L'atelier de Bassam en 2002 a-t-il à rapprocher les points de vue des acteurs sur le prix? Comment?
 13. Après Bassam, pourquoi avez-vous organisé un autre atelier sur la filière?
(Docs sur cet atelier)

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

Annexe 2 : Guide d'entretien avec le représentant de la Fenacopahci aux négociations de prix

Module 1: Identification de l'enquêté

7. Nom:
8. Prénom:
9. Fonction actuelle:
10. Responsabilité dans les négociations de prix:
11. Niveau d'étude:
12. Différentes fonctions occupées jusqu'à ce jour dans la filière/

Module 2: La période 1997 –1999

8. Pendant la période 97-99, comment se déroulaient les négociations de prix?
9. Quels étaient les points d'achoppement au cours de ces négociations?
10. Quels sont ceux défendus par les planteurs?
11. Et ceux des agro-industriels?
12. Quels sont les arguments développés par les planteurs pour défendre leurs positions?
13. Quels étaient les moyens utilisés à cette époque?
14. Pourquoi n'y a-t-il pas eu de grèves au cours de cette période?

Module 3: La période 1999 –2002: baisse des cours mondiaux de l'huile de palme

14. Quels sont les éléments de la structure du prix avec lesquels les planteurs n'étaient pas d'accord pendant les négociations?
15. Expliquez-moi votre désaccord pour chacun des points mentionnés
16. Comment faisiez-vous pour trouver un accord?
17. Mais, pourquoi faisiez-vous grève?
18. Pour chacune d'elle, comment procédiez-vous?
19. Pour chacune des grèves, qu'est-ce qui motivait son arrêt?
20. Que reprochaient les planteurs à l'étude BNETD,

21. Pourquoi aviez-vous dans un premier temps accepté l'étude CREMIDE?
22. Après leur rejet, quelle était l'alternative?
23. L'atelier de Bassam en 2002 a-t-il à rapprocher les points de vue des acteurs sur le prix? Comment?

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

Annexe 3 : Guide d'entretien avec le Président de la Fenacopahci

Module 1: Identification de l'enquêté

13. Nom:
14. Prénom:
15. Niveau d'étude
16. Fonction actuelle:
17. Responsabilité dans les négociations de prix:
18. Différentes fonctions occupées jusqu'à ce jour dans la filière

Module 2: La fixation du prix d'achat

1. Expliquez-moi comment se fixent les prix au planteur aujourd'hui?
2. Quels sont les différents niveaux de prix d'achat depuis la crise?
3. Jugez-vous ces prix rémunérateurs? Pourquoi?
4. Si non, pourquoi ne faites-vous plus de grèves?
5. Ces prix sont-ils souvent remis en cause? Pourquoi et par qui?
6. Le prix d'achat est fixé pour combien de temps? Pourquoi?

Module 3: Les négociations de prix

1. Quand et où se font les négociations de prix? Pourquoi?
2. Comment se font les négociations? La périodicité des négociations est-elle déterminée par la fluctuation des cours mondiaux?
3. Selon vous, quels événements sont à l'origine des fluctuations des cours depuis fin 99?
4. Sur quoi portent les points de blocages au cours des négociations? Comment réussissez-vous à les surmonter?
5. Pourquoi l'Etat n'intervient-il plus dans les négociations de prix?
6. Comment, selon vous, la guerre a-t-elle eu un impact sur votre capacité de négociations?

Module 4: Le système de prix

1. Quel est le système de prix utilisé actuellement? Emane-t-il d'une nouvelle étude? Pourquoi?
2. Ce système satisfait-il les planteurs? Si non que faites-vous? Pourquoi?
3. Expliquez-moi comment il est appliqué.

Module 5: Collaboration entre acteurs

1. Comment se présente la collaboration entre planteurs et agro-industriels?
2. Comment est composé le comité de prix? Qu'est-ce qui a fondamentalement changé dans sa composition?
3. Comment se fait le choix du Président du comité de prix.
4. Pourquoi vous –a-t-on choisi?

Module 6: la création de la Fenacoopahci

1. Expliquez-moi ce qui a motivé la création de la Fenacoopahci; Et l'interprofession
2. A quoi servent-elles? Comment sont-elles organisées?

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

Annexe 4 : Préavis de grève des planteurs

COLLECTIF DES COOPÉRATIVES
DE PLANTEURS DE PALMIER À HUILE
DE CÔT D'IVOIRE

À

Monsieur le Ministre de l'Agriculture
et des Ressources animales

Objet : Préavis de grève

Monsieur,

À la suite de la privatisation de la société d'État Palminindustrie, les planteurs villageois de palmier à huile ont eu de nouveaux interlocuteurs qui sont, PALMCI, PALMAFRIQUE, SIPEFCI. Un partenariat devrait être instauré entre ces usiniers et les planteurs dans l'exécution des activités suivantes : encadrement, entretien des pistes, collecte et paie des régimes, etc.

Durant ces cinq années, les différents problèmes de la filière ont toujours été réglés dans le cadre d'une structure comprenant l'État, les agro-industriels et les planteurs. Les décisions prises à ce niveau se sont imposées à tous les partenaires. C'est ainsi que les planteurs ont accepté les prix d'achat de leurs régimes de palme fixés par cette structure de concertation.

Il convient de rappeler que durant la période d'octobre 1998 à mars 1999, les planteurs ont consenti un effort appréciable de 5.500 FCFA soit environ 1,7 milliards de F, ce en vue de permettre aux agro-industriels la mise en état de leurs outils de production.

Au stade actuel, on note une chute importante du prix d'achat de la tonne de régimes de palme passant de 39.500 FCFA fin mars 1999 à 20.000 FCFA en février 2001, soit une baisse de 49,44%.

C'est dans ce contexte que lors de la dernière négociation du prix d'achat de la tonne de régimes en date du 15 mars 2001, présidée par Monsieur le directeur de

cabinet du Minagra, un prix brut consensuel de 20.000 FCFA la tonne, net d'impôt, a été accepté par les planteurs et les agro-industriels pour les mois de janvier et février 2001.

Une rencontre prévue le 29 mars 2001 afin de déterminer le prix d'achat de la tonne de régimes pour les mois de mars et avril 2001 et informer les planteurs de la suspension des 2,5% d'impôt sur leurs revenus bruts. Cette réunion n'a pas pu se tenir.

Considérant que la privatisation devait rendre plus compétitive la filière palmier pour l'amélioration du revenu du planteur, et par conséquent contribuer à la réduction de la pauvreté,

Considérant que les activités réalisées à titre onéreux par les agro-industriels pour le compte des planteurs (encadrement, entretien des pistes, collecte et paie des régimes) n'ont pas donné satisfaction à ce jour,

Considérant que la gestion des fonds prélevés à cet effet aux planteurs n'a jamais fait l'objet de compte rendu à ceux-ci,

Considérant que les planteurs ont concédé d'octobre 1998 à mars 1999, 5.500 F par tonne de régimes aux agro-industriels afin de rendre plus performantes leurs usines et faire baisser leurs coûts de transformation,

Considérant qu'en dépit des efforts financiers consentis par les planteurs, les agro-industriels présentent toujours des coûts de production d'huile brute sans cesse croissants passant de 14.881 FCFA la tonne d'huile produite à 24.391 FCFA la tonne à ce jour, soit une augmentation de 63,91%,

Considérant que les prix d'achat des régimes aux planteurs sont indexés sur les cours mondiaux (CAF Rotterdam) alors que 90% de l'huile brute produite par les agro-industriels sont vendus sur le marché local,

Considérant que les prix des produits dérivés de l'huile de palme brute (huiles raffinées, savons, cosmétiques, etc.) sont continuellement en hausse sur le marché local depuis 1997,

Considérant que la part du prix de l'huile de palme en équivalent régimes servis aux planteurs est passée de plus de 60% avant la privatisation à moins de 40% avec les agro-industriels actuellement,

Considérant que la réunion prévue pour le 29 mars 2001 n'a pu se tenir et que malgré la rencontre initiée par les planteurs avec PALMCI le 19 avril 2001, un consensus n'a pu se dégager,

Considérant que le prix servi aux planteurs au mois de mars 2001, soit 17 FCFA la tonne de régimes n'est qu'un acompte,

Considérant que le prix de 20.000 F la tonne de régimes déjà accepté par les planteurs est largement en-dessous de leur coûts de production qui est réellement de 27.800 FCFA par tonne,

Considérant que les planteurs ont consenti d'importants sacrifices de décembre 2000 à ce jour, soit 3.000 F par tonne de régimes,

Vu que la grève de quatre jours observée au mois de mars 2001 a été suspendue pour la reprise des négociations,

Vu que la revendication essentielle qui est le maintien du prix d'achat de la tonne de régimes à 20.000 F n'a pas été satisfaite en attendant une nouvelle étude de mécanisme du prix de régimes,

Vu que les activités d'encadrement, d'entretien des pistes, de collecte et paie des régimes...etc. devraient être transférées aux coopératives deux ans après la privatisation,

Entendu que certaines coopératives sont prêtes à assumer pleinement ces activités,

Nous, planteurs de palmier, réunis le mercredi 02 mai 2001 décidons ce qui suit :

- Le prix d'achat minimum accepté par les planteurs en attendant les résultats de l'étude du nouveau mécanisme de fixation du prix du régime est de 20.000 F la tonne, net d'impôt
- Le versement immédiat du reliquat de la paie du mois de mars 2001 soit 3.000 F par tonne
- Le transfert des activités (encadrement, entretien des pistes, collecte et paie des régimes) aux coopératives agréées
- La paie des régimes aux planteurs au plus tard le 5 de chaque mois
- Le versement des prélèvements pour appui OPA (Organisation professionnelle agricole) aux coopératives agréées

Demandons aux agro-industriels de faire diligence pour l'application de ces décisions au plus tard le 07 mai 2001

À la date ci-dessus indiquée, si nos revendications ne sont pas prises en compte, nous nous trouverons dans l'obligation d'arrêter la livraison de tous régimes aux usines (Palmci, Palmafrique, Sipef-ci, Adam-Afrique, Afric-Oil, PHCI).

Fait à Abidjan, le 02 mai 2001

AMPLIATION

PRIMATURE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE LA DÉCENTRALISATION

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

PRÉFETS

SOUS/PRÉFETS

DÉPUTÉS

PALMCI

PALMAFRIQUE

SIPEFCI

ADAM-AFRIQUE

AFRIC-OIL

PHCI

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE